



Secrétariat du Conseil du Trésor

COMPTES PUBLICS --- DE L'ONTARIO

**États financiers
des organismes
du gouvernement**

**VOLUME 2A
2016–2017**

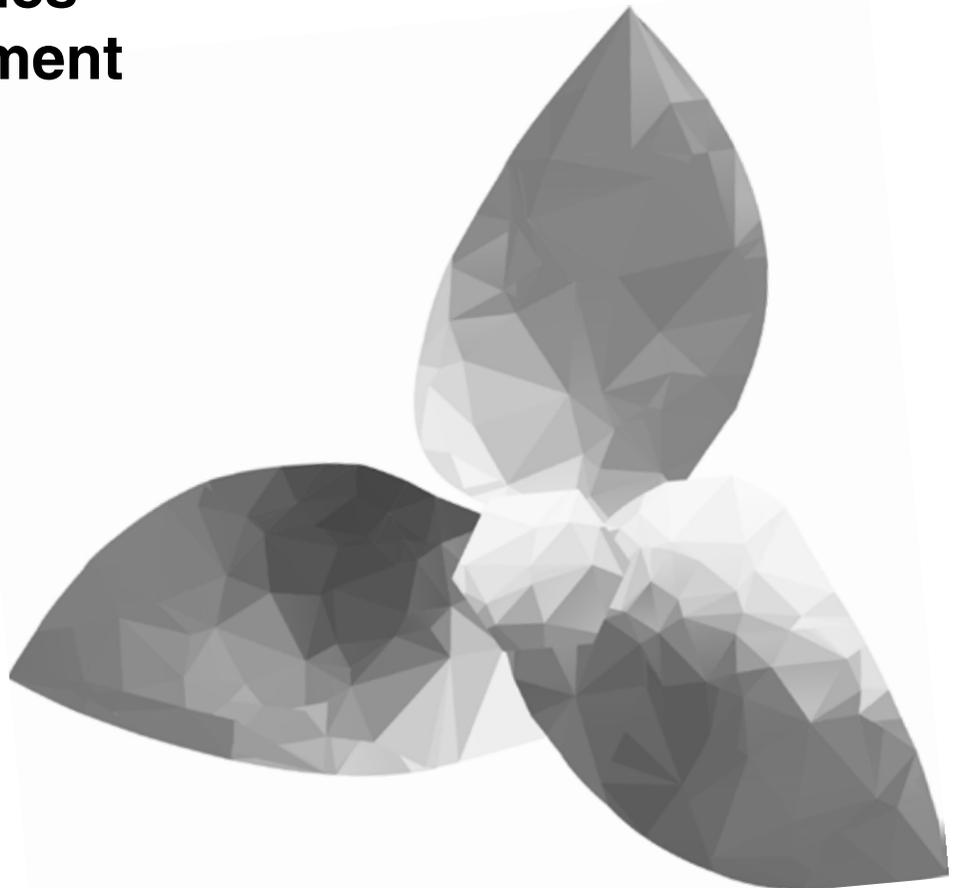


TABLE DES MATIÈRES

Volume 2a

	Page
Généralités	
Ministère responsable pour les agences gouvernementales	ii
Guide d'interprétation des comptes publics	iv

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario.....	31 mars 2017	1-1
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2017	1-21
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario).....	31 mars 2017	1-37
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2016.....	1-53
AgriCorp.....	31 mars 2017.....	1-69
Aide juridique Ontario	31 mars 2017.....	1-89
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario).....	31 mars 2017.....	1-113
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)....	31 mars 2017	1-129
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2017.....	1-131
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2017.....	1-147
Commission des parcs du Niagara	31 mars 2017	1-175
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2017	1-199
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	31 mars 2017.....	1-225
cyberSanté Ontario	31 mars 2017	1-247
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2017.....	1-261
Fonds de reboisement	31 mars 2017.....	1-277
Gestionnaire indépendant du réseau électrique (Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité)	31 décembre 2016.....	1-299
Institut de recherche agricole de l'Ontario.....	31 mars 2017.....	1-323
Metrolinx	31 mars 2017.....	1-339
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2017.....	1-365
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2017.....	1-389
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario).....	31 mars 2017.....	1-401
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario	31 mars 2017	1-421
Office ontarien de financement	31 mars 2017.....	1-455

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2b.

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
AgriCorp
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure/Recherche et de l'Innovation
Portefeuille immobilier général
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)
Société ontarienne de financement de la croissance
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie
Brampton Distribution Holdco Inc.
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique (Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité)
Hydro One Limited
Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises de revenus
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général
Aide juridique Ontario
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts
Agence de foresterie du parc Algonquin
Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)
cyberSanté Ontario
Ornge
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)
Commission des parcs du Niagara
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Société d'exploitation de la Place Ontario
Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
Metrolinx

Ministère du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Secrétariat du Conseil du Trésor
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2016-2017 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

- Le volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.
- Le volume 2** contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.
- Le volume 3** contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT



Action Cancer Ontario

Le 29 juin, 2017

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et renferment, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification et des finances, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à savoir si les états financiers donnent une image fidèle des résultats conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Le président et chef de la direction,

Michael Sherar, PhD

Le vice-président et chef des finances,

Elham Roushani, BSc, CPA, CA



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Action Cancer Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Action Cancer Ontario au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 29 juin 2017

Action Cancer Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars 2017

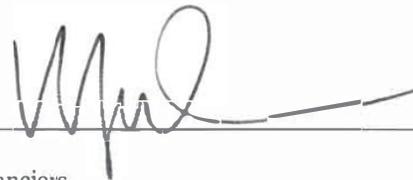
(en milliers de dollars)

	2017 \$	2016 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 3)	64 745	55 500
Placements (note 4)	76 226	66 141
Comptes débiteurs et charges payées d'avance (note 5)	5 069	49 094
	<u>146 040</u>	<u>170 735</u>
Immobilisations (note 6)	<u>6 867</u>	<u>6 047</u>
	<u>152 907</u>	<u>176 782</u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	<u>98 161</u>	<u>119 196</u>
Passif à long terme		
Apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	5 989	4 277
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite (note 9(b))	<u>2 428</u>	<u>2 511</u>
	<u>8 417</u>	<u>6 788</u>
Soldes des fonds		
Dotation (note 19)	88	1 088
Affectation d'origine interne	86	99
Affectation d'origine externe	1 577	1 867
Administration générale – fonds non grevé d'affectation (note 20)	43 700	45 974
Placements dans des immobilisations (note 10)	<u>878</u>	<u>1 770</u>
	<u>46 329</u>	<u>50 798</u>
	<u>152 907</u>	<u>176 782</u>
Engagements (note 15)		
Eventualités (note 16)		
Garanties (note 17)		

Approuvé par le conseil de direction



Directeur



Directeur

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État des résultats

Pour l'exercice se terminant au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	Fonds affectés		Fonds d'administration générale		Total	
	2017 \$	2016 \$	2017 \$	2016 \$	2017 \$	2016 \$
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	-	-	2 023 038	1 923 965	2 023 038	1 923 965
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	-	-	1 268	2 092	1 268	2 092
Autres produits (note 12)	1 396	2 968	5 297	4 298	6 693	7 266
Produits de placements (note 11)	1	12	2 201	2 441	2 202	2 453
	<u>1 397</u>	<u>2 980</u>	<u>2 031 804</u>	<u>1 932 796</u>	<u>2 033 201</u>	<u>1 935 776</u>
Charges						
Services relatifs à la cancérologie et à la prévention	9	10	754 123	634 123	754 132	634 133
Services relatifs au traitement des maladies rénales chroniques	-	-	634 118	621 421	634 118	621 421
Programme provincial de remboursement des médicaments	-	-	319 262	349 879	319 262	349 879
Services de dépistage	-	-	159 986	158 324	159 986	158 324
Salaires et avantages sociaux (note 9)	1 953	2 322	105 845	100 703	107 798	103 025
Apports en capital pour les services relatifs à la cancérologie	-	-	34 730	35 699	34 730	35 699
Autres charges d'exploitation (note 13)	237	233	20 365	22 415	20 602	22 648
Acquisition de services	496	673	2 882	4 974	3 378	5 647
Amortissement des immobilisations	-	-	2 279	3 667	2 279	3 667
Recherche translationnelle clinique	-	-	1 385	2 149	1 385	2 149
	<u>2 695</u>	<u>3 238</u>	<u>2 034 975</u>	<u>1 933 354</u>	<u>2 037 670</u>	<u>1 936 592</u>
(Déficit) des produits par rapport aux charges	<u>(1 298)</u>	<u>(258)</u>	<u>(3 171)</u>	<u>(558)</u>	<u>(4 469)</u>	<u>(816)</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice se terminant au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

						2017
	Fonds affectés			Administration générale- Fonds non grevé d'affectation \$	Placements dans des immobilisat ions \$	Total \$
	Dotation \$	Origine interne \$	Origine externe \$			
Soldes des fonds au 31 mars 2016	1 088	99	1 867	45 974	1 770	50 798
(Déficit) des produits par rapport aux charges	(1 000)	(8)	(290)	(3 171)	-	(4 469)
variation nette des fonds investis dans les immobilisations (note 10)	-	-	-	892	(892)	-
Virements interfonds (note 14)	-	(5)	-	5	-	-
Soldes des fonds au 31 mars 2017	88	86	1 577	43 700	878	46 329
						2016
	Fonds affectés			Administration générale- Fonds non grevé d'affectation \$	Placements dans des immobilisat ions \$	Total \$
	Dotation \$	Origine interne \$	Origine externe \$			
Soldes des fonds - 31 mars 2015	1 088	670	1 731	45 097	3 028	51 614
(Déficit)/ excédent des produits par rapport aux charges	-	(396)	138	(558)	-	(816)
Variation nette des fonds investis dans les immobilisations (note 10)	-	-	-	1 258	(1 258)	-
Virements interfonds (note 14)	-	(175)	(2)	177	-	-
Soldes des fonds au 31 mars 2016	1 088	99	1 867	45 974	1 770	50 798

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017 \$	2016 \$
Flux de trésorerie provenant des (utilisés dans)		
Activités d'exploitation		
(Déficit) des produits par rapport aux charges	(4 469)	(816)
Amortissement des immobilisations	2 279	3 667
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(1 268)	(2 092)
Charges au titre des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite	141	244
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi payés autres que les prestations du régime de retraite	(224)	(171)
Variation du fonds de roulement d'exploitation hors disponibilités		
Comptes débiteurs et charges payées d'avance	44 025	(38 162)
Comptes créditeurs et charges à payer	(21 035)	7 617
	<u>19 449</u>	<u>44 947</u>
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	<u>(3 099)</u>	<u>(2 889)</u>
Activités liées aux placements		
Produits de placements arrivés à échéance	-	94 777
Acquisition de placements	<u>(10 085)</u>	<u>(65 530)</u>
	<u>(10 085)</u>	<u>29 247</u>
Activités liées au financement		
Montants reçus liés aux immobilisations	<u>2 980</u>	<u>320</u>
Hausse (baisse) du flux de trésorerie au cours de l'exercice	9 245	(18 269)
Trésorerie au début d'exercice	<u>55 500</u>	<u>73 769</u>
Trésorerie à la fin d'exercice	<u>64 745</u>	<u>55 500</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Action Cancer Ontario (l'« organisme ») est l'organisme gouvernemental de la province dont la responsabilité est d'assurer l'amélioration du rendement des réseaux de cancérologie et de traitement des maladies rénales chroniques en Ontario. L'organisme appuie également la réalisation des Stratégies de réduction des temps d'attente dans les salles d'urgence/autres niveaux de soins en recueillant et en transmettant des renseignements qui permettent au gouvernement de mesurer, de gérer et d'améliorer l'accès à des soins efficaces et de qualité. Dans le cadre de ce mandat, l'organisme est chargé de trouver un financement permettant d'améliorer constamment le rendement des réseaux de santé afin de s'assurer que les patients reçoivent les soins appropriés, au bon moment et au endroit, et ce à chacune des étapes de leurs parcours de soins.

Le rôle de l'organisme consiste aussi à collaborer avec les fournisseurs de soins de santé de chaque région de la province pour planifier les services qui répondront aux besoins actuels et futurs des patients, de soutenir les fournisseurs à dispenser des soins de la plus grande qualité conformément aux normes et aux lignes directrices fondées sur la recherche; et de travailler avec les administrateurs, les médecins, et les autres fournisseurs de soins pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des réseaux.

En outre, l'organisme dirige la création et la mise en œuvre de modèles de paiement innovants; met sur pied des programmes provinciaux conçus pour élever les taux de participation aux tests de dépistage; transforme les travaux de recherche et leurs résultats en normes et en lignes directrices; transmet les renseignements aux responsables politiques de la province; et s'assure que les Ontariens peuvent compter sur de réseaux de cancérologie et de traitement de maladies rénales responsables, efficaces et de la plus grande qualité en évaluant le rendement des services et en communiquant les résultats.

L'organisme est essentiellement financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) de la province de l'Ontario.

L'organisme est un organisme caritatif enregistré en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu, à condition de satisfaire à certaines exigences de la Loi. Les membres du conseil de direction et des comités du conseil de direction travaillent bénévolement.

2 Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Comptabilité par fonds

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être précisément soustraites par le donateur. Le revenu de placements affecté provenant des ressources du fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits du fonds grevé d'affectation d'origine externe.

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

2 Principales méthodes comptables- suite

Le revenu de placements est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu des intérêts est comptabilisé selon le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Le fonds grevé d'affectations d'origine interne présente les fonds soumis à une affectation interne par le conseil de direction pour l'éducation, la recherche ou d'autres fins particulières.

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions par le donateur, et qui concernent principalement la recherche. Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, l'organisme s'assure que tous les fonds grevés d'affectations sont bien utilisés aux fins prévues.

Le fonds d'administration générale représente les programmes de l'organisme et d'autres programmes financés par le MSSLD. Ce fonds présente les ressources non affectées, toutes les subventions affectées reçues du MSSLD et les subventions affectées reçues d'autres organismes pour lesquelles l'organisme n'a aucun fonds affecté correspondant.

Apports

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté lorsque le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement final est raisonnablement sûr. Les apports affectés pour lesquels il n'existe aucun fonds affecté correspondant (y compris les programmes financés par le MSSLD et les autres programmes financés) sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds d'administration générale selon la méthode du report.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant peut être estimé de manière raisonnable et que le recouvrement est probable.

Les apports non affectés reçus pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés liés aux immobilisations et sont amortis selon la même méthode que les immobilisations associées.

Les apports pour dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation dans l'exercice où ils sont reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'organisme considère les dépôts bancaires, les certificats de dépôt, et les placements à court terme avec une échéance initiale d'au moins trois mois comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Lors de périodes ultérieures, les instruments financiers (y compris les placements) sont comptabilisés au coût ou au coût

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

2 Principales méthodes comptables- suite

amorti après dépréciation, le cas échéant. L'actif financier est soumis à des tests de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, le placement est déprécié et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Pour les comptes débiteurs, lorsqu'une perte est considérée comme probable, la créance client est comptabilisée au montant recouvrable estimatif net et la perte est comptabilisée dans l'état des résultats. Les coûts de transaction liés à une acquisition, une vente ou une émission d'instruments financiers sont facturés au coût de l'instrument financier.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts associés à la main-d'œuvre interne et de tiers sont immobilisés dans les logiciels en lien avec le développement de projets de technologie de l'information.

Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés en fonction de la durée de vie estimée de l'actif.

Le matériel thérapeutique et autre matériel technique sont amortis sur des périodes allant de quatre à neuf ans; le mobilier de bureau et le matériel sont amortis sur des périodes allant de trois à cinq ans; et les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de location. Les logiciels sont amortis sur des périodes allant de trois à quatre ans.

Les terrains et les bâtiments de quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur nominale, car leur juste valeur n'a pu être raisonnablement déterminée au moment de la réception du don.

Lorsqu'une immobilisation ne présente plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, le différentiel de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en gain ou en perte, selon le cas, dans l'état des résultats.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Prestations de retraite et avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, semblable à un régime à cotisations déterminées, étant donné que l'organisme ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme un régime à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme sont donc comptabilisées comme si le

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

2 Principales méthodes comptables- suite

régime était un régime à cotisations déterminées, et sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.

ii) Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le coût des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et est passé en charges au moment où les services sont rendus. Les ajustements à ces charges découlant des changements d'estimations et les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des groupes de salariés concernés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers exige que la direction réalise des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les postes assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent les charges réparties au prorata et les comptes débiteurs relatives aux dépenses en médicaments. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3 Trésorerie – grevée d'affectations

La trésorerie comprend un montant de 330 \$ (420 \$ en 2016), grevée d'affectations puisqu'il s'agit d'un régime de retraite dissous dont les sommes sont détenues par un tiers au cas où d'anciens membres déposeraient une demande. Ces sommes sont assujetties à des affectations d'origine externe et ne sont pas disponibles pour une utilisation générale.

4 Placements

	2017 \$	2016 \$
Certificats de placement garanti, comme suit :		
Remboursable sur demande :		
Au taux d'intérêt de 1,75 %, arrivant à échéance le 5 septembre 2017	44 861	44 861
Au taux d'intérêt de 1,75 %, arrivant à échéance le 2 octobre 2017	10 830	10 830
Au taux d'intérêt de 1,75 %, arrivant à échéance le 3 novembre 2017	10 450	10 450
Non remboursable sur demande :		
Au taux d'intérêt de 1,60 %, arrivant à échéance le 19 mars 2018	10 085	-
	76 226	66 141

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

5 Comptes débiteurs et charges payées d'avance

	2017	2016
	\$	\$
Comptes débiteurs	2 606	16 644
À recevoir du MSSLD	350	30 765
Charges payées d'avance	2 113	1 685
	<u>5 069</u>	<u>49 094</u>

6 Immobilisations

	2017		
	Coût	Cumul des	Valeur
	\$	amortisseme nts	comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	2 996	2 955	41
Mobilier de bureau et équipement	7 417	6 798	619
Améliorations locatives	5 058	4 972	86
Terrains et immeubles	1	-	1
Logiciels	34 633	28 513	6 120
	<u>50 105</u>	<u>43 238</u>	<u>6 867</u>
	2016		
	Coût	Cumul des	Valeur
	\$	amortisseme nts	comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	4 242	4 100	142
Mobilier de bureau et équipement	7 426	6 319	1 107
Améliorations locatives	5 056	4 583	473
Terrains et immeubles	1	-	1
Logiciels	34 411	30 087	4 324
	<u>51 136</u>	<u>45 089</u>	<u>6 047</u>

Le coût des immobilisations comprend les logiciels en cours de développement de 3 464 \$ (3 319 \$ en 2016). Ces montants seront amortis dès qu'ils seront prêts à être utilisés. Au cours de l'exercice, des dépôts d'immobilisations ont été complètement dévalués de 4 131 \$(zéro en 2016). Les valeurs représentent le coût d'origine.

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

7 Comptes créditeurs et charges à payer

	2017 \$	2016 \$
Engagements liés au commerce	38 738	58 927
Charges à payer	48 783	49 207
Sommes dues au MSSLD	10 206	10 284
Sommes dues aux autres bailleurs de fonds	104	358
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite (note 3)	330	420
	<u>98 161</u>	<u>119 196</u>

8 Apports reportés liés aux immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus pour l'acquisition d'immobilisations. Au cours de l'exercice, la variation du solde des apports reportés liés aux immobilisations est présentée comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Solde au début de l'exercice	4 277	6 049
Sommes reçues liées aux immobilisations	2 980	320
Sommes comptabilisées à titre de produits	(1 268)	(2 092)
	<u>5 989</u>	<u>4 277</u>

Le solde des apports en capital reportés pour immobilisations contient les éléments suivants :

	2017 \$	2016 \$
Apports en capital non amortis pour l'acquisition d'immobilisations	5 989	4 277
Apports non dépensés	-	-
	<u>5 989</u>	<u>4 277</u>

9 Prestations de retraite et avantage postérieurs à l'emploi

a. Régime de retraite

Les salariés de l'organisation sont des membres de l'HOOPP, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants du HOOPP reçoivent des prestations calculées sur le nombre de

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

9 Prestations de retraite et avantage postérieurs à l'emploi-suite

d'années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant la période de cinq années consécutives au cours de laquelle ils ont été le mieux rémunérés avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP au cours de l'exercice par l'organisme, pour les salariés avoisinent les 8 724 \$ (7 817 \$ en 2016) et sont incluses dans les charges de retraite, qui représentent tous les montants de l'exercice, dans l'état des résultats.

b. Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Avant le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offrait à ses salariés actifs et retraités des avantages complémentaires de retraite couvrant les soins médicaux et dentaires. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme offre des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite uniquement à ses salariés retraités qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2006. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation s'élevaient à 224 \$ (171 \$ en 2014). L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires postérieurs à l'emploi est datée du 31 mars 2016 et a été extrapolée jusqu'au 31 mars 2017.

Les renseignements relatifs aux avantages complémentaires postérieurs à l'emploi de l'organisme figurent ci-dessous :

	2017	2016
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	2 795	2 935
Pertes actuarielles non amorties	(367)	(424)
	<hr/>	<hr/>
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi payés autres que les prestations de retraite	<u>2 428</u>	<u>2 511</u>

L'évolution du passif au titre des avantages sociaux futurs durant l'exercice est comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi payés autres que les prestations du régime de retraite - solde d'ouverture	2 511	2 438
Charges liées aux avantages complémentaires de retraite	141	244
Cotisations de capitalisation	(224)	(171)
	<hr/>	<hr/>
Avantages complémentaires postérieurs à l'emploi autres que les prestations du régime de retraite - solde de fermeture	<u>2 428</u>	<u>2 511</u>

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

9 Prestations de retraite et avantage postérieurs à l'emploi-suite

	2017 \$	2016 \$
Frais d'intérêts	84	117
Amortissement des pertes actuarielles	57	127
	<hr/>	<hr/>
Total des charges liées aux avantages complémentaires de retraite	141	244

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses reflétant la conjoncture économique et les lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	2017	2016
Taux d'actualisation	3,00 %	3,00 %
Taux tendanciels des soins de santé complémentaires	6,00 % en 2017 à 4,5 % en 2023 à et après	6,25 % en 2016 à 4,5 % en 2023 à et après
Taux tendanciels des frais dentaires	3 %	3 %
Années de service restantes des salariés	9,5	9,22

10 Placements dans des immobilisations

	2017 \$	2016 \$
Immobilisations	6 867	6 047
Montants financés par des apports reportés liés aux immobilisations (note 8)	(5 989)	(4 277)
	<hr/>	<hr/>
	878	1 770

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Acquisition d'immobilisations	3 099	2 889
Fonds affectés des immobilisations	(2 980)	(2 572)
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	1 268	2 092
Amortissement des immobilisations	(2 279)	(3 667)
	<hr/>	<hr/>
	(892)	(1 258)

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

11 Produits de placements

Les produits de placements provenant des ressources du fonds de dotation au montant d'un dollar (12 \$ en 2016) sont compris dans le fonds affecté.

12 Autres produits

	2017	2016
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Santé publique Ontario	2 353	2 313
Partenariat canadien contre le cancer	1 231	898
Autres produits	1 713	1 087
	<u>5 297</u>	<u>4 298</u>
Fonds affecté		
Subventions	<u>1 396</u>	<u>2 968</u>

13 Autres charges d'exploitation

	2017	2016
	\$	\$
Fonds affecté	<u>237</u>	<u>233</u>
Fonds d'administration générale		
Matériel	7 492	6 849
Bureau général	1 385	1 513
Coûts d'occupation	5 213	5 176
Formation et publications	2 209	3 600
Services de conseils	1 968	2 712
Déplacements	1 610	1 481
Frais professionnels	176	278
Autres charges	312	806
	<u>20 365</u>	<u>22 415</u>

14 Virements interfonds

	2017	2016
	\$	\$
Virements vers le fonds d'administration générale du fonds grevé d'affection interne	5	(175)
Virements vers le fonds d'administration générale du fonds grevé d'affection externe	<u>-</u>	<u>2</u>
	<u>5</u>	<u>177</u>

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

15 Engagement

Les paiements minimaux au titre de la location de locaux, de matériel informatique et de matériel de bureau qui sont exigibles aux termes des contrats de location-exploitation sont estimés comme suit pour les exercices se terminant au 31 mars :

	\$
2018	9 199
2019	9 083
2020	8 528
2021	7 082
2022	5 937
	<hr/>
	39 829
	<hr/>

16 Éventualités

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), le régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas pour régler les réclamations, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés, majoré des produits de placements et diminué de l'obligation au titre des réserves et des charges pour réclamations et des charges d'exploitation. Chaque assuré dont le montant des primes, majoré des d'exploitation, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC.

17 Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et des dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation de ses administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais engagés en rapport avec des actions en justice, des poursuites et autres litiges découlant de leurs services, et pour tous les autres frais engagés ou subis dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas aux frais qui résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer de manière raisonnable le montant maximal qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour compenser des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès du HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

17 Garanties - suite

b) Autres conventions relatives aux indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme conclut des accords relatifs à l'indemnisation de tiers, y compris l'indemnisation des propriétaires des locaux loués par l'organisme; l'indemnisation du MSSLD en cas de réclamations, actions en justice, poursuites et autres litiges fondés sur des actes ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes, gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et l'indemnisation des hôpitaux d'accueil appliquant du programme intégré de cancérologie en cas de réclamations, d'actions en justice, de coûts, de dommages-intérêts et de charges résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations aux termes de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon l'accord sous-jacent, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, l'accord ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. L'organisme n'a versé aucune somme au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

18 Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont exposés à certains risques financiers, notamment le risque lié au crédit, le risque lié au taux d'intérêt et le risque lié aux liquidités. Il n'y a eu aucun changement important relatif à l'exposition à ces risques ou aux méthodes utilisées pour évaluer ces risques par rapport à l'exercice précédent.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements détenus auprès d'institutions financières et de l'exposition aux comptes débiteurs en souffrance. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont détenus auprès de grandes institutions financières qui affichent des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation, ce qui réduit l'exposition au risque lié au crédit. L'organisme évalue la solvabilité des contreparties en tenant compte de leur situation financière et d'autres facteurs. La direction est d'avis que le risque lié aux comptes débiteurs est minime, car la plupart des comptes débiteurs sont à recevoir des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes contrôlés par ceux-ci.

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

18 Instruments financiers - suite

L'exposition maximale au risque lié au crédit de l'organisme en lien avec les comptes débiteurs en fin d'exercice se présente comme suit :

	0 à 30 jours \$	31 à 60 jours \$	61 à 90 jours \$	Plus de 91 jours \$	Total \$
Comptes débiteurs	2 018	548	32	(8)	2 606
À recevoir du MSSLD	-	-	350	-	350
Montant à recevoir	2 018	548	382	(8)	2 956

Rien n'indique que l'organisme ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances, aucune provision pour perte de valeur n'ayant été comptabilisée.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'organisme n'est exposé au risque lié au taux d'intérêt qu'à l'égard de ses placements. L'organisme ne s'attend pas à ce que les fluctuations des taux d'intérêt du marché aient une incidence importante sur sa performance financière et n'utilise aucun instrument dérivé. L'organisme atténue son exposition au risque lié au taux d'intérêt à l'égard de ses placements en achetant des certificats de placement garanti assortis de courtes échéances et d'exigences.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités désigne le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ses obligations en matière de flux de trésorerie lorsqu'elles sont exigibles. L'organisme atténue ce risque en ne contractant aucune dette, en surveillant ses activités financières et ses sorties de trésorerie au moyen d'un budget, et en effectuant des placements qui peuvent être convertis en trésorerie à court terme en cas de sorties de trésorerie imprévues. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers:

	0 à 30 jours \$	31 à 60 jours \$	61 à 90 jours \$	Plus de 91 jours \$	Total \$
Engagements liés au commerce	38 738	-	-	-	38 738
Charges à payer	48 780	3	-	-	48 783
Sommes dues au MSSLD	10 206	-	-	-	10 206
Sommes dues aux autres bailleurs de fonds	104	-	-	-	104
Sommes détenues par un tiers au titre d'un régime de retraite (note 3)	-	-	-	330	330
Somme à payer	97 828	3	-	330	98 161

Action Cancer Ontario

Notes relatives aux états financiers

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

19 Soldes de fonds – Dotation

Les apports détenus par ACO d'un montant de 1 000\$ plus les intérêts de 181 \$, perçus depuis 1996, ont été transférés à la demande du donateur, à l'Université de Western dans le cadre d'un accord commun entre ACO, London Heath Sciences Centre et l'Université de Western.

20 Événement ultérieur

Après le 31 mars 2017, le MSSLD a avisé ACO qu'il devait lui verser 15 millions de dollars de son solde de fonds d'administration générale non affecté au cours de l'exercice 2017-2018, et que son financement de base annuel serait réduit de 5 millions de dollars.

21 Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation des charges adoptée pour l'exercice considéré.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Responsabilité de la direction pour les états financiers

au 31 mars 2017

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers audités et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles et forêts pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des auditeurs indépendants indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



Tim Doyle
Trésorier



Jeff W. Leavey
Directeur général



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence de foresterie du parc Algonquin
et à la ministre des Richesses naturelles et des Forêts

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de foresterie du parc Algonquin, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 15 juin 2017

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

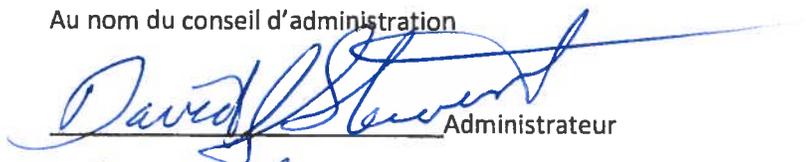
État de la situation financière

Au 31 mars

	<u>2017 (\$)</u>	<u>2016 (\$)</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	3 305 316	1 606 560
Débiteurs (Note 3)	7 130 035	8 657 659
Stocks détenus en vue de la vente	543 036	328 608
Frais payés d'avance	<u>1 962</u>	<u>7 401</u>
	<u>10 980 349</u>	<u>10 600 228</u>
Immobilisations (Note 4)	<u>534 874</u>	<u>275 257</u>
	<u>11 515 223</u>	<u>10 875 485</u>
<hr/>		
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 475 788	1 283 815
Retenues de garantie des entrepreneurs	60 124	80 007
Montant dû au Fonds de produits consolidés (Note 13)	225 969	292 876
Apports reportés (Note 5)	<u>33 240</u>	<u>25 849</u>
	<u>1 795 121</u>	<u>1 682 547</u>
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	<u>349 947</u>	<u>436 834</u>
	<u>2 145 068</u>	<u>2 119 381</u>
Actif net		
Affecté – Fonds de reboisement forestier (Notes 7 et 9)	3 050 709	2 935 404
Investi en immobilisations (Note 8)	534 874	275 257
Non affecté – Fonds général	<u>5 784 572</u>	<u>5 545 443</u>
	<u>9 370 155</u>	<u>8 756 104</u>
	<u>11 515 223</u>	<u>10 875 485</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration


 A handwritten signature in blue ink, appearing to read "David Stewart".

Administrateur


 A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dave Lunkay".

Administrateur

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général (\$)	Fonds de reboisement forestier (\$)	Total 2017 (\$)	Total 2016 (\$)
Produits:				
Ventes de produits	22 362 486	-	22 362 486	21 203 665
Activités de reboisement forestier	-	1 729 884	1 729 884	1 802 007
Ventes de bois sur pied	224 106	-	224 106	212 645
Autres (note 10)	2 581 825	216 675	2 798 500	2 541 080
	<u>25 168 417</u>	<u>1 946 559</u>	<u>27 114 976</u>	<u>25 759 397</u>
Charges:				
Coûts directs liés à des programmes	19 520 537	1 506 366	21 026 903	19 376 839
Frais pour droits de coupe du bois de la Couronne (Note 13)	2 986 500	-	2 986 500	2 941 724
Entretien des chemins d'accès public	292 609	-	292 609	274 151
Planification des activités forestières	272 003	-	272 003	275 180
Mesurage du bois	40 763	-	40 763	33 515
	<u>23 112 412</u>	<u>1 506 366</u>	<u>24 618 778</u>	<u>22 901 409</u>
Résultat d'exploitation	<u>2 056 005</u>	<u>440 193</u>	<u>2 496 198</u>	<u>2 857 988</u>
Frais d'administration et autres charges:				
Salaires et avantages sociaux	1 138 952	228 811	1 367 763	1 483 221
Amortissement des immobilisations	112 125	64 328	176 453	142 914
Fournitures et dépenses de bureau	112 261	182	112 443	107 786
Loyer des bureaux	43 243	13 860	57 103	56 339
Indemnités des administrateurs	53 306	-	53 306	34 270
Déplacement et formation du personnel	40 357	8 554	48 911	34 988
Assurances	22 604	9 153	31 757	31 220
Relations publiques	29 213	-	29 213	37 392
Expert-conseils, frais juridiques et frais divers	3 198	-	3 198	11 551
Frais bancaires et d'intérêts	2 000	-	2 000	1 628
	<u>1 557 259</u>	<u>324 888</u>	<u>1 882 147</u>	<u>1 896 309</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>498 746</u>	<u>115 305</u>	<u>614 051</u>	<u>961 679</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**État de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<u>En 2017</u>	<u>Investi en immobilisations (\$)</u>	<u>Affecté - Fonds de reboisement forestier (\$)</u>	<u>Non affecté - Fonds Général (\$)</u>	<u>Total (\$)</u>
Solde au début de l'exercice	275 257	2 935 404	5 545 443	8 756 104
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges (Note 8)	(176 453)	115 305	675 199	614 051
Investissement en immobilisations (Note 8)	<u>436 070</u>	<u>-</u>	<u>(436 070)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>534 874</u>	<u>3 050 709</u>	<u>5 784 572</u>	<u>9 370 155</u>

<u>En 2016</u>	<u>Investi en immobilisations (\$)</u>	<u>Affecté - Fonds de reboisement forestier (\$)</u>	<u>Non affecté - Fonds Général (\$)</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	271 742	2 667 622	4 855 061	7 794 425
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges (Note 8)	(125 634)	267 782	819 531	961 679
Investissement en immobilisations (Note 8)	<u>129 149</u>	<u>-</u>	<u>(129 149)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>275 257</u>	<u>2 935 404</u>	<u>5 545 443</u>	<u>8 756 104</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2017 (\$)</u>	<u>2016 (\$)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation:		
Excédent des produits par rapport aux charges	614 051	961 679
Ajustements pour éléments hors caisse:		
Amortissement des immobilisations	176 453	142 914
Amortissement des apports de capital reportés	-	(17 280)
Gain sur vente d'immobilisations	(15 195)	(22 811)
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	-	17 326
	<u>775 309</u>	<u>1 081 828</u>
 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	1 527 624	290 055
Stocks détenus en vue de la vente	(214 428)	(158 162)
Frais payés d'avance	5 439	(5 439)
Créditeurs et charges à payer	191 973	(12 582)
Retenues de garantie des entrepreneurs	(19 883)	13 706
 Montants dû au Fonds de produits consolidés	(66 907)	88 790
Apports reportés	7 391	25 849
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	(86 887)	-
	<u>2 119 631</u>	<u>1 324 045</u>
 Flux de trésorerie liés aux activités de capital:		
Achats d'immobilisations	(436 070)	(129 149)
Produits de la vente d'immobilisations	15 195	22 811
	<u>(420 875)</u>	<u>(106 338)</u>
 Augmentation de l'encaisse	1 698 756	1 217 707
 Encaisse au début de l'exercice	<u>1 606 560</u>	<u>388 853</u>
 Encaisse à la fin de l'exercice	<u>3 305 316</u>	<u>1 606 560</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2017

L'Agence de foresterie du parc Algonquin ("l'AFPA") est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario le 4 janvier 1975 en vertu de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974. L'AFPA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin. L'AFPA est un organisme sans but lucratif (un "OSBL") et elle est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables:**Mode de présentation**

Les états financiers de l'AFPA ont été préparés par la direction conformément aux principes des Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les Normes de la section 4200 pour les organismes gouvernementales sans but lucratif. Un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été présenté car il n'y a rien à signaler à cet égard.

Comptabilité par fonds

Le Fonds général sert à comptabiliser les activités administratives et génératrices de produits de l'AFPA. Le Fonds de reboisement forestier sert à comptabiliser les activités de gestion forestière, y compris des travaux sylvicoles.

Constatation des produits

Les produits de la vente d'articles et les charges liées aux activités de reboisement forestier sont comptabilisés au moment de la livraison du bois, lorsque le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement est raisonnablement assuré, qu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'AFPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions gouvernementales, comme suit:

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées comme produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et comptabilisées dans la période où l'activité connexe a lieu. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés comme des produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont comptabilisées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la même méthode, à des taux correspondant à ceux des immobilisations connexes.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables: (suite)

Les autres produits divers sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Stocks détenus en vue de la vente

Les stocks détenus en vue de la vente, constitués de bois récolté n'ayant pas encore été livré aux clients, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit actuel, dans leur condition actuelle. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vent estimatif dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente applicable.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ceux-ci sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

Actif	Taux
Véhicules et remorques	25%
Structures en acier portatives	20%
Matériel technique et de traitement de données	10%
Mobiliers et agencements	10%
Améliorations locatives	10%

Le coût lié aux ponts et aux chemins d'accès public est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lequel les ponts et les chemins d'accès seront utilisés, la période d'amortissement étant d'une durée maximale de 10 ans. Les actifs de reboisement forestier (qui comprend les mobiliers et agencements, matériel technique et de traitement de données, véhicules et remorques) sont amortis selon la même méthode et selon les mêmes taux que les actifs mentionnés ci-dessus.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN
Notes afférentes aux états financiers
Au 31 mars 2017

1. Principales conventions comptables: (suite)

Instruments financiers

L'AFPA comptabilise ses actifs et passifs comme suit:

- L'encaisse est soumise à un risque de changement de valeur négligeable, ainsi la valeur comptable se rapproche à la juste valeur.
- Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement moins tout montant pour provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value sont effectuées afin de refléter les débiteurs selon le moindre du coût non amorti et de la valeur recouvrable nette, lorsque le recouvrement et le risque de perte existe. Les variations du montant des provisions pour moins-value doivent être constatées dans L'État des Résultats.
- Les créditeurs et charges à payer, les retenues de garantie des entrepreneurs et le montant dû au Fonds de produits consolidés sont inscrits au coût.

L'agence n'a pas recours à des instruments dérivés.

Avantages sociaux futurs

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles pour les services rendus avant le 1er Janvier 2016. Les coûts des indemnités de départ en vertu de la fonction publique de l'Ontario et des droits inutilisés de vacances gagnés par les salariés au cours de l'année sont comptabilisés dans les charges à payer dans les états financiers.

La comptabilisation à titre de régime de retraite à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, étant donné que l'AFPA ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer la comptabilisation à titre de régime à prestations déterminées.

Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de l'exercice. Parmi les principaux éléments assujettis à ces estimations et hypothèses, on retrouve la détermination de la provision pour créances douteuses, la désuétude des stocks et l'obligation au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés à l'état des résultats au cours de l'exercice durant lequel ils deviennent apparents.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2017

2. Transactions entre parties apparentées:

L'AFPA, en vertu de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin, est soumise au contrôle et la direction du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts ("le ministère"). Dans le cours normal des activités, l'AFPA a effectué les transactions suivantes avec le ministère:

- i. Reçu une subvention pour le remboursement des coûts de construction et d'entretien des chemins (voir notes 5 et 10).
- ii. Reçu une subvention pour le remboursement des coûts d'entretien des chemins d'accès public (voir notes 5 et 10).
- iii. Paiements de frais pour droits de coupe du bois de la Couronne (voir note 13).

Toutes les transactions entre parties liées sont comptabilisées selon leur valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établis et convenus entre les parties.

3. Débiteurs:

	<u>2017 (\$)</u>	<u>2016 (\$)</u>
Comptes clients	6 666 575	8 267 725
Droits de coupe facturable et autre	<u>501 374</u>	<u>427 848</u>
	7 167 949	8 695 573
Moins la provision pour créances douteuses	<u>(37 914)</u>	<u>(37 914)</u>
	<u>7 130 035</u>	<u>8 657 659</u>

4. Immobilisations:

<u>En 2017</u>	<u>Coût (\$)</u>	<u>Amortissement cumulé (\$)</u>	<u>Valeur comptable nette (\$)</u>
Ponts et chemins d'accès	5 346 799	5 346 799	-
Structures en acier portatives	958 076	676 496	281 580
Actifs de reboisement forestier	512 662	384 558	128 104
Véhicules	459 190	349 752	109 438
Matériel technique	176 007	172 623	3 384
Matériel de traitement de données	74 720	70 181	4 539
Mobiliers et agencements	50 608	50 608	-
Améliorations locatives	44 804	44 804	-
Remorques	<u>12 550</u>	<u>4 721</u>	<u>7 829</u>
	<u>7 635 416</u>	<u>7 100 542</u>	<u>534 874</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2017

4. Immobilisations: (suite)

<u>En 2016</u>	<u>Coût (\$)</u>	<u>Amortissement cumulé (\$)</u>	<u>Valeur comptable nette (\$)</u>
Ponts et chemins d'accès	5 346 799	5 346 799	-
Structures en acier portatives	681 279	629 597	51 682
Actifs de reboisement forestier	433 026	320 532	112 494
Véhicules	430 954	339 815	91 139
Matériel technique	176 007	170 920	5 087
Matériel de traitement de données	74 720	68 668	6 052
Mobiliers et agencements	50 608	50 608	-
Améliorations locatives	44 804	44 804	-
Remorques	23 432	14 629	8 803
	<u>7 261 629</u>	<u>6 986 372</u>	<u>275 257</u>

5. Apports reportés:

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues du Ministère au cours de l'exercice, qui se rapportent à des charges liées à des périodes futures. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde des apports reportés:

	Construction et entretien des routes \$	Entretien des chemins d'accès public \$	Total 2017 (\$)	Total 2016 (\$)
Solde au début de l'exercice	-	25 849	25 849	-
Plus les apports reçus au cours de l'exercice	1 869 561	300 000	2 169 561	1 884 209
Moins la somme dépensée au cours de l'exercice	<u>(1 869 561)</u>	<u>(292 609)</u>	<u>(2 162 170)</u>	<u>(1 858 360)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>33 240</u>	<u>33 240</u>	<u>25 849</u>

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2017

6. Avantage sociaux futurs:

a) Régime de retraite interentreprises

Les salariés à temps plein de l'AFPA participent à la Caisse de retraite de la fonction publique (la "CRFP"), qui gère les régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de la province d'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRFP, détermine les montants annuels que l'AFPA doit verser à la CRFP. Étant donné que le promoteur doit s'assurer que la CRFP est viable financièrement, tout surplus ou passif non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constitue pas un actif ou une obligation de l'AFPA. Les versements annuels de l'AFPA de 117 019 \$ (106 694 \$ en 2016) sont inclus dans le poste "Salaires et avantages sociaux" à l'état des résultats.

b) Indemnités de cessation d'emploi:

L'AFPA fournit des indemnités de cessation d'emploi aux salariés admissibles. Tous les salariés à temps plein embauchés avant le 1 avril 2014 sont admissibles au versement d'une indemnité de départ égale à une semaine de salaire par année de service continu à l'AFPA avant le 1er janvier 2016, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel du salarié. L'obligation totale relative aux montants acquis au titre des indemnités de départ s'élevait à 349 947 \$ à la fin de l'exercice à l'étude (436 834 \$ en 2016).

c) Avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite:

Le coût des avantages postérieurs au départ à retraite non liés aux prestations de retraite incombe à la province de l'Ontario, qui constitue une partie apparentée. Par conséquent, ce coût n'est ni comptabilisé dans les charges à payer ni inclus dans l'état des résultats.

7. Fonds de reboisement forestier:

Le 6^e septembre 2012, l'AFPA a renouvelé son accord avec le ministère, une partie apparentée, portant sur les activités de gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles. Le financement de ces activités selon le principe du recouvrement des coûts provient des droits de coupe prévus dans la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et des subventions provenant du Fonds pour l'avenir de la foresterie. Le terme de l'accord a commencé le 1^{er} avril 2007 et expire le 31 mars 2027.

Selon les dispositions de l'accord, l'AFPA est tenue de maintenir un solde minimal de 1 500 000 \$ dans le Fonds de reboisement forestier.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2017

8. Investissement en immobilisations:

	<u>2017 (\$)</u>	<u>2016 (\$)</u>
a) Investissement en immobilisations	<u>534 874</u>	<u>275 257</u>
b) Fluctuation de l'actif net investi en immobilisations se calcule comme suit:		
Insuffisance des produits par rapport aux charges:		
Amortissement des apports de capital reportés	-	17 280
Amortissement des immobilisations	<u>(176 453)</u>	<u>(142 914)</u>
	<u>(176 453)</u>	<u>(125 634)</u>
c) Variation nette de l'investissement en immobilisations:		
Achat d'immobilisations	<u>436 070</u>	<u>129 149</u>

9. Virement inter fond:

Le conseil d'administration a approuvé par résolution que toute perte subie par le Fonds de reboisement forestier découlant de charges liées aux activités de reboisement forestier dépassant les produits au cours de l'exercice ne peuvent pas être financées par le Fonds de reboisement forestier sans que le solde de ce dernier chute sous la barre des 2 500 000 \$ doit être financées par le Fonds général. Aucun montant a été transféré au cours de l'année (2016 – nul \$).

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2017

10. Autres produits:

	<u>2017 (\$)</u>	<u>2016 (\$)</u>
Remboursement du ministère – coûts de construction et d'entretien des chemins	1 869 561	1 584 209
Remboursement du ministère – coûts d'entretien des chemins d'accès public	292 609	274 151
Intérêts	269 315	320 271
Gain sur vente d'immobilisations	15 195	22 811
Autres	<u>351 820</u>	<u>339 638</u>
	<u>2 798 500</u>	<u>2 541 080</u>

Des produits de 1,87 million de dollars (1,58 million de dollars en 2016) sont inclus dans le poste "Autres produits" du Fonds général. L'AFPA a reçu cette somme dans le cadre d'un accord conclu avec le ministère. L'objectif de cet accord est de permettre à l'AFPA d'obtenir le remboursement des coûts de construction et d'entretien associés aux chemins d'accès forestiers primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière. Une partie du financement du ministère est transmis aux clients de l'AFPA au moyen d'un remboursement fondé sur le volume des ventes. Au cours de l'exercice 2017, 492 002 \$ (455 050 \$ en 2016) a été transmis aux clients de l'AFPA et est compensé dans la vente d'articles dans l'état des résultats.

11. Rémunération des administrateurs:

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à environ 24 600 \$ au cours de l'exercice (12 100 \$ en 2016).

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN**Notes afférentes aux états financiers**Au 31 mars 2017

12. Risques liés aux instruments financiers:**Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles résultant dans une perte financière. L'AFPA est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs et à l'encaisse. Les créances de l'AFPA parviennent de divers clients et des organismes gouvernementaux et sont recouvrables. Tous les dépôts en espèces sont détenus par les institutions financières. En tant que tel, l'AFPA n'est pas exposée à un risque de crédit significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'AFPA sera incapable de remplir ses obligations en temps opportun. L'AFPA est exposée au risque de liquidité relativement aux créanciers et charges à payer, retenues de garantie des entrepreneurs, et montant dû au Fonds de produits consolidés. L'AFPA gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'AFPA prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

13. Frais pour droits de coupe du bois de la Couronne:

Dans le cours normal des activités, les frais pour droits de coupe du bois de la Couronne sont engagés et sont payés au ministère. Tout montant payable au ministère à la fin de l'exercice est comptabilisé comme montant dû au Fonds de produits consolidés dans l'état de la situation financière. Ces montants sont normalement entièrement réglés au premier trimestre de l'exercice suivant.



RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de Santé publique Ontario (SPO) est responsable de la préparation des états financiers ci-joints conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, tel qu'ils ont été établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptable professionnel agréé Canada (CPA).

Dans la préparation de ces états financiers, la direction choisit les principes comptables appropriés, pose un jugement et fait les meilleures estimations pour rapporter les événements et les opérations tels qu'ils se produisent. La direction détermine les montants sur une base raisonnable pour s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle à tous les égards importants. Les renseignements financiers figurant dans le présent rapport annuel sont préparés conformément à ceux contenus dans les états financiers.

SPO maintient un système de contrôles internes qui vise à offrir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que l'actif est protégé et que les opérations sont exécutées et comptabilisées conformément aux politiques qui régissent les activités de SPO.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne, de passer en revue les états financiers et de les approuver. Le conseil remplit ces responsabilités grâce à son comité permanent de vérification et des finances. Celui-ci se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information vérifiée et non vérifiée. Ernst & Young s.r.l. a libre et plein accès au comité permanent de vérification et des finances.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de communiquer de l'information financière représentative des activités de SPO, cohérente, fiable et pertinente pour permettre d'évaluer les activités de SPO de manière éclairée.

A handwritten signature in blue ink that reads "Cathy Campos".

Cathy Campos, CPA, CA
Directeur général des Finances

A handwritten signature in blue ink that reads "Peter Donnelly".

Peter Donnelly
Président-directeur général

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de
l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario] au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 20 juin 2017

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

État de la situation financière
[en milliers de dollars]

Aux 31 mars

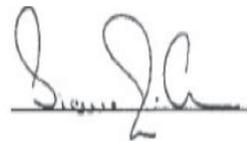
	2017	2016
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Trésorerie	28 612	22 196
Débiteurs [note 3]	2 149	10 693
Charges payées d'avance	1 453	2 110
Total de l'actif à court terme	32 214	34 999
Trésorerie soumise à restrictions [note 4]	7 072	8 782
Immobilisations, montant net [note 5]	88 800	97 420
	128 086	141 201
Passif et actif net		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	26 150	29 736
Total du passif à court terme	26 150	29 736
Apports reportés au titre des immobilisations [note 6]	91 041	100 345
Apports reportés [note 7]	3 068	2 904
Passif au titre des prestations constituées [note 8]	3 616	4 432
Autres passifs	4 211	3 784
Total du passif	128 086	141 201
Engagements et éventualités [note 11]		
Actif net	—	—
	128 086	141 201

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

**État des résultats et
de l'évolution de l'actif net**
[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Activités de base	152 960	151 437
Centres de ressources en promotion de la santé	3 573	3 573
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations [note 6]	6 932	7 873
Autres subventions	1 746	1 705
Recouvrements divers	1 787	876
	166 998	165 464
Charges [note 8]		
Programme des laboratoires de santé publique	102 690	100 514
Programmes de sciences et de santé publique	43 361	42 578
Frais d'administration [note 9]	14 015	14 499
Amortissement des immobilisations	6 932	7 873
	166 998	165 464
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

État des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajout (déduction) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(6 932)	(7 873)
Amortissement des immobilisations	6 932	7 873
	—	—
Variations des éléments d'exploitation hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des débiteurs <i>[note 10]</i>	5 701	(2 810)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	657	(58)
Augmentation des apports reportés	164	487
Augmentation des autres passifs	427	1 345
Diminution des créditeurs et charges à payer <i>[note 10]</i>	(57)	(28)
Variation nette du passif au titre des prestations constituées	(816)	(542)
Flux de trésorerie de fonctionnement	6 076	(1 606)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net <i>[note 10]</i>	(1 841)	(12 858)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	(1 841)	(12 858)
Activités de financement		
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations <i>[note 10]</i>	471	11 400
Diminution de la trésorerie soumise à des restrictions	1 710	132
Flux de trésorerie de financement	2 181	11 532
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	6 416	(2 932)
Trésorerie au début de l'exercice	22 196	25 128
Trésorerie à la fin de l'exercice	28 612	22 196

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

1. Description de l'organisme

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [«AOPPS»] [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

En tant qu'organisme de la Couronne, l'AOPPS est exempté de l'impôt sur les bénéfices.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] des Comptables professionnels agréés du Canada [«CPA Canada»]. L'AOPPS a choisi de suivre les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public de CPA Canada*.

Constatation des produits

Les apports sont constatés dans les comptes lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont comptabilisés initialement dans les comptes. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont constatés à titre d'apports reportés ou d'apports reportés au titre des immobilisations à leur comptabilisation initiale dans les comptes et puis comme produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges selon la comptabilisation d'exercice.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des prestations autres que de retraite qui sont offertes à certains employés et qui sont constituées à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour obtenir ces avantages futurs. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de 13 ans d'activité des employés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction du coût financier moyen à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts relatifs au personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas ventilés.

Apports sous forme de biens et de services

Les apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les estimations et les hypothèses importantes employées dans les présents états financiers exigent du jugement et sont utilisées, entre autres, aux fins des salaires et des avantages à payer, des régimes d'avantages sociaux futurs des employés [crédits aux fins des indemnités de départ] et de la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

3. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2017	2016
	\$	\$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[note 5]</i>	822	9 645
Taxe de vente harmonisée	532	530
Divers	795	518
	2 149	10 693

4. Trésorerie soumise à restrictions

a) La trésorerie soumise à restrictions se compose de ce qui suit :

	2017	2016
	\$	\$
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée <i>[note 4b)]</i>	6 969	8 633
Centre Sheela Basrur <i>[note 7a)]</i>	103	149
	7 072	8 782

La trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée représente le financement reçu à l'égard du passif pris en charge par l'AOPPS relativement aux crédits aux fins des indemnités de départ *[note 8b)]* et aux autres crédits [principalement les indemnités de vacances à payer] liés aux employés mutés à l'AOPPS [laboratoires de santé publique de l'Ontario en 2008 et architecture de santé publique en 2011] et les sommes non dépensées relativement à des projets d'investissement. Les fonds associés aux crédits aux fins des indemnités de départ et aux autres crédits sont réduits lorsque les employés mutés quittent leur emploi auprès de l'AOPPS. Les fonds associés aux projets d'investissement sont réduits lorsque des immobilisations sont achetées.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

- b) La continuité de la trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée est comme suit :

	2017			
	Crédits aux fins des indemnités de départ	Autres crédits	Projets d'investissement	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	4 231	1 477	2 925	8 633
Intérêts gagnés [note 6]	36	13	38	87
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions [note 8b)]	(950)	(79)	(722)	(1 751)
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	3 317	1 411	2 241	6 969
	2016			
	Crédits aux fins des indemnités de départ	Autres crédits	Projets d'investissement	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	4 873	1 505	2 357	8 735
Financement reçu	—	—	1 536	1 536
Intérêts gagnés [note 6]	45	14	59	118
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions [note 8b)]	(687)	(42)	(1 027)	(1 756)
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	4 231	1 477	2 925	8 633

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

5. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	369	302	67
Autre équipement	31 764	27 559	4 205
Mobilier	3 838	2 925	913
Améliorations locatives	96 789	15 537	81 252
Immobilisations en cours	2 363	—	2 363
	135 123	46 323	88 800

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	369	266	103
Autre équipement	30 850	25 540	5 310
Mobilier	3 818	2 566	1 252
Améliorations locatives	99 354	11 019	88 335
Immobilisations en cours	2 420	—	2 420
	136 811	39 391	97 420

En 2015, l'AOPPS a réalisé des améliorations locatives dans les nouvelles installations d'un laboratoire. Au cours de l'exercice 2017, il a été déterminé que les coûts de 2 665 \$ incombaient au propriétaire et non à l'AOPPS. Par conséquent, l'AOPPS a retranché des améliorations locatives de 2 665 \$ des immobilisations ainsi qu'un montant correspondant des crédettes et autres charges puisque ce montant n'était plus à payer.

Comme le ministère de la Santé et des Soins de longue durée n'avait plus à financer ces améliorations locatives, l'AOPPS a réduit les débiteurs à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée [note 3] et les apports reportés au titre des immobilisations [note 6] de 2 665 \$. Les débiteurs et les apports reportés au titre des immobilisations ont été réduits à nouveau pour tenir compte des montants comptabilisés en sus des coûts engagés de 304 \$. Le montant de 145 \$ provenant des apports reportés au titre des immobilisations non affecté aux améliorations

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

locatives a été retranché des apports reportés au titre des immobilisations pour être plutôt comptabilisé comme montant à payer au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

6. Apports reportés au titre des immobilisations

Les apports reportés au titre des immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La continuité du solde des apports reportés au titre des immobilisations se compose de ce qui suit :

	2017	2016
	\$	\$
Apports reportés au titre des immobilisations au début de l'exercice	100 345	104 252
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations	704	3 907
Ajustement des apports reportés au titre des immobilisations [note 5]	(3 114)	—
Intérêts gagnés sur les apports non affectés [note 4 b)]	38	59
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(6 932)	(7 873)
Apports reportés au titre des immobilisations à la fin de l'exercice	91 041	100 345
Apports reportés au titre des immobilisations non affectés [note 4b)]	(2 241)	(2 925)
Apports reportés au titre des immobilisations affectés aux immobilisations	88 800	97 420

La trésorerie soumise à restrictions comprend un montant de 2 241 \$ [2 925 \$ en 2016] [note 4b)] relatif aux apports reportés au titre des immobilisations non affectés.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

7. Apports reportés

- a) Les apports reportés sont composés de subventions et de dons grevés d'affectations d'origine externe non dépensés aux fins suivantes :

	2017	2016
	\$	\$
Crédits aux fins des indemnités de départ Centre Sheela Basrur [note 4a)]	671	783
Fonds de tiers	103	149
	2 294	1 972
	3 068	2 904

La continuité des apports reportés est comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Apports reportés au début de l'exercice	2 904	2 417
Montants reçus au cours de l'exercice	2 022	2 254
Montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice	(1 858)	(1 767)
Apports reportés à la fin de l'exercice	3 068	2 904

- b) Les apports reportés liés aux crédits aux fins des indemnités de départ représentent l'écart entre la trésorerie soumise à restrictions qui est détenue au titre des crédits aux fins des indemnités de départ [note 4b)] et la tranche du passif au titre des prestations constituées se rapportant au service antérieur à la mutation des employés des laboratoires de l'AOPPS [note 8b)].
- c) Les apports reportés du Centre Sheela Basrur [le «Centre»] représentent les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS qui sont affectés aux programmes de sensibilisation du Centre. En plus de ces fonds, la Toronto Foundation détient 278 \$ [257 \$ en 2016] au profit du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de la regrettée D^{re} Sheela Basrur, ancienne médecin-chef de la santé de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un important fournisseur en matière d'éducation et de formation en santé publique.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

8. Régime d'avantages sociaux futurs

a) Régimes de retraite interentreprises

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Healthcare of Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario [«RPRFP»], qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au RPRFP se sont élevées à respectivement 2 043 \$ [2 081 \$ en 2016], 3 915 \$ [3 473 \$ en 2016] et 511 \$ [518 \$ en 2016], et sont incluses dans les charges à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le SEFPO au 31 décembre 2016 présente un actif net disponible pour le service des prestations de 19,0 M\$ et des obligations au titre des prestations de retraite de 17,3 M\$, ce qui représente un excédent de 1,7 M\$.

La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le HOOPP au 31 décembre 2016 présente un actif net disponible pour le service des prestations de 70,4 M\$ et des obligations au titre des prestations de retraite de 54,5 M\$, ce qui représente un excédent de 15,9 M\$.

La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le RPRFP au 31 décembre 2016 présente un actif net disponible pour le service des prestations de 10,9 M\$ et des obligations au titre des prestations de retraite de 11,1 M\$, ce qui représente un déficit de 0,2 M\$.

b) Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge les régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées sans capitalisation offerts aux employés par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la mutation des employés des laboratoires de santé publique de l'Ontario [en 2008] et de l'architecture de santé publique [en 2011]. Dans le cadre de ces régimes, certains employés peuvent toucher un paiement forfaitaire versé à la retraite selon les années de service. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées a été effectuée au 31 mars 2015. L'AOPPS évalue chaque année, au 31 mars, son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

Autres renseignements sur les régimes :

	2017	2016
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	4 047	4 905
Pertes actuarielles non amorties	(431)	(473)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	3 616	4 432

La continuité du passif au titre des prestations constituées aux 31 mars se compose de ce qui suit :

	2017	2016
	\$	\$
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 432	4 974
Charge de l'exercice	134	145
Apports pour couvrir les prestations versées [note 4b)]	(950)	(687)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	3 616	4 432

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans le cadre de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des charges connexes de l'AOPPS sont comme suit :

	2017	2016
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	2,00	2,00
Taux de croissance de la rémunération	2,25	2,25
Taux d'inflation	2,00	2,00
Charges		
Taux d'actualisation	2,00	2,00
Taux de croissance de la rémunération	2,25	2,25
Taux d'inflation	2,00	2,00

**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]**

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2017

9. Rémunération des administrateurs

Selon la directive à l'égard des personnes nommées par le gouvernement, la rémunération versée aux administrateurs doit être divulguée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, les administrateurs ont touché une rémunération de 27 \$ [17 \$ en 2016].

10. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des créditeurs et des charges à payer découlant de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des immobilisations reçues, mais non payées de 2 629 \$ [6 158 \$ en 2016] et a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

La variation des débiteurs se rapportant aux apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations est rajustée pour tenir compte des apports à recevoir, mais non reçus au 31 mars 2017, d'un montant de 822 \$ [3 665 \$ en 2016] et a également été exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. Engagements et éventualités

- a) Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique contractés avant la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert, soit le 15 décembre 2008.
- b) L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes peuvent faire l'objet de cotisations ultérieures pour les écarts entre résultats et prévisions du groupe pour les années antérieures au cours desquelles l'AOPPS était membre du groupe. Au 31 mars 2017, aucune cotisation n'avait été reçue.
- c) Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs de l'AOPPS envers Infrastructure Ontario sont comme suit :

	\$
2018	16 927
2019	16 643
2020	14 337
2021	11 802
2022	11 920
Par la suite	<u>234 348</u>

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction et le conseil d'administration de l'AOE sont responsables des états financiers et de tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'AOE observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour protéger ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers internes rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et continue d'exécuter des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière qu'elle diffuse, conformément aux règlements de l'Agence. Des vérifications internes sont réalisées pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion des actifs, et des rapports sont présentés à la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur externe, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de les approuver.

La vérificatrice générale a examiné les états financiers. Elle a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.



Nevin McKeown
Président et chef de la direction par intérim



Prem Rooplal
Vice-président,
Finances et Services internes

Toronto [Ontario]
6 avril 2017



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Agence ontarienne des eaux,
au ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
et au ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence ontarienne des eaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

20 Dundas Street West
Suite 1630
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2811
fax 416-327-6662
tty 416-327-6123

20 rue Dundas ouest
suite 1630
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2811
téléphone 416-327-6662
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 6 avril 2017

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

État de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016



[en milliers de dollars]

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse et placements à court terme [note 3a]	42 791	43 418
Comptes clients, montant net		
Municipalités et autres clients [note 3b]	25 569	22 890
Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique	16	19
Taxe de vente harmonisée à recevoir	2 258	1 995
Charges payées d'avance	4 269	506
Partie à court terme des sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées [note 2]	579	612
	75 482	69 440
Actif à long terme :		
Placements dans des dépôts à terme [note 3a]	31 771	28 366
Sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées [note 2]	283	856
Prêt non remboursé – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier [note 3c]	120 000	120 000
Immobilisations corporelles, montant net [note 4]	7 360	8 721
	159 414	157 943
Total de l'actif	234 896	227 383

État de la situation financière

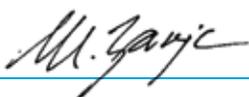
au 31 décembre 2016

[en milliers de dollars]

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Passif et actif net		
Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	21 152	18 094
Partie à court terme des avantages sociaux futurs (note 9a)	3 998	4 757
	25 150	22 851
Passif à long terme :		
Avantages sociaux futurs (note 9a)	9 764	11 948
Actif net	199 982	192 584
Éventualités et incertitude relative à la mesure (note 1e)		
Total du passif et de l'actif net	234 896	227 383

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016



(en milliers de dollars)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	175 892	172 033
Autres activités	2 020	2 463
Total des produits d'exploitation	177 912	174 496
Charges d'exploitation :		
Salaires et avantages sociaux (notes 9a et 9b)	71 878	72 947
Autres charges d'exploitation	97 198	97 464
Amortissement des immobilisations corporelles	2 656	2 930
Total des charges d'exploitation	171 732	173 341
Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	6 180	1 155
Intérêts à recevoir sur les placements et les prêts non remboursés	2 393	2 473
Excédent des produits par rapport aux charges	8 573	3 628
Actif net, solde d'ouverture	192 584	188 998
Rajustement de l'actif net (note 7)	[1 175]	[42]
Actif net, solde de clôture	199 982	192 584

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016



(en milliers de dollars)

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	6180	1 155
Éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 656	2 930
Augmentation (diminution) des charges au titre des avantages sociaux futurs	[2 184]	1 140
	6 652	5 225
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Comptes clients	[2 939]	[2 149]
Charges payées d'avance	[3 763]	[154]
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 058	1 788
Indemnités de départ	[759]	[753]
	[4 403]	[1 268]
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	2 249	3 957
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement		
Intérêts	2 393	2 473
Principal remboursé sur des prêts	606	792
Augmentation des dépôts à long terme	[3 405]	[6 539]
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement	[406]	[3 274]
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations corporelles acquises	[1 295]	[1 817]
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		
Évolution de l'actif net [note 7]	[1 175]	[42]
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme	[627]	[1 176]
Encaisse et placements à court terme, solde d'ouverture	43 418	44 594
Encaisse et placements à court terme, solde de clôture	42 791	43 418

États financiers de 2016

au 31 décembre 2016



GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* [la « Loi »].

L'Agence a pour mission :

- a) d'aider les municipalités, le gouvernement de l'Ontario et d'autres particuliers ou organismes à fournir des services de traitement de l'eau et des eaux usées et d'autres services connexes en finançant, planifiant, aménageant, construisant et prodiguant ces services;
- b) de financer et promouvoir la mise au point, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services pour le traitement et la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales;
- c) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario et ailleurs afin de protéger la santé humaine et l'environnement et d'encourager la conservation des ressources en eau;
- d) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario de façon à étayer les politiques provinciales relatives à l'utilisation des terres et des établissements.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Agence est classée en tant qu'organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins de la présentation de l'information financière. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. L'Agence a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif qui comprennent les chapitres de la série 4200. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) **Placements de fonds liquides et à court terme**

Les placements de fonds liquides et à court terme, y compris un portefeuille d'obligations, sont comptabilisés en fonction du coût. Les intérêts accumulés sont inscrits dans les comptes débiteurs. Les obligations sont censées être détenues jusqu'à l'échéance.

États financiers de 2016

au 31 décembre 2016



1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

b) Immobilisations corporelles

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciel	2-7 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel roulant	4-20 ans
Matériel informatique	3-7 ans
Machines et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

c) Comptabilisation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tel qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent un taux de marge, ou sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus relatifs au travail effectué pour des clients hors du cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, sont constatés quand les coûts sont engagés et, en principe, incluent une marge prédéterminée sur le coût de revient.

d) Instruments financiers

Un instrument financier est un actif qui finira par être réglé en espèces.

Tous les instruments financiers sont évalués à leur coût, qui est plus ou moins égal à la juste valeur.

Les instruments financiers sont les suivants : placements de fonds liquides et à court terme, débiteurs, sommes à recevoir, portefeuille d'obligations, dépôts à terme, prêts en cours, créditeurs et charges à payer, et futurs avantages sociaux.

Aucun état de réévaluation des gains et des pertes n'a été préparé parce que tous les instruments financiers sont évalués au prix coûtant et qu'il n'y a pas de variation à comptabiliser pour la juste valeur.

États financiers de 2016

au 31 décembre 2016

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

e) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les éléments importants sur lesquels portent de telles estimations et hypothèses sont notamment la charge d'amortissement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements additionnels deviennent disponibles.

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les dépenses d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais d'exploitation recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui portent intérêt à des taux se situant entre 5,97 % et 9,63 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

<i>(période de 12 mois commençant en janvier)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
2017	579
2018	228
2019	26
2020	29
	862
Moins : Partie à court terme	(579)
	283

États financiers de 2016

au 31 décembre 2016

2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES (suite)

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'un réseau de canalisation d'eau qui a été terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses.

À l'exception de la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas de provision établie pour les sommes à recevoir sur les investissements.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Liquidités et investissements

L'Agence a 74,6 millions de dollars dans des dépôts bancaires, des dépôts à terme et un portefeuille d'obligations. Ce montant est réparti comme suit :

	<i>[en milliers de dollars]</i>
Dépôts bancaires	9 085
Obligations à court terme (taux des coupons 0,75 % à 4,20 %)	5 306
Dépôts à terme venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt allant de 1,70 % à 2,01 %)	<u>28 400</u>
Liquidités et placements à court terme	42 791
Dépôts à terme venant à échéance d'ici deux ans (taux d'intérêt allant de 1,75 % à 1,91 %)	<u>31 771</u>
	<u>74 562</u>

La juste valeur des dépôts bancaires et des dépôts à terme approche leur valeur comptable et la juste valeur du portefeuille d'obligations à court terme s'élève à 5,3 millions de dollars.

États financiers de 2016

au 31 décembre 2016



3. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

b) Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond au total des placements de fonds liquides et à court terme, des débiteurs, des placements dans des dépôts à terme, des sommes à recevoir et des prêts en cours.

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier. Des examens de la cote de crédit sont effectués pour les clients autres que les municipalités. Tous les dépôts bancaires et placements à court terme sont détenus par de grandes banques à charte canadiennes.

Voici le détail des sommes à recevoir de municipalités et d'autres clients :

	<i>(en milliers de dollars)</i>
0 à 60 jours	24 242
61 à 90 jours	259
91 à 120 jours	231
121 à 150 jours	131
Plus de 151 jours	706
Total des débiteurs, municipalités et autres clients	25 569

Un débiteur est considéré comme étant compromis lorsque le processus de règlement de différend a échoué et que le compte est transmis à un avocat pour que d'autres mesures soient prises. Au 31 décembre 2016, deux comptes ont été considérés comme douteux. Les soldes impayés s'élevaient au total à 0,8 million de dollars (2015 - 0,1 million de dollars). Le montant net des débiteurs comprend une provision pour créances douteuses correspondant à 25 % des débiteurs datant de plus de 60 jours. L'Agence estime que cette pratique atténue le risque de provision incorrecte.

États financiers de 2016

au 31 décembre 2016

3. INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

c) Risque de flux de trésorerie

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars ayant pour date d'expiration le 1^{er} mars 2023 et assorti d'un taux d'intérêt variable de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont tributaires des taux d'intérêt en vigueur. L'Agence est donc exposée à un risque de flux de trésorerie lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

d) Autre

L'Agence est exposée à un faible risque associé aux coûts de l'électricité et des produits chimiques, car la plupart des contrats sont structurés de façon à transmettre ces coûts au client.

Mis à part les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change, de liquidité ou de prix autres sur ses instruments financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers de dollars)</i>	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	Net 31 décembre 2016	<i>Net 31 décembre 2015</i>
Logiciel	8 180	3 945	4 235	4 875
Systèmes informatiques	5 740	4 755	985	1 446
Mobilier et agencements	219	152	67	86
Matériel roulant	4 707	4 514	193	379
Matériel informatique	4 886	3 558	1 328	1 395
Machines et matériel	1 086	703	383	351
Améliorations locatives	417	248	169	189
	25 235	17 875	7 360	8 721

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie d'un montant maximal de 14,7 millions de dollars pour les exercices 2012 à 2018 afin de moderniser l'infrastructure de technologie de l'information de l'Agence.

États financiers de 2016

au 31 décembre 2016



5. ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

	<i>[en milliers de dollars]</i>
2017	2 820
2018	2 516
2019	2 034
2020	1 018
2021	210
	8 598

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Une provision est incluse dans les créditeurs et les charges à payer relativement aux coûts de restructuration de 1,0 million de dollars [2015 - 2,5 millions de dollars] au titre des indemnités de cessation d'emploi liées à la restructuration au sein de l'Agence. Le montant imputé à l'état des revenus en 2016 était de 0,3 million de dollars [2015 - 0,2 million de dollars] et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

7. ACTIF NET

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture de l'actif net a été fourni par la province de l'Ontario sous forme de la valeur comptable de l'actif net au-delà des obligations prises en charge.

Les redressements ultérieurs du solde d'ouverture sont attribuables aux frais juridiques qui avaient été prévus avant la création de l'Agence.

En 2014, l'Agence a été désignée dans une action portant sur l'assainissement de la pollution des sols causée par un déversement de carburant diesel survenu avant la création de l'Agence. En 2016, la demande d'indemnisation a été réglée à l'amiable pour 1,2 million de dollars et la somme a été comptabilisée à titre de rajustement de l'actif net.

États financiers de 2016

au 31 décembre 2016



8. ÉVENTUALITÉS

a) Passif éventuel

L'agence est mise en cause dans diverses réclamations fondées en droit et autres questions non résolues découlant du cours normal des activités, dont le résultat ne peut être déterminé pour le moment. La plupart des réclamations fondées en droit sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 \$ et 100 000 \$, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à la réclamation et la nature de celle-ci.

b) Lettres de crédit

L'Agence a une marge de crédit de 15 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada. Au 31 décembre 2016, 11,3 millions de dollars de cette marge de crédit avaient été utilisés pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 13,8 millions de dollars [2015 – 16,7 millions de dollars], dont un montant de 4,0 millions de dollars [2015 – 4,8 millions de dollars] représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2016 était de 1,4 million de dollars [2015 – 1,1 million de dollars] et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

Au cours de l'année, les obligations courues au titre des avantages sociaux des employés ont été réduites de 1,5 million de dollars [2015 – néant] en raison d'une compression découlant des modifications apportées en vertu de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario. Avant la compression, la diminution des obligations était de 0,4 million de dollars [2015 – 0,7 million de dollars].

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 3,1 millions de dollars [2015 – 2,6 millions de dollars] au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents en date du 31 décembre 2015 fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2016 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant actualisé.

Le coût des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés aux régimes de retraite est pris en charge par la province et ne figure donc pas dans les états financiers.

États financiers de 2016

au 31 décembre 2016



9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont ni des actifs ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence de 4,6 millions de dollars (2015 – 4,5 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

c) Autres

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent :

- i) L'Agence a reçu des revenus de 3,0 millions de dollars (2015 – 2,5 millions de dollars) de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- ii) L'Agence a reçu des revenus de 1,6 million de dollars (2015 – 1,7 million de dollars) du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- iii) L'Agence a reçu des revenus de 0,1 million de dollars (2015 – 0,5 million de dollars) du ministère du Développement du Nord et des Mines pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- iv) Comme il est indiqué dans la note 3c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.
- v) L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière retrouvée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec l'information financière contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités, qui sont nécessairement fondées sur les meilleures estimations de la direction et sur un jugement prudent.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'information financière et au contrôle interne. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières d'Agricorp et examine annuellement les états financiers.

Ces états financiers ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de cette dernière consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, qui est présenté à la page suivante, décrit l'étendue de l'examen de la vérificatrice générale et son opinion.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. LaRose".

Doug LaRose
Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "E. Beifuss".

Erich Beifuss
Directeur des finances

Le 22 juin 2017



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Agricorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AgriCorp, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats et des soldes des fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AgriCorp au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2017

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Agricorp**État de la situation financière**

Au 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2017	2016
Actifs à court terme				
Trésorerie	5 232 \$	37 530 \$	42 762 \$	23 492 \$
Placements à court terme (note 5)	476	735 503	735 979	617 433
Débiteurs (note 4)	2 634	5 452	8 086	8 487
Fonds administrés (note 3)	111 193	-	111 193	91 865
Charges payées d'avance	650	-	650	670
Total des actifs à court terme	120 185	778 485	898 670	741 947
Placements à long terme (note 5)	-	108 856	108 856	247 723
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	8 276	-	8 276	8 014
Immobilisations (note 6)	638	-	638	812
Actifs	129 099 \$	887 341 \$	1 016 440 \$	998 496 \$
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	5 466 \$	216 \$	5 682 \$	14 143 \$
Primes et revenus reportés (note 9)	3 778	16 889	20 667	27 411
Provisions pour indemnités	-	1 200	1 200	4 170
Fonds administrés (note 3)	111 193	-	111 193	91 865
Total du passif à court terme	120 437	18 305	138 742	137 589
Soldes des fonds				
Fonds non affectés	8 662	-	8 662	8 549
Fonds affectés	-	866 228	866 228	845 606
Total des soldes des fonds	8 662	866 228	874 890	854 155
Gains de réévaluation cumulés	-	2 808	2 808	6 752
Passif, soldes des fonds et gains de réévaluation cumulés	129 099 \$	887 341 \$	1 016 440 \$	998 496 \$

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration


Murray Porteous
Président du conseil d'administration

Harry Stoddart
Président, Comité des finances et de la vérification

Agricorp

État des résultats et des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2017	2016
Revenus				
Financement – gouvernement provincial (note 8)	19 713 \$	32 342 \$	52 055 \$	50 465 \$
Financement – gouvernement fédéral (note 8)	19 516	48 508	68 024 \$	65 143
Primes des producteurs	-	54 210	54 210 \$	50 631
Services de consultation et autres services	852	-	852 \$	844
Revenus de placements	52	16 918	16 970	18 284
Total des revenus	40 133	151 978	192 111	185 367
Charges				
Indemnités	-	127 709	127 709	97 804
Réassurance (note 10)	-	3 641	3 641	3 699
Administration (note 15)	40 020	-	40 020	39 706
Créances irrécouvrables	-	6	6	44
Total des charges	40 020	131 356	171 376	141 253
Excédent des revenus par rapport aux charges	113	20 622	20 735	44 114
Soldes des fonds au début de l'exercice	8 549	845 606	854 155	810 041
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	8 662 \$	866 228 \$	874 890 \$	854 155 \$

Opérations entre apparentés (note 13)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Agricorp**État des gains et pertes de réévaluation**

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

(en milliers de dollars)	2017	2016
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	6 752 \$	13 351 \$
(Pertes) non réalisées sur les placements	(3 010)	(5 653)
(Gains) réalisés reclassés à l'état des résultats et des soldes des fonds	(934)	(946)
Variation nette au cours de l'exercice	(3 944)	(6 599)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	2 808 \$	6 752 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Agricorp

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

(en milliers de dollars)	Fonds d'administra- tion générale	Fonds d'Assurance- production	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement				
Excédent des revenus par rapport aux charges	113 \$	20 622 \$	20 735 \$	44 114 \$
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds				
(Gains) réalisés sur les placements	-	(934)	(934)	(946)
Amortissement des immobilisations	572	-	572	885
Total	685	19 688	20 373	44 053
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	987	(586)	401	3 528
Charges payées d'avance	20	-	20	36
Actif au titre des prestations constituées	(262)	-	(262)	(1 035)
Créditeurs et charges à payer	(461)	(8 000)	(8 461)	8 161
Primes et revenus reportés	(215)	(6 529)	(6 744)	7 740
Provision pour indemnités	-	(2 970)	(2 970)	(71)
Total	69	(18 085)	(18 016)	18 359
Activités de placement				
Produit (achat) net de placements	1 993	15 318	17 311	(40 574)
Activités d'investissement en immobilisations				
Achats d'immobilisations	(398)	-	(398)	(559)
Augmentation de la trésorerie	2 349	16 921	19 270	21 279
Trésorerie au début de l'exercice	2 883	20 609	23 492	2 213
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 232 \$	37 530 \$	42 762 \$	23 492 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a établi Agricorp en tant que société d'État de l'Ontario sans capital-actions en date du 1^{er} janvier 1997. À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, Agricorp a pour mandat d'offrir des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de gestion des risques de l'entreprise à l'industrie agricole ontarienne au nom du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). Ces programmes sont répartis comme suit :

Programme gouvernemental – Assurance-production

L'Assurance-production a été créée en 1966 et agit aux termes de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles*. Ce programme fournit aux producteurs une protection financière contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles touchant plus de 100 cultures commerciales en Ontario.

Programmes gouvernementaux – Autres programmes de gestion des risques de l'entreprise

Ces programmes, qui sont exposés en détail dans la note 3, sont administrés par Agricorp au nom du MAAARO et du gouvernement du Canada (« gouvernement fédéral »). Les règles concernant le versement des paiements aux clients sont déterminées par les programmes et aux termes des ententes officielles conclues avec Agricorp. Les fonds versés aux demandeurs admissibles par Agricorp dans le cadre de ces programmes proviennent du gouvernement de l'Ontario (« gouvernement provincial »), du gouvernement fédéral ou des deux, et ils sont détenus dans des comptes distincts des fonds administrés.

Autres

Agricorp est responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA ») aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le MAAARO, Agricorp a pour principales obligations de procéder à l'inscription des entreprises agricoles, de percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des charges administratives, de verser les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

À titre de société d'État, Agricorp est exonérée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

a) Règles comptables

Les états financiers d'Agricorp ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») pour les gouvernements, telles qu'elles sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »). Agricorp a également choisi d'appliquer les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Agricorp utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation des revenus et des charges. Les revenus sont normalement constatés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés et mesurables. Les charges sont constatées dès qu'elles sont engagées et mesurables, à la suite de la réception de biens et de services.

Agricorp a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les charges administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes. Le fonds d'Assurance-production sert à comptabiliser les activités propres à l'Assurance-production (se reporter à la note 1).

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

c) Avantages sociaux futurs des employés

Agricorp offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à presque tous les employés retraités et employés. Ces avantages sociaux futurs comprennent un régime de retraite et des congés de maladie accumulés.

i) Régime de retraite

Agricorp parraine un régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées destiné à l'ensemble des employés à temps plein et certains employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Sauf indication contraire, l'information sur les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Agricorp est présentée sur une base consolidée.

Agricorp contribue aux régimes selon les cotisations des employés et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements, le taux de croissance prévu des salaires et l'âge de retraite prévu des employés. Les actifs du régime de retraite sont évalués en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

ii) Congés de maladie accumulés

Agricorp offre des congés de maladie non acquis à tous les employés à temps plein et à temps partiel. Les employés ont droit à six jours de congé de maladie par an et peuvent accumuler jusqu'à 30 jours de congé de maladie non utilisés. Les employés ne sont pas rémunérés pour les congés de maladie non utilisés.

d) Comptabilisation des revenus

Aux termes du fonds d'administration générale, Agricorp comptabilise le financement gouvernemental à l'aide de la méthode du report. Le financement gouvernemental servant à l'achat d'immobilisations est reporté et amorti dans les résultats selon la même méthode que celle suivie pour les immobilisations connexes et aux taux correspondant à ceux de ces dernières. Le reste du financement gouvernemental est comptabilisé comme revenu lorsqu'il est reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des services de consultation et d'autres services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont exécutés, que le recouvrement des créances pertinentes est probable et qu'il existe des éléments probants convaincants d'une telle entente.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

Le financement gouvernemental dans le cadre de l'Assurance-production et les primes versées par les producteurs au titre de l'Assurance-production sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées. Les primes reçues pour les années futures sont inscrites à titre de primes et revenus reportés dans l'état de la situation financière.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers d'Agricorp consistent en la trésorerie, les placements, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer.

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, à moins que la direction ait choisi de comptabiliser les instruments financiers à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser les placements à court terme sous forme de dépôt à vue au coût après amortissement, qui se rapproche de la juste valeur, et de comptabiliser tous les autres placements à leur juste valeur. Les certificats de placement garanti (CPG) sont évalués au coût plus les intérêts courus, qui se rapprochent de la juste valeur.

Les variations de juste valeur non réalisées sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées et ensuite transférées à l'état des résultats et des soldes des fonds.

Tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. Lorsqu'une baisse de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et des soldes des fonds. Tout gain ou perte non réalisé sur les placements est rajusté par l'intermédiaire de l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'un actif est vendu, les gains et pertes non réalisés déjà constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont constatés dans l'état des résultats et des soldes des fonds.

Agricorp est tenue de classer les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui inclut trois niveaux d'information qui peut être utilisée pour évaluer la juste valeur:

Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données observables ou corroborées, autres que les éléments du niveau 1, tels que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs; et

Niveau 3 – Données non observables soutenues par peu ou aucune activité sur des marchés et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les estimations et hypothèses sont utilisées principalement pour la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations, des créditeurs et charges à payer, des primes et revenus reportés, de la provision pour indemnités et de l'actif au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

g) Provision pour indemnités

La provision pour indemnités représente l'estimation par la direction du coût total des indemnités d'Assurance-production à régler à la fin de l'exercice. L'évaluation de cette provision comporte des incertitudes, puisque tous les renseignements nécessaires concernant les indemnités déclarées ne sont pas toujours disponibles à la date de clôture de l'exercice; par conséquent, des estimations sont faites au titre de la valeur de ces indemnités.

3. Fonds administrés

Agricorp effectue le traitement et le versement des paiements aux producteurs participant à des programmes de gestion des risques de l'entreprise et des programmes non liés à la gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Ces programmes sont généralement administrés au nom du MAAARO à l'intention des producteurs ontariens et englobent les programmes conjoints Canada-Ontario, les programmes offerts par le gouvernement du Canada seulement, et ceux offerts par le gouvernement de l'Ontario seulement. Des ententes individuelles d'exécution de programmes sont en place pour chaque programme.

Les paiements au titre des programmes sont calculés selon les exigences des programmes et les ententes d'exécution des programmes. Le financement est assuré par les gouvernements fédéral et/ou provincial et l'ensemble des fonds est réparti dans des comptes administrés par programme jusqu'au traitement des paiements aux producteurs.

Les fonds de ces programmes sont détenus dans des comptes bancaires canadiens, ou sous forme d'acceptations bancaires ou d'escomptes commerciaux et sont tous très liquides. Comme Agricorp administre uniquement ces programmes, les revenus ou les charges des programmes, ainsi que les débiteurs et créditeurs de ces programmes ne sont pas comptabilisés.

a) Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a été établi en vertu du cadre stratégique *Cultivons l'avenir* à titre de continuation du programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Agri-stabilité est en vigueur depuis 2007. Ce programme fournit aux producteurs agricoles une protection financière contre les baisses importantes des marges agricoles. Pour y participer, les producteurs doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et un droit d'inscription selon leur marge de référence pour les années précédentes précisées. Les producteurs doivent également soumettre un formulaire d'inscription qui comprend leurs données de production et le revenu (ou perte) agricole déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu.

Agri-stabilité est financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial à raison de 60 % et 40 % respectivement.

b) Programme de gestion des risques (« PGR »)

Le PGR aide les producteurs à compenser les pertes causées par la faiblesse des prix des produits agricoles et la variation des coûts de production. Le PGR est entièrement financé par le gouvernement provincial et constitue une avance sur la part des coûts du programme Agri-stabilité assumés par l'Ontario. Il réduit donc sa part des paiements au titre d'Agri-stabilité. Depuis janvier 2015, la participation à Agri-stabilité n'est plus une exigence en matière d'admissibilité au PGR. Le PGR comprend les régimes d'assurance suivants :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

PGR : céréales et oléagineux (« PGR-CO »)

Le programme offre aux producteurs ontariens de céréales et d'oléagineux un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes, fournir un numéro d'identification de l'exploitation et participer à l'Assurance-production, si ce programme est offert pour leur culture.

PGR pour le bétail (« PGR-BÉT »)

Le programme comprend des régimes d'assurance individuels pour les bovins, les porcs, les moutons et les veaux. Le programme offre aux producteurs un soutien des prix propres à un secteur en fonction des coûts de production. Pour y participer, les producteurs doivent payer des primes et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

PGR – Programme d'autogestion des risques : produits horticoles comestibles (« PGR-PAGR »)

Selon les modalités du programme, les producteurs de produits horticoles comestibles déposent dans le compte du programme un pourcentage de leurs ventes nettes admissibles, et une somme est versée au compte par le gouvernement provincial. Les producteurs peuvent retirer des fonds pour les aider à couvrir des risques agricoles, comme une réduction des revenus ou des dépenses ou des pertes liées à l'exploitation de leur entreprise agricole. Pour y participer, les producteurs doivent effectuer un dépôt dans leur compte du PAGR et fournir un numéro d'identification de l'exploitation.

c) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario (« PSAG »)

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario et a pris fin le 31 mars 2008. Selon les modalités de l'accord, les producteurs qui participaient à Agri-stabilité et qui recevaient un paiement à ce titre étaient admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du programme Agri-stabilité.

d) Programme de promotion et d'amélioration des vignobles (PPAV)

Le PPAV fournit un soutien financier aux producteurs de raisins afin de les aider à couvrir les coûts associés à l'amélioration de leur production de raisins de cuve. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO à partir du 1^{er} avril 2015. Le PPAV est financé entièrement par le gouvernement provincial.

e) Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (VQA) (PAPV-VQA)

Le programme d'aide à la promotion des vins de la VQA offre des subventions afin d'aider les établissements vinicoles à investir dans la croissance de leurs activités de vente de vins de la VQA, y compris les activités de développement des marchés d'exportation et du tourisme. Agricorp a commencé à administrer ce programme au nom du MAAARO à partir du 1^{er} avril 2015. Ce programme est financé entièrement par le gouvernement provincial.

f) Autres programmes

Agricorp administre, au nom du MAAARO et du gouvernement fédéral, plusieurs autres programmes dont certains tirent à leur fin. Ces programmes continuent d'être financés par le MAAARO et le gouvernement fédéral en conformité avec les ententes individuelles d'exécution pour chaque programme. Voici un exemple de ces programmes :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

Programme d'inscription des entreprises agricoles (« PIEA »)

Conformément à la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, il incombe à toutes les entreprises agricoles en Ontario qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus de s'inscrire au programme. En échange d'un droit d'inscription, les entreprises agricoles paient un taux d'imposition foncière réduit pour leur bien-fonds agricole (25 % par opposition à 100 %) et elles peuvent adhérer à un organisme agricole agréé de leur choix. Agricorp recueille le droit de l'entreprise agricole et le remet, moins des frais administratifs, à l'organisme agricole agréé choisi par celle-ci.

Le tableau suivant résume les transactions ayant trait aux fonds administrés :

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2017	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2017
Agri-stabilité	73 018 \$	45 940 \$	23 085 \$	9 649 \$	(58 803) \$	92 889 \$
PGR-CO	256	-	36 335	(9)	(36 438)	144
PGR-BÉT	6 432	-	40 059	(1 383)	(40 195)	4 913
PGR-PAGR	8 879	-	21 070	223	(20 753)	9 419
PSAG	2 507	-	-	26	-	2 533
PPAV	306	-	1 868	465	(1 856)	783
PAPV-VQA	-	-	7 000	-	(7 000)	-
Autres programmes	467	-	4	45	(4)	512
Total	91 865 \$	45 940 \$	129 421 \$	9 016 \$	(165 049) \$	111 193 \$

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture en 2016	Financement fédéral	Financement provincial	Autres	Paiements	Solde de clôture en 2016
Agri-stabilité	65 946 \$	24 714 \$	10 017 \$	9 521 \$	(37 180) \$	73 018 \$
PGR-CO	203	-	56 978	16	(56 941)	256
PGR-BÉT	2 302	-	40 833	2 041	(38 744)	6 432
PGR-PAGR	6 731	-	21 238	3 622	(22 712)	8 879
PSAG	2 482	-	16	50	(41)	2 507
PPAV	-	-	2 000	(465)	(1 229)	306
PAPV-VQA	-	-	7 000	-	(7 000)	-
Autres programmes	945	-	1 924	10	(2 412)	467
Total	78 609 \$	24 714 \$	140 006 \$	14 795 \$	(166 259) \$	91 865 \$

Les opérations figurant aux colonnes Autres dans les tableaux ci-dessus comprennent des éléments comme les droits et les primes payés par les producteurs, ainsi que les variations aux débiteurs et aux créditeurs de programmes.

4. Débiteurs

Les débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par les producteurs.

(en milliers de dollars)	2017	2016
Financement – gouvernement fédéral	5 403 \$	4 886 \$
Financement – gouvernement provincial	1 408	1 751
Autres	1 411	1 980
	8 222	8 617
Moins : Provision pour créances douteuses	(136)	(130)
Total	8 086 \$	8 487 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

5. Placements

Les lois limitent les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

a) Profil du portefeuille

(en milliers de dollars)	2017	2016
Court terme		
Province de l'Ontario	21,905 \$	48,373 \$
Autres gouvernements provinciaux	31,932	31,331
Services publics provinciaux	11,634	7,131
Institutions financières – dépôts détenus	195,775	252,277
Institutions financières – certificats de placement garanti / obligations	474,733	278,321
	735,979	617,433
Long terme		
Province de l'Ontario	11,507	33,044
Autres gouvernements provinciaux	39,358	73,580
Services publics provinciaux	22,514	34,400
Institutions financières	35,477	106,699
	108,856	247,723
Total	844,835 \$	865,156 \$

b) Échéances du portefeuille de placements

(en milliers de dollars)	2017	2016
Moins de 1 an	735 979 \$	617 433 \$
De 1 an à 3 ans	108 856	247 723
Total	844 835 \$	865 156 \$

c) Hiérarchie des justes valeurs

(en milliers de dollars)	Niveau	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	195 775 \$	252 277 \$
Certificats de placement garanti	2	505 168	373 508
Obligations	1	143 892	239 371
Total		844 835 \$	865 156 \$

Il n'y a eu aucun transfert de placements entre les niveaux 1 et 2.

6. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2017	Valeur comptable nette 2016
Mobilier et agencements	1 218 \$	1 215 \$	3 \$	6 \$
Matériel informatique	4 235	3 669	566	532
Améliorations locatives	1 955	1 945	10	19
Logiciels	13 136	13 077	59	255
Total	20 544 \$	19 906 \$	638 \$	812 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché auront une incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs déclarés. Les facteurs du marché incluent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur capitaux propres. Agricorp n'est pas exposée à un risque de change ou à un risque sur capitaux propres important, car la société ne conclut pas de transactions en devises étrangères ou ne détient pas d'instruments de capitaux propres.

Agricorp exerce ses activités dans les limites des directives de placement énoncées dans la loi, qui restreint les placements d'Agricorp à des instruments très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôt émis par des institutions financières nationales et d'autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt renvoie aux conséquences négatives des variations des taux d'intérêt sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie d'Agricorp.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur l'évaluation de la valeur marchande du portefeuille de titres à revenu fixe d'Agricorp. Le rendement moyen des placements est de 2,20 % (2016 – 2,45 %). Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un effet considérable sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Bien que les placements soient généralement conservés jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels d'indemnités versées au titre de l'Assurance-production différaient de manière importante des niveaux attendus, et qu'une liquidation des placements à long terme s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Aucun changement important par rapport à l'exercice précédent n'a été signalé relativement à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer les risques.

Les taux d'intérêt du portefeuille d'obligations d'Agricorp varient de 2,28 à 5,50 % (2016 – 2,28 à 5,50 %) et les obligations sont assorties d'échéances qui tombent entre juin 2017 et décembre 2018 (2016 – juin 2016 et décembre 2018). En date du 31 mars 2017, une variation de 1 % des taux d'intérêt, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, augmenterait ou diminuerait la valeur des obligations d'environ 1,6 million de dollars (2016 – 3,7 millions de dollars).

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les autres parties à un instrument financier ne puissent exécuter leurs obligations contractuelles comme convenu. Agricorp est exposée au risque de crédit principalement en raison des soldes à recevoir du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et des producteurs, ainsi que de ses titres de placement. Agricorp est exposée à un risque de crédit relativement aux contrats de réassurance qui sont conclus avec des réassureurs. Afin de réduire ce risque au minimum, Agricorp conclut des conventions de réassurance avec un certain nombre de réassureurs et évalue leur situation financière en vue de réduire au minimum son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité d'un réassureur. Généralement, les réassureurs doivent avoir au minimum la note financière « A- » fondée sur les agences de notation A.M. Best et Standard and Poor's. D'après son jugement professionnel, la direction fixe une limite pour établir le montant maximal de couverture qui peut être cédé en vertu d'un contrat de réassurance avec un seul réassureur.

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

Le risque de crédit encouru relativement aux soldes de débiteurs provient de la possibilité que les entités devant des sommes à Agricorp ne puissent remplir leurs obligations. Les possibilités de recouvrement sont révisées régulièrement et une provision pour créances douteuses est établie pour constater les risques de dépréciation qui ont été cernés.

Le risque de crédit encouru par Agricorp relativement aux titres de placement provient de ses positions en matière de dépôts à terme, de titres de créance de sociétés et d'obligations d'État. La loi restreint le type de placements que peut détenir Agricorp aux titres de créance canadiens de qualité supérieure et aux placements approuvés par le ministre des Finances, ce qui réduit considérablement le risque de crédit.

8. Financement – provincial et fédéral

a) Fonds d'Assurance-production

Les primes des producteurs représentent une proportion de 40 % du financement total du programme Assurance-production. Les gouvernements fédéral et provincial financent le reste des primes à hauteur de 60 % et 40 % respectivement.

b) Fonds d'administration générale

Agricorp fournit des services administratifs selon le principe du recouvrement des coûts en vue de traiter et de verser des paiements aux producteurs inscrits à des programmes de gestion des risques de l'entreprise en matière d'agriculture. Les gouvernements fédéral et provincial ont accepté de partager les coûts de l'administration de l'Assurance-production, d'Agri-stabilité et du PSAG à hauteur de 60 % et de 40 % respectivement. Les coûts d'administration du PGR-CO, du PGR-BÉT, du PGR-PAGR, du PPAV et du PAPV-VQA sont financés par le gouvernement provincial.

9. Primes et revenus reportés

Les primes reportées sont les primes au titre de l'Assurance-production de 16,9 millions de dollars (2016 – 23,4 millions de dollars) reçues par Agricorp au cours de l'exercice considéré, et sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les cultures sont récoltées. Les revenus reportés comprennent le financement de fonctionnement liés essentiellement à la valeur non amortie des immobilisations de 0,7 million de dollars (2016 – 0,8 million de dollars) et d'autres montants reportés de 3,1 millions de dollars (2016 – 3,2 millions de dollars).

10. Convention de réassurance

Agricorp gère un programme de réassurance permanent avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes au titre de l'Assurance-production selon les seuils négociés. Agricorp a signé des conventions de réassurance afin d'atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes pour des indemnités d'Assurance-production de 2016 supérieures à 495 millions de dollars jusqu'à concurrence de 587 millions de dollars (campagne agricole 2015 – supérieures à 475 millions de dollars jusqu'à concurrence de 564 millions de dollars). Puisque les demandes d'indemnisation réelles pour la campagne agricole 2016 étaient inférieures au seuil minimal, aucun paiement de réassurance n'a été reçu par Agricorp.

Agricorp a signé en décembre 2016 une convention aux termes de laquelle elle a acheté des polices de réassurance auprès d'un certain nombre de compagnies d'assurance pour l'année de production 2017. Le montant de réassurance achetée en vertu de cette convention vise à atténuer l'incidence d'un pourcentage fixe des pertes

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

se situant entre 19 % et 21 % de la responsabilité couverte (responsabilité maximale de 3,75 milliards de dollars) (2016 – 3,77 milliards de dollars).

11. Régime de retraite

Agricorp a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour tous les employés à temps plein et les employés à temps partiel admissibles, ainsi qu'un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. Les variations qui ont touché les régimes de retraite à prestations déterminées d'Agricorp au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	45 337 \$	40 457 \$
Coût des services rendus	2 557	2 342
Intérêts débiteurs	2 798	2 657
Cotisations salariales	1 438	1 447
Prestations versées	(1 545)	(3 026)
Perte actuarielle	146	1 460
Modification au régime	97	-
Solde à la fin de l'exercice	50 828 \$	45 337 \$
Actifs du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	52 622 \$	52 000 \$
Rendement réel des actifs du régime	6 211	(170)
Cotisations patronales	2 513	2 371
Cotisations salariales	1 438	1 447
Prestations versées	(1 545)	(3 026)
Juste valeur à la fin de l'exercice	61 239 \$	52 622 \$
Situation de capitalisation		
Excédent du régime	10 411 \$	7 285 \$
(Gain actuariel) perte actuarielle non amorti(e)	(2 135)	729
Actif au titre des prestations constituées	8 276 \$	8 014 \$

Les hypothèses actuarielles clés adoptées afin d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées d'Agricorp sont les suivantes :

	2017	2016
	%	%
Taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,00	6,00
Taux d'actualisation servant à déterminer le coût des prestations	6,00	6,00
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,00	6,00
Taux de croissance des salaires	3,25	3,25

La charge nette du régime de prestations d'Agricorp se présente comme suit :

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

(en milliers de dollars)	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 557 \$	2 342 \$
Intérêts débiteurs	2 798	2 657
Rendement prévu des actifs du régime	(3 233)	(3 405)
Amortissement d'une perte non constatée	44	(269)
Modification au régime	97	-
Charge nette du régime de prestations	2 263 \$	1 325 \$

Le pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime par catégories est le suivant :

Type de titre	2017 %	2016 %
Actions canadiennes	30,5	29,0
Actions américaines	18,6	18,5
Actions internationales	11,6	11,5
Obligations	28,8	29,1
Titres immobiliers	8,9	10,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,6	1,9
Valeur totale du régime	100,0	100,0

Un conseiller en placements externe gère les placements détenus par le régime de retraite. Le poste « Administration » de l'état des résultats et des soldes des fonds inclut la charge pour le régime de retraite, qui s'élève à 2,3 millions de dollars (2016 – 1,3 million de dollars).

L'évaluation actuarielle du régime de retraite la plus récente a été faite en date du 1^{er} janvier 2017. À cette date, le régime avait un excédent actuariel de 7,0 millions de dollars sur la base de la continuité et présentait un déficit de solvabilité et de liquidation de 9,2 millions de dollars. Ces estimations ont été déterminées conformément aux dispositions de l'article 76 des règlements de la *Loi sur les régimes de retraite*, 1990 (Ontario). La prochaine évaluation actuarielle du régime de retraite doit être complétée au 1^{er} janvier 2020.

12. Engagements et éventualités

a) Engagements

Agricorp a conclu plusieurs contrats de location pour des locaux à bureaux, pour la fourniture de données météorologiques et de stations météorologiques, ainsi que pour des services d'impression, le soutien relatif à l'ordinateur central et la location-exploitation de véhicules. Les loyers globaux minimaux pour les durées restantes de ces contrats de location sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Siège social (note 13)	Autres	Total
2018	1 127 \$	2 528 \$	3 655 \$
2019	1 153	1 760	2 913
2020	1 170	710	1 880
2021	1 189	454	1 643
2022	1 207	348	1 555
Années suivantes	5 025	1 469	6 494
Total	10 871 \$	7 269 \$	18 140 \$

Agricorp

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

b) Éventualités

Dans le cours normal des activités, Agricorp peut refuser de verser un certain nombre de paiements d'indemnité ou de paiements de programme. Par conséquent, diverses revendications ou procédures ont été ou peuvent être intentées contre Agricorp. Agricorp ne s'attend pas à ce que les décisions concernant les litiges qui sont en cours ou qui font l'objet d'une revendication aient une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation.

13. Opérations entre apparentés

Agricorp a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du MAAARO. Le coût des services administratifs, juridiques et d'audit interne s'est élevé à 0,2 million de dollars (2016 – 0,2 million de dollars). En outre, Agricorp loue les locaux de son siège social à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour un coût total annuel de 1,1 million de dollars (2016 – 0,8 million de dollars). Agricorp a généré des revenus de 52,1 millions de dollars (2016 – 50,5 millions de dollars) auprès du MAAARO comme représentant sa part des primes d'Assurance-production et du financement de fonctionnement.

14. Rémunération des membres du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 43 000 \$ (2016 – 35 000 \$). La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige Agricorp à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. La divulgation complète des traitements pour Agricorp est incluse dans la liste intitulée « Divulgation pour 2017 en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public : Organismes de la Couronne », disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements-dans-le-secteur-public-2017-employes-de-tous-les-secteurs-et-employes-en>.

Pour l'année civile 2016, les montants réels payés aux cinq employés ayant les salaires annuels les plus élevés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Beifuss, Erich	Directeur des finances	163 643 \$	606 \$
Fazil, Abbas	Directeur des Services d'architecture de TI	146 629	569
Jackiw, Randy	Directeur général ¹	184 631	10 880
LaRose, Doug	Directeur général	189 244	688
Sayer, Greg	Directeur principal des Services juridiques	155 739	602

L'avantage imposable accordé au directeur général se compose principalement d'un avantage imposable pour l'usage d'un véhicule qui est prévu dans les modalités de son contrat de travail, et qui constitue une « considération particulière admissible » en vertu des directives gouvernementales.

¹ Depuis août 2015, le directeur général, Randy Jackiw, a accepté un détachement auprès du MAAARO, qui comprend un accord relatif au remboursement des coûts salariaux convenus. Ce détachement a pris fin le 17 février 2017, lorsque Randy Jackiw a accepté un poste permanent au MAAARO.

Agricorp**Notes afférentes aux états financiers**

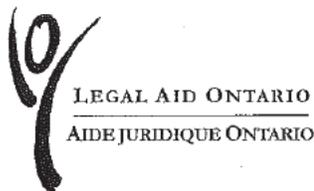
Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

15. Administration

(en milliers de dollars)	2017	2016
Salaires et avantages sociaux	31 459 \$	31 307 \$
Matériel et entretien	2 471	2 420
Services de consultation et services professionnels	1 972	1 490
Installations	1 387	1 245
Amortissement	572	885
Frais de téléphone et frais postaux	787	865
Frais de bureau	590	684
Utilisation d'un véhicule et déplacements	582	565
Autres	200	245
Total	40 020 \$	39 706 \$

16. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré.



Declaration de responsabilité de la direction

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers, des commentaires et de l'analyse de la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent Rapport annuel relèvent de la direction d'Aide juridique Ontario qui en assume la responsabilité. Dans le cadre de ces responsabilités, il incombe à la direction de procéder au choix et à l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada et en tenant compte de l'importance relative des divers éléments. Les principaux principes comptables suivis par Aide juridique Ontario sont décrits dans les états financiers.

La direction a conçu et appliqué un système de contrôle interne, de pratiques de conduite de ses activités et de communication d'informations financières de façon à fournir l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et que des rapports financiers pertinents et fiables sont produits en temps opportun. Des vérificateurs internes, qui sont des employés d'Aide juridique Ontario, examinent et évaluent les contrôles internes au nom de la direction.

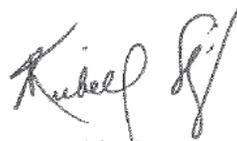
Par l'intermédiaire d'un Comité des finances et de la vérification, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des rapports financiers et du contrôle interne. Ce comité rencontre régulièrement la direction et le vérificateur afin de discuter des contrôles internes, des résultats des vérifications ainsi que de ses conclusions concernant la suffisance des contrôles internes et la qualité des rapports financiers. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité, sans que la direction soit présente, afin de discuter des résultats de son travail.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a examiné les états financiers ci-joints. Le vérificateur général a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'exprimer une opinion quant à leur conformité aux normes comptables pour le secteur public au Canada. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.



David Field
Président-directeur général

Le 14 juin 2017



Michelle Séguin
Directrice générale de l'administration et
Vice-présidente

Le 14 juin 2017



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À Aide juridique Ontario
et à la procureure générale de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Aide juridique Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, des variations de l'actif net (du déficit) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)
Le 14 juin 2017

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Aide juridique Ontario

État de la situation financière

	31 mars 2017 (en milliers de dollars)	31 mars 2016 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15)	4 702 \$	5 363 \$
Placements (note 5)	5 028	30 627
Charges payées d'avance et autres actifs	2 489	2 630
Créances clients (note 4 (a))	14 298	15 709
Autres créances (note 4 (b))	15 989	11 112
	<u>42 506 \$</u>	<u>65 441 \$</u>
Créances clients non courantes (note 4 (a))	20 124	20 995
Immobilisations (note 6)	4 486	6 982
	<u>67 116 \$</u>	<u>93 418 \$</u>
TOTAL DE L'ACTIF		
PASSIF ET ACTIF NET		
Passifs courants		
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 7)	91 274 \$	85 232 \$
Apports reportés (note 8)	-	5 477
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	1 647	1 613
	<u>92 921 \$</u>	<u>92 322 \$</u>
Réserve pour éventualités (note 13)	-	1 400
Actif net (déficit)		
Déficit cumulé net	(30 291) \$	(11 367) \$
Fonds et actif net grevés d'affectations internes (note 9)	4 486	11 063
	<u>(25 805)</u>	<u>(304)</u>
	<u>67 116 \$</u>	<u>93 418 \$</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET		

Au nom du conseil d'administration,



Président

Aide juridique Ontario

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
REVENUS		
Total du financement gouvernemental (notes 1 (a) et 2)	414 373 \$	395 266 \$
La Fondation du droit de l'Ontario	29 345	25 211
Apport des clients	11 157	9 995
Recouvrement auprès des clients et autres recouvrements	941	811
Revenu de placement (note 5)	182	390
Revenus divers	-	969
TOTAL DES REVENUS	455 998 \$	432 642 \$
CHARGES (notes 3 et 15)		
Programmes des clients		
Programme de certificats d'aide juridique		
Criminel – causes majeures	29 501 \$	30 162 \$
Criminel – autres	95 907	81 931
Total partiel	125 408	112 093
Droit de la famille	76 280	60 654
Immigration et réfugiés	22 838	17 108
Autres domaines du droit civil	7 262	6 174
Total partiel	231 788	196 029
Conférences de règlement	232	163
Bureaux du droit de la famille	6 955	6 821
Bureaux de droit intégré	4 120	3 698
Bureaux du droit criminel	3 051	2 927
Bureau du droit des réfugiés	4 349	4 268
Stagiaires en droit	1 976	2 471
Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation	1 885	1 858
Certificats	254 356	218 235
Programme des avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	53 909	53 432
Services élargis	2 337	2 146
Total partiel	56 246	55 578
Cliniques de services juridiques et services spéciaux		
Services relevant du domaine de pratique des cliniques de services juridiques (note 10)	80 331	85 462
Sociétés étudiantes de services d'aide juridique	5 675	5 337
Projet de gestion de l'information dans les cliniques de services juridiques	1 108	1 474
Total partiel	87 114	92 273
Projets d'innovation dans la prestation des services		
Autres	2 205	1 766
Total partiel	2 205	1 766

Aide juridique Ontario

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
CHARGES (suite)		
Soutien aux programmes		
Activités régionales	3 061	2 740
Services – bureaux régionaux et de districts	15 237	14 943
Centre de service à la clientèle et de service juridique	10 494	10 632
Total partiel	28 792	28 315
TOTAL DES PROGRAMMES DES CLIENTS	428 713	396 167
Soutien aux prestataires de services		
Service de recherche	3 857	4 015
Services aux avocats et paiements	2 833	2 317
Total partiel	6 690	6 332
Administration et autres coûts		
Bureau provincial	38 859	36 411
Amortissement	3 249	3 263
Créances irrécouvrables	3 988	4 263
Total partiel	46 096	43 937
TOTAL DES CHARGES	481 499 \$	446 436 \$
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(25 501) \$	(13 794) \$

Aide juridique Ontario

État de l'évolution de l'actif net (du déficit)

Exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)	Actif net grevé d'affectations internes (note 9)	(Déficit) cumulé	2017 Total	2016 Total
Actif net (déficit) à l'ouverture de l'exercice	11 063 \$	(11 367) \$	(304) \$	13 490 \$
Variation nette des immobilisations	(2 496)	2 496		
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	-	(25 501)	(25 501)	(13 794)
Transfert depuis l'actif net grevé d'affectations internes	(4 081)	4 081	-	-
Actif net (déficit) à la clôture de l'exercice	4 486 \$	(30 291) \$	(25 805) \$	(304) \$

Aide juridique Ontario

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Flux de trésorerie liés aux		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(25 501) \$	(13 794) \$
Ajustements pour rapprocher le déficit des charges sur les revenus et les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations	3 249	3 263
Passif au titre des prestations de retraite constituées	34	376
Variation des soldes hors trésorerie :		
Intérêts courus sur les placements	99	303
Charges payées d'avance et autres actifs	141	(649)
Créances clients	1 411	(111)
Autres créances	(4 877)	3 372
Créances clients non courantes	871	1 867
Dettes d'exploitation et charges à payer	6 042	(3 060)
Apports reportés	(5 477)	(1 123)
Subventions reportées	-	(934)
Réserve pour éventualités	(1 400)	(5 000)
	<u>(25 408) \$</u>	<u>(15 490) \$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rachat de placements	35 500 \$	7 899 \$
Achat de placements	(10 000)	-
	<u>25 500</u>	<u>7 899</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(753) \$	(2 673) \$
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(661)	(10 264)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 363	15 627
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4 702 \$	5 363 \$

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (« AJO » ou la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à la Société le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- constater les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province d'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu, tout en étant efficace et rentable.

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers ont été préparés conformément au Manuel de comptabilité des Comptables Professionnels Agréés du Canada pour le secteur public [« SP »], ainsi qu'aux normes comptables SP 4200 à SP 4270 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, ce qui constitue les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : i) à la juste valeur ou ii) au coût ou au coût amorti. L'entité détermine le classement de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale.

Les placements présentés à la juste valeur se composent d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que de placements dans des fonds communs et de placements dans des titres à revenu fixe qui sont désignés comme étant évalués à la juste valeur par la Société au moment de leur acquisition. Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Tout profit ou perte de réévaluation est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation et le montant cumulé est reclassé à l'état des résultats au moment de la cession ou du règlement.

Les placements dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas désignés comme étant évalués à la juste valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ensuite évalués au coût après amortissement, selon la méthode de l'amortissement linéaire, diminué des provisions pour dépréciation.

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

Toutes les transactions de placement sont comptabilisées selon la date de transaction.

Les autres instruments financiers, dont les créances clients et les dettes d'exploitation et charges à payer, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

COMPTABILISATION DES REVENUS

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports grevés d'affectations externes sont reportés lorsqu'ils sont initialement inscrits dans les comptes et ils sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont initialement inscrits dans les comptes si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée aux montants à facturer, les apports des clients sont constatés à titre de revenus lorsque la Société comptabilise la facture d'un avocat pour le compte d'un client. Les jugements, les coûts et les règlements sont constatés à titre de revenus au moment où ils surviennent.

Les revenus de placement, qui sont composés d'intérêts, sont constatés dans l'état des résultats à mesure qu'ils sont gagnés.

COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme de certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des frais juridiques au titre des services rendus mais non encore facturés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires ainsi que les placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant au comptant connu, dont la valeur est peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est généralement de un an ou moins.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique	- 3 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	- 3 à 7 ans
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

RÉGIMES D'AVANTAGES DES SALARIÉS

La Société comptabilise ses obligations au titre d'un régime à prestations déterminées à l'intention des salariés et les coûts connexes. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les salariés est déterminé par calcul actuariel selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses de la direction quant aux estimations les plus probables. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amorti(e)s selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimative d'activité des salariés actifs. Les coûts des services passés sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les passifs sont évalués à l'aide d'un taux d'actualisation établi en fonction du coût d'emprunt de la Société. Les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant constaté des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant constaté des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles. Les états financiers contiennent ainsi des estimations importantes concernant la provision pour créances clients, les frais juridiques au titre de services rendus mais non encore facturés et les prestations constituées.

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

1. Financement gouvernemental

Selon l'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, la Société et le procureur général de l'Ontario (le « procureur général ») doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le ministère du Procureur général (« MPG ») et la Société. Le dernier protocole d'entente a été signé le 12 novembre 2014.

- a) La Société dépend du ministère du Procureur général de la province d'Ontario sur le plan économique, et les apports sont comptabilisés comme suit :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Apports généraux	365 563 \$	363 766 \$
Admissibilité financière (note 2)	48 810	31 500
Total des apports	414 373 \$	395 266 \$

- b) Les apports provenant de la province d'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2017 comprennent un montant de 60,4 M\$ (50,9 M\$ en 2016) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des dépenses en droit de l'immigration et des réfugiés pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.
- c) Le paragraphe (3) de l'article 66 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances n'exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69 2).

2. Admissibilité financière

Dans les budgets provinciaux de 2014, 2015 et 2016, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à fournir aux Ontariens un meilleur accès à la justice en haussant le seuil d'admissibilité financière de 6 % par année. La première hausse a eu lieu le 1^{er} novembre 2014, et les hausses suivantes ont eu lieu le 1^{er} avril 2015 et le 1^{er} avril 2016. D'autres augmentations annuelles sont prévues jusqu'en 2020. AJO a reçu 48,8 M\$ (note 1 a)) de la province d'Ontario en 2016-2017 (31,5 M\$ en 2016), et la province s'est engagée à accroître le financement à 67,0 M\$ en 2017-2018, à 86,3 M\$ en 2018-2019, à 106,4 M\$ en 2019-2020 et à 120,1 M\$ en 2020-2021.

AJO a pour objectif d'accroître l'accès à la justice et de veiller à ce que le financement lié à l'admissibilité financière soit utilisé en totalité en augmentant le nombre de clients dans le cadre du programme de certificats et de la nouvelle clinique de services juridiques et des programmes aux employés. En moyenne, trois années sont nécessaires pour que tous les coûts soient réalisés. Pour les deux derniers exercices, les charges engagées ont excédé les apports reçus; ces écarts entre les revenus et les charges se contrebalanceront sur la durée du programme.

Au cours de l'exercice, AJO a engagé des charges de 61,8 M\$ (37,1 M\$ en 2016) et a reçu des apports de 48,8 M\$ (31,5 M\$ en 2016). À ce jour, le programme a enregistré des entrées cumulées de 86,7 M\$ et AJO a engagé des charges de 105,3 M\$.

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

3. Charges par objet

Le tableau qui suit présente les charges par catégories principales de dépenses :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Certificats	229 943	194 033
Indemnités quotidiennes des avocats de service	22 193	23 483
Financement des cliniques	87 629	91 333
Autres paiements de transfert	1 885	1 858
Salaires et avantages sociaux	110 124	107 384
Baux	4 842	4 713
Créances irrécouvrables, amortissement et autres charges	24 883	23 632
	481 499	446 436

La note sur les charges par objet présente de façon détaillée les salaires, les avantages sociaux et les charges administratives. L'état des résultats présente cependant les salaires et les avantages sociaux et les autres charges tels qu'ils sont attribués aux différents programmes et secteurs administratifs.

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

4. Créances

a) Créances clients

La Société dispose d'un programme d'apport des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat non contributif. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution, en vertu de laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Total	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Créances clients	65 049 \$	32 \$	198 \$	88 \$	64 731 \$
Moins : provision pour perte de valeur	(30 627)	(12)	(106)	(28)	(30 481)
	34 422 \$	20 \$	92 \$	60 \$	34 250 \$
31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Total	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Créances clients	66 425 \$	185 \$	200 \$	234 \$	65 806 \$
Moins : provision pour perte de valeur	(29 721)	(98)	(98)	(100)	(29 425)
	36 704 \$	87 \$	102 \$	134 \$	36 381 \$
				2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Comprend					
Créances clients (sans privilège) à court terme				14 298	15 709
Créances clients (avec privilège) à long terme				20 124	20 995
				34 422 \$	36 704 \$

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

4. Créances (suite)

b) Autres créances

Les autres créances sont principalement composées de montants à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario, de l'Agence du revenu du Canada pour la taxe de vente harmonisée ainsi que du ministère de la Justice (« MJ ») fédéral et du MPG pour les causes visées par le protocole.

31 mars 2017 (en milliers de dollars)	Total	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Causes visées par le protocole du MPG	1 681 \$	1 681 \$	- \$	- \$	- \$
Causes visées par le protocole du MJ	565	375	-	-	190
TVH à recevoir	8 606	3 262	2 596	2 748	-
Fondation du droit de l'Ontario	4 570	4 570	-	-	-
Autres créances	567	567	-	-	-
	15 989 \$	10 455 \$	2 596 \$	2 748 \$	190 \$
31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Total	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 90 jours
Causes visées par le protocole du MPG	2 399 \$	476 \$	502 \$	550 \$	871 \$
Causes visées par le protocole du MJ	374	66	56	127	125
TVH à recevoir	5 811	2 959	2 621	-	231
Fondation du droit de l'Ontario	1 794	1 794	-	-	-
Autres créances	734	373	-	-	361
	11 112 \$	5 668 \$	3 179 \$	677 \$	1 588 \$

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

5. Placements

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Certificats de placement garanti	5 000 \$	30 500 \$
Intérêts courus	28	127
	5 028 \$	30 627 \$

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes (1), (2), (3) et (4) de l'article 7 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. La politique de la Société concernant les placements à court terme et à long terme consiste à investir dans des placements très liquides, comme des titres du gouvernement fédéral du Canada, des titres de gouvernements provinciaux canadiens ou d'autres certificats de placement garanti émis ou garantis par des institutions financières canadiennes ayant une notation de A ou supérieure. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2017 sont conformes aux exigences de la loi. Des placements à court terme détenus de 5,0 M\$ (30,5 M\$ en 2016) portent intérêt au taux de 0,09 %.

En 2017, la Société a touché des revenus de placement de 0,2 M\$ (0,4 M\$ en 2016).

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

6. Immobilisations

	2017 (en milliers de dollars)		2016 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Coût	Amortisse- ment cumulé
Mobilier et matériel de bureau	131 \$	87 \$	209 \$	139 \$
Matériel informatique	4 741	3 007	5 859	2 956
Améliorations locatives	6 903	4 660	6 640	3 781
Logiciels pour toute l'entreprise	17 910	17 445	17 847	16 697
	<u>29 685 \$</u>	<u>25 199 \$</u>	<u>30 555 \$</u>	<u>23 573 \$</u>
Valeur comptable nette		<u>4 486 \$</u>		<u>6 982 \$</u>

7. Dettes d'exploitation et charges à payer

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Comptes juridiques		
- charges à payer au titre des factures reçues, mais non réglées	20 775 \$	19 500 \$
- estimations des services rendus, mais non encore facturés	60 783	52 853
Incitations à la location	336	558
Dettes fournisseurs et autres charges à payer	6 781	9 971
Indemnités de vacances	2 599	2 350
	<u>91 274 \$</u>	<u>85 232 \$</u>

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

8. Apports reportés

La province d'Ontario a accordé un financement de 30,0 M\$ à AJO sur une période de trois ans, à compter de 2013-2014. Ce financement vise à améliorer les services de droit de la famille. AJO a maintenant reçu le montant total dans le cadre du programme. Le montant reporté a été entièrement utilisé au cours de l'exercice.

Le tableau présente les soldes comparatifs :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 477 \$	6 600 \$
Financement provincial reçu	-	10 000
Montants comptabilisés (note 1 (a))	(5 477)	(11 123)
Solde à la clôture de l'exercice	- \$	5 477 \$

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

9. Actif net grevé d'affectations internes

- a) Chaque année, le conseil d'administration détermine le montant, le cas échéant, à transférer entre le surplus (déficit) accumulé et l'actif net grevé d'affectations internes. Ces montants grevés d'affectations internes ne peuvent servir à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

L'actif net grevé d'affectations internes se compose de ce qui suit :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Investi dans les immobilisations (note 9 (b))	4 486 \$	6 982 \$
Grevé d'affectations internes pour le projet d'emplacement conjoint des cliniques spécialisées (note 9 (c)(i))	-	1 163
Grevé d'affectations internes pour le coût des hausses tarifaires (note 9 (c)(ii))	-	2 918
	<u>4 486 \$</u>	<u>11 063 \$</u>

- b) Le placement dans les immobilisations représente le montant de l'actif net qui ne peut être utilisé à d'autres fins, ayant servi à financer l'achat d'immobilisations. Les variations de l'actif net investi dans les immobilisations au cours de l'exercice englobent ce qui suit :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 982 \$	7 572 \$
Achat d'immobilisations	753	2 673
Amortissement	<u>(3 249)</u>	<u>(3 263)</u>
Solde à la clôture de l'exercice	<u>4 486 \$</u>	<u>6 982 \$</u>

- c) i) Le conseil d'administration a mis de côté 3 M\$, représentant la réserve grevée d'affectations en 2014-2015 à utiliser aux fins des améliorations locatives, qui ont trait à l'emplacement conjoint des cliniques spécialisées. Au cours de 2016-2017, 1,2 M\$ ont été utilisés (1,8 M\$ en 2016), soit la totalité de la réserve.

ii) En 2010, le MPG, Aide juridique Ontario et la Criminal Law Association ont signé un protocole d'entente qui prévoyait sept hausses tarifaires de 5 % sur six ans. En raison des contraintes imposées par le gouvernement, AJO finance environ 14 M\$ au moyen d'économies réalisées en interne. En 2014-2015, le conseil d'administration a constitué une réserve grevée d'affectations de 2,9 M\$, pour compenser ce volet du coût des hausses tarifaires, qui sera utilisée en 2016-2017.

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

10. Cliniques de services juridiques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services en droit de la pauvreté à la collectivité qu'elles servent, sur une base autre que la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organisations constituées en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais doivent lui rendre des comptes en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'un audit indépendant et doit fournir à la Société des états financiers audités pour la période visée par le financement.

Le total du financement versé aux cliniques communautaires comprend des virements de fonds directs et le coût des services de soutien centralisés.

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Sommes versées aux cliniques et pour le compte de celles-ci	80 331 \$	85 462 \$

11. Engagements et éventualités

- a) La Société émet des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2017, selon les estimations de la direction, la Société pourrait être toujours responsable des certificats émis le 31 mars 2017 ou avant cette date, pour un montant total de 58,3 M\$ (51,9 M\$ en 2016), en plus des factures reçues et de l'estimation faite par la direction des frais juridiques au titre de services rendus, mais non encore facturés.
- b) La Société loue un véhicule, du matériel et des locaux dans toute la province. Le loyer et les charges d'exploitation estimatives sont fondés sur les contrats de location et les charges au titre des loyers supplémentaires. Les loyers et charges locatives pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	Loyer de base (en milliers de dollars)	Charges d'explo- itation (en milliers de dollars)	Véhicule et matériel (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2018	2 198 \$	2 649 \$	61 \$	4 908 \$
2019	1 325	1 444	38	2 807
2020	563	341	27	931
2021	217	97	21	335
2022	139	97	3	239
Par la suite	321	150	-	471
	4 763 \$	4 778 \$	150 \$	9 691 \$

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

11. Engagements et éventualités (suite)

- c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. L'issue et le règlement final de ces actions ne sont pas connus; cependant, d'après les réclamations effectuées, la direction a estimé le montant à 0,3 M\$, et établi la provision nécessaire. Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 50 000 \$, selon le moment auquel survient la réclamation et la nature de celle-ci.

12. Régimes de retraite

La Société offre deux régimes de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime régulier est constitué de deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées. En outre, la Société offre également un régime complémentaire de retraite non agréé à l'intention des cadres supérieurs.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 982 salariés (961 salariés en 2016). AJO a porté sa cotisation à 9 % depuis le 1^{er} janvier 2016. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 7,6 M\$ pour l'exercice (6,1 M\$ en 2016). AJO a un régime de transition visant à porter les cotisations de tous les salariés à 9 % des gains ouvrant droit à pension des salariés d'ici le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, le taux actuel des cotisations des salariés varie entre 6 % et 9 %, selon la cotisation des salariés au volet du régime.

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre un total de 16 salariés : trois participants actifs (trois participants en 2016) et 13 retraités (13 retraités en 2016). Les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amorti(e)s selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne estimée des salariés actifs, laquelle était de quatre ans au 31 mars 2017 (trois ans en 2016). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à des intervalles ne dépassant pas trois ans. L'évaluation actuarielle pour la nouvelle période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014 a été achevée. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de la capitalisation sera préparée au 1^{er} janvier 2017. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

La Société évalue son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables au 31 mars de chaque exercice.

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Obligation au titre des prestations constituées	3 576 \$	3 640 \$
Actifs des régimes à la valeur de marché	4 319	4 076
Situation de capitalisation — Excédent des régimes	743	436
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	(137)	225
Actif au titre des prestations constituées	606 \$	661 \$

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

12. Régimes de retraite (suite)

La charge relative au volet à prestations déterminées du régime de la Société est composée de ce qui suit :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	26 \$	24 \$
Amortissement des (gains actuariels) pertes actuarielles	75	(20)
Revenu d'intérêts	(22)	(35)
	<u>79 \$</u>	<u>(31) \$</u>

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite de la Société sont les suivantes :

	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Autres renseignements sur le régime à prestations déterminées :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Cotisations patronales	25 \$	24 \$
Cotisations salariales	10	9
Prestations versées	<u>187</u>	<u>200</u>

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

12. Régimes de retraite (suite)

Régime complémentaire de retraite à l'intention des cadres supérieurs

Le conseil d'administration de la Société a aussi approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour un cadre désigné. Aux termes du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon le nombre d'années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé, et la Société versera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée le 31 mars 2017.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge de retraite pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %
Inflation	1,50 %	1,50 %

La charge de retraite de la Société pour ce régime a été de 0,1 M\$ pour l'exercice (0,4 M\$ en 2016). L'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées s'élevaient à 2,25 M\$ au 31 mars 2017 (2,27 M\$ au 31 mars 2016). Au cours de l'exercice, la Société a versé 0,10 M\$ au régime (néant en 2016) au titre des prestations aux employés retraités depuis le 1^{er} avril 2016.

	<u>2017</u> <u>(en milliers</u> <u>de dollars)</u>	<u>2016</u> <u>(en milliers</u> <u>de dollars)</u>
Actif (passif) au titre des prestations constituées		
Régime à prestations déterminées	606 \$	661 \$
Régime complémentaire de retraite à l'intention des cadres supérieurs	(2 253)	(2 274)
	<u>(1 647) \$</u>	<u>(1 613) \$</u>

Aide juridique Ontario

Notes annexes

31 mars 2017

13. Réserve pour éventualités

Le paragraphe (4) de l'article 66 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne un fonds de réserve pour éventualités comme il est prescrit par l'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99. Ce fonds a été établi le 1^{er} avril 1999 avec un solde de 20 M\$ financé par la Société. Le Règlement exige également que la Société obtienne une autorisation préalable du procureur général pour effectuer tout prélèvement excédant 5 M\$ sur ce montant du capital et qu'il indique la raison pour laquelle il doit effectuer un prélèvement, et fournisse un calendrier de remboursement ainsi qu'une description des mesures qu'elle entend prendre pour éviter que cette situation se reproduise.

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 400 \$	6 400 \$
Montants comptabilisés à titre de revenus	(1 400)	(5 000)
Solde à la clôture de l'exercice	- \$	1 400 \$

14. Instruments financiers

La Société est exposée à divers risques financiers dans le cadre des opérations sur instruments financiers.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients et autres dettes d'exploitation ainsi qu'à ses placements dans des titres à revenu fixe en raison du risque qu'une partie à l'instrument financier manque à l'une de ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie. Les créances sont comptabilisées déduction faite de toute provision pour perte de valeur (note 3).

Risque de liquidité

La Société est exposée au risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Elle tire une part importante de ses revenus auprès du gouvernement de l'Ontario et d'autres bailleurs de fonds qui n'ont pas pris l'engagement ferme de fournir du financement dans les années à venir. Pour gérer le risque de liquidité, la Société garde des ressources suffisantes facilement accessibles pour honorer ses engagements.

Les dettes d'exploitation viennent à échéance dans une période de 21 jours pour les certificats. Les échéances des autres instruments financiers sont présentées dans les notes annexes concernant ces passifs.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements dans des titres à intérêt variable.

À la clôture de l'exercice, AJO détenait un montant de 5,0 M\$ (30,5 M\$ en 2016) investi dans des certificats de placement garanti (CPG), au taux préférentiel (2,7 %) diminué de 1,8 % venant à échéance en mars 2018.

Aide juridique Ontario**Notes annexes****31 mars 2017**

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent peuvent avoir été reclassés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.



Centre Centennial des sciences et de la technologie

ONTARIO
SCIENCE
CENTRECENTRE DES
SCIENCES
DE L'ONTARIO

Le 13 juin 2017

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le Conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie sont responsables des états financiers et de toutes les autres informations présentées dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent, le cas échéant, les montants établis selon ses estimations et jugements.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie respecte les normes d'intégrité les plus strictes dans l'exercice de ses activités. Pour préserver son actif, il s'est doté d'un ensemble solide de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a élaboré et maintient des mécanismes de contrôle des finances et de la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière.

Le Comité des finances et des opérations et le Conseil d'administration se réunissent une fois par trimestre pour contrôler les activités financières du Centre Centennial des sciences et de la technologie; notamment, une fois par an, ils passent en revue les états financiers et le rapport du vérificateur général. Le Comité des finances et des opérations soumet les états financiers à l'approbation du Conseil d'administration. Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a effectué l'audit des états financiers. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers du Centre Centennial des sciences et de la technologie sont présentés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport figurant dans les états financiers, l'auditrice indépendante décrit la portée de son examen et de son opinion.

Maurice Bitran, Ph.D.
Directeur généralTerri Lang
Directrice générale des opérations770 Don Mills Road, Toronto
Ontario, Canada M3C 1T3TEL. 416 696 1000
FAX 416 696 3124www.OntarioScienceCentre.ca

An agency of the Government of Ontario

770, Chemin Don Mills, Toronto
(Ontario) Canada M3C 1T3TÉL. 416 696 1000
FAX 416 696 3124www.CentredesSciencesOntario.ca

Un organisme du gouvernement de l'Ontario



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre Centennial des sciences et de la technologie, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Toronto (Ontario)
Le 13 juin 2017

Susan Klein, CPA, CA, ECA

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État de la situation financière

Au 31 mars 2017

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	11 793	11 186
Encaisse – Réserve grevée d'affectations internes [Note 3(J)]	3 000	-
Débiteurs (Note 4)	532	1 353
Charges payées d'avance	813	970
Stocks de magasin	100	106
	16 238	13 615
Immobilisations (Note 5)	10 150	11 955
	26 388	25 570
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 276	2 287
Produits reportés	3 523	4 032
Payable à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	1 888	869
Payable à la province de l'Ontario	1 214	924
Emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement	-	500
	8 901	8 612
Passif à long terme		
Obligation au titre des avantages de retraite [Note 10(C)]	3 056	3 237
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 6)	8 761	8 895
	11 817	12 132
	20 718	20 744
Actifs nets		
Investis en immobilisations (Note 7)	1 389	3 060
Excédent accumulé	1 281	1 766
Réserve grevée d'affectations internes [Note 3(J)]	3 000	-
	5 670	4 826
	26 388	25 570

Engagements et éventualités (Note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Centre des sciences :



 Fiduciaire



 Fiduciaire

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Produits		
Province de l'Ontario		
Subvention de fonctionnement	15 476	15 476
Subvention d'occupation [Note 12(A)]	3 888	3 888
Autres subventions	299	202
Droits d'entrée grand public et stationnement	5 110	5 201
Revenus tirés des activités auxiliaires (Tableau 1)	11 295	12 114
Dons d'entreprises – Opération Innovation (Note 13)	94	115
	<u>36 162</u>	<u>36 996</u>
Charges		
Fonctionnement général		
Modules d'exposition et programmes	2 706	2 714
Marketing et publicité	2 144	1 804
Services aux visiteurs	3 235	3 116
Fonctionnement des installations	5 142	5 219
Gestion des programmes	3 518	3 641
Administration	3 604	3 937
Frais d'occupation [Note 12(A)]	5 347	5 256
Charges liées aux activités auxiliaires (Tableau 1)	8 364	8 323
Opération Innovation (Note 13)	94	115
	<u>34 154</u>	<u>34 125</u>
Résultat avant amortissement et éléments ci-dessous	<u>2 008</u>	<u>2 871</u>
Moins :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 6)	1 840	5 829
Charge d'amortissement	(3 039)	(7 206)
	<u>(1 199)</u>	<u>(1 377)</u>
Résultat avant éléments ci-dessous	809	1 494
Ajouter :		
Éléments ci-dessous – Compression au titre des avantages de retraite [Note 10(C)]	35	888
Résultat net de l'exercice	<u>844</u>	<u>2 382</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État de l'évolution des actifs nets Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 (en milliers de dollars)				2016 (en milliers de dollars)
	Réserve grevée d'affectations internes [Note 3(J)]	Investis en immobilisations	Excédent de fonctionnement accumulé	Total	Total
Solde, au début de l'exercice	-	3 060	1 766	4 826	2 444
Investissement en immobilisations		(472)	472	-	-
Virement à la réserve grevée d'affectations internes	3 000	-	(3 000)	-	-
Résultat net de l'exercice	-	(1 199)	2 043	844	2 382
Solde, à la fin de l'exercice	3 000	1 389	1 281	5 670	4 826

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Résultat net de l'exercice	844	2 382
Ajustements pour éléments sans incidence sur la trésorerie		
• Amortissement des immobilisations	3 039	7 206
• Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 840)	(5 829)
• Amortissement de la tranche à long terme des produits de concession reportés	-	(36)
• Compression au titre des avantages de retraite	(35)	(888)
	<u>2 008</u>	<u>2 835</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 627	607
Flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement	<u>3 635</u>	<u>3 442</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	<u>(1 234)</u>	<u>(730)</u>
Activités de financement		
Remboursement d'emprunt – Office ontarien de financement	(500)	(500)
Apports reportés afférents aux immobilisations	1 706	1 653
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	<u>1 206</u>	<u>1 153</u>
Variation nette de l'encaisse pour l'exercice	3 607	3 865
Encaisse, au début de l'exercice	11 186	7 321
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>14 793</u>	<u>11 186</u>
Éléments constitutifs de l'encaisse :		
Caisse	11 793	11 186
Réserve grevée d'affectations internes	3 000	-
	<u>14 793</u>	<u>11 186</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Tableau des produits et des charges provenant des activités auxiliaires
Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

Tableau 1

	2017 (en milliers de dollars)			2016 (en milliers de dollars)		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Cinéma OMNIMAX ^{MD}	1 278	1 395	(117)	1 203	1 291	(88)
Ventes et locations internationales	2 227	1 872	355	2 605	2 197	408
Entrées et programmes scolaires	1 281	1 928	(647)	1 153	1 606	(453)
Activités pédagogiques pour groupes récréatifs et familles	1 201	854	347	1 127	783	344
Adhésions	2 247	539	1 708	2 252	504	1 748
Concessions	163	120	43	428	101	327
Intérêts	161	-	161	133	-	133
Expériences éducatives pour adultes et entreprises	484	269	215	716	443	273
Commandites et dons	2 485	1 180	1 305	2 657	1 152	1 505
Soutien aux programmes et autres revenus	67	18	49	42	32	10
Frais bancaires et frais de service	-	189	(189)	-	214	(214)
	<u>11 594</u>	<u>8 364</u>	<u>3 230</u>	<u>12 316</u>	<u>8 323</u>	<u>3 993</u>
Moins : programmes provinciaux	(299)	-	(299)	(202)	-	(202)
Totaux	<u>11 295</u>	<u>8 364</u>	<u>2 931</u>	<u>12 114</u>	<u>8 323</u>	<u>3 791</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

1. Nature des activités

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie, connu sous le nom de Centre des sciences de l'Ontario (le « Centre des sciences »), un organisme de la province de l'Ontario, a été constitué en personne morale sans capital-actions sous le régime de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre des sciences a pour objectifs :

- a) d'assurer le fonctionnement d'un centre des sciences et d'installations connexes afin de susciter l'intérêt du public;
- b) d'offrir un programme éducatif portant sur les origines, les développements et les progrès des sciences et de la technologie, et leurs rapports avec la société;
- c) de décrire le rôle de l'Ontario dans l'avancement des sciences et de la technologie;
- d) de collectionner, de fabriquer, de commercialiser, de présenter et de vendre des objets et des modules d'exposition.

En vertu de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*, le Centre des sciences est exempté des impôts fédéral et provincial sur le revenu.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, qui représentent les Principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif au Canada. Le Centre des sciences a décidé d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-dessous :

(A) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Le Centre des sciences comptabilise les produits selon la méthode du report.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées mensuellement à mesure qu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les produits tirés des modules d'exposition fabriqués pour la vente sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Les produits tirés des droits d'entrée grand public, du stationnement et d'autres activités auxiliaires sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les promesses de dons, autres que celles désignées à des fins d'immobilisations, sont comptabilisées dans les produits une fois les dons reçus.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

(B) VENTILATION DES CHARGES

Les charges sont classées par fonction dans l'état des résultats. Les coûts de chaque fonction comprennent les salaires et avantages sociaux, les fournitures et autres charges en rapport direct avec la fonction. Le Centre des sciences engage également des charges de soutien général pour offrir ses nombreuses activités. Ces charges sont considérées comme une fonction à part entière et comptabilisées sous le poste Administration.

(C) APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont constitués des dons et des subventions gouvernementales reçus et employés, ou qui seront employés, pour acquérir des immobilisations, mais qui n'ont pas encore été comptabilisés dans les produits. Les produits sont comptabilisés pendant la période correspondant à la durée de vie prévue des immobilisations à laquelle ils se rapportent.

(D) PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se composent principalement des commandites reportées, de la portion des adhésions annuelles qui ne sont pas arrivées à expiration et des acomptes versés pour la location future de modules d'exposition.

(E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées. Il est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, telle qu'indiquée ci-dessous :

Améliorations locatives	10 ans
Modules d'exposition	10 ans
Améliorations locatives – Cinéma OMNIMAX ^{MD}	20 ans
Modules d'exposition en location	4 ou 5 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans

La ville de Toronto loue au Centre des sciences le terrain sur lequel il se trouve moyennant un dollar par an, aux termes d'un bail de 99 ans qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1965. La province est le propriétaire des immeubles qui abritent le Centre des sciences. Pour obtenir plus de détails sur les frais d'occupation, se reporter à la note 12(A).

(F) STOCKS

Les stocks de magasin sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

(G) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Centre des sciences, qui comprennent l'encaisse, les affectations, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer, de même que le montant payable à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à la province de l'Ontario, sont évalués au coût, moins tout montant prévu au titre de provision pour dépréciation.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

(H) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur de l'actif et du passif présentée à la date des états financiers et le montant des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations et les hypothèses peuvent changer avec le temps à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles ou que des faits nouveaux surviennent. Les montants réels peuvent être différents des estimations. Les éléments qui font l'objet des estimations les plus importantes sont l'amortissement des immobilisations, les charges à payer et l'obligation au titre des avantages de retraite.

(I) AVANTAGES SOCIAUX

Le coût des indemnités de départ prévues par la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et des crédits de congés non utilisés acquis par le personnel au cours de l'exercice est comptabilisé dans les états financiers. Le coût des indemnités de départ prévues par la Loi est comptabilisé lorsque l'indemnité est acquise par les employés admissibles.

(J) RÉSERVE GREVÉE D'AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le Conseil a approuvé la création d'une réserve grevée d'affectations internes par le virement de 3 000 000 \$ de l'excédent accumulé. Ce fonds de réserve est affecté à la rénovation prévue de l'entrée et du cinéma OMNIMAX.

4. Risques liés aux instruments financiers

Les risques liés aux instruments financiers du Centre des sciences sont les suivants :

Risque de crédit – Le Centre des sciences est exposé à un risque de crédit minimal. Il évalue de façon continue ses pertes sur créances éventuelles et se constitue une provision pour pertes, en cas de besoin, calculée en fonction de la valeur de réalisation estimée.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du classement chronologique des débiteurs :

				(en milliers de dollars)
	En cours	+60 jours	+90 jours	Total
Débiteurs généraux	197	-	-	197
Entrées	70	-	-	70
Location des installations	11	-	-	11
Ventes internationales	232	-	22	254
Totaux	510	-	22	532

Risque de change – Le Centre des sciences réalise environ 4,35 % (2016 : 3,93 %) de ses produits totaux en devises. Par conséquent, une partie de l'actif et des produits est soumise aux fluctuations des taux de change. L'encaisse, les débiteurs et les produits reportés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens à la fin de l'exercice.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

4. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité – Le Centre des sciences est exposé à un risque de liquidité minimal, car il détient un solde d'encaisse suffisant pour régler tous ses passifs financiers à court terme. Au 31 mars 2017, les actifs à court terme liquides du Centre des sciences s'élevaient à 12 425 000 \$ (2016 : 12 645 000 \$) pour régler des passifs financiers à court terme s'établissant à 5 378 000 \$ (2016 : 4 580 000 \$).

5. Immobilisations

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations :

	2017 (en milliers de dollars)			2016 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	34 995	31 649	3 346	4 408
Modules d'exposition	28 528	23 472	5 056	5 658
Améliorations locatives – Cinéma OMNIMAX ^{MD}	15 331	15 331	-	45
Modules d'exposition en location	1 899	1 313	586	532
Mobilier, agencement et équipement	2 010	1 398	612	437
Matériel informatique	2 637	2 087	550	875
Total	85 400	75 250	10 150	11 955

La valeur comptable nette des immobilisations (travaux en cours) non amorties au 31 mars s'établit comme suit :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Améliorations locatives	22	2
Modules d'exposition en location	-	311
Mobilier, agencement et équipement	3	5
Matériel informatique	168	341
Total	193	659

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2017

6. Apports afférents liés aux immobilisations

L'évolution du solde des apports reportés afférents aux immobilisations s'établit comme suit :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	8 895	13 071
Ajouts/virements nets pendant l'exercice	1 706	1 653
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(1 840)	(5 829)
	<u>8 761</u>	<u>8 895</u>

Le solde des apports reportés afférents aux immobilisations à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Opération Innovation	440	124
Initiatives de santé et sécurité	7 105	7 241
Modules d'exposition	1 216	1 347
Modules d'exposition en location	-	183
	<u>8 761</u>	<u>8 895</u>

7. Actifs nets investis en immobilisations

Les actifs nets investis en immobilisations s'établissent comme suit :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Immobilisations nettes	10 150	11 955
Moins le montant financé par les apports reportés afférents aux immobilisations	(8 761)	(8 895)
	<u>1 389</u>	<u>3 060</u>

8. Entretien des bâtiments et réparations

Certains frais importants d'entretien et de réparation du Centre des sciences sont absorbés par la province de l'Ontario, par l'intermédiaire de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, et ne sont pas inclus dans l'état des résultats.

9. Dépendance économique

Le Centre des sciences compte sur l'aide financière de la province de l'Ontario pour couvrir certains de ses frais de fonctionnement.

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2017

10. Avantages sociaux

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein du Centre des sciences cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées établis pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est seul répondant de la CRF et corépondant de la CR-SEFPO, fixe le montant des paiements annuels que le Centre des sciences verse aux caisses. Comme il appartient aux répondants de s'assurer que les caisses de retraite sont financièrement viables, les surplus et les passifs non provisionnés résultant d'évaluations actuarielles obligatoires ne sont pas inclus dans les actifs ou obligations du Centre des sciences.

Les paiements annuels du Centre des sciences, qui se sont élevés à 1 300 042 \$ pour l'exercice courant (2016 : 1 289 994 \$), sont inclus dans le coût des salaires et des avantages sociaux répartis entre les diverses catégories de charges dans l'état des résultats. Se reporter également à la note 11.

(B) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUTRES QUE LES PRESTATIONS DE RETRAITE

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est pris en charge par la province de l'Ontario et n'est donc pas inclus dans l'état des résultats.

(C) OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES DE RETRAITE

L'obligation au titre des avantages de retraite inclut les indemnités de départ accumulées. Les coûts pour l'exercice s'élevaient à 208 000 \$ au total (2016 : 95 000 \$) et sont inclus dans les salaires et avantages sociaux énoncés à la Note 11. Au cours de l'exercice, la réduction de l'obligation au titre des avantages de retraite de 35 000 \$ (2016 : 983 000 \$) était due à une compression découlant des modifications à la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario*.

L'obligation au titre des avantages de retraite a été calculée selon la méthode de répartition des prestations fondée sur les hypothèses suivantes, qui sont conformes à l'évaluation actuarielle faite par la province de l'Ontario le 31 mars 2016 : facteur d'actualisation, 0,76 (2016 : 0,73); nombre moyen d'années prévues avant la retraite, 10,00 ans (2016 : 10,04 ans). Compte tenu de la compression du régime instaurée au cours de l'exercice, aucune hypothèse pour l'indexation des salaires et traitements n'a été incluse (2016 : 1,86 %). Ces hypothèses représentent la meilleure estimation, par la direction, des taux d'inflation et des niveaux de rémunération futurs ainsi que de toute autre hypothèse de base.

11. Répartition des charges

Les charges sont comptabilisées par fonction dans l'état des résultats. Les charges totales par type s'établissent comme suit :

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	19 815	20 287
Autres charges de fonctionnement directes	14 339	13 838
	34 154	34 125

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2017

12. Engagements et éventualités

(A) FRAIS D'OCCUPATION

La province facture au Centre des sciences, par l'intermédiaire de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, des frais d'occupation des locaux. Ces frais couvrent le loyer, les taxes, l'entretien et certains frais de fonctionnement. Le bail est renouvelé annuellement jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord entre le Centre des sciences et la province. Le paiement minimum prévu dans le bail pour l'exercice à venir est de 4 872 000 \$. Le Centre des sciences a reçu une subvention de 3 888 000 \$ du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport lors de l'exercice en cours, qui contribuera à couvrir les frais d'occupation.

(B) MODULES D'EXPOSITION ET SERVICES

Le Centre des sciences s'est engagé à louer plusieurs modules d'exposition en vertu de contrats répartis sur le prochain exercice. En outre, il a conclu des contrats pour différents services d'entretien et services publics répartis sur plusieurs exercices. Les coûts engagés pour la location de modules d'exposition et les contrats de services d'entretien pour les trois prochains exercices sont répartis comme suit :

	(en milliers de dollars)
2017 - 2018	3 652
2018 - 2019	1 815
2019 - 2020	1 210
	<u>6 677</u>

13. Promesses de dons pour l'Opération Innovation et d'autres programmes

En 2001, le Centre des sciences a entrepris un important projet d'investissement appelé Opération Innovation. Ce projet, axé sur l'innovation, a permis de renouveler environ un quart de l'espace public du Centre des sciences, notamment en créant sept nouvelles sections. Jusqu'au 31 mars 2017, le Centre des sciences avait reçu des contributions totalisant environ 46 460 000\$, dont 16 500 000 \$ du gouvernement de l'Ontario et le reste d'entreprises du secteur privé ou de particuliers.

En outre, le Centre des sciences s'emploie activement à obtenir des commandites du secteur privé pour soutenir de nouvelles réalisations, expériences et activités.

Les montants promis et convenus, mais pas encore reçus du secteur privé n'ont pas été comptabilisés comme produits, ni comme produits reportés ou comme apports reportés afférents aux immobilisations au 31 mars 2017, et s'établissent comme suit :

	Opération Innovation (en milliers de dollars)	Autres programmes (en milliers de dollars)
2017 - 2018	490	800
2018 - 2019	485	475
2019 - 2020	-	250
	<u>975</u>	<u>1 525</u>

Centre Centennial des sciences et de la technologie

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été classés autrement pour qu'ils se conforment à la présentation de l'exercice en cours.

**COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX PANAMÉRICAINS ET
PARAPANAMÉRICAINS DE 2015 À TORONTO (TORONTO 2015)**

Les états financiers du Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto (Toronto 2015) pour l'exercice clos le 31 mars 2017 n'étaient pas disponibles au moment de l'impression. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: www.ontario.ca.

Commission de l'énergie de l'Ontario

États financiers

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut pas être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission de l'énergie de l'Ontario a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables sont disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission de l'énergie de l'Ontario soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission de l'énergie de l'Ontario. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



Julie Mitchell
Vice-présidente, Solutions liées aux gens, à la culture et à l'entreprise
Le 5 juillet 2017



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats de fonctionnement et de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 5 juillet 2017

La vérificatrice générale


Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Commission de l'énergie de l'Ontario
 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 En date du 31 mars 2017

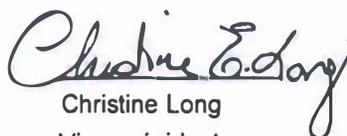
	2017	2016
ACTIF		
Actif à court terme :		
Encaisse (note 9)	13 274 921 \$	8 616 823 \$
Investissements – courants (note 9)	-	3 850 613
Comptes débiteurs (note 9)	635 949	1 249 054
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués (note 9)	4 547 463	2 436 533
Dépôts et charges payées d'avance	355 569	411 535
Total de l'actif à court terme	18 813 902 \$	16 564 558 \$
Actif à long terme :		
Immobilisations (note 5)	3 541 382	2 802 373
Total de l'actif à long terme	3 541 382	2 802 373
TOTAL DE L'ACTIF	22 355 284 \$	19 366 931 \$
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3b)	1 094 242 \$	- \$
Comptes créditeurs et charges à payer	6 847 048	6 803 732
Total du passif à court terme	7 941 290	6 803 732
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3c)	2 820 979	1 820 005
Incitatif de location reporté (note 8)	930 083	1 268 255
Passif au titre du régime de retraite (note 6b)	207 933	276 049
Total du passif à long terme	3 958 995	3 364 309
TOTAL DU PASSIF	11 900 285 \$	10 168 041 \$
Réserve de fonctionnement (note 4)	8 000 000 \$	6 870 615 \$
Actif net :		
Actif net affecté aux fins internes (note 7)	2 454 999	2 328 275
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	22 355 284 \$	19 366 931 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

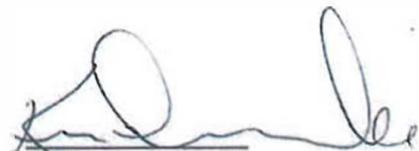
Au nom du Comité de gestion :



Rosemarie T. Leclair
Présidente



Christine Long
Vice-présidente



Ken Quesnelle
Vice-président

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	35 994 760 \$	33 578 350 \$
Coûts liés au processus de réglementation – POAFE (note 11)	4 279 913	11 881 381
Coûts liés au processus de réglementation	4 085 707	2 336 392
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations	780 639	795 275
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	45 141 019	48 591 398
Autres revenus :		
Frais de permis	396 400	389 600
Revenus d'intérêt (note 9)	134 016	137 439
Pénalités administratives et intérêt (note 7)	126 724	22 445
Revenus divers	5 168	1 713
Total des autres revenus	662 308	551 197
TOTAL DES REVENUS	45 803 327 \$	49 142 595 \$
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	28 043 034 \$	26 344 088 \$
Experts-conseils et professionnels (note 11)	7 267 704	13 442 756
Publications, médias et publicité (note 11)	4 666 850	3 657 818
Bien-fonds	2 829 533	2 799 966
Technologies de l'information	1 089 125	970 197
Bureaux et administration	526 969	416 163
Réunions, formation et déplacement	472 749	693 887
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	780 639	795 275
TOTAL DES CHARGES	45 676 603 \$	49 120 150 \$
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	126 724 \$	22 445 \$
Actif net, au début de la période	2 328 275	2 305 830
ACTIF NET, à la fin de la période (note 7)	2 454 999 \$	2 328 275 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
FONCTIONNEMENT		
Évaluation comptabilisée	38 870 615 \$	34 243 181 \$
Revenu des coûts liés au processus de réglementation	8 365 620	14 217 773
Autres revenus	662 308	551 197
Charges	(45 676 603)	(49 120 150)
	2 221 940	(107 999)
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	780 639	795 275
Amortissement des améliorations locatives payées par le propriétaire	261 965	261 965
Incitatif de location reporté	(338 172)	(338 172)
	704 432	719 068
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	613 105	(420 607)
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalués	(2 110 930)	2 595 791
Dépôts et charges payées d'avance	55 966	(16 186)
Réserve de fonctionnement	1 129 385	1 850 641
Comptes créditeurs et charges à payer	43 316	82 541
Passif au titre du régime de retraite	(68 116)	(47 370)
	(337 274)	4 044 810
Rentrées nettes provenant des activités de fonctionnement	2 589 098	4 655 879
INVESTISSEMENT		
Échéance des investissements	3 850 613	1 036 727
Rentrées nettes provenant des activités d'investissement	3 850 613	1 036 727
IMMOBILISATIONS		
Achats de biens immobilisés	(1 781 613)	(690 866)
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'immobilisation	(1 781 613)	(690 866)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	4 658 098	5 001 740
Encaisse, au début de la période	8 616 823	3 615 083
Encaisse, à la fin de la période	13 274 921 \$	8 616 823 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La CEO traite en outre des questions qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles et des Forêts.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (Loi sur la CEO)*, la CEO est, depuis le 1^{er} août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la CEO bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La CEO est classée comme organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins comptables.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui constituent les principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif. La CEO a choisi d'utiliser les principes destinés aux organismes gouvernementaux sans but lucratif qui comprennent les sections SP 4200 à 4270.

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2017 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas constatés comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus est liée aux charges de la CEO comme suit

- Le recouvrement des coûts généraux aux termes de l'article 26 de la *Loi sur la CEO* qui sont liés aux charges de la CEO est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation (article 30 et article 79.2), de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Lorsque les revenus évalués dépassent les coûts réels durant l'année courante, ils sont reportés, reconnus dans l'exercice suivant et considérés comme un rapprochement (note 3b).

- Les revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants individuels au marché aux termes de l'article 112.5 de la *Loi sur la CEO* sont reconnus dans l'année au cours de laquelle la Commission accepte une promesse de conformité volontaire ou émet une ordonnance d'exécution, au montant indiqué dans l'ordonnance, pourvu que cette ordonnance ne fasse pas l'objet d'un appel, qu'une estimation raisonnable puisse être faite et qu'une perception soit raisonnablement assurée. Si l'ordonnance fait l'objet d'un appel, les revenus seront constatés dans l'année au cours de laquelle tous les droits d'appel seront épuisés et l'ordonnance devient finale. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements évalués dans le modèle d'évaluation des coûts de la CEO, mais seront utilisés pour soutenir les activités liées à l'éducation des consommateurs, à la sensibilisation et aux autres activités d'intérêt public. Les pénalités administratives et les dépenses connexes sont consignées dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net à titre d'actif net affecté aux fins internes résumé à la note 7 des états financiers.
- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).
- Les coûts liés au processus de réglementation (articles 30 et 79.2 de la *Loi sur la CEO*) sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.
- Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Améliorations locatives	pendant la durée du contrat de location

c) Instruments financiers

Les instruments financiers de la CEO sont d'abord mesurés à leur juste valeur et ultérieurement mesurés dans l'une des catégories suivantes : (i) à leur juste valeur ou (ii) au coût ou au coût amorti. La CEO utilise la juste valeur pour la mesure ultérieure de l'encaisse, des comptes débiteurs, des coûts du processus de réglementation à être

évalués, des comptes créditeurs et des charges à payer. Les investissements à court et à long terme de la CEO sont par la suite mesurés au coût amorti.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

Les employés à temps plein de la CEO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires, laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. La province d'Ontario, qui est le seul promoteur de cette caisse de retraite, détermine la contribution annuelle de la CEO à la caisse. Comme la CEO n'est pas un promoteur de ces fonds, les gains et les pertes qui découlent des évaluations actuarielles obligatoires des fonds ne constituent pas un actif ou une obligation de la CEO étant donné que la responsabilité de veiller à la viabilité financière de la caisse de retraite incombe au promoteur. Les charges de la CEO sont limitées aux contributions obligatoires aux fonds telles que décrites dans la note 6a.

La CEO gère également un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président, tel que décrit dans la note 6b. La CEO constate ses obligations et le coût afférent dans le cadre de ce régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire. La provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

3. Évaluations de l'industrie pour l'exercice 2017

Durant l'exercice 2017, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz naturel et de l'électricité pour l'exercice 2017 en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés est détaillé dans les tableaux suivants.

A) Recouvrement des coûts généraux pour l'exercice 2017

Salaires et avantages sociaux	28 043 034 \$
Experts-conseils et professionnels	7 267 704
Publications, médias et publicité	4 666 850
Bien-fonds	2 829 533
Technologies de l'information	1 089 125
Bureaux et administration	526 969
Réunions, formation et déplacement	472 749
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	780 639
Total des charges	45 676 603
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et autres revenus excluant les pénalités administratives et les intérêts	(9 681 843)
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2017	35 994 760 \$

b) Revenus reportés actuels de l'exercice 2017 (rapprochement de l'exercice 2017)

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	35 994 760 \$
Dépenses en immobilisations de l'exercice 2017 payées par la CEO	1 781 613
Rajustement de la réserve de fonctionnement	1 129 385
Évaluation totale (réelle)	38 905 758
Évaluation totale (budget)	40 000 000
Revenus reportés actuels de l'exercice 2017 (rapprochement de l'exercice 2017)	1 094 242 \$

c) Report des revenus de l'exercice 2017 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 \$ en améliorations locatives au nom de la CEO depuis l'entrée en vigueur du bail le 1^{er} janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations pour l'exercice 2017 (note 5)	3 541 382 \$
Valeur comptable nette des améliorations locatives payées par le propriétaire (note 5)	(720 403)
Report des revenus de l'exercice 2017 liés aux immobilisations	2 820 979 \$

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la CEO a établi une réserve de fonctionnement de l'évaluation annuelle actuelle, laquelle est rajustée chaque année. L'objectif principal du maintien de cette réserve consiste à financer les activités de la CEO en cas de manque à gagner au titre des revenus ou de dépenses imprévues. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

En se fondant sur l'examen des flux de trésorerie, la CEO a augmenté la réserve de fonctionnement maximale autorisée à 20 % du besoin réel de financement annuel de la CEO. La réserve de fonctionnement est actuellement à 20 %.

Réserve de fonctionnement de l'exercice 2017

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2016	6 870 615 \$
<u>Rajustement de la réserve de fonctionnement</u>	<u>1 129 385</u>
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2017	8 000 000 \$

La CEO n'est pas assujettie à des exigences extérieures relativement à la réserve.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2017	Valeur comptable nette en 2016
Mobilier et équipement de bureau	2 871 590 \$	2 804 730 \$	66 860 \$	3 381 \$
Équipement informatique et logiciels afférents	14 215 105	11 973 422	2 241 683	1 328 749
Équipement audiovisuel	927 830	895 490	32 340	4 682
Améliorations locatives payées par la CEO	1 456 766	976 670	480 096	483 193
Améliorations locatives payées par le propriétaire	3 540 400	2 819 997	720 403	982 368
Total	23 011 691 \$	19 470 309 \$	3 541 382 \$	2 802 373 \$

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la CEO au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2017 était de 1 873 758 \$ (1 532 038 \$ en 2016) et est comprise dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux indiqués dans l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour un ancien président de la Commission comporte une obligation totale au titre des indemnités constituées de 207 933 \$ (276 049 \$ en 2016) et un passif au titre des prestations constituées de 207 933 \$ à l'égard de la CEO (276 049 \$ en 2016). Les charges afférentes de la CEO pour l'exercice ont accusé un déficit de 41 990 \$ (ce qui représente une baisse de 38 537 \$ en 2016) et sont reflétées dans les coûts liés aux salaires et aux avantages sociaux. Des indemnités de 26 126 \$ ont été versées durant l'exercice (8 333 \$ en 2016). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2017 comprenaient un taux d'actualisation de 2,25 % (2,00 % en 2016).

c) La CEO n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension et après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province d'Ontario, un apparenté.

7. Actif net affecté aux fins internes

L'actif net affecté aux fins internes représente au 31 mars 2017 des revenus provenant des pénalités administratives imposées aux participants au marché individuel aux termes de l'article 112.5 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Les revenus provenant des pénalités administratives ne seront pas utilisés pour réduire les paiements aux termes de l'évaluation générale, conformément au modèle d'évaluation des coûts de la CEO. Les revenus provenant des pénalités administratives et tout revenu d'intérêt connexe sont restreints par le comité de gestion afin de soutenir les activités concernant l'éducation des consommateurs, la sensibilisation et les autres activités dans l'intérêt public.

Les modifications de l'actif net affecté aux fins internes sont les suivantes :

Solde au début de l'exercice		2 328 275 \$
Pénalités administratives imposées durant l'exercice 2017	106 500 \$	
Revenus d'intérêt provenant des pénalités administratives	20 224	
	<hr/>	
Pénalités administratives et intérêt		126 724
Dépenses engagées		0
		<hr/>
Solde, à la fin de l'exercice		2 454 999 \$

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2005, la CEO a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	1 268 255 \$	1 606 427 \$
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172)	(338 172)
Solde, à la fin de l'exercice	930 083 \$	1 268 255 \$

Les paiements minimums de base aux termes du bail d'exploitation, qui expire le 31 décembre 2019, pour les 3 prochaines années et regroupés sont les suivants :

31 mars 2018	1 082 937
31 mars 2019	1 030 058
31 décembre 2019	772 544
Total	2 885 539 \$

La CEO s'est engagée à payer sa part proportionnelle des impôts fonciers et des charges d'exploitation pour les biens-fonds, part qui s'est élevée à 1 720 853 \$ en 2017 (1 723 845 \$ en 2016). Ces montants devraient être semblables pour les années à venir.

9. Instruments financiers

Risques liés aux taux d'intérêt :

Les actifs et les passifs financiers de la CEO ne sont pas exposés à d'importants risques liés aux taux d'intérêt. Les investissements de la CEO consistaient en deux obligations du gouvernement de l'Ontario qui sont arrivées à échéance en septembre 2016 et en mars 2017, à un rendement réel de 1,80 % et 1,48 % respectivement. La direction a décidé de ne pas réinvestir puisque le taux du marché et le taux d'escompte ne diffèrent pas significativement. La CEO continuera à surveiller le marché. Les soldes de trésorerie portent intérêt à un taux de 0,85 % (de 0,85 % à 1,00 % en 2016). Le taux d'intérêt moyen du solde de trésorerie l'encaisse pour l'année était de 0,85 % (0,90 % en 2016).

Un changement de 25 points de base dans les taux d'intérêt aurait des répercussions de 28 468 \$ (25 243 \$ en 2016) sur les excédents d'exploitation de la CEO.

Risques liés aux devises :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux devises est faible puisque très peu d'opérations sont effectuées dans des devises autres que le dollar canadien.

Risques liés aux crédits :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux crédits est faible. La CEO a une exposition minimale au risque lié au crédit en ce qui concerne les comptes débiteurs en raison des taux de recouvrement historiquement élevés. Le classement par échéance des crédits débiteurs est résumé ci-dessous :

	Actuels	Plus de 60 jours	Plus de 90 jours	Total
Coûts liés au processus de réglementation	99 309 \$	206 \$		99 515 \$
Recouvrement des coûts généraux	2 000			2 000
Recouvrement de la TVH	523 897			523 897
Intérêts courus à recevoir	10 537			10 537
Total	635 743 \$	206 \$	0 \$	635 949 \$

En raison des taux de recouvrement élevés, les coûts liés au processus de réglementation de 4 547 463 \$ (2 436 533 \$ en 2016) devant être évalués sont également peu exposés à des risques liés au crédit. La somme de 2,2 M\$ devant être perçue par des entités apparentées est comprise dans ces coûts.

Les coûts liés au processus de réglementation devant être évalués sont des coûts engagés par la CEO qui seront facturés dans un exercice futur après le 31 mars 2017.

Risques liés aux flux de trésorerie :

L'exposition de la CEO aux risques liés aux flux de trésorerie est faible puisque la CEO a une encaisse suffisante pour régler tous les passifs à court terme. Depuis le 31 mars 2017, la CEO a une encaisse de 13 274 921 \$ (8 616 823 \$ en 2016) et un solde d'investissements de 0 \$ (3 850 613 \$ en 2016) pour régler le passif à court terme de 7 941 290 \$ (6 803 732 \$ en 2016). Toutes les obligations du gouvernement de l'Ontario sont arrivées à échéance en 2017.

10. Opérations entre entités apparentées

La province d'Ontario est un apparenté puisqu'elle est l'entité responsable du contrôle la CEO. Par conséquent, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), Ontario Power Generation (OPG), Hydro One et le ministère des Finances de l'Ontario sont des entités apparentées à la CEO en raison de leur contrôle commun par la province de l'Ontario. Le total des opérations entre entités apparentées en 2017 représente des revenus de 13 713 900 \$ (15 969 538 \$ en 2016) et des charges de 133 071 \$ (193 946 \$ en 2016). Ces charges sont liées aux salaires et aux avantages sociaux des affectations temporaires et aux dépenses en matière de TI. Les opérations entre entités apparentées relatives aux avantages sociaux futurs des employés sont consignées à la note 6.

Les transactions entre entités apparentées survenues en raison de la mise sur pied du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité sont incluses dans la note 11.

11. Administration du Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE)

La CEO a conclu des engagements contractuels concernant le déploiement et l'administration du nouveau POAFE, un nouveau programme d'aide pour les consommateurs d'électricités à faible revenu qui, depuis le 1^{er} janvier 2016, fournit aux consommateurs à faible revenu admissibles un crédit mensuel sur leurs factures d'électricité. Ces engagements comprennent les coûts associés au fournisseur de service centralisé engagé par la CEO pour administrer le POAFE. La CEO recouvre ses coûts d'administration du POAFE de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE). La SIERE assume également les autres coûts liés au POAFE.

En 2017, l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net a 4 279 913 \$ (11 881 381 \$ en 2016) de coûts du programme, notamment des coûts d'administration et de report de mise en œuvre. Voici le total des revenus et des charges inclus dans les présents états financiers concernant le POAFE :

	2017	2016
Revenus :		
Coûts liés au processus de réglementation — POAFE	4 279 913 \$	11 881 381 \$
Total des revenus	4 279 913 \$	11 881 381 \$
Charges :		
Experts-conseils et professionnels	1 137 825 \$	9 307 740 \$
Publications, médias et publicité	3 047 102	2 432 368
Autres charges	94,986	141 273
Total des charges	4 279 913 \$	11 881 381 \$

La Commission de transport Ontario Northland

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité des états financiers consolidés, de l'image fidèle donnée par ceux-ci et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers consolidés comporte nécessairement l'utilisation des meilleures estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les opérations affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel concorde avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la Commission sont correctement comptabilisés et les actifs protégés.

La Commission est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de contrôle interne et d'information financière. La Commission se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités. Les présents états financiers consolidés ont été révisés et approuvés par la Commission.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par le Vérificateur général de l'Ontario, dont la responsabilité est d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit présente l'étendue de l'examen de l'auditeur et son opinion.



T. Laughren
Président du conseil d'administration



C. Moore
Président et chef de la direction

North Bay, Ontario
Le 26 juin 2017



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission de transport Ontario Northland
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Commission de transport Ontario Northland, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2017, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2017

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)

31 mars	2017	2016
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 008 \$	- \$
Débiteurs (déduction faite d'une provision de 73 \$; de 84 \$ en 2016)	21 479	46 279
Stocks	14 210	12 071
Charges payées d'avance	459	367
	37 156	58 717
Encaisse affectée (Notes 4, 7 et 11)	2 271	6 874
Immobilisations (Note 5)	376 009	340 673
Actif au titre des prestations constituées de retraite (Note 6 a)	39 197	39 303
	454 633 \$	445 567 \$

Passif et actifs nets

Court terme		
Découvert bancaire	- \$	117 \$
Créditeurs et charges à payer	19 255	35 544
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 9)	406	386
Produits reportés	65	66
	19 726	36 113
Apports reportés du gouvernement (Notes 4 et 7)	2 185	2 169
Apports reportés afférents aux immobilisations (Note 8)	268 557	227 988
Dette à long terme (Note 9)	2 159	2 565
Obligation au titre des prestations constituées au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite (Note 6 b)	86 183	86 652
Passif au titre des sites contaminés (Note 10)	3 500	3 500
	382 310	358 987
Actifs nets		
Non affectés	72 237	81 875
Grevés d'une affectation interne - réserve pour autoassurance (Notes 4 et 11)	86	4 705
	72 323	86 580
	454 633 \$	445 567 \$

Éventualités (Note 15) / **Engagements** (Note 16)

Approuvé au nom de la Commission :



Président du conseil d'administration



Président et chef de la direction

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé de l'évolution des actifs nets
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2017	2016
Actif net non affecté		
Solde , au début de l'exercice	81 875 \$	80 494 \$
Transfert de (à) la réserve pour autoassurance (Note 11)	4 619	(49)
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges pour l'exercice	(14 257)	1 430
Solde , à la fin de l'exercice	72 237 \$	81 875 \$
Grevé d'une affectation interne - réserve pour autoassurance (Note 11)		
Solde , au début de l'exercice	4 705 \$	4 656 \$
Transferts (à) de l'actif net non affecté	(4 619)	49
Solde , à la fin de l'exercice	86 \$	4 705 \$
Total des actifs nets	72 323 \$	86 580 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2017	2016
Produits		
Ventes et autre (Note 13)	61 435 \$	62 514 \$
Charges (Note 13)		
Main d'œuvre et avantages sociaux (Note 6)	60 659	63 592
Matériaux et pièces	15 516	13 699
Services	7 998	9 425
Fournitures et matériel	4 475	4 196
Autre (Note 18)	14 254	8 827
Intérêts sur la dette à long terme	140	163
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations	1 466	(315)
Revenus de placement	(35)	(49)
Amortissement des immobilisations	14 109	15 507
	118 582	115 045
Insuffisance des produits sur les charges avant le financement du gouvernement	(57 147)	(52 531)
Apports gouvernementaux pour l'exploitation (Note 12)	35 224	45 256
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Note 8)	7 666	8 705
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges pour l'exercice	(14 257) \$	1 430 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

La Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges pour l'exercice (14 257) \$		1 430 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	14 109	15 507
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(7 666)	(8 705)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	1 466	(315)
Charge au titre des avantages sociaux futurs	14 807	17 220
	8 459	25 137
Variation du solde des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	24 800	(3 123)
Stocks	(2 139)	1 342
Charges payées d'avance	(92)	24
Créditeurs et charges à payer	(16 288)	(5 294)
Apports reportés du gouvernement et produits reportés	15	(344)
	14 755	17 742
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(52 019)	(41 509)
Produit de la vente d'immobilisations	589	778
	(51 530)	(40 731)
Activités de financement		
Remboursement de capital sur la dette à long terme	(386)	(366)
Apports reportés afférents aux immobilisations	48 753	36 997
Cotisations au régime de retraite versées	(11 063)	(13 934)
Prestations autres que de retraite versées	(4 107)	(3 824)
	33 197	18 873
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(3 478)	(4 116)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	6 757	10 873
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	3 279 \$	6 757 \$
Représenté par		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	1 008 \$	(117) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (Note 4)	2 271	6 874
	3 279 \$	6 757 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland (la « Commission »), une entreprise exploitée par la province de l'Ontario (la « province »), offre une variété de services, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers ainsi que le service d'autobus, principalement dans la région nord-est du Nord de l'Ontario.

La Commission tire ses revenus de la fourniture de services de transport. Elle reçoit également une subvention opérationnelle annuelle ainsi qu'une subvention de capital de la province de l'Ontario. La capacité de la Commission à maintenir son exploitation dépend du soutien financier continu de la province.

À titre d'entreprise opérationnelle sans but lucratif de la province, la Commission est exonérée de l'impôt sur le bénéfice. Cette exemption s'applique également à ses filiales en propriété exclusive. Par conséquent, les présents états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les normes applicables aux organismes gouvernementaux sans but lucratif du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive, soit Ontario Northland International Consulting Services Inc. et Nipissing Central Railway Company.

Comptabilisation des produits

Les produits de toutes sources sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) des services sont fournis ou des produits sont livrés aux clients;
- b) il existe une indication claire qu'un arrangement existe;
- c) la réception du montant est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés du transport ferroviaire sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interréseau est traité comme achevé une fois que les marchandises sont remises au transporteur correspondant.

Les revenus tirés des contrats sont généralement comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux à mesure que les travaux atteignent des jalons prédéfinis d'un projet.

La Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

La Commission comptabilise les apports du gouvernement provincial selon la méthode du report comme suit :

- Les apports non affectés sont comptabilisés comme produits lorsque ceux-ci sont reçus ou à recevoir si leurs montants peuvent être estimés de manière raisonnable et si le recouvrement est raisonnablement assuré.
- Les apports grevés d'affectations externes qui sont liés aux charges d'exploitation sont constatés comme produits lorsque les charges connexes sont engagées.
- La province rembourse la Commission pour le coût de certaines immobilisations destinées à être utilisées dans l'exploitation. La Commission comptabilise ces apports comme apports reportés afférents aux immobilisations. Ces derniers sont amortis en déduction des revenus selon la méthode de l'amortissement linéaire, et ce, à des taux correspondants à ceux des immobilisations connexes.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs.

Les durées de vie utile estimatives des principales catégories d'immobilisations s'établissent comme suit :

Terrain	Pas d'amortissement
Voies	De 20 à 50 ans
Bâtiments	50 ans
Matériel	De 3 à 33 ans
Autobus	De 10 à 12 ans

Aucun amortissement n'est prévu pour les actifs en cours de construction, et ce, avant qu'ils ne soient mis en service.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite - La Commission offre à ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Le régime prévoit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service ainsi que sur le salaire moyen ouvrant droit à pension et il est généralement applicable à compter du premier jour du mois suivant le début de l'emploi. Un régime de retraite supplémentaire (le « RRS ») est également offert aux employés qui gagnent une rente viagère supérieure au montant maximum prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les obligations au titre du régime sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations en tenant compte des prestations projetées en regard des services rendus jusqu'à présent. Les régimes ne sont pas indexés. Cependant, diverses augmentations ponctuelles ont été accordées aux pensionnés.

La Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite - La Commission offre à ses employés des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite tels que les assurances vie, maladie et invalidité de longue durée collectives par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des hypothèses actuarielles les plus probables. De plus, à titre d'employeur visé par l'annexe 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), la Commission comptabilise les indemnités d'accident de travail selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par la CSPAAT pour les indemnités en vigueur, les indemnités non encore accordées et les coûts administratifs liés au chargement.

Les charges au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprennent les coûts des services courants, les intérêts et les ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, de changements aux hypothèses et de gains actuariels nets ou de pertes actuarielles nettes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent des services à la Commission. Les coûts des services passés de retraite ont été imputés à l'actif net à la date de transition à la norme SP 3250. Les gains actuariels ou les pertes actuarielles sont amortis sur une base linéaire sur l'excédent de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés couverts par les régimes (environ 13 ans). Les coûts des services passés sont comptabilisés dans la période de modification du régime.

L'actif de la caisse de retraite est évalué selon les valeurs actuelles du marché.

Stocks

Les matériaux et les fournitures, exception faite du matériel ferroviaire usagé et des essieux montés, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pondéré. Le matériel ferroviaire usagé est présenté à la valeur comptable non amortie déterminée au moment de la mise hors service. Les essieux montés sont évalués au coût standard. La Commission utilise les mêmes formules d'établissement du coût pour tous les stocks dont la nature et l'emploi qu'elle en fait sont similaires. Quand la valeur de réalisation nette excède la valeur comptable, les stocks sont radiés d'un montant qui correspond à cet excédent. Lorsque les circonstances qui avaient auparavant causé une baisse de la valeur des stocks n'existent plus, la dépréciation antérieure fait l'objet d'une reprise.

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations faisant l'objet d'un amortissement sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation pourrait ne pas contribuer à la capacité de la Commission de fournir des services. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation est constatée pour un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs actualisés à un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif comme une estimation de la juste valeur.

La Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul de l'excédent des produits sur les charges.

Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les éléments significatifs qui requièrent l'utilisation d'estimations par la direction incluent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et des stocks, le passif au titre des sites contaminés et les obligations au titre des prestations constituées de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite. De par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. L'effet de changements de telles estimations sur les états financiers consolidés au cours de périodes futures pourrait être significatif. Ces estimations sont révisées périodiquement et si des ajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes en banque et les fonds affectés d'origine interne.

Instruments financiers

La Commission classe ses instruments financiers comme à la juste valeur ou au coût après amortissement. La méthode comptable de l'organisme pour chaque catégorie est la suivante :

Juste valeur

Cette catégorie comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie qui est initialement comptabilisée au coût et, ultérieurement, portée à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant à juste valeur sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

Coût après amortissement

Cette catégorie comprend les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme. Ceux-ci sont d'abord constatés au coût et ultérieurement comptabilisés à leur coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur sur les actifs financiers, sauf pour les apports qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les radiations sur les actifs financiers de la catégorie au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il est peu vraisemblable que cette perte sera recouvrée. Les actifs financiers sont alors radiés à leur valeur nette de recouvrement, et la radiation est comptabilisée à l'état des résultats.

Passif au titre des sites contaminés

Un site contaminé est un site dans lequel la concentration de substances nocives dépasse les niveaux maximums admissibles selon une norme environnementale. Les sites qui sont actuellement d'un usage productif sont considérés comme un site contaminé uniquement si un événement imprévu entraîne une contamination. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque : la Commission est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les activités, l'entretien et la surveillance après l'assainissement. Le passif est comptabilisé déduction faite de tout recouvrement prévu.

3. Stocks

Le coût des stocks passé en charges et utilisé dans des projets d'immobilisations corporelles pour 2017 s'élève à 12 357 \$ (9 478 \$ en 2016).

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2017	2016
Encaisse grevée d'une affectation externe – Apports reportés (Note 7)	2 185 \$	2 169 \$
Encaisse grevée d'une affectation interne – Réserve pour autoassurance (Note 11)	86	4 705
	2 271 \$	6 874 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

5. Immobilisations

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Services ferroviaires				
Voies	443 671 \$	163 290 \$	280 381 \$	256 345 \$
Bâtiments	51 019	24 359	26 660	23 178
Matériel	92 094	60 443	31 651	26 282
Travaux en cours	21 731	-	21 731	19 483
Services d'autobus				
Bâtiments	2 910	686	2 224	2 246
Autobus	10 684	1 332	9 352	7 607
Service de mise en valeur				
Bâtiments	3 999	847	3 152	3 230
Matériel	1 082	224	858	873
Service d'aménagement				
Terrains et bâtiments	-	-	-	1 429
	627 190 \$	251 181 \$	376 009 \$	340 673 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

6. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs de la caisse de retraite, qui sont principalement constitués de titres négociables, de biens immobiliers et d'obligations de sociétés et de gouvernements, sont placés par des gestionnaires de placements professionnels. La date d'évaluation annuelle du régime de retraite de la Commission est le 31 décembre.

L'actif au titre des prestations constituées de retraite, ainsi que l'obligation et les charges au titre des avantages autres que les prestations de retraite sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux pratiques actuarielles reconnues et aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur les meilleures estimations de la direction. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite contributif à des fins de capitalisation est le 1^{er} janvier 2014. En conformité avec les règlements existants en matière de régimes de retraite, des évaluations annuelles seront effectuées pour les régimes de retraite de la Commission. La date du rapport le plus récent à des fins comptables pour le régime d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est le 31 décembre 2016.

La répartition cible des actifs du régime de retraite en pourcentage et la répartition moyenne des actifs au 31 mars 2017, par catégorie, se présentent comme suit :

		Cible	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Titres de capitaux propres	– Canadiens	20 % - 30 %	26,7 %	26,9 %
	– Étrangers	10 % - 30 %	20,7 %	24,3 %
Titres de créances		35 % - 55 %	49,1 %	45,4 %
Immobilier		0 % - 15 %	1,8 %	1,8 %
Court terme et autres		0 % - 15 %	1,7 %	1,6 %
Total			<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

6. Avantages sociaux futurs (suite)

a. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées :

Régimes de retraite :

	Régime de retraite	RRS	Total 2017	Réal 2016
Obligation au titre des prestations constituées	(553 202) \$	(3 514) \$	(556 716) \$	(540 195) \$
Actifs du régime à la juste valeur	523 157	-	523 157	524 801
Situation de capitalisation - surplus (insuffisance) du régime	(30 045)	(3 514)	(33 559)	(15 394)
Perte actuarielle nette non amortie	71 554	1 202	72 756	54 697
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, à la fin de l'exercice	41 509 \$	(2 312) \$	39 197 \$	39 303 \$

	Régime de retraite	RRS	Total 2017	Réal 2016
Actif au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	41 513 \$	(2 210) \$	39 303 \$	35 072 \$
Charge au titre des avantages sociaux futurs	(10 851)	(318)	(11 169)	(9 703)
Cotisations versées	10 847	216	11 063	13 934
Actif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	41 509 \$	(2 312) \$	39 197 \$	39 303 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

6. Avantages sociaux futurs (suite)

b. Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif (le passif) au titre des prestations constituées

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite :

	<u>2017</u>		<u>2016</u>
Obligation au titre des prestations constituées,			
à la fin de l'exercice	(88 246) \$		(87 343) \$
Gain actuariel net non amorti	<u>2 063</u>		<u>691</u>
Passif au titre des prestations constituées,			
à la fin de l'exercice	<u>(86 183) \$</u>		<u>(86 652) \$</u>
Passif au titre des prestations constituées,			
au début de l'exercice	(86 652) \$		(82 959) \$
Charge liée aux prestations	(3 638)		(7 517)
Prestations versées	4 107		3 824
Passif au titre des prestations constituées,			
à la fin de l'exercice	<u>(86 183) \$</u>		<u>(86 652) \$</u>

Des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 15 296 \$ (15 675 \$ en 2016) sont incluses dans le passif au titre des prestations constituées pour avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite. Ce montant a été déterminé en fonction des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2016.

c. Composantes de la charge périodique nette de retraite de l'exercice

	<u>2017</u>		<u>2016</u>
Coût des services rendus moins les cotisations des employés	5 581 \$		5 050 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	29 137		29 735
Rendement prévu des actifs des régimes	(28 107)		(29 006)
Amortissement de la perte actuarielle nette	4 558		3 924
	<u>11 169 \$</u>		<u>9 703 \$</u>

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

6. Avantages sociaux futurs (suite)

d. Composantes de la charge périodique nette au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

	2017	2016
Coût des services rendus	2 334 \$	3 759 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 662	2 530
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	(1 358)	1 228
	3 638 \$	7 517 \$

La charge totale de prestations de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite incluse dans la main d'œuvre et avantages sociaux comprend un montant de 14 807 \$ (17 220 \$ en 2016).

e. Hypothèses moyennes pondérées

Taux d'actualisation - retraite	5,25 %	5,50 %
Taux d'actualisation - avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	3,61 %	3,55 %
Taux d'actualisation - invalidité de longue durée	3,61 %	3,55 %
Taux d'actualisation - CSPAAT	4,50 %	4,75 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	5,25 %	5,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération		
2016	1,2 %	1,2 %
2017 à 2019	2,0 %	2,0 %
2020	2,5 %	2,5 %
2021 et par la suite	3,0 %	3,0 %
Durée moyenne résiduelle de période de services (années)	12	12
Hausses des coûts pour les médicaments (diminuant progressivement à 5 % en 2020)	6,50 %	7,50 %
Hausses des frais médicaux et d'hospitalisation	5,00 %	5,00 %
Augmentations des coûts pour les soins dentaires	4,50 %	4,50 %
Augmentations des coûts pour les soins de la vue	0 %	0 %

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

7. Apports reportés

Les apports reportés sont des fonds affectés reçus de la province destinés uniquement aux dépenses futures liées aux offres de remise à neuf pour de nouveaux contrats. Les apports seront comptabilisés comme produits dans l'exercice pour lequel les dépenses ont été engagées.

La variation du solde des apports reportés s'établit comme suit :

	<u>2017</u>		<u>2016</u>
Solde , au début de l'exercice	2 169	\$	2 068
Revenus d'intérêts	16		101
Solde , à la fin de l'exercice	2 185	\$	2 169

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les remboursements non amortis reçus de la province pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations est comptabilisé à titre de revenus dans l'état consolidé des résultats à un taux équivalant à celui des actifs auquel il se rapporte.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amorties s'établissent comme suit :

	<u>2017</u>		<u>2016</u>
Solde , au début de l'exercice	227 988	\$	199 696
Apports de la province	48 753		36 997
Amortissement imputé aux produits	(7 666)		(8 705)
Mises hors service et transferts	(518)		-
Solde , à la fin de l'exercice	268 557	\$	227 988

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

9. Dette à long terme

	2017	2016
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels mixtes de capital et d'intérêts réunis de 30 \$, pour une période de 15 ans à compter du 1 ^{er} février 2005	962 \$	1 269 \$
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels mixtes de capital et d'intérêts réunis de 13 \$, pour une période de 25 ans à compter du 1 ^{er} février 2006	1 603	1 682
	2 565	2 951
Moins la tranche à court terme	406	386
Dette à long terme	2 159 \$	2 565 \$

Les intérêts sur dette à long terme se sont élevés à 140 \$ (159 \$ en 2016)

Les remboursements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2017-2018	406	\$
2018-2019	428	
2019-2020	390	
2020-2021	96	
2021-2022	101	
Par la suite	1 144	
	2 565	\$

10. Passif au titre des sites contaminés

Le passif pour l'assainissement découle de minéraux qui contaminent le sol et qui proviennent d'une ancienne activité de transbordement. Selon les études d'ingénierie réalisées à ce jour, le passif estimé s'élève à 3 500 \$ (3 500 \$ en 2016). Ce passif est assujéti à une incertitude d'évaluation, et la Commission réalisera des études plus approfondies. Les changements apportés à ce passif estimé seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils se produiront.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

11. Actifs nets grevés d'une affectation interne - réserve pour autoassurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par les déraillements du matériel roulant et pour les dommages à la cargaison. Pour financer les coûts y afférents, la Commission vire des fonds de son actif net non affecté à la réserve pour autoassurance (la « réserve ») chaque année. Les intérêts gagnés sur le solde des fonds en réserve et les demandes de règlement déduites du solde de la réserve sont comptabilisés à titre de produits ou de charges dans l'état consolidé des résultats et, par la suite, virés à (de) la réserve.

Périodiquement, la Commission emprunte des sommes de la réserve pour son utilisation temporaire. La Commission paie à la réserve des intérêts au taux préférentiel bancaire moins 1,75 % sur ces emprunts temporaires.

La réserve a diminué considérablement au cours de l'exercice. La Commission et la province élaborent présentement un plan de mise en place pour gérer le fonds d'autoassurance et toute forme de financement connexe.

12. Apports du gouvernement

Le montant de l'apport pour les activités de fonctionnement et de l'apport en capital pour chaque exercice est déterminé en vertu d'un protocole d'accord, daté du 4 novembre 2016, conclu entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines.

Les détails relatifs aux apports du gouvernement reçus pendant l'exercice s'établissent comme suit :

	2017	2016
Ministère du Développement du Nord et des Mines :		
Services ferroviaires - transport de voyageurs et embranchement de Moosonee	17 144 \$	15 984 \$
Services ferroviaires et autres activités du réseau	11 448	19 390
Pression de financement lié à l'insuffisance des retraites	5 852	9 882
	34 444 \$	45 256 \$
Activités spéciales -Télécommunications (Ontera) (Note 18)	780	-
Total partiel	35 224 \$	45 256 \$
Apports de capital (Note 8)	48 753	36 997
Total des apports du gouvernement	83 977 \$	82 253 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

13. Informations sectorielles à fournir

La Commission est une entreprise de la province de l'Ontario dont les activités sont diversifiées. Aussi, elle fournit une vaste gamme de services à ses clients de la région Nord-est de l'Ontario comme des services de transport ferroviaire et en autobus, de remise à neuf et de fret. Des secteurs fonctionnels distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature des secteurs et des activités qui sont inclus sont comme suit :

Services ferroviaires

Les services ferroviaires renvoient aux solutions de logistique et de transport ainsi qu'à l'expédition de quantités importantes de produits de et vers le Nord-est de l'Ontario.

Services Polar Bear

Le poste des Services Polar Bear se rapporte aux solutions de transport de passagers et de marchandises entre Cochrane et Moosonee.

Services d'autobus

Les services d'autobus fournissent des solutions d'expédition et de transport de passager pour rapprocher les collectivités du Nord-est de l'Ontario.

Service de remise à neuf et réparation

L'équipe de remise à neuf et de réparation a la responsabilité de réparer et de remettre en état le parc ferroviaire pour des clients en Amérique du Nord.

Administration

Ce service renvoie aux dépenses pour le fonctionnement de la Commission elle-même et ne peut être attribué à des secteurs spécifiques. Il comprend également certains services de location de biens immobiliers pour des clients externes, et ce, afin de réduire les coûts totaux.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

13. Informations sectorielles à fournir (suite)

	Services ferroviaires	Services Polar Bear	Services d'autobus	Service de remise à neuf et réparation	Administration	Apports gouvernementaux pour l'exploitation	Total 2017
Produits	37 977	8 198	10 809	4 130	321	-	61 435
Charges							
Main d'œuvre et avantages sociaux	18 072	14 293	5 396	2 149	5 942	-	45 852
Matériaux et pièces	7 547	4 049	2 193	1 582	145	-	15 516
Services	2 743	1 651	2 040	188	1 376	-	7 998
Fournitures et matériel	1 972	1 454	553	129	367	-	4 475
Autre	2 973	1 453	1 152	84	2 710	-	8 372
	33 307	22 900	11 334	4 132	10 540	-	82 213
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants :	4 670	(14 702)	(525)	(2)	(10 219)	-	(20 778)
Déraillements	5 102	-	-	-	-	-	5 102
Démolition – Tours Ontera	-	-	-	-	780	-	780
Intérêts sur la dette à long terme	59	-	81	-	-	-	140
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations	(316)	1 059	(35)	-	758	-	1 466
Revenus de placement	-	-	-	-	(35)	-	(35)
Amortissement des immobilisations	9 571	2 942	788	362	446	-	14 109
Avantages sociaux futurs	10 213	873	1 742	129	1 850	-	14 807
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement du gouvernement	(19 959)	(19 576)	(3 101)	(493)	(14 018)	-	(57 147)
Apports gouvernementaux pour l'exploitation	-	-	-	-	-	35 224	35 224
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	4 122	2 432	738	49	325	-	7 666
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15 837)	(17 144)	(2 363)	(444)	(13 693)	35 224	(14 257)

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

13. Informations sectorielles à fournir (suite)

	Services ferroviaires	Services Polar Bear	Services d'autobus	Service de remise à neuf et réparation	Administration	Appports gouvernementaux pour l'exploitation	Total 2016
Produits	38 898	7 546	10 564	4 723	783	-	62 514
Charges							
Main d'œuvre et avantages sociaux	18 387	12 958	5 638	772	8 617	-	46 372
Matériaux et pièces	6 894	4 037	2 262	351	155	-	13 699
Services	2 579	1 944	2 765	165	1 972	-	9 425
Fournitures et matériel	2 029	1 265	468	48	386	-	4 196
Autre	3 275	1 349	1 244	326	2 633	-	8 827
	33 164	21 553	12 377	1 662	13 763	-	82 519
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants :	5 734	(14 007)	(1 813)	3 061	(12 980)	-	(20 005)
Intérêts sur la dette à long terme (Gain) perte sur la vente d'immobilisations	75	-	84	-	4	-	163
Revenus de placement	(645)	-	330	-	-	-	(315)
Amortissement des immobilisations	-	-	-	-	(49)	-	(49)
Avantages sociaux futurs	8 804	2 777	1 108	20	2 798	-	15 507
	11 925	1 410	1 543	258	2 084	-	17 220
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement du gouvernement	(14 425)	(18 194)	(4 878)	2 783	(17 817)	-	(52 531)
Apports gouvernementaux pour l'exploitation aux immobilisations	-	-	-	-	-	45 256	45 256
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 211	2 210	614	20	2 650	-	8 705
	(11 214)	(15 984)	(4 264)	2 803	(15 167)	45,256	1 430

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

14. Conversion des devises

Un gain de change de 1 994 \$ (gain de 2 245 \$ en 2016) découlant principalement des règlements de trafic ferroviaire entre le Canada et les États-Unis est inclus dans les revenus tirés du transport ferroviaire.

15. Éventualités

Dans le cours normal des activités, diverses réclamations ont été déposées à l'encontre de la Commission, à savoir des demandes de dommages-intérêts pour des dommages corporels, des dommages matériels, des actions sur l'environnement et des questions liées à l'emploi. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés à l'heure actuelle et, en tout état de cause, la Commission est d'avis que ces réclamations sont sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes par l'assurance, une fois la franchise de 2 000 \$ appliquée. Le cas échéant, le montant de la perte, une fois connu, serait imputé à l'état consolidé des résultats.

16. Engagements

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. S'il existait des réclamations actuelles aux termes de ces ententes, la Commission constituerait une provision à leur égard. En raison de la nature de ces ententes, l'exposition maximale au risque de paiements futurs pourrait être importante. Cependant, le montant de cette exposition ne peut être raisonnablement déterminé et aucune provision n'a été comptabilisée à la date de clôture de l'exercice.

17. Dépendance économique

La majorité des revenus de la division des services ferroviaires proviennent de quatre clients importants.

18. Autres charges

Les autres charges pour l'exercice se composent des éléments suivants :

- i. Au cours de l'exercice, la Commission a engagé des frais de 5 102 \$, qui sont principalement liés à deux déraillements survenus sur sa voie. Ces frais comprennent les coûts liés à la main-d'œuvre, aux avantages, aux pièces et aux sous-traitants. Les frais ont été engagés aux fins d'assainissement, de tests environnementaux et de réparation des voies.
- ii. Au cours de l'exercice, la Commission a engagé des frais de 780 \$ pour démolir des tours de communications dans le Nord-est de l'Ontario. À l'origine, ces tours avaient été vendues dans le cadre de la disposition d'Ontera au cours de l'exercice 2015. Toutefois, elles ont été rétrocédées à la Commission au cours de l'exercice 2017. En raison de problèmes environnementaux, les tours ont été démolies au cours de l'exercice et une évaluation environnementale continue aura lieu durant le prochain exercice. La province a fourni un apport de 780 \$ à l'égard de ces frais.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

19. Frais de règlement

Dans le cadre de l'annulation de l'exploitation du train de voyageurs Northlander en 2012, un accord de règlement salarial a été négocié avec le Syndicat des Métallos, l'agent négociateur pour ces employés. L'accord a été signé en août 2013 et engendrera la poursuite et le maintien de versements de taux de base régulier jusqu'en août 2017, pour un montant de 2 913 \$. Au cours de la période courante, un montant de 616 \$ a été versé relativement à cette obligation.

20. Classement des instruments financiers

Le tableau ci-dessous fournit les informations relatives au coût et à la juste valeur des instruments financiers par catégorie. L'exposition maximale au risque de crédit représenterait la valeur comptable indiquée ci-dessous.

	2017		
	Juste valeur	Coût après amortissement	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 008 \$	- \$	1 008 \$
Débiteurs	-	21 479	21 479
Créditeurs et charges à payer	-	19 255	19 255
Dette à long terme	-	2 565	2 565
	1 008 \$	43 299 \$	44 307 \$
			2016
	Juste valeur	Coût après amortissement	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 052 \$	- \$	2 052 \$
Débiteurs	-	46 279	46 279
Créditeurs et charges à payer	-	35 544	35 544
Dette à long terme	-	2 951	2 951
	2 052 \$	84 774 \$	86 826 \$

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

20. Classement des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués postérieurement à la constatation initiale de la juste valeur. Ces instruments financiers sont regroupés par niveau, de 1 à 3, en fonction du degré auquel la juste valeur est observable :

- les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont dérivées des prix cotés (non redressés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques utilisant le dernier cours du marché;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont dérivées des données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (c.-à-d., les prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivés des prix);
- les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont dérivées des méthodes d'évaluation qui comprennent les données de l'actif ou passif et qui ne sont pas basées sur des données du marché observables (données non observables).

	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 008 \$	- \$	- \$	1 008 \$
				2016
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 052 \$	- \$	- \$	2 052 \$

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016. Il n'y a pas eu de transfert vers le niveau 3.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

21. Gestion de risques liés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque par lequel la Commission enregistre une perte financière si un débiteur ne respecte pas ses versements de capital et d'intérêt à l'échéance. La Commission est exposée à ce risque en raison de son encaisse et de ses débiteurs. La Commission détient des comptes en trésorerie auprès de banques à charte fédérale qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En cas de défaut, les comptes en trésorerie de la Commission sont assurés à concurrence de 400 000 \$ (400 000 \$ en 2016).

Les débiteurs consistent principalement des montants à recevoir de clients et de la province de l'Ontario. Le risque de crédit est atténué par des processus d'approbation financière exécutés avant que le crédit soit accordé au client. La Commission évalue son exposition au risque de crédit en fonction du temps nécessaire pour que les montants soient réglés. Une provision pour dépréciation est déterminée en fonction de l'expérience historique de la Commission en matière de recouvrement. Les montants non réglés à la fin de l'exercice s'établissaient comme suit :

31 mars 2017	En souffrance				
	Total	Courant	30 jours et moins	31 à 60 jours	Plus de 61 jours
Sommes à recevoir du gouvernement	10 144 \$	6 055 \$	4 089 \$	- \$	- \$
Montants à recevoir des clients	11 408	7 836	1 326	162	2 085
Débiteurs bruts	21 552	13 891	5 415	162	2 085
Moins provisions pour dépréciation	(73)	-	-	-	(73)
Débiteurs nets	21 479 \$	13 891 \$	5 415 \$	162 \$	2 012 \$

31 mars 2016	En souffrance				
	Total	Courant	30 jours et moins	31 à 60 jours	Plus de 61 jours
Sommes à recevoir du gouvernement	37 395 \$	37 395 \$	- \$	- \$	- \$
Montants à recevoir des clients	8 961	7 827	195	180	759
Autres débiteurs	7	7	-	-	-
Débiteurs bruts	46 363	45 229	195	180	759
Moins provisions pour dépréciation	(84)	-	-	-	(84)
Débiteurs nets	46 279 \$	45 229 \$	195 \$	180 \$	675 \$

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

La Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

21. Gestion de risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des facteurs du marché. Les facteurs de marché comprennent trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque lié aux actions.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de change

Le risque de change renvoie aux activités de la Commission réalisées dans différentes devises dont les montants sont convertis en bénéfices non canadiens à différents moments et qu'il y a des fluctuations négatives dans les taux des devises. La Commission conserve un compte bancaire en dollars américains pour recevoir des paiements en dollars américains de clients et payer en dollars américains des fournisseurs et autres opérateurs. Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la perte financière potentielle qui découle des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs sur les instruments financiers liées aux fluctuations des taux d'intérêt. La Commission est exposée à ce risque en raison de sa dette à long terme portant intérêt.

Il n'y aurait pas d'incidence sur la dette à long terme de la Commission, décrit en Note 8, car le taux inhérent de la dette a été fixé.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions renvoie à l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant de fluctuations sur les marchés de titres de capitaux propres. La Commission n'est pas exposée à ce risque.

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque par lequel la Commission ne serait pas en mesure de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières. La Commission atténue ce risque en surveillant l'encaisse et les sorties de fonds prévues en établissant un budget strict et en faisant des rapports réguliers à la province de l'Ontario.

La Commission de transport Ontario Northland
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

21. Gestion de risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau ci-dessous établit les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers) :

	2017			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créditeurs	19 255 \$	- \$	- \$	- \$
Dette à long terme	203	203	1 120	1 039
Total	19 458 \$	203 \$	1 120 \$	1 039 \$

	2016			
	Dans les 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créditeurs	35 544 \$	- \$	- \$	- \$
Dette à long terme	193	193	1 320	1 245
Total	35 737 \$	193 \$	1 320 \$	1 245 \$

Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou aux politiques, procédures et méthodes utilisées pour évaluer le risque.

22. Chiffres comparatifs

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés lorsque cela s'avérait nécessaire pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION

le 31 mars 2017

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la précision de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

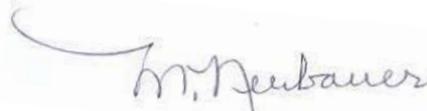
Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révisé les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



Reegan McCulloch
Directeur général
le 23 juin 2017



Margaret Neubauer
Directeur en chef, services corporatifs
le 23 juin 2017



Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
E PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du vérificateur général de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice de douze mois terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers et pour tel contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération la contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Commission des parcs du Niagara pour l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 2017 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

L'accent des sujets

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit ces principes de comptabilité utilisé dans la préparation de ces états financiers et les différences importantes entre cette base de la comptabilité et les normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Port Colborne, Canada
le 23 juin 2017

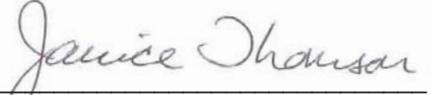
Grant Thornton LLP
Comptables agréés
Experts-comptables agréés

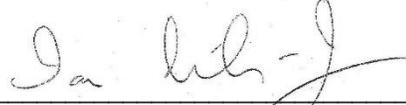
État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 mars	2017	2016
(en milliers de dollars)		
Actifs financiers		
Argent comptant et valeurs en comptant	8 207 \$	395 \$
Comptes débiteurs	4 974	1 738
Inventaires – vendables	<u>4 055</u>	<u>3 892</u>
	<u>17 236</u>	<u>6 025</u>
Passifs		
Dette bancaire (note 3)	-	2 180
Comptes créditeurs	10 977	9 041
Paie accumulée	2 758	2 706
Produit constaté d'avance (note 4)	2 283	1 316
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	28 534	26 390
Financement à long terme (note 6)	26 592	28 371
Avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	3 121	3 558
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	<u>29 414</u>	<u>29 076</u>
	<u>103 679</u>	<u>102 638</u>
Dette nette	<u>(86 443)</u>	<u>(96 613)</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 10 et page 22)	158 613	155 332
Inventaires – divers	936	1 199
Charges payées d'avance	<u>479</u>	<u>1 230</u>
	<u>160 028</u>	<u>157 761</u>
Excédent accumulé (note 11)	<u>73 585 \$</u>	<u>61 148 \$</u>

Engagements et éventualités (notes 12 et 13)

De la part de la Commission


Janice Thomson, Président


Ian Nielsen-Jones, Commissaire

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Budget 2017	Chiffres réels 2017	Chiffres réels 2016
Revenus			
Exploitation générant du revenu	73 088 \$	85 424 \$	76 402 \$
Revenu foncier	6 997	7 009	6 882
Commission, locations et frais	14 480	14 946	12 858
Prime sur les fonds américains – nette	800	1 119	1 073
Transferts gouvernementaux – projets spéciaux	-	520	-
Revenu divers	<u>5</u>	<u>20</u>	<u>7</u>
	<u>95 370</u>	<u>109 038</u>	<u>97 222</u>
Dépenses (page 23)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	12 008	14 871	13 265
Exploitation	37 044	38 995	36 953
Entretien	16 133	16 343	15 759
Administration et services policiers	13 689	13 838	13 584
Marketing et promotions	3 595	3 414	3 283
Projets spéciaux	<u>-</u>	<u>520</u>	<u>-</u>
	<u>82 469</u>	<u>87 981</u>	<u>82 844</u>
Excédent net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>12 901</u>	<u>21 057</u>	<u>14 378</u>
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (note 14)	1 483	1 282	1 502
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	9 033	8 754	8 359
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	(1 670)	(1 706)	(1 498)
Gain sur l'élimination d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(48)</u>	<u>(34)</u>
	<u>8 846</u>	<u>8 282</u>	<u>8 329</u>
Excédent net provenant de l'exploitation	4 055	12 775	6 049
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	<u>(705)</u>	<u>(338)</u>	<u>(239)</u>
Excédent annuel	<u>3 350 \$</u>	<u>12 437 \$</u>	<u>5 810 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent accumulé de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2016</u>
Excédent accumulé (note 11)			
Début d'année	61 148 \$	61 148 \$	55 338 \$
Excédent annuel	<u>3 350</u>	<u>12 437</u>	<u>5 810</u>
Fin d'année	<u>64 498 \$</u>	<u>73 585 \$</u>	<u>61 148 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2016</u>
Excédent annuel	3 350 \$	12 437 \$	5 810 \$
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10 et page 22)	9 033	8 754	8 359
Achat des immobilisations corporelles (page 22)	(10 955)	(12 088)	(7 016)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-	101	34
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles – nette	<u>-</u>	<u>(48)</u>	<u>(34)</u>
	1 428	9 156	7 153
Acquisition des dépenses prépayées	-	751	(357)
Utilisation d'autres inventaires	<u>-</u>	<u>263</u>	<u>277</u>
Diminution de la dette nette	1 428	10 170	7 073
Dette nette			
Début d'année	<u>(96 613)</u>	<u>(96 613)</u>	<u>(103 686)</u>
Fin d'année	<u>(95 185) \$</u>	<u>(86 443) \$</u>	<u>(96 613) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Augmentation en argent comptant et en quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
Excédent annuel	12 437 \$	5 810 \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10 et page 22)	8 754	8 359
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(1 706)	(1 498)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles – nette	(48)	(34)
Augmentation des avantages postérieurs à l'emploi	173	183
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>338</u>	<u>239</u>
	19 948	13 059
Les variations d'éléments du fonds de roulement portant à l'exploitation (note 15)	<u>570</u>	<u>1 694</u>
	<u>20 518</u>	<u>14 753</u>
Activités d'immobilisations		
Achat des immobilisations corporelles (page 22)	(12 088)	(7 016)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>101</u>	<u>34</u>
	<u>(11 987)</u>	<u>(6 982)</u>
Activités de financement		
Remboursement du financement à long terme	(1 779)	(1 701)
Paiement des prestations postérieures à l'emploi	(610)	(322)
Réception des fonds pour les dépenses de capital	<u>3 850</u>	<u>1 450</u>
	<u>1 461</u>	<u>(573)</u>
Augmentation nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	9 992	7 198
Argent comptant et quasi-espèces (note 15)		
Début d'année	<u>(1 785)</u>	<u>(8 983)</u>
Fin d'année	<u>8 207 \$</u>	<u>(1 785) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. Le ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario exige que les états financiers soient préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public. La Loi sur l'administration des finances de l'Ontario prévoit que les changements peuvent être nécessaires pour l'application de ces normes à la suite de la réglementation.

Règlement 395/11 de la Loi sur l'administration des finances de l'Ontario exige que les contributions reçues ou à recevoir pour l'acquisition ou le développement d'immobilisations corporelles amortissables et les contributions des immobilisations corporelles amortissables pour une utilisation dans la fourniture de services, soient enregistrés comme apports en capital reportés et être reconnu à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation à un taux égal à la charge d'amortissement sur les actifs connexes d'immobilisations corporelles amortissables. Ces contributions comprennent les transferts gouvernementaux et les contributions à l'extérieur restreintes.

L'exigence de la comptabilité en vertu du règlement 395/11 n'est pas compatible avec les exigences des normes comptables canadienne du secteur public qui exige que:

- les transferts de gouvernement soient identifiés comme revenu une fois approuvés par le cédant et les critères d'éligibilité ont été remplis à moins que le transfert contient une condition qui crée une responsabilité, dans ce cas le transfert est identifié comme revenu au cours de la période où le passif est éteint selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3410;
- les contributions à l'extérieur restreintes soient identifiées comme revenu pendant la période où les ressources sont employées pour le but ou les buts spécifiques selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3100.

En conséquence, le revenu identifié dans l'état des résultats d'exploitation et de certains revenus reportés relatifs et les apports en capital reportés seraient enregistrés différemment sous des normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

Principes de comptabilité (suite)

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Améliorations de la propriété, des bâtiments, des routes et des structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de la contamination étant introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'un organisme vivant chimique, organique ou radioactive ou qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé déduction faite des recouvrements prévus. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est reconnu quand un site n'est pas en cours d'utilisation productive et tous les critères suivants sont respectés:

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Commission:
 - est directement responsable; ou
 - accepte la responsabilité;
- il est prévu que les avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Le passif est comptabilisé utilisant l'estimation de la direction du coût de post-assainissement, y compris l'exploitation, la maintenance et la surveillance, qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement d'un site contaminé.

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédent/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux normes de comptabilité canadiennes du secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

3. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a une facilité de prêt à taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 mars 2021 avec une option de renouvellement de trois ans à la discrétion de la Commission. À compter du 31 mars 2017, nul \$ a été retiré des facilités de crédit (2016 – 1 371 416 \$). Prenant en considération les chèques et les dépôts dus, le montant rapporté sur l'état de la position financière à compter du 31 mars 2017 s'élève à nul \$ (2016 – 2 179 628 \$).

4. Revenu différé

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (note 8)	8 \$	135 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	314	321
Divers	<u>1 961</u>	<u>860</u>
	<u>2 283 \$</u>	<u>1 316 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

4. Revenu différé (suite)

Obligation de transaction foncière à Fort Erie (suite)

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5 952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1 973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la position financière. Jusqu'à date, environ 996 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation du « Old Fort Erie » et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 mars 2017, il reste encore environ 314 285 \$ pour l'utilisation en 2018 et au-delà.

5. Fonds pour les dépenses de capital différé

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	26 390 \$	26 438 \$
Montant reçu pendant l'année pour les projets d'immobilisation	3 850	1 450
Amortissement	<u>(1 706)</u>	<u>(1 498)</u>
Fin d'année	<u>28 534 \$</u>	<u>26 390 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

6. Dette à long terme

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 \$ et échoit en avril 2027	21 951 \$	23 400 \$
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 \$ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 \$ et échoit en avril 2027	4 553	4 876
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 4)	<u>88</u>	<u>95</u>
	<u>26 592 \$</u>	<u>28 371 \$</u>

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2018	1 877 \$
2019	1 972
2020	2 071
2021	2 173
2022	2 285

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 mars 2017 s'élèvent à 3 121 208 \$ (2016 – 3 557 888 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, avec des extrapolations jusqu'en 2019 et mises à jour le 29 mars 2017. La dernière évaluation reflète les changements approuvés par la Commission en matière d'admissibilité et les montants maximaux de prestations payables à la cessation.

L'obligation réelle au 31 mars 2017 est de 2 331 209 \$ (2016 - 2 674 097 \$), ce qui correspond à l'évaluation actuarielle du 31 mars 2017 ajustée pour les avantages réels payés de 609 558 \$, incorporés dans une mise à jour datée du 29 mars 2017.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de préretraite déterminées (suite)

Information sur le régime de pension à prestations déterminées

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 121</u>	<u>3 558</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 121 \$</u>	<u>3 558 \$</u>

Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la position financière

Obligation aux prestations, début d'année	3 558 \$	3 697 \$
Dépenses pour l'année	173	183
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(610)</u>	<u>(322)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>3 121 \$</u>	<u>3 558 \$</u>

Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes:

Coût actuel afférent du service	163 \$	170 \$
Frais d'intérêt	104	117
Amortissement du gain actuariel	<u>(94)</u>	<u>(104)</u>
	<u>173 \$</u>	<u>183 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 4,25% (2016 – 4,25%)

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 2% par an.

Ces suppositions ont été revues dans la période en cours.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 316 697 \$ (2016 – 2 318 548 \$), desquels 1 158 349 \$ (2016 – 1 159 274 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme de la Culture et du Sport a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 mars 2017, les discussions en cours avec la province n'avaient aucune assurance que la commission ne sera pas responsable des coûts futurs. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

VFA, Inc. a passé en revue l'infrastructure grâce à des visites sur place et a préparé des estimations en utilisant des formules d'ingénierie standard. De plus, ils ont fourni à la Commission leur évaluation et un rapport sur la liste des exigences fournissant des coûts pour chaque composante de la stabilisation requise, ainsi que le moment où ces coûts devraient être engagés. Le personnel d'ingénierie de la Commission a examiné la liste et classé les coûts par année selon l'urgence et sur la base des fonds disponible, avec les exigences les plus urgentes abordées au cours des deux prochaines années. En outre, la Commission a entrepris plusieurs études pour déterminer l'infrastructure souterraine essentielle qui doit être remplacée, y compris les études sismiques, l'examen des vannes d'eau principales, le règlement géophysique et géotechnique et une enquête sur la stabilité.

L'obligation de stabilisation au 31 mars 2017 a été estimée à 29 414 141 \$ (2016 - 29 076 363 \$). Ceci représente une augmentation de 337 778 \$ par rapport à 2016 et a été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

Cette obligation représente la meilleure estimation de la Commission des coûts requis pour "stabiliser et mettre en veilleuse" les trois centrales électriques basées sur l'information ci-dessus. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace d'environ quatre ans et que les coûts augmenteraient de 1,5% par année, soit le taux d'inflation moyen de la construction industrielle de cinq ans selon Statistique Canada.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>29 076</u> \$	<u>28 837</u> \$
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation	709	704
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	<u>(371)</u>	<u>(465)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>338</u>	<u>239</u>
Fin d'année	<u>29 414</u> \$	<u>29 076</u> \$

Dû à une baisse de valeur de cette propriété, aucune immobilisation n'a été inscrite. Ceci a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu des fonds au montant de 1 550 000 \$ de la part du ministère du Tourisme de la Culture et du Sport pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 7 800 \$ de ces fonds sont encore disponible pour 2018 et dans les années ultérieures. Le travail effectué en 2017 fut financé par d'autres subventions de la province.

Le travail réel effectué en 2017 de 371 254 \$ ont été terminés, dont 317 714 \$ ont été financés par des subventions reçues de la province.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

Au cours de l'exercice, la Commission a subi des coûts annuels pour l'entretien et la sécurité dans tous les sites. Ces montants ont tous été reportés dans l'état des résultats d'exploitation et dans les dépenses d'entretien.

La Commission a embauché la société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour passer en revue les études existantes afin de mettre à jour les exigences nécessaires pour mettre les trois centrales électriques à un état prêt pour l'aménagement. Ce processus se poursuivra en 2018 et l'obligation de stabilisation des centrales électriques sera mise à jour selon les besoins.

9. Passif au titre des sites contaminés

La Commission rend compte des passifs environnementaux liés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés lorsque la Commission est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Actuellement aucun de ces sites contaminés ont été identifiés et donc aucun passif n'a été enregistré.

Les efforts de la Commission pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des futurs passifs d'assainissement de l'environnement liés aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Toute modification de passif de la Commission pour les sites contaminés sera comptabilisée dans l'année où ils sont évalués comme probables et raisonnablement estimables.

10. Immobilisations

(en milliers de dollars)

	Amortissements		2017	2016
	Coût	cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	14 359 \$	-	14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135	-	17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	241 819	121 934 \$	119 885	118 341
Équipement et ameublements	44 148	39 406	4 742	4 297
Véhicules	4 887	3 160	1 727	975
	322 348	164 500	157 848	155 107
Travaux d'immobilisation en cours	765		765	225
	<u>323 113 \$</u>	<u>164 500 \$</u>	<u>158 613 \$</u>	<u>155 332 \$</u>
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	69 \$	63 \$	6 \$	13 \$

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

10. Immobilisations (suite)

Amortissement des immobilisations corporelles

	Budget <u>2017</u>	Réel <u>2017</u>	Réel <u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Amortissement des avoirs productifs de revenu	4 443 \$	4 230 \$	4 428 \$
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	<u>4 590</u>	<u>4 524</u>	<u>3 931</u>
	<u>9 033 \$</u>	<u>8 754 \$</u>	<u>8 359 \$</u>

11. Excédent accumulé

(en milliers de dollars)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Excédent (déficit) d'exploitation	<u>2 633 \$</u>	<u>(6 789) \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles	<u>130 079</u>	<u>128 942</u>
Non financé		
Dette à long terme	(26 592)	(28 371)
Prestations postérieures à l'emploi	(3 121)	(3 558)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(29 414)</u>	<u>(29 076)</u>
	<u>(59 127)</u>	<u>(61 005)</u>
Excédent accumulé	<u>73 585 \$</u>	<u>61 148 \$</u>

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie des Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 mars 2017 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

12. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 13 288 000 \$ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service de 4,5% des ventes brutes et les frais publicitaires et de marketing de 2,5% des ventes brutes. Les durées des ententes sont de dix ans et les dates d'échéances sont en avril 2017 et en octobre 2022.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échéants en 2018. L'obligation totale pour les contrats de location-exploitation est d'environ 8 603 \$ en 2018.

13. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

14. Intérêts débiteurs – nets

	Budget <u>2017</u>	Réal <u>2017</u>	Réal <u>2016</u>
		<i>(en milliers de dollars)</i>	
Produit de l'intérêt	(30) \$	(138) \$	(48) \$
Dépense d'intérêt sur prêt	<u>1 513</u>	<u>1 420</u>	<u>1 550</u>
	<u>1 483</u> \$	<u>1 282</u> \$	<u>1 502</u> \$

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

15. État des flux de trésorerie

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Les changements des composantes du fonds de roulement incluent		
Débiteurs	(3 236) \$	(302) \$
Inventaires – vendables et divers	100	274
Créditeurs	1 936	2 064
Paie cumulée	52	117
Produit constaté d'avance	967	(102)
Charges payées d'avance	<u>751</u>	<u>(357)</u>
	570 \$	1 694 \$
Argent comptant et quasi-espèces se composent de:		
Encaisse	424	395
Argent liquide tenu en banque / (dette bancaire)	<u>7 783</u>	<u>(2 180)</u>
	<u>8 207 \$</u>	<u>(1 785) \$</u>

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Terrain	Améliorations de terrains	Bâtiments, routes et structures	Équipement et ameublements	Véhicules	Travaux d'immobilisation en cours	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Coût								
Début d'année	14 359 \$	17 135 \$	233 117 \$	42 496 \$	4 086 \$	225 \$	311 418 \$	304 582 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	8 477	1 909	937	765	12 088	7 016
Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	(257)	(136)	-	(393)	(180)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours	-	-	225	-	-	(225)	-	-
Fin d'année	<u>14 359</u>	<u>17 135</u>	<u>241 819</u>	<u>44 148</u>	<u>4 887</u>	<u>765</u>	<u>323 113</u>	<u>311 418</u>
Amortissement cumulatif								
Début d'année	-	-	114 776	38 199	3 111	-	156 086	147 907
Acquisition – amortissement cumulatif	-	-	7 158	1 415	181	-	8 754	8 359
Cession – amortissement cumulatif	-	-	-	(208)	(132)	-	(340)	(180)
Fin d'année	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>121 934</u>	<u>39 406</u>	<u>3 160</u>	<u>-</u>	<u>164 500</u>	<u>156 086</u>
Valeur comptable nette	<u>14 359 \$</u>	<u>17 135 \$</u>	<u>119 885 \$</u>	<u>4 742 \$</u>	<u>1 727 \$</u>	<u>765 \$</u>	<u>158 613 \$</u>	<u>155 332 \$</u>

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2017</u>	Réel <u>2017</u>	Réal <u>2016</u>
Coût des marchandises vendues	12 008 \$	14 871 \$	13 265 \$
Salaires, rémunérations et prestations	47 159	48 399	46 343
Ventes et divers	3 448	3 950	3 466
Réparation et entretien d'équipement	4 405	4 652	4 451
Matériel et ameublement	2 651	2 700	2 568
Publicité et promotion	2 793	3 050	2 684
Installations	7 025	6 772	6 793
Administration	2 980	3 067	3 274
Projets spéciaux	<u>-</u>	<u>520</u>	<u>-</u>
	<u>82 469 \$</u>	<u>87 981 \$</u>	<u>82 844 \$</u>

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenues dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et qu'à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important qui nécessite de l'être ou qui s'avère nécessaire pour faire en sorte qu'une déclaration ne soit pas trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de la vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport de la vérificatrice générale qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion de la vérificatrice sur les états financiers.



Maureen Jensen
Présidente et chef de la direction



H.R. Goss
Directeur des services généraux

Le 6 juin 2017



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai audité les états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui sont constitués de l'état de la situation financière en date du 31 mars 2017, de l'état du résultat global, de l'état des variations du surplus et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction envers les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mon audit. Mon audit a été effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que je respecte des obligations éthiques et que je planifie et exécute l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit signifie la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. L'audit comprend également une appréciation du caractère approprié de l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2017

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, LPA
Vérificatrice générale

État de la situation financière

(En dollars canadiens)

Au 31 mars	Note(s)	2017	2016
ACTIF			
À court terme			
Trésorerie		42 345 003 \$	29 244 715 \$
Comptes clients et autres débiteurs	4, 5	4 795 056	3 831 842
Charges payées d'avance		1 527 576	1 522 706
Total à court terme		48 667 635 \$	34 599 263 \$
À long terme			
Fonds détenus en vertu d'opérations affectées, et de règlements et d'ordonnances	3d), 6	37 995 716	35 555 504
Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM	2, 7, 17	151 732 608	139 855 968
Actif du fonds de réserve	8	20 000 000	20 000 000
Immobilisations corporelles	9	12 502 675	12 872 939
Total à long terme		222 230 999 \$	208 284 411 \$
Actif total		270 898 634 \$	242 883 674 \$
PASSIF			
À court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	10	16 717 810 \$	14 617 340 \$
Total à court terme		16 717 810 \$	14 617 340 \$
À long terme			
Passif au titre des régimes de retraite	12b)	3 839 928	3 608 042
Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances	3d), 6	37 995 716	35 555 504
Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM	2, 7, 17	151 732 608	139 855 968
Total à long terme		193 568 252 \$	179 019 514 \$
Passif total		210 286 062 \$	193 636 854 \$
EXCÉDENT			
Fonds d'administration générale		40 612 572 \$	29 246 820 \$
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
Excédent de fonctionnement		60 612 572 \$	49 246 820 \$
Total du passif et de l'excédent		270 898 634 \$	242 883 674 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du Conseil d'administration de la commission



Maureen Jensen
Présidente



William Furlong
Président du Comité des finances et de l'audit

État du résultat global

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note(s)	2017	2016
PRODUITS			
Droits	3c), 14	119 516 341 \$	116 638 258 \$
Divers		167 627	43 216
Produit d'intérêts		243 132	167 951
		119 927 100 \$	116 849 425 \$
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	15	81 864 332 \$	79 174 128 \$
Charges administratives	16	9 084 988	7 737 356
Charges locatives		8 352 813	8 009 082
Services professionnels		6 862 591	5 478 737
Amortissement	9	3 112 148	2 761 282
Autres		805 454	797 546
		110 082 326 \$	103 958 131 \$
Recouvrement des coûts d'application de la loi	3g)	(160 250)	(899 940)
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	3g), 19	(1 470 894)	(1 198 271)
		108 451 182 \$	101 859 920 \$
Excédent des produits sur les charges		11 475 918 \$	14 989 505 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui ne sont pas reclassés en résultat net			
Réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées	12b)	(110,166) \$	(16 971) \$
Autres éléments de la perte globale		(110,166) \$	(16 971) \$
Résultat global total		11 365 752 \$	14 972 534 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations de l'excédent

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note(s)	2017	2016
Excédent de fonctionnement, au début de l'exercice		49 246 820 \$	34 274 286 \$
Résultat global total		11 365 752	14 972 534
Excédent de fonctionnement, à la fin de l'exercice		60 612 572 \$	49 246 820 \$
Répartition :			
Fonds d'administration générale		40 612 572 \$	29 246 820 \$
Réserve	8, 13	20 000 000	20 000 000
		60 612 572 \$	49 246 820 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note(s)	2017	2016
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges		11 475 918 \$	14 989 505 \$
Rajustement pour :			
Intérêts reçus		232 868 \$	160 772 \$
Produit d'intérêts		(243 132)	(167 951)
Charge d'intérêts de la marge de crédit		—	55 188
Passif au titre des régimes de retraite		121 720	30 269
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	9	865	8 201
Amortissement	9	3 112 148	2 761 282
		14 700 387 \$	17 837 266 \$
ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT HORS TRÉSORERIE			
Comptes clients et autres débiteurs		(952 951) \$	(849 324) \$
Charges payées d'avance		(4 870)	(149 225)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		2 100 470	(1 465 430)
		1 142 649 \$	(2 463 979) \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement		15 843 036 \$	15 373 287 \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat d'immobilisations corporelles	9	(2 742 748) \$	(3 057 689) \$
Flux de trésorerie net engagé dans les activités d'investissement		(2 742 748) \$	(3 057 689) \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Intérêts payés sur la marge de crédit		— \$	(55 188) \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de financement		— \$	(55 188) \$
Augmentation nette de la situation de trésorerie		13 100 288 \$	12 260 410 \$
Trésorerie, au début de l'exercice		29 244 715	16 984 305
Trésorerie, à la fin de l'exercice		42 345 003 \$	29 244 715 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») est une société établie au Canada. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une société sans capital-action responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2. Base de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers, qui se rapportent à l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2017, comprennent des données comparatives. Leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 6 juin 2017.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur et du passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué à la note 3e). Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la CVMO. Les montants ont été arrondis au dollar le plus proche.

d) Exercice du jugement et sources d'incertitude relatives aux estimations

i) Jugement

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements au moment d'appliquer des méthodes comptables pouvant avoir des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période.

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

À compter du 1^{er} avril 2015, la CVMO a commencé à recouvrer les coûts conformément au sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières (Ontario)*, qui a été modifiée le 20 juin 2012 dans le but d'élargir les fins auxquelles des sommes d'argent peuvent être désignées afin d'y inclure ce qui suit : « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux » (coûts d'éducation des investisseurs). La CVMO a préparé des lignes directrices qui permettent de déterminer les coûts qui seraient conformes à l'alinéa 3.4 (2) b) (ii). La CVMO a fait preuve de jugement pour évaluer les types de frais engagés qui se conformeraient à ces lignes directrices. Veuillez consulter la note 19 pour obtenir un résumé des coûts recouverts.

Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (actif net pour les systèmes des ACVM)

La CVMO a été nommée pour administrer les processus de gestion financière de l'actif net pour les systèmes des ACVM qui consistent principalement en l'excédent accumulé des droits d'utilisation des systèmes exigés que versent les participants aux marchés. En vertu d'une évaluation des conditions du contrat lié à l'entente, la direction de la CVMO a fait preuve de jugement et déterminé que les participants aux marchés financiers,

et non la CVMO (ou d'autres membres des ACVM, y compris l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières [OCRCVM] dans le cas de la BDNI, jusqu'au 13 octobre 2013), tirent parti des actifs nets ou de tout développement ultérieur des systèmes des ACVM. La CVMO a également déterminé que, pour jouer son rôle administratif des actifs nets des systèmes des ACVM, elle ne surveille ni a une influence importante sur la manière dont ceux-ci sont gérés.

La CVMO a fait preuve de jugement et déterminé que les actifs nets qu'elle gère au nom des systèmes des ACVM sont mieux représentés par la présentation d'un actif et d'un passif correspondants.

Voir la note 7 pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des renseignements financiers liés aux actifs nets des ACVM.

ii) Sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction pose des hypothèses sur l'avenir et d'autres sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice.

Pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs, la direction doit estimer les effets d'événements futurs incertains sur ces actifs et passifs à la fin de la période de préparation du rapport. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des estimations de la direction. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examins réguliers. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

Régime de retraite complémentaire

Le passif au titre du régime de retraite complémentaire représente la valeur actuelle estimée de l'obligation de la CVMO d'effectuer les paiements prévus le 31 mars 2017. La CVMO a recours à un expert actuariel indépendant pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite complémentaire et les répercussions sur l'état du résultat global et les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, cette détermination comprendra les meilleures estimations de la direction et des renseignements provenant d'autres sources autorisées. Tout changement à l'une ou l'autre de ces hypothèses pourrait entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO.

Les importantes hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les valeurs actuelles des obligations au titre des prestations déterminées et l'analyse de la sensibilité aux changements dans les hypothèses actuarielles utilisées sont indiquées à la note 12b).

Règlements affectés et ordonnances et recouvrement des coûts d'application de la loi

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que les recouvrements des coûts d'application de la loi sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. Une estimation est exigée pour déterminer le montant des règlements affectés et des ordonnances à comptabiliser, ainsi que les coûts d'application de la loi qui seront recouverts.

La direction prend en compte la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la capacité de retrouver l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. L'actif et le passif changeront selon les règlements affectés estimés et les montants des ordonnances jugés recouvrables. Les charges peuvent changer selon le recouvrement des coûts d'application de la loi. De plus amples renseignements sur les règlements affectés et les ordonnances sont présentés à la note 6.

Notes afférentes aux états financiers

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers. Veuillez consulter la note 20 pour lire la discussion sur les normes comptables, les interprétations et les modifications entrées en vigueur au cours de l'exercice.

a) Instruments financiers

L'actif et le passif financiers sont comptabilisés lorsque la CVMO devient partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actif financier comptabilisé à sa juste valeur au moyen de l'excédent des produits sur les charges (titres détenus à des fins de transaction), prêts et créances ainsi qu'autres éléments de passif.

L'actif et le passif financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, à laquelle on ajoute les coûts de transaction, à l'exception de l'actif financier comptabilisé à sa juste valeur au moyen de l'excédent des produits sur les charges qui est d'abord évalué à sa juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que tous les risques et bénéfices de l'actif financier sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou arrivée à échéance.

La CVMO a adopté les catégories ci-après pour le classement des actifs et des passifs financiers.

Actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur au moyen de l'excédent des produits sur les charges (titres détenus à des fins de transaction)

L'encaisse, les espèces détenues en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds inclus dans l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM et l'actif du fonds de réserve sont classés dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction. Les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

Prêts et débiteurs

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les débiteurs découlant de règlements affectés et d'ordonnances sont classés en tant que prêts et débiteurs et sont évalués au coût amorti, moins toute réduction de valeur. Les dotations aux réductions de valeur sont comptabilisées lorsqu'il existe une preuve objective (telle que d'importantes difficultés financières de la part d'un participant au marché ou un défaut ou un important retard de paiement) que la CVMO ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité ou une partie des montants impayés en vertu des conditions relatives au montant à percevoir.

Autres passifs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont classés dans la catégorie des autres passifs et évalués au coût amorti. Les soldes comptabilisés correspondent approximativement à leur juste valeur.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des immobilisations corporelles, moins toute valeur résiduelle, est déprécié et comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, comme suit :

Matériel informatique et applications connexes	3 ans
Serveurs et câblage du réseau	5 ans
Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail plus délai de l'option

Les durées d'utilisation prévues, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice. Toute modification des prévisions est constatée de façon prospective.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas d'aliénation ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de l'aliénation ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

c) Comptabilisation des produits

Droits de participation

Les droits de participation sont comptabilisés au moment de leur réception. Avant la réception des droits, la probabilité que les avantages économiques associés à la transaction se répercutent sur la CVMO est inconnue. En outre, il est impossible de les évaluer de manière fiable, la capitalisation boursière des émetteurs ou les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites, en fonction desquels sont calculés les droits de participation, ne pouvant être déterminés avant leur réception.

Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario et la CVMO n'a aucune obligation précise au cours de l'exercice envers un participant au marché en particulier. Ainsi, le rendement de la CVMO ne consiste qu'en un seul acte, soit le paiement des droits. Une fois les droits acquittés, il n'y a aucune obligation de rembourser les droits et il n'y a aucune condition non remplie au nom de la CVMO. Par conséquent, les droits de participation sont réputés se matérialiser sur réception, sauf dans le cas de certaines entités réglementées qui déposent leurs droits de participation en utilisant le portail électronique de dépôt de documents de la CVMO. Ces droits sont comptabilisés quand ils peuvent être évalués de manière fiable, soit à la date où le document exigé est déposé ou bien à celle où les droits en souffrance correspondants sont payés.

Droits d'activité

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont comptabilisés au moment de leur réception.

Notes afférentes aux états financiers

Droits de dépôt tardif (frais de retard)

Les droits de dépôt tardif des rapports sur les opérations d'initiés sont comptabilisés chaque semaine; ils comprennent les droits relatifs à tous les rapports sur les opérations d'initiés déposés en retard au cours de la période précédente de 7 jours. Les autres sommes en souffrance sont comptabilisées lorsque le montant des droits peut être mesuré de manière fiable, soit à la date où le document exigé est déposé ou bien à celle où les droits en souffrance correspondants sont payés.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En raison de l'utilisation restreinte de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, un passif à long terme correspondant qui équivaut à l'actif à long terme auquel il est lié se retrouve dans l'état de la situation financière de la CVMO.

e) Avantages sociaux des employés

Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car on ne lui fournit pas suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées et elle ne dispose pas de suffisamment de tels renseignements.

Il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier. Tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif ni un passif de la CVMO. La CVMO n'est exposée à aucun passif du régime pour les obligations d'autres entités en vertu des conditions du régime. Aucun déficit ou excédent du régime ne pourrait influencer le montant des cotisations à venir pour la CVMO.

Qui plus est, il n'y a pas d'entente d'attribution d'un déficit ou d'un excédent sur la dissolution ou le retrait de la CVMO du régime. Les paiements effectués au titre du régime sont comptabilisés comme charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit aux cotisations. De plus amples renseignements sur le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont présentés à la note 12a).

Régime de retraite complémentaire

La CVMO maintient également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents (voir la note 12b)). Ces régimes sont des régimes de retraite fin de carrière, qui offrent à leurs membres des prestations sous forme de niveau garanti de retraite payable à vie. Le niveau des prestations cibles offert dépend des années de service des membres et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. Dans certains régimes, les prestations cibles sont indexées en fonction de l'inflation. Les prestations cibles sont ensuite compensées par les prestations payables par le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (régimes enregistré et supplémentaire) qui sont liées à l'inflation.

Le passif au titre des prestations déterminées comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture.

Les gains et les pertes actuariels obtenus à la suite de la réévaluation du passif de l'obligation découlant des régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par un débit ou un crédit dans les autres éléments du résultat global pour la période pendant laquelle les réévaluations du passif sont effectuées. Elles ne sont pas reclassées comme excédent des produits sur les charges pendant les périodes suivantes.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la note 18c).

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations. La CVMO comptabilise un passif et une charge pour les prestations de cessation d'emploi à la date où elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle de retour en arrière, soit au moment où elle a reconnu des coûts pour verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une restructuration entraînant une réorganisation fondamentale qui a une incidence importante sur la nature et la mission des activités de la CVMO, selon la première éventualité.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services à la CVMO.

f) Locations

Toutes les locations actuelles sont classées dans la catégorie des contrats de location-exploitation. Les paiements en vertu des contrats de location sont versés de façon linéaire pendant la durée des contrats.

Si des incitatifs sont offerts pour conclure des contrats de location-exploitation, l'avantage global découlant de ces incitatifs est comptabilisé en tant que réduction des charges de location selon la méthode linéaire, sauf si une autre méthode systématique est plus représentative du calendrier en vertu duquel les retombées économiques découlant de l'actif loué sont utilisées.

g) Montants recouverts**Recouvrement des coûts d'application de la loi**

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Les coûts d'éducation des investisseurs recouverts sont comptabilisés trimestriellement en compensation des charges totales en fonction des charges admissibles comptabilisées durant le trimestre.

h) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

Notes afférentes aux états financiers

4. Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. Son objectif est de minimiser le niveau de risque. La note 3a) présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note fournit des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime en raison du petit nombre d'opérations exprimées en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM (les liquidités) et l'actif du fonds de réserve de la CVMO sont détenus par les banques de l'annexe 1 (et par des caisses d'épargne [*credit union*] en Colombie-Britannique en ce qui concerne l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement [les liquidités] des systèmes des ACVM). Les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,85 % sous le taux préférentiel. Le taux moyen des intérêts gagnés sur les soldes bancaires pour l'exercice s'est établi à 0,85 % (2016 – 0,91 %).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

Incidence sur l'excédent de fonctionnement

	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Actif du fonds de réserve	29 863 \$	(29 863) \$
Solde de trésorerie	41 786	(41 786)
	71 649 \$	(71 649) \$

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit minime en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, à l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM, à l'actif du fonds de réserve ainsi qu'aux comptes clients et autres débiteurs.

Les institutions financières de l'annexe 1 détiennent environ 75 % de l'actif financier de la CVMO, notamment l'actif détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM et 16 % de cet actif est détenu par deux caisses d'épargne en Colombie-Britannique (liquidités de l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM exclusivement). Le solde restant de l'actif financier est constitué des créances. La Credit Union Deposit Insurance Corporation (CUDIC), une société constituée en vertu d'une loi, garantit l'ensemble des dépôts des caisses d'épargne de la Colombie-Britannique, conformément à ce qui est énoncé dans la *Financial Institutions Act*. Étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque de crédit est minime. De plus, la politique d'investissement relativement à l'encaisse, à l'actif du fonds de réserve et aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances limite maintenant les montants détenus en dépôt dans une seule banque parmi celles de l'annexe 1 à 30,0 millions de dollars pour chaque catégorie.

Les soldes des comptes clients consistent en un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables.

Les autres débiteurs regroupés sont importants, la plupart des débiteurs devant des sommes individuelles et regroupées négligeables, ainsi qu'un petit nombre de débiteurs devant des sommes plus importantes, qui sont importantes une fois regroupées ou lorsqu'on les considère individuellement, et sont à recouvrer :

- à même l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM afin de recouvrer les coûts du personnel et des locaux et autres charges engagées,
- à même les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances afin de recouvrer les coûts d'éducation des investisseurs,
- auprès du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée (TVH) versée au cours de l'exercice,
- auprès du gouvernement du Canada afin de recouvrer les coûts de locaux sous-loués par la CVMO.

Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque de crédit est minime.

La CVMO a établi une provision pour créances douteuses. La valeur comptable des comptes clients et autres débiteurs représente donc généralement le risque de crédit maximal. Compte tenu des renseignements historiques sur les taux de non-remboursement des débiteurs, la direction considère comme étant bonne la cote de crédit des comptes clients qui ne sont pas échus ou qui n'ont pas perdu de valeur. Les efforts de perception des soldes des comptes clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances douteuses.

La balance chronologique des comptes clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2017	31 mars 2016
À court terme		2 526 475 \$	2 016 130 \$
Échu 31 à 60 jours		922 861	1 099 936
Échu 61 à 90 jours		484 114	61 100
Échu plus de 90 jours (net)		861 606	654 676
Total des comptes clients et autres débiteurs	5	4 795 056 \$	3 831 842 \$

Échu plus de 90 jours (détail)		31 mars 2017	31 mars 2016
Échu plus de 90 jours (brut)		1 034 609 \$	816 511 \$
Provision pour créances douteuses	5	(173 003)	(161 835)
		861 606 \$	654 676 \$

Le rapprochement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde à l'ouverture		161 835 \$	308 078 \$
Provision pour l'exercice en cours		316 268	113 210
Radiations en cours d'exercice		(305 100)	(259 453)
Solde à la fermeture	5	173 003 \$	161 835 \$

En 2017, la somme de 305 100 \$ provenant des comptes clients et autres débiteurs qui concernaient des soldes en souffrance avant le 1^{er} avril 2016 a été radiée, ce qui s'est traduit par une réduction de la provision pour créances douteuses et par une réduction correspondante des comptes clients et autres débiteurs pour le même montant. La somme radiée a été imputée aux créances douteuses au cours des exercices précédents, dans le cadre des dispositions de l'exercice en cours concernant ces exercices. La disposition de l'exercice en cours de 316 268 \$ a été imputée aux créances douteuses pour l'exercice 2017.

Notes afférentes aux états financiers

Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants et elle a accès à des facilités de crédit pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2017, la CVMO disposait d'une encaisse de 42,3 millions de dollars et d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars pour régler un passif à court terme de 16,7 millions de dollars.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52 millions de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit est de 0,5 % inférieur au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, la CVMO a utilisé les facilités de crédit à un maximum de 75 000 \$ pour une journée. Au 31 mars 2017, il n'y avait aucun montant dû au titre des facilités de crédit.

L'exposition globale au risque de liquidité demeure inchangée par rapport à 2016.

Risques associés au régime de retraite complémentaire

L'exposition globale de la CVMO aux risques associés au régime de retraite complémentaire est faible en raison du caractère complémentaire du régime et du nombre limité de participants au régime ayant droit aux prestations. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12b).

5. Comptes clients et autres débiteurs

	Notes	31 mars 2017	31 mars 2016
Comptes clients		717 605 \$	845 910 \$
Autres débiteurs		3 003 059	1 869 080
Provision pour créances douteuses	4	(173 003)	(161 835)
		3 547 661 \$	2 553 155 \$
Intérêts à percevoir		44 230	33 965
Montant recouvrable au titre des coûts d'éducation des investisseurs	19	687 769	629 824
TVH recouvrable		515 396	614 898
Total des comptes clients et autres débiteurs	4	4 795 056 \$	3 831 842 \$

6. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures d'exécution; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers que pourrait désigner le conseil d'administration de la Commission. À la suite d'une modification apportée à la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario qui est entrée en vigueur en juin 2012, ces fonds peuvent être attribués à la CVMO en vue d'instruire les investisseurs ou d'améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux, y compris les coûts internes affectés approuvés par le conseil.

Le 14 juillet 2016, la CVMO a mis sur pied le programme de dénonciation (le « programme »). En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des récompenses allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis permettent d'introduire une instance administrative où ces montants s'élèvent à 1 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouverts et à 5 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouverts. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué en vertu du programme.

Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %. Le conseil attribuera ces fonds lorsqu'il le juge approprié, à sa discrétion. La CVMO versera notamment des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avérera approprié et lorsque des fonds peuvent être raisonnablement versés.

Au 31 mars 2017, le solde cumulé s'établit comme suit :

Note	31 mars 2017	31 mars 2016
Solde à l'ouverture	35 555 504 \$	24 702 966 \$
Imposés en cours d'exercice	163 955 995 \$	223 287 035 \$
Moins :		
Sommes versées directement aux investisseurs	(148 057 864)	(164 260 580)
Ordonnances jugées non recouvrables	(7 988 558)	(45 526 682)
Montant constaté à la suite des sommes imposées en cours d'exercice	7 909 573	13 499 773
Montants perçus relativement à une ordonnance externe	—	105 000
Rajustements par rapport aux sommes imposées les années précédentes	(1 194 980)	(1 839 616)
Total des règlements et des ordonnances constatés	6 714 593	11 765 157
Plus : Intérêts	255 131	195 550
Plus : Recouvrement d'un chèque périmé précédemment remis à un investisseur lésé		
Moins : Versements	—	102 350
Payé à la CVMO en guise de recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	(1 412 949)	(583 734)
Payé à des investisseurs lésés	(3 116 563)	(626 785)
Solde à la fermeture	37 995 716 \$	35 555 504 \$
Répartition :		
Trésorerie	36 464 623 \$	31 164 377 \$
Créance	1 531 093	4 391 127
	37 995 716 \$	35 555 504 \$

Les 6 714 593 \$ (11 765 157 \$ en 2016) désignés comme le total des règlements et des ordonnances comptabilisés correspondent à la partie des 163 955 995 \$ (223 287 035 \$ en 2016) en règlements et ordonnances qui a été imposée pendant l'exercice pour lequel un paiement a été reçu ou jugé recouvrable. Ce total comprend une contrepassation de 1 194 980 \$ (1 839 616 \$ en 2016) en rajustements provenant d'ordonnances comptabilisées au cours des exercices précédents. Le total des sommes imposées comprend un montant de 148 057 864 \$ (164 260 580 \$ en 2016) en vertu de trois ordonnances de règlement requérant que les intimés dédommagent les investisseurs lésés, ce qui n'est pas inclus dans les dossiers comptables de la CVMO.

Les rajustements des montants imposés au cours des exercices précédents comprennent des portions d'ordonnances qui avaient auparavant été jugées recouvrables, mais qui sont maintenant jugées irrécouvrables durant l'exercice 2017, moins les montants des exercices précédents qui sont payés en versements comptabilisés au cours de l'exercice 2017, ainsi que les montants qui avaient auparavant été jugés irrécouvrables, alors que le paiement a été reçu au cours de l'exercice 2017. En date du 31 mars 2017, 1 531 093 \$ (4 391 127 \$ en 2016) étaient considérés comme débiteurs parce que ces montants étaient jugés comme étant recouvrables.

Notes afférentes aux états financiers

La CVMO a recouvré un total de 7 905 652 \$ (10 959 020 \$ en 2016) en règlements affectés et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour un taux de recouvrement moyen de 38,21 % (18,57 % en 2016).

Conformément à la décision du Conseil, la CVMO a versé des paiements à même les fonds affectés totalisant 4 529 512 \$ (1 210 519 \$ en 2016). Des renseignements sur les destinataires de ces paiements sont inclus dans le tableau ci-dessus.

7. Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (actif net des ACVM)

Les principaux systèmes nationaux des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (systèmes des ACVM) sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les ACVM prévoient élaborer et mettre en œuvre un nouveau système de surveillance et d'analyse du marché afin d'améliorer la capacité d'analyse du marché.

La CVMO, la British Columbia Securities Commission (BCSC), l'Alberta Securities Commission (ASC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs des systèmes des ACVM.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. L'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM comprend l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs et l'OCRCVM (dans le cas des fonds excédentaires accumulés découlant du système de la BDNI jusqu'au 13 octobre 2013). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

À titre de fournisseur de services, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM. CGI transfère les droits d'utilisation des systèmes bruts perçus des utilisateurs des systèmes des ACVM au principal administrateur désigné au fur et à mesure qu'il les reçoit et facture ses services au principal administrateur désigné.

Le principal administrateur désigné administre les paiements versés à CGI pour les services fournis, au fur et à mesure qu'ils sont dus, à partir des fonds excédentaires. Un comité de gouvernance des systèmes (CGS) des ACVM, composé de membres des quatre principaux administrateurs, a été mis sur pied en vertu d'une entente conclue le 2 avril 2013. Cet accord a également créé un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM, y compris celui de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir.

L'utilisation des fonds excédentaires selon les modalités des diverses ententes nécessite l'approbation des membres du comité de gouvernance. L'autorisation de la majorité des membres est requise pour toutes les utilisations permises des fonds excédentaires comme l'énoncent les diverses ententes, sauf dans les cas suivants, pour lesquels il faut obtenir l'approbation unanime des principaux administrateurs :

- tout engagement financier d'une somme n'excédant pas la moindre des deux sommes suivantes :
 - i) 5,0 millions de dollars ou
 - ii) 15 % de l'excédent accumulé à cette date;
- d'importants changements dans la conception des systèmes;
- tout changement aux droits d'utilisation des systèmes.

Dans le cas de la BDNI, l'approbation de l'OCRCVM est requise pour toute utilisation des fonds excédentaires découlant des utilisations prévues dans le contrat à l'égard des fonds accumulés avant le 12 octobre 2013.

Les ACVM développent à nouveau les systèmes des ACVM dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme est financé à même les fonds excédentaires accumulés.

Les résultats relatifs à l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM sont présentés ci-dessous.

Situation financière	Au 31 mars 2017	Au 31 mars 2016
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	19 886 194 \$	96 490 056 \$
Investissements	115 000 000	40 000 000
Comptes clients et autres débiteurs	4 494 379	2 550 211
Charges payées d'avance	1 953 035	696 490
Total – à court terme	141 333 608 \$	139 736 757 \$
Immobilisations incorporelles	14 636 653	1 862 781
Actif total	155 970 261 \$	141 599 538 \$
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	4 186 601 \$	1 616 813 \$
Produits reportés	51 052	126 757
Total – à court terme	4 237 653 \$	1 743 570 \$
Passif total	4 237 653 \$	1 743 570 \$
EXCÉDENT		
Excédent d'ouverture	139 855 968 \$	128 793 173 \$
Excédent des produits sur les charges	11 876 640	11 062 795
Excédent à la fermeture	151 732 608 \$	139 855 968 \$
Total du passif et de l'excédent	155 970 261 \$	141 599 538 \$
Résultat de fonctionnement		
	Exercice clos le 31 mars 2017	Exercice clos le 31 mars 2016
PRODUITS		
Droits relatifs aux systèmes de la BDNI	14 293 387 \$	14 122 155 \$
Droits relatifs aux systèmes de SEDAR	10 697 122	10 799 086
Frais de service pour la distribution des données	705 230	615 230
Produit d'intérêts	1 709 469	1 693 848
Total des produits	27 405 208 \$	27 230 319 \$
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	2 564 850 \$	2 893 628 \$
Services professionnels	11 690 939	12 240 191
Amortissement	482 850	411 712
Autres	789 929	621 993
Total des charges	15 528 568 \$	16 167 524 \$
Excédent des produits sur les charges	11 876 640 \$	11 062 795 \$

Notes afférentes aux états financiers

Flux de trésorerie	Exercice clos le 31 mars 2017	Exercice clos le 31 mars 2016
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	11 876 640 \$	11 062 795 \$
Rajustement pour :		
Produits d'intérêts reçus	263 702	1 901 855
Produit d'intérêts	(1 709 469)	(1 693 848)
Réduction de valeur	—	210 000
Amortissement	482 850	411 712
	10 913 723	11 892 514
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Comptes clients et autres débiteurs	(498 401)	245 303
Charges payées d'avance	(1 256 545)	(23 581)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	(191 947)	3 812
Produits reportés	(75 705)	65 817
	(2 022 598)	291 351
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	8 891 125 \$	12 183 865 \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations incorporelles	(10 494 987)	(1 084 317)
Achat d'investissements	(75 000 000)	(40 000 000)
Échéance des investissements	—	90 000 000
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement	(85 494 987) \$	48 915 683 \$
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	(76 603 862) \$	61 099 548 \$
Situation de trésorerie, au début de la période	96 490 056	35 390 508
Situation de trésorerie, à la fin de la période	19 886 194 \$	96 490 056 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Actifs incorporels financés par les comptes fournisseurs et autres créditeurs	2 761 735 \$	— \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM, veuillez consulter la note 2d) et la note 17.

8. Actif du fonds de réserve

Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20,0 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues ou à un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

Les principaux critères de placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. L'actif du fonds de réserve cumulé en date du 31 mars 2017 est détenu dans un compte bancaire distinct et porte intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %.

9. Immobilisations corporelles

2017	Ameublement de bureau	Matériel de bureau	Matériel informatique et applications connexes	Réseaux et serveurs	Améliorations locatives	Total
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} avril 2016	4 791 873 \$	684 970 \$	21 417 379 \$	3 223 289 \$	10 353 145 \$	40 470 656 \$
Ajouts	44 506	25 545	2 530 971	103 665	38 061	2 742 748
Cessions	—	—	(13 255)	—	—	(13 255)
Solde au 31 mars 2017	4 836 379 \$	710 515 \$	23 935 095 \$	3 326 954 \$	10 391 206 \$	43 200 149 \$
AMORTISSEMENT						
Solde au 1 ^{er} avril 2016	(4 469 991)\$	(503 839)\$	(18 217 067)\$	(1 186 184)\$	(3 220 635)\$	(27 597 716)\$
Amortissement pour l'exercice	(118 619)	(25 123)	(1 024 732)	(680 003)	(1 263 671)	(3 112 148)
Cessions	—	—	12 390	—	—	12 390
Solde au 31 mars 2017	(4 588 610)\$	(528 962)\$	(19 229 409)\$	(1 866 187)\$	(4 484 306)\$	(30 697 474)\$
Valeur comptable au 31 mars 2017	247 769 \$	181 553 \$	4 705 686 \$	1 460 767 \$	5 906 900 \$	12 502 675 \$
2016						
VALEUR COMPTABLE BRUTE						
Solde au 1 ^{er} avril 2015	4 720 355 \$	668 400 \$	19 721 836 \$	3 027 295 \$	9 344 762 \$	37 482 648 \$
Ajouts	76 966	16 570	1 759 776	195 994	1 008 383	3 057 689
Cessions	(5 448)	—	(64 233)	—	—	(69 681)
Solde au 31 mars 2016	4 791 873 \$	684 970 \$	21 417 379 \$	3 223 289 \$	10 353 145 \$	40 470 656 \$
AMORTISSEMENT						
Solde au 1 ^{er} avril 2015	(4 271 240)\$	(479 857)\$	(17 508 940)\$	(547 802)\$	(2 090 075)\$	(24 897 914)\$
Amortissement pour l'exercice	(203 912)	(23 982)	(764 446)	(638 382)	(1 130 560)	(2 761 282)
Cessions	5 161	—	56 319	—	—	61 480
Solde au 31 mars 2016	(4 469 991)\$	(503 839)\$	(18 217 067)\$	(1 186 184)\$	(3 220 635)\$	(27 597 716)\$
Valeur comptable au 31 mars 2016	321 882 \$	181 131 \$	3 200 312 \$	2 037 105 \$	7 132 510 \$	12 872 940 \$

Notes afférentes aux états financiers

10. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2017	31 mars 2016
Comptes fournisseurs	1 148 122 \$	1 320 361 \$
Charges au titre de la masse salariale	12 017 104	10 985 698
Autres charges constatées	3 552 584	2 311 281
	16 717 810 \$	14 617 340 \$

11. Obligations découlant de baux**Contrats de location-exploitation**

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux et s'est engagée à verser les paiements suivants :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Moins de un an	8 205 840 \$	8 362 862 \$
De 1 à 5 ans	34 513 391	3 518 456
Plus de 5 ans	49 859 515	—
	92 578 746 \$	11 881 318 \$

Les charges locatives comptabilisées pendant l'exercice 2017 étaient de 7 826 890 \$ (7 491 391 \$ en 2016). Ce montant correspond aux paiements minimaux en vertu des baux. Une partie des bureaux de la CVMO est sous-louée au bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM et au gouvernement du Canada selon un système de récupération totale des coûts. Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté des paiements de sous-location totalisant 794 465 \$ provenant de ces deux organismes.

Le bail actuel des locaux de la CVMO a commencé le 30 août 2012 pour une période de cinq ans allant jusqu'au 31 août 2017. La CVMO a conclu un nouveau bail qui commence le 1^{er} septembre 2017 pour une période de dix ans allant jusqu'au 31 août 2027. La CVMO a deux options consécutives lui permettant de prolonger la durée au-delà du 31 août 2027, chaque fois pour une période de cinq ans. Le bail a été approuvé par le ministre des Finances en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière* qui nécessitait l'examen des passifs éventuels inhérent à la location.

12. Régimes de retraite**a) Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario**

Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 5 078 084 \$ (4 851 811 \$ en 2016) au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux de l'état du résultat global. Les cotisations prévues pour l'exercice 2018 sont de 5 640 450 \$.

Aucun renseignement sur le taux de participation de la CVMO au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario comparativement aux autres entités participantes n'est disponible.

b) Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction. Les régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sont des régimes non enregistrés. La CVMO verse les paiements de prestations lorsqu'ils viennent à échéance.

La CVMO est responsable de la bonne gouvernance de ces régimes. Le Comité des finances et de l'audit et le Comité des ressources humaines et de la rémunération de la CVMO aident à la gestion des régimes. La CVMO a également nommé des actuaires professionnels chevronnés et indépendants afin de fournir une évaluation des obligations au titre des régimes de retraite complémentaires conformément aux normes d'exercice établies par l'Institut canadien des actuaires.

En vertu de la méthode de répartition des prestations, le passif au titre des régimes de retraite est la valeur actuarielle actuelle des prestations pour services accumulées avant la date d'évaluation, d'après la moyenne des derniers salaires prévue. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont dus à l'augmentation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées découlant du service des employés pendant la période en cours. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, exprimés en pourcentage des gains ouvrant droit à pension, seront stables au fil du temps si les caractéristiques démographiques du membrariat actif demeurent stables d'une évaluation à une autre. Toutefois, toutes choses étant égales par ailleurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice augmenteront si l'âge moyen du membrariat actif augmente entre les évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite complémentaires exposent la CVMO aux risques ci-après.

- Changements dans le rendement des obligations – une baisse du rendement des obligations des sociétés augmente le passif du régime.
- Risque lié à l'inflation – dans les régimes qui n'indexent pas l'objectif de la prestation, étant donné que les sommes de compensation de retraite sont liées à l'inflation, une inflation élevée entraîne une baisse du passif. Inversement, dans les régimes dont l'objectif de la prestation est lié à l'inflation, le passif de la CVMO augmente avec la hausse de l'inflation.
- Espérance de vie – la majorité des obligations ont pour but de fournir des prestations viagères aux membres. Par conséquent, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une augmentation du passif du régime.

Il n'y a eu aucune modification au régime, aucune compression et aucun règlement au cours de l'exercice. La durée combinée de tous les régimes est d'environ 12 ans (12 ans en 2016).

	31 mars 2017	31 mars 2016
Obligation au titre des prestations déterminées, au début de l'exercice	3 608 042 \$	3 560 802 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	230 996	115 100
Coût financier	129 189	117 627
Paiement de prestations	(238 465)	(202 458)
Modification du régime	—	—
Perte actuarielle sur l'obligation	110 166	16 971
Obligation au titre des prestations déterminées, à la fin de l'exercice	3 839 928 \$	3 608 042 \$

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles formulées afin de déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées sont les suivantes :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Taux d'actualisation	3,55 %	3,70 %
Inflation	2,25 %	2,25 %
Taux prévu(s) des augmentations de salaire	0 %	0 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	2,75 %	2,75 %
Hausse de la limite de l'ARO	2 914,4 \$	2 890,0 \$

Notes afférentes aux états financiers

Les hypothèses pour les taux de mortalité sont fondées sur la table de mortalité du secteur public de 2014 (CPM2014Publ), avec un facteur d'ajustement selon la taille pour un revenu mensuel de 6 000 \$ et plus, ainsi que des projections entièrement générationnelles au moyen de l'échelle d'amélioration CPM B (CPM-B).

Analyse de sensibilité

Les changements dans les hypothèses actuarielles formulées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées.

Ce qui suit est une estimation de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées à un changement dans les principales hypothèses actuarielles (la sensibilité présume que toutes les autres hypothèses restent constantes) :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	5,5 %	5,3 %
Diminution du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	6,1 %	5,8 %
Augmentation de l'espérance de vie de un an (l'obligation augmentera de)	2,9 %	2,7 %
Diminution de l'espérance de vie de un an (l'obligation diminuera de)	3,0 %	2,8 %
Augmentation du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	2,0 %	2,6 %
Diminution du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	2,5 %	3,2 %

Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 360 185 \$ (232 727 \$ en 2016) pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Pendant le prochain exercice, la CVMO prévoit engager 236 700 \$ en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

13. Gestion des immobilisations

La CVMO a créé un fonds de réserve de 20 millions de dollars décrit à la note 8, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner et de dépenses imprévues ou d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle l'actif du fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces et aux instruments émis par les banques canadiennes de l'annexe 1 afin de protéger le capital.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52 millions de dollars auprès d'une institution financière de l'annexe 1 pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Les facilités de crédit ont été renouvelées le 1^{er} juillet 2016 et expireront le 30 juin 2018.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

14. Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par les participants.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés.

Les frais de retard représentent les frais imposés aux participants au marché pour le dépôt tardif de documents requis et (ou) le paiement tardif de leurs droits de participation et de leurs droits d'activités.

Tout excédent de fonctionnement général ainsi produit est normalement remis aux participants au marché sous forme de frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore de remboursements directs.

La Commission a révisé ses droits de participation et d'activités en apportant des modifications à la règle sur les droits qui sont entrées en vigueur le 6 avril 2015. Bien que les droits de participation soient demeurés les mêmes, certains droits d'activité ont été rajustés au début de l'exercice 2016.

Les droits actuels seront révisés au cours de l'exercice 2018 et l'excédent existant sera pris en compte pour déterminer les nouveaux droits. D'autres facteurs à prendre en considération au cours de l'examen de l'excédent et des droits sont le niveau prévu des charges, toute dépense en immobilisations prévue et le niveau de liquidités requis pour fournir une marge de sécurité adéquate en matière de trésorerie.

Les droits reçus sont les suivants :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Droits de participation	99 726 141 \$	99 714 224 \$
Droits d'activité	15 470 992	13 840 855
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	4 319 208	3 083 179
	119 516 341 \$	116 638 258 \$

15. Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2017	31 mars 2016
Salaires	67 727 969 \$	65 735 420 \$
Avantages sociaux	8 113 532	7 848 643
Charge de retraite	5 438 269	5 084 538
Indemnités de départ / de cessation d'emploi	584 562	505 527
	81 864 332 \$	79 174 128 \$

Notes afférentes aux états financiers

16. Charges administratives

	31 mars 2017	31 mars 2016
Charges de la Commission	1 887 267 \$	1 755 599 \$
Communications et publications	1 865 559	1 511 122
Maintenance et soutien	3 069 562	2 418 854
Fournitures	799 956	730 270
Autres charges	786 178	642 480
Formation	676 466	679 031
	9 084 988 \$	7 737 356 \$

17. Passifs éventuels et engagements contractuels

a) La CVMO s'est engagée à entièrement rembourser tout passif éventuel découlant de l'exploitation des systèmes des ACVM et de la garde des fonds excédentaires associés qui surviennent en raison d'une négligence volontaire ou d'une inconduite volontaire au nom de la CVMO.

En vertu des ententes décrites dans la note 7, la CVMO, l'ASC, la BCSC et l'AMF, à titre de principaux administrateurs, se sont engagées à payer une part égale de toute réclamation ou charge découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM qui dépasse les fonds excédentaires détenus.

En 2017, il n'y a eu aucune réclamation ou charge de cette nature. Comme l'indique la note 7, la CVMO, à titre de principal administrateur désigné, détient des fonds dans des comptes bancaires et des comptes de placement distincts qui peuvent servir à régler les réclamations et les charges découlant de l'exploitation et du redéveloppement des systèmes des ACVM.

b) Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. La CVMO n'a pas fait l'objet de nouvelles poursuites au cours de l'exercice et il n'y a aucune autre poursuite en cours provenant des exercices précédents mettant en cause la CVMO.

18. Opérations entre apparentés**a) Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM**

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM. Au cours de l'exercice, le total des charges liées aux apparentés engagés qui doivent être remboursées était de 3,7 millions de dollars (3,2 millions de dollars en 2016). Au 31 mars 2017, la somme de 1,1 million de dollars était encore due à la CVMO (1,0 million de dollars en 2016). Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 7.

b) Province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu les transactions ci-dessous avec la Province de l'Ontario.

- i) La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la note 14 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- ii) Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

iii) Certains des paiements aux investisseurs lésés des fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont effectués par l'entremise du Bureau du recours civil à l'égard d'activités illicites (RCAI). Les paiements sont versés au RCAI par la CVMO conformément aux ordonnances de confiscation obtenues par le RCAI en vertu de la *Loi de 2001 sur les recours civils*. Le RCAI est un bureau du ministère du Procureur général de l'Ontario.

c) Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction de la CVMO sont les membres du conseil d'administration, le président, les vice-présidents et le directeur général.

La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Avantages à court terme du personnel	3 984 123 \$	3 357 387 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	364 594	294 136
Rémunération totale	4 348 717 \$	3 651 523 \$

19. Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Au cours de l'exercice, conformément à la note 3g), la CVMO a constaté le recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs à même les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, comme suit :

	31 mars 2017	31 mars 2016
Coûts salariaux	672 628 \$	527 443 \$
Coûts des événements communautaires de la CVMO	16 134	92 735
Coûts des campagnes médiatiques (Mois de la prévention de la fraude)	217 131	73 901
Coûts du site Web et autres frais de TI	154 063	115 492
Coûts de consultation	410 938	388 700
Total	1 470 894 \$	1 198 271 \$

Le montant comptabilisé durant l'exercice est de 1 470 894 \$ (1 198 271 \$ en 2016), dont 687 769 \$ (629 824 \$ en 2016) étaient dus à la CVMO au 31 mars 2017. Le montant remboursé à la CVMO au cours de l'exercice à partir du fonds des règlements affectés a été de 1 412 949 \$ relativement aux frais engagés au cours des exercices 2016 et 2017.

20. Prises de position comptables

Normes comptables adoptées au cours de l'exercice

Les normes, interprétations et modifications des IFRS suivantes ont été publiées et sont entrées en vigueur pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

NCI 1 – Présentation des états financiers

La norme NCI 1, *Présentation des états financiers*, a été modifiée en décembre 2014 afin de clarifier, entre autres, les directives relatives à l'importance et au regroupement, la présentation de sous-totaux, la structure des états financiers, ainsi que de la divulgation des conventions comptables. La modification a été adoptée le 1^{er} avril 2016, sans incidence importante sur l'état de la situation financière ou l'état du résultat global de la CVMO.

Notes afférentes aux états financiers

Nouvelles et révisées après publication, non entrées en vigueur

Les nouvelles normes, interprétations et modifications des IFRS suivantes, qui ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2017, n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des présents états financiers. Ces prises de position sont actuellement à l'étude ou ont été jugées comme n'ayant pas d'incidence importante sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive de l'IFRS 9 – *Instruments financiers*. La version intégrale de l'IFRS 9 comprend une directive révisée concernant la classification et l'évaluation de l'actif financier et reporte la directive sur la comptabilisation et la décomptabilisation des instruments financiers de la NCI 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*. Cette norme est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1^{er} janvier 2018, mais il sera permis de l'appliquer plus tôt. On ne s'attend pas à ce qu'elle ait une grande incidence sur les états financiers de la CVMO.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* qui établit les principes indiquant le moment où les produits doivent être comptabilisés et comment ils doivent être évalués ainsi que l'information connexe. Cette norme remplace toutes les exigences en matière de produits des normes IFRS et s'applique aux produits découlant de contrats avec des clients.

Elle est en vigueur pour les périodes annuelles commençant à partir du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de façon rétroactive, sous réserve de certaines mesures pratiques, en ayant recours à une démarche rétrospective complète ou modifiée. La nouvelle norme s'applique aux états financiers de la CVMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 et sa date d'application initiale est le 1^{er} avril 2018.

Au cours de l'année prochaine, la CVMO déterminera les répercussions de la norme qui ne sont pas connues ou raisonnablement estimables actuellement. Pendant ce temps, la CVMO sélectionnera une approche de transition et préparera les renseignements qualitatifs et quantitatifs concernant l'incidence que l'application initiale de la norme devrait avoir sur les états financiers de la CVMO, le cas échéant. La CVMO divulguera l'incidence de la norme dans les états financiers annuels de l'exercice suivant.

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la norme, une équipe polyvalente interne, relevant du Comité des finances et de l'audit, participe actuellement à la réalisation d'un plan complet de transition. Ce plan comprend, entre autres, une analyse détaillée de nos deux plus importantes sources de produits : les droits de participation et les droits d'activité.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui énonce les principes de la constatation, de la mesure, de la présentation et de la divulgation des contrats de location. Cette norme remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et toutes les interprétations associées.

La norme sera obligatoirement en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2019. Elle s'applique aux états financiers de la CVMO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 et sa date d'application initiale est le 1^{er} avril 2019. Bien que l'adoption anticipée soit autorisée, la CVMO n'adoptera pas la norme plus tôt.

En vertu de la norme, tous les contrats de location apparaîtront au bilan des preneurs, sauf les locations à court terme et les locations de faible valeur.

Puisque la CVMO a des ententes de location, il pourrait y avoir une augmentation à la fois de l'actif et du passif à la suite de l'adoption de la norme et éventuellement des modifications au moment de la reconnaissance et de la classification des charges associées aux contrats de location. La CVMO analyse la norme afin d'en déterminer les répercussions sur ses états financiers.

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la norme, une équipe polyvalente interne, relevant du Comité des finances et de l'audit, participe actuellement à la réalisation d'un plan complet de transition.

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

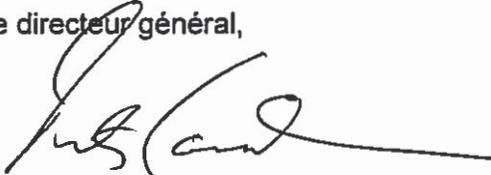
La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport du vérificateur qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général,



Peter Caldwell

Le directeur des finances et de l'administration,



Jerry Zhang

Le 21 juin 2017



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2017

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

Au 31 mars 2017, avec les informations comparatives de 2016

	2017		2016	
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 146 670 \$	1 712 225 \$	3 858 895 \$	3 798 184 \$
Débiteurs	107 467	–	107 467	310 805
Frais payés d'avance	47 643	–	47 643	22 520
	2 301 780	1 712 225	4 014 005	4 131 509
Placements [notes 2 b) et 8]	874 430	28 108 806	28 983 236	26 988 973
Immobilisations (note 3)	2 271 489	–	2 271 489	2 820 959
	5 447 699 \$	29 821 031 \$	35 268 730 \$	33 941 441 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 292 497 \$	– \$	1 292 497 \$	1 169 051 \$
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Tranche à court terme des avantages sociaux futurs [note 2 b)]	282 924	–	282 924	196 406
	1 740 743	–	1 740 743	1 530 779
Avantage incitatif à la location reporté	1 281 245	–	1 281 245	1 211 405
Avantages sociaux futurs [note 2 b)]	108 998	–	108 998	140 854
Soldes des fonds				
Investis en immobilisations	824 922	–	824 922	1 444 232
Fonds affectés à des fins de dotation (note 4)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe II)	–	16 387 341	16 387 341	16 748 305
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	6 406 858	6 406 858	6 483 985
Fonds non affectés	1 312 342	–	1 312 342	970 413
Gains de réévaluation cumulés	179 449	6 956 521	7 135 970	5 341 157
	2 316 713	29 821 031	32 137 744	31 058 403
	5 447 699 \$	29 821 031 \$	35 268 730 \$	33 941 441 \$

Engagements (note 10)

Dépendance économique (note 11)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 , administratrice

 , administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2017, avec les informations comparatives de 2016

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total
	2017	2016	2017	2016	
Produits					
Subvention générale – province de l'Ontario	59 937 400 \$	59 937 400 \$	– \$	– \$	59 937 400 \$
Subventions spéciales					
Fonds de mobilisation créative	553 329	750 000	–	–	553 329
Canada et Ontario/Programmes de langue française	170 000	200 300	–	–	170 000
Fonds culturel autochtone	108 894	–	–	–	108 894
Revenu de placement (note 8)	327 390	342 933	1 787 464	1 766 329	2 114 854
Frais d'administration des fonds (note 6)	68 702	66 610	–	–	68 702
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	48 531	139 149	–	–	48 531
Divers	64 825	106 556	–	–	64 825
Apports	–	–	15 444	7 596	15 444
	61 279 071	61 542 948	1 802 908	1 773 925	63 081 979
Charges					
Prix et charges					
Programme de subventions	50 788 716	–	1 857 093	1 578 088	1 857 093
Administration (annexe I)	8 445 437	50 540 445	–	–	50 788 716
Services (annexe I)	2 706 205	8 019 175	–	–	8 445 437
	61 940 358	3 045 738	–	–	2 706 205
	61 940 358	61 605 358	1 857 093	1 578 088	63 797 451
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(661 287)	(62 410)	(54 185)	195 837	(715 472)
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	2 548 960	1 718 072	28 509 443	30 656 852	31 058 403
Virements interfonds	383 906	929 760	(383 906)	(929 760)	–
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	45 134	(36 462)	1 749 679	(1 413 486)	1 794 813
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	2 316 713 \$	2 548 960 \$	29 821 031 \$	28 509 443 \$	32 137 744 \$
					31 058 403 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2017, avec les informations comparatives de 2016

	2017	2016
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	5 341 157 \$	6 791 105 \$
Gains (pertes) non réalisé(e)s attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	2 068 212	(1 022 435)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(273 399)	(427 513)
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	1 794 813	(1 449 948)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	7 135 970 \$	5 341 157 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec les informations comparatives de 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(715 472) \$	133 427 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain sur les distributions de revenu	(1 502 467)	(1 364 354)
Gain à la vente de placements	(344 830)	(335 989)
Amortissement et dépréciation des immobilisations	721 347	550 147
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	69 840	315 097
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	203 338	(266 755)
Frais payés d'avance	(25 123)	15 114
Créditeurs et charges à payer	123 446	133 987
Recouvrement de l'avantage incitatif à la location	–	1 061 630
Avantages sociaux futurs	54 662	(54 624)
	(1 415 259)	187 680
Activités d'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	(171 877)	(2 350 111)
Activités d'investissement		
Produit tiré de la vente de placements, montant net	1 647 847	1 615 265
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	60 711	(547 166)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 798 184	4 345 350
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	3 858 895 \$	3 798 184 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été créé en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui font partie des normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujéti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds [note 10 b)].

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le CAO considère les dépôts bancaires, les certificats de placement garanti et les autres instruments encaissables ou dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins comme trésorerie et équivalents de trésorerie.

d) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés et les fonds de dotation.

e) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux « Normes comptables pour le secteur public ». Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés de maladie et autres avantages sociaux pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

f) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon leur juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

L'évaluation de la juste valeur de tous les placements détenus par le CAO repose sur des données de niveau 1 et de niveau 2.

Les instruments financiers dérivés et les placements de portefeuille sous forme d'instruments de capitaux propres, cotés sur un marché actif et inscrits à l'état de la situation financière, sont initialement évalués à la juste valeur.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et des pertes de réévaluation.

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 329 679 \$ (303 878 \$ en 2016) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe I.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

2. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par le Secrétariat du Conseil du Trésor et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Le CAO offre également les prestations de cessation d'emploi gagnées par les employés admissibles. Les indemnités de départ et les paiements au titre des congés annuels non utilisés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 280 733 \$ (247 375 \$ en 2016) dont 171 734 \$ (106 521 \$ en 2016) ont été comptabilisés dans le passif à court terme.

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2017, la valeur marchande de ce placement se chiffrait à 874 430 \$ (777 830 \$ en 2016) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	157 415 \$	58 454 \$	98 961 \$	111 875 \$
Matériel et logiciels informatiques	1 072 795	481 956	590 839	280 937
Mobilier et agencements	354 204	144 239	209 965	271 253
Matériel de bureau	94 899	46 364	48 535	63 237
Rénovation des bureaux	35 120	3 512	31 608	–
Améliorations locatives	1 476 093	184 512	1 291 581	1 439 191
Immobilisations en cours de développement	–	–	–	654 466
	3 190 526 \$	919 037 \$	2 271 489 \$	2 820 959 \$

Au cours de l'exercice 2017, le CAO a comptabilisé une charge de dépréciation de 256 789 \$ (353 576 \$ en 2016).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Soldes des fonds affectés à des fins de dotation

	2017	2016
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000 \$	26 000 \$
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	17 998
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	17 235
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	9 078
	70 311 \$	70 311 \$

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement depuis le (au) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	4 185 685 \$	195 169 \$	564 850 \$	(251 071) \$	4 694 633 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 435 000	(565 625)	-	-	869 375
Fonds lié aux programmes de subvention	863 300	(20 450)	-	-	842 850
	6 483 985 \$	(390 906) \$	564 850 \$	(251 071) \$	6 406 858 \$

6. Opérations entre apparentés

- a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe II comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds du CAO.

	2017	2016
Frais d'administration des fonds	68 702 \$	66 610 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

6. Opérations entre apparentés (suite)

- b) Au cours de l'exercice, le CAO a affecté une partie de ses frais de location mensuels et une partie de ses frais généraux et d'administration à la Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation »). Le conseil d'administration du CAO contrôle la Fondation puisqu'il contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation. Les frais généraux et d'administration imputés à la Fondation se sont élevés à 25 276 \$ (10 800 \$ en 2016) et le total des frais de location imputé à la Fondation s'est élevé à 10 800 \$ (6 000 \$ en 2016).

Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les apparentés.

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés également en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les recommandations concernant la comptabilité formulées par le Conseil des normes comptables de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif, le CAO contrôle en principe la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 46 809 562 \$ du total de 77 743 156 \$, représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après selon les Normes comptables pour le secteur public :

a) Situation financière

	2017	2016
Actif		
Trésorerie et placements	77 763 156 \$	71 930 033 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	20 000 \$	29 175 \$
Soldes des fonds	77 743 156	71 900 858
	77 763 156 \$	71 930 033 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2017	2016
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	71 900 858 \$	74 186 563 \$
Apports reçus	904 463	1 334 585
Gains sur placements	7 110 807	3 789 120
Frais d'administration des fonds	382 639	373 956
Prix et charges	(5 069 512)	(4 617 336)
Gains nets de réévaluation	2 513 901	(3 166 030)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	77 743 156 \$	71 900 858 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

c) Flux de trésorerie

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(3 782 577) \$	(2 892 317) \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 443 493	3 366 194
	(339 084) \$	473 877 \$

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2017	2016
Distributions de revenu	1 502 467 \$	1 364 354 \$
Gains réalisés	344 830	335 989
Intérêts bancaires	267 557	408 919
	2 114 854 \$	2 109 262 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2017	2016
Actions étrangères, principalement américaines	37 %	39 %
Titres à revenu fixe	24 %	25 %
Actions canadiennes	21 %	19 %
Placements alternatifs	16 %	15 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	2 %

Le CAO détient actuellement un montant de 6 955 977 \$ (coût de 5 195 476 \$) (montant de 6 747 243 \$ et coût de 5 411 954 \$ en 2016) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt varient entre néant et 10,95 % pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (0,50 % et 10,95 % en 2016).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

9. Divulcation des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2016 doit être divulgué en vertu de l'article 3 (5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Titre	Traitement	Avantages imposables
Feizal Bacchus	Chef des opérations	118 774 \$	176 \$
Peter Caldwell	Directeur et chef de la direction	211 031	340
Kirsten Gunter	Directrice des communications	156 554	184
Nina Small	Directrice des ressources humaines	114 825	185
Kathryn Townshend	Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation	115 428	186
Carolyn Vesely	Directrice des subventions	133 641	212
Myles Warren	Responsable de la danse et des prix	102 208	165
Jerry Zhang	Directeur des finances et de l'administration	125 477	157

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les frais associés aux services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2018	758 253 \$
2019	746 201
2020	728 044
2021	733 712
2022	750 715
2023 et par la suite	2 815 181
	6 532 106 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

10. Engagements (suite)

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 655 045 \$ (726 129 \$ en 2016), qui seront versées au cours des prochaines années dès que les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5.

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à éponger les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère. Le CAO n'a actuellement pas recours à une stratégie de couverture pour atténuer cette exposition.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre périodiquement les gestionnaires.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

12. Instruments financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créiteurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2016.

13. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée au cours de l'exercice considéré.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe I – Frais d'administration et services

Exercice clos le 31 mars 2017, avec les informations comparatives de 2016

	2017	2016
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux (notes 2 b) et 9)	5 423 282 \$	5 207 969 \$
Frais de consultation et frais juridiques	216 818	233 160
Loyer et électricité (note 6)	539 373	956 807
Communications	265 046	200 402
Déplacements	137 476	138 329
Divers	83 570	92 323
Réunions	71 874	66 864
Téléphone, poste et livraison	68 906	92 825
Amortissement et dépréciation des immobilisations	721 347	550 147
Entretien et location d'équipement	68 123	77 631
Recrutement et formation du personnel	39 334	45 070
Fournitures de bureau, impression et papeterie	46 757	48 038
Services d'information	763 531	309 610
	8 445 437	8 019 175
Services		
Autres programmes	1 620 014	2 060 014
Jurés et conseillers	635 457	635 077
Projets de langue française Canada-Ontario	450 734	350 647
	2 706 205	3 045 738
	11 151 642 \$	11 064 913 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe II – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2017, avec les informations comparatives de 2016

2017	Solde du fonds de dotation (note 4)	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement depuis le fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Solde des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	- \$	21 230 492 \$	- \$	- \$	2 865 014	(1 547 730)	22 547 776 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	264 454	-	-	39 196	(23 852)	279 798
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	80 829	-	-	13 234	(1 301)	92 762
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	145 966	-	7 000	20 923	(12 039)	161 850
Fonds Vida Peene	-	127 461	15 444	-	17 201	(17 690)	142 416
Fonds commémoratif John Hirsch	-	60 391	-	-	8 149	(800)	67 740
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	22 215	-	-	5 427	(534)	27 108
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	-	16 733	-	-	2 258	(1 758)	17 233
Fonds Ruth Schwartz	-	6 605	-	-	892	(318)	7 179
	70 311 \$	21 955 146 \$	15 444 \$	7 000 \$	2 972 294 \$	(1 606 022) \$	23 343 862 \$

2016	Solde du fonds de dotation (note 4)	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement depuis le fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Solde des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	- \$	22 424 271 \$	- \$	- \$	286 888	(1 480 667)	21 230 492 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	283 806	-	-	3 964	(23 316)	264 454
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	88 608	-	-	1 354	(9 133)	80 829
Fonds de la bourse d'études Leslie Bell	9 078	138 385	131	7 125	1 886	(1 561)	145 966
Fonds Vida Peene	-	129 724	7 465	-	1 660	(11 388)	127 461
Fonds commémoratif John Hirsch	-	60 277	-	-	771	(657)	60 391
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	25 125	-	-	552	(3 461)	22 216
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	-	17 696	-	-	226	(1 189)	16 733
Fonds Ruth Schwartz	-	6 842	-	-	87	(325)	6 604
	70 311 \$	23 174 734 \$	7 596 \$	7 125 \$	297 388 \$	(1 531 697) \$	21 955 146 \$

*Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains (pertes) non réalisé(e)s de 6 956 521 \$ (5 206 841 \$ en 2016), tel qu'ils sont présentés dans les états de la situation financières.



P.O. Box 148
777 Bay Street, Suite 701
Toronto ON M5G 2C8

Tel: (416) 586 - 6500
Fax: (416) 586 - 4363
Email: info@ehealthontario.on.ca
Website: www.ehealthontario.on.ca

C. P. 148
777, rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5G 2C8

Tél: (416) 586 - 6500
Télé: (416) 586 - 4363
Courriel: info@ehealthontario.on.ca
Site Web: www.ehealthontario.on.ca

22 juin 2017

Les présents états financiers de cyberSanté Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers demande nécessairement l'utilisation d'estimations et d'hypothèses basées sur le jugement de la direction et qui ont une incidence sur les montants déclarés des actifs et passifs et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan, ainsi que sur le montant déclaré des revenus et des dépenses durant la période concernée. Les états financiers ont été correctement préparés en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 22 juin 2017.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes résultant de fraudes ou d'erreurs.

Le conseil d'administration de cyberSanté Ontario veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Habituellement, le conseil rencontre périodiquement la direction pour s'assurer que celle-ci s'acquitte de ses responsabilités.

Les états financiers pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 ont été vérifiés par la firme Ernst & Young LLP (« EY »). La responsabilité d'EY consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de cyberSanté Ontario en date du 31 mars 2017 et les résultats de ses opérations et de son flux de trésorerie pour l'exercice s'étant terminé, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des vérificateurs, daté du 22 juin 2017, décrit la portée de l'examen réalisé par EY et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cynthia Morton".

Cynthia Morton
Directrice générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Allan Gunn".

Allan Gunn
Directeur général de l'administration et directeur général des finances

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **cyberSanté Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 22 juin 2017

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



cyberSanté Ontario

État de la situation financière

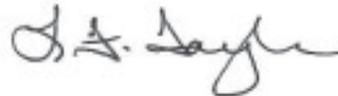
(en milliers de dollars)

Aux 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	8 026	3 957
Charges payées d'avance	12 710	9 921
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3 b))	18 358	54 657
TVH à recevoir et autres créances (note 6)	4 558	2 260
Total de l'actif à court terme	43 652	70 795
Immobilisations, montant net (note 4)	90 508	80 980
Charges payées d'avance	1 463	2 666
	135 623	154 441
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 6 et 7 e))	45 115	73 461
Total du passif à court terme	45 115	73 461
Apports de capital reportés (note 5)	90 508	80 980
Total du passif	135 623	154 441
Engagements et éventualités (note 7)		
Actif net (note 1)	—	—
	135 623	154 441

Voir les notes ci-jointes

Au nom du conseil d'administration,


Cynthia Morton
Chef de la direction

Lorelle Taylor
Présidente du conseil d'administration

cyberSanté Ontario

**État des résultats et
de l'évolution de l'actif net**
(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Subventions du gouvernement <i>(note 3 a))</i>	264 733	295 853
Amortissement des apports de capital reportés <i>(note 5)</i>	25 312	21 711
	290 045	317 564
Charges <i>(notes 6 et 8)</i>		
Technologie et opérations	160 228	158 757
Planification et rapports de l'entreprise	76 321	92 782
Architecture, normes et planification	9 332	9 302
Bureaux administratifs	18 852	19 205
	264 733	280 046
Amortissement des immobilisations <i>(note 4)</i>	25 312	21 711
	290 045	301 757
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice <i>(note 1)</i>	—	15 807
Déficit net au début de l'exercice	—	(15 807)
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes ci-jointes

cyberSanté Ontario

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	—	15 807
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des apports de capital reportés	(25 312)	(21 711)
Amortissement des immobilisations	25 312	21 711
	—	15 807
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	(1 586)	(4 102)
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	36 299	(26 647)
TVH à recevoir et autres créances	(2 298)	2 296
Créditeurs et charges à payer (note 10)	(30 465)	(2 225)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 950	(14 871)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations (note 10)	(32 721)	(32 699)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(32 721)	(32 699)
Activités de financement		
Apports utilisés pour financer l'acquisition d'immobilisations	34 840	32 658
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	34 840	32 658
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	4 069	(14 912)
Trésorerie au début de l'exercice	3 957	18 869
Trésorerie à la fin de l'exercice	8 026	3 957

Voir les notes ci-jointes

cyberSanté Ontario**Notes afférentes aux états financiers***(en milliers de dollars)*

31 mars 2017

1. Nature des activités

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

- a) Fournir des services de cyberSanté Ontario ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario.
- b) Élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement de cyberSanté Ontario.
- c) Protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 339/08).

cyberSanté Ontario est financé par la province d'Ontario grâce au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère »). En date du 1^{er} avril 2015, cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une entente de responsabilité pour une période de trois ans prenant fin le 31 mars 2018. Tout excédent des produits sur les charges doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout déficit réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'organisme de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public, qui énonce les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les principales méthodes comptables sont résumées ci-après.

cyberSanté Ontario**Notes afférentes aux états financiers***(en milliers de dollars)*

31 mars 2017

Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont constatés à titre d'apports de capital reportés lorsqu'ils sont comptabilisés initialement et sont amortis par imputation aux résultats de la même manière que les actifs connexes.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux bureaux administratifs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des baux

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Aux termes du plan, cyberSanté Ontario verse un montant équivalent à celui des salariés jusqu'à un maximum de 6 % de leur revenu annuel. Les cotisations de cyberSanté Ontario aux régimes de retraite sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Actifs et passifs financiers

cyberSanté Ontario évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Par la suite, elle évalue ses actifs et passifs financiers au coût amorti, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2017

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, le montant à recevoir du ministère, la TVH à recevoir et les autres créances, et les créditeurs et charges à payer.

3. Gouvernement de l'Ontario

- a) Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	228 090	221 076
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	63 760	79 580
Financement total	291 850	300 656
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés (<i>note 5</i>)	(34 840)	(32 658)
Intérêt gagné au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	161	146
Fonds non reçus comptabilisés comme montant à recevoir du ministère (<i>note 3 b</i>)	7 562	27 709
Montant comptabilisé à titre de produits	264 733	295 853

- b) Le montant à recevoir du ministère comprend ce qui suit :

	2017	2016
	\$	\$
Montant à recevoir du ministère pour les programmes administrés (<i>note 6 f</i>)	12 445	11 368
Financement à recevoir – exercice en cours (<i>note 3 a</i>)	7 562	27 709
Financement à recevoir (remboursable) – exercices précédents	(1 649)	15 580
	18 358	54 657

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers*(en milliers de dollars)*

31 mars 2017

4. Immobilisations

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	103 693	66 750	36 943
Logiciels	135 495	83 977	51 518
Mobilier et matériel de bureau	7 037	6 343	694
Améliorations locatives	6 023	5 166	857
Travaux en cours	496	—	496
	252 744	162 236	90 508

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	75 447	59 718	15 729
Logiciels	115 657	66 822	48 835
Mobilier et matériel de bureau	6 978	5 876	1 102
Améliorations locatives	5 928	4 772	1 156
Travaux en cours	14 158	—	14 158
	218 168	137 188	80 980

Au cours de l'exercice, des actifs qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 264 \$ (1 109 \$ en 2016), un amortissement cumulé de 261 \$ (1 081 \$ en 2016) et une valeur comptable nette de 3 \$ (28 \$ en 2016) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations.

Au cours de l'exercice, des charges de dépréciation de 711 \$ (néant en 2016) ont été comptabilisées au titre de la réduction de valeur des logiciels dans le cadre d'un projet qui a été remanié et prises en compte dans l'amortissement des immobilisations.

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2017

5. Apports de capital reportés

	2017 \$	2016 \$
Solde au début de l'exercice	80 980	70 033
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations (<i>note 3 a)</i>)	34 840	32 658
Amortissement	(25 312)	(21 711)
Solde à la fin de l'exercice	90 508	80 980

6. Opération entre apparentés

cyberSanté Ontario est contrôlée par la province d'Ontario par l'entremise du ministère; par conséquent, elle est un apparenté pour les autres entités qui sont contrôlées ou qui peuvent faire l'objet d'une influence notable par la province d'Ontario. Les opérations entre apparentés sont présentées ci-après.

Toutes les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur de la contrepartie qui a été établie et acceptée par les apparentés.

- a) cyberSanté Ontario a conclu des ententes de paiement de transfert avec divers apparentés. Aux termes de ces ententes, cyberSanté Ontario leur verse des paiements lorsque les critères d'admissibilité établis sont respectés.

Le tableau suivant présente les charges qui comprennent les paiements de transfert aux apparentés :

	2017 \$	2016 \$
Charges liées à la planification et à la communication de l'information de l'entreprise :		
Hôpitaux	51 452	55 924
Autres agences et entités du secteur de la santé	—	494
	51 452	56 418
Charges liées à la technologie et au fonctionnement :		
Hôpitaux	70	—
Autres agences et entités du secteur de la santé	—	29
	51 522	56 447

Au 31 mars 2017, les créiteurs et charges à payer ne comprenaient aucun montant (18 496 \$ en 2016) à verser aux apparentés, et la TVH à recevoir et les autres créances comprenaient un montant de 1 113 \$ (néant en 2016) remboursable à cyberSanté Ontario par un apparenté aux termes de ces ententes.

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers*(en milliers de dollars)*

31 mars 2017

- b) cyberSanté Ontario a conclu avec un hôpital d'Ontario une entente prévoyant la prestation de services de soutien à l'égard de l'une de ses applications. Les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprennent un montant de 1 389 \$ (6 829 \$ en 2016) relativement à cette entente. Au 31 mars 2017, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 488 \$ (2 549 \$ en 2016) à verser à l'hôpital.
- c) Au cours de l'exercice, Hydro One a facturé 30 174 \$ (30 160 \$ en 2016) à cyberSanté Ontario pour la prestation de services de réseau. Ce montant est comptabilisé dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement. Au 31 mars 2017, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 1 911 \$ (5 665 \$ en 2016) à verser à Hydro One.
- d) Les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprenaient un montant de 2 614 \$ (3 241 \$ en 2016) et les charges liées aux bureaux administratifs comprenaient un montant de 12 \$ (11 \$ en 2016) au titre de la location de bureaux et d'autres charges relatives aux installations à verser au ministère des Services gouvernementaux. Les charges liées aux bureaux administratifs comprenaient également un montant de 5 342 \$ (4 964 \$ en 2016) au titre de la location de bureaux et d'autres charges relatives aux installations à verser à Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2017, les créiteurs et charges à payer comprenaient respectivement des montants de 1 314 \$ (2 071 \$ en 2016) et de 2 947 \$ (1 680 \$ en 2016) à verser au ministère des Services gouvernementaux et à Infrastructure Ontario.
- e) Les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprenaient un montant de 412 \$ (372 \$ en 2016) et les charges liées aux bureaux administratifs comprenaient un montant de 177 \$ (204 \$ en 2016) pour la prestation de services administratifs et d'autres services de soutien à verser au ministère des Services gouvernementaux, au Secrétariat du conseil du Trésor, au ministère du Travail de l'Ontario, au ministère des Finances et au ministère du Procureur général. Au 31 mars 2017, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 448 \$ (391 \$ en 2016) au titre de ces services.
- f) Au cours de l'exercice, cyberSanté Ontario a dépensé 12 566 \$ (11 368 \$ en 2016) pour les programmes qu'elle administre au nom du ministère. Les montants dépensés sont recouvrables auprès du ministère (*note 3 b*). Les montants sont comptabilisés déduction faite des recouvrements et sont inclus dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement.
- g) Aux termes d'une entente avec un collègue en Ontario, cyberSanté Ontario a dépensé 294 \$ (171 \$ en 2016) afin de développer des prototypes et réaliser des études de faisabilité en vue d'une infrastructure de dossier médical électronique pour l'entité. Ces coûts sont inclus dans les charges au titre de l'architecture, des normes et de la planification. Au 31 mars 2017, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 184 \$ (51 \$ en 2016).

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers*(en milliers de dollars)*

31 mars 2017

7. Engagements et éventualités

- a) cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2018	48 084
2019	33 527
2020	26 945
2021	21 750
2022	20 195
	<u>150 501</u>

Les engagements ci-dessus comprennent un montant de 106 209 \$ à verser à Hydro One dans le cadre d'une entente de services de réseau et un montant de 8 583 \$ à verser au ministère des Services gouvernementaux au titre des coûts liés aux installations.

- b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les baux pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable de tous les paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2018	5 123
2019	5 139
2020	5 139
2021	5 139
2022	2 986
2023 et par la suite	5 471
	<u>28 997</u>

- c) cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Les travaux ont débuté en vertu d'un grand nombre de ces ententes et les progrès à l'égard des critères d'admissibilité font l'objet d'un suivi régulier. Le total des paiements futurs relatifs à ces contrats s'élève à environ 75,5 millions de dollars, dont une tranche de 63,9 millions de dollars sera versée aux apparentés, comme il est expliqué à la note 6 a). Ces paiements doivent être versés au cours de la période se terminant le 31 décembre 2019. Du total des paiements futurs, une tranche d'environ 42,0 millions de dollars devrait être remboursée au cours de l'exercice 2018.

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers*(en milliers de dollars)*

31 mars 2017

- d) cyberSanté Ontario est membre de l'organisme Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC regroupe les risques d'assurance de responsabilité civile des membres qui en font partie, lesquels sont tous des organismes de soins de santé sans but lucratif au Canada. Tous les membres du regroupement HIROC versent une prime annuelle qui est établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une cotisation pour les pertes subies par le regroupement, le cas échéant, pour les années au cours desquelles ils sont membres. Aucune cotisation n'a été émise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.
- e) Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires.

8. Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations de cyberSanté Ontario au régime pour l'exercice se sont élevées à 3 836 \$ (3 796 \$ en 2016).

9. Rémunération du conseil d'administration

Le total de la rémunération versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice s'est établi à 62 \$ (54 \$ en 2016). Les salaires versés aux membres du conseil d'administration qui sont employés du gouvernement de l'Ontario figurent dans la liste *Divulgateion des traitements dans le secteur public* qui se trouve dans le site Web du gouvernement de l'Ontario.

10. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des créditeurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, totalisant 2 119 \$ (41 \$ en 2016), a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. Instruments financiers**Risque de crédit**

cyberSanté Ontario est exposé au risque de crédit découlant de ses créances clients, soit au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

cyberSanté Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 mars 2017

cyberSanté Ontario gère et contrôle le risque de crédit relatif aux créances clients en ne traitant qu'avec des tiers reconnus et solvables. En outre, le solde des montants à recevoir fait l'objet d'un suivi continu. Au 31 mars 2017, il n'existait aucun montant important qui était en souffrance ou déprécié.

Risque de liquidité

cyberSanté Ontario court le risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La totalité des produits d'exploitation de cyberSanté Ontario proviennent du gouvernement de l'Ontario, et aucun engagement de financement ferme n'est prévu au cours des prochains exercices. Afin de gérer le risque de liquidité, cyberSanté Ontario conserve des ressources immédiatement accessibles suffisantes pour honorer ses engagements.

Les comptes créditeurs viennent à échéance à moins de six mois.

12. États financiers comparatifs

Certains chiffres correspondants ont été reclassés par rapport à ceux des états présentés antérieurement pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2017.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



Dan Wilson
Chef des opérations



Ina Gutium
Vice-présidente,
Gestion des talents et services
généraux



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Tél. 905-265-5900
Télé. 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Trillium de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 15 juin 2017
Vaughan, Canada

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

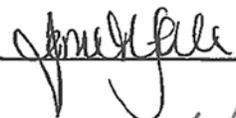
État de la situation financière

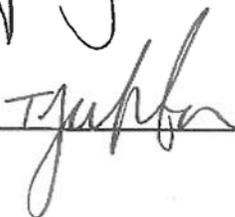
Au 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Actif		
Trésorerie	1 220 518 \$	1 544 270 \$
Débiteurs et autres	485 934	458 107
Placements (note 2)	158 271 579	155 213 410
Immobilisations (note 3)	997 233	1 228 970
	160 975 264 \$	158 444 757 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 574 194 \$	2 398 801 \$
Apports reportés [note 4 a)]	12 963 028	10 884 514
Subventions à payer [note 4 b)]	142 866 000	142 589 400
	158 403 222	155 872 715
Actif net		
Investi en immobilisations	997 233	1 228 970
Non affecté	1 574 809	1 343 072
	2 572 042	2 572 042
Engagements (note 7)		
	160 975 264 \$	158 444 757 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 _____ Janet Yale, présidente

 _____ Timothy Jackson, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	134 913 329 \$	123 351 385 \$
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	3 252 397	3 937 788
Revenus de placement [note 4 a)]	1 692 059	1 828 535
	<u>139 857 785</u>	<u>129 117 708</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 a) et b)]	112 779 900	109 569 000
Charges découlant de l'octroi de subventions [note 4 a)]	15 455 980	14 087 615
Subventions remises à l'agent payées [note 4 a)]	7 712 200	2 028 500
Services à la communauté [notes 4 a) et 6]	1 355 106	887 022
	<u>137 303 186</u>	<u>126 572 137</u>
Services de soutien [notes 4 a) et 5]	2 131 187	2 056 137
Amortissement des immobilisations	423 412	489 434
	<u>139 857 785</u>	<u>129 117 708</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

			2017	2016
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 228 970 \$	1 343 072 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(423 412)	423 412	–	–
Acquisition d'immobilisations	191 675	(191 675)	–	–
Actif net à la clôture de l'exercice	997 233 \$	1 574 809 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	423 412 \$	489 434 \$
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 502 680	21 104 199
	<u>2 926 092</u>	<u>21 593 633</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net	(191 675)	(181 337)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 000 882 965)	(959 088 928)
Cession de placements	997 824 796	938 182 455
	<u>(3 058 169)</u>	<u>(20 906 473)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(323 752)	505 823
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 544 270	1 038 447
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>1 220 518 \$</u>	<u>1 544 270 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole grâce à des investissements dans les initiatives communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

c) Subventions

Les subventions accordées par la Fondation sont comptabilisées à titre de charges relatives aux subventions promises dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

Les subventions accordées par des organismes tiers pour lesquels la Fondation agit en qualité d'agent administratif sont comptabilisées à titre de subventions remises à l'agent payées lorsque les paiements sont effectués.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

2. Placements

	2017	2016
Placements à court terme	69 640 678 \$	66 707 683 \$
Obligations	15 362 030	15 422 366
Portefeuille échelonné d'obligations	73 268 871	73 083 361
	158 271 579 \$	155 213 410 \$

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des six prochains mois (trois prochains mois en 2016). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,53 % à 1,12 % (de 0,63 % à 0,98 % en 2016).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de six mois à trois ans. Ces placements portent intérêt à des taux variant de 1,90 % à 4,45 % (de 1,90 % à 4,45 % en 2016).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

3. Immobilisations

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	1 031 790 \$	922 990 \$	108 800 \$	169 266 \$
Matériel informatique	1 105 241	903 959	201 282	150 304
Logiciels	1 178 499	1 101 944	76 555	168 277
Améliorations locatives	1 413 376	802 780	610 596	741 123
	4 728 906 \$	3 731 673 \$	997 233 \$	1 228 970 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni versé aux bénéficiaires des subventions du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté (« FILRP ») ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et promises à des tiers, les conditions d'attribution du FILRP sont remplies et les paiements effectués, ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient payées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

	2017					2016	
	Activités générales	Fonds pour les immobilisations communautaires	Perspectives Jeunesse	Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté	Programme Ontario150 – immobilisations communautaires	Total	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	6 909 595 \$	2 907 325 \$	251 536 \$	816 058 \$	– \$	10 884 514 \$	7 408 799 \$
Financement reçu							
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport	90 000 000	–	–	–	25 000 000	115 000 000	115 000 000
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	–	–	13 491 843	–	–	13 491 843	8 710 000
Secrétariat du Conseil du Trésor	90 000 000	–	13 491 843	8 500 000	–	8 500 000	3 117 100
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	1 573 571	–	88 418	30 070	–	1 692 059	1 828 535
Subventions promises	(77 908 600)	–	(12 000 900)	–	(22 870 400)	(112 779 900)	(109 569 000)
Subventions remises à l'agent payées	–	–	–	(7 712 200)	–	(7 712 200)	(2 028 500)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(11 531 249)	(33 188)	(1 740 972)	(943 496)	(1 207 075)	(15 455 980)	(14 087 615)
Services de soutien	(2 131 187)	–	–	–	–	(2 131 187)	(2 056 137)
Amortissement	(406 438)	–	(12 426)	(4 548)	–	(423 412)	(489 434)
Services à la communauté	(1 355 106)	–	–	–	–	(1 355 106)	(887 022)
Subventions annulées ou recouvrées	2 575 594	172 492	4 311	–	500 000	3 252 397	3 937 788
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(89 183 415)	139 304	(13 661 569)	(8 630 174)	(23 577 475)	(134 913 329)	(123 351 385)
Variation au cours de l'exercice	816 585	139 304	(169 726)	(130 174)	1 422 525	2 078 514	3 475 715
Apports reportés à la clôture de l'exercice	7 726 180 \$	3 046 629 \$	81 810 \$	685 884 \$	1 422 525 \$	12 963 028 \$	10 884 514 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Fonds pour les immobilisations communautaires

Le 27 août 2010, la Fondation a signé un accord avec le Ministère lui permettant de gérer le Fonds pour les immobilisations communautaires afin de subventionner des projets d'infrastructure précis qui tiennent compte des priorités du gouvernement de l'Ontario et de contribuer à rajeunir les infrastructures communautaires par l'injection de fonds dans des projets d'immobilisations.

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui améliorent la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs. Le 8 octobre 2015, la Fondation a signé un accord modifié visant à étendre le programme Fonds Perspectives Jeunesse à l'échelle de la province. Le 30 août 2016, la Fondation a signé un contrat de service avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de remettre des subventions supplémentaires au Fonds Perspectives Jeunesse, axées sur l'engagement civique, soutenues par l'initiative Ontario 150 pour une durée limitée.

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Le 19 novembre 2015, la Fondation a signé un accord avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'agir à titre d'agent administratif pour le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, programme de subventions visant à fournir du financement de soutien pour des projets innovants axés sur la collectivité, qui améliorent de façon appréciable la qualité de vie de ceux et celles qui sont le plus touchés par la pauvreté. Les transactions sont reportées jusqu'à ce que les subventions aient été payées ou que les charges d'exploitation aient été engagées. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a la responsabilité d'examiner et d'approuver les demandes, tandis que la Fondation accompagne les demandeurs tout au long du processus de demande et gère les subventions approuvées.

Le financement à recevoir de la part du Secrétariat du Conseil du Trésor totalisera 50 000 000 \$ pour six ans. Au cours de 2017, 8 500 000 \$ (3 117 100 \$ en 2016) ont été reçus, dont une tranche de 7 712 200 \$ (2 028 500 \$ en 2016) est incluse dans les subventions remises à l'agent payées.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Programme Ontario150 – immobilisations communautaires

Le 13 décembre 2016, la Fondation a signé une entente avec le Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'administrer le Programme Ontario150 – immobilisations communautaires, un programme de financement non récurrent lancé dans le cadre du 150^e anniversaire de la province d'Ontario. L'objectif du programme est de renforcer les communautés en soutenant la réparation, la réfection ou la remise en état des infrastructures existantes afin de mieux répondre aux divers besoins des communautés en Ontario tout en favorisant la croissance économique.

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2017	2016
Subventions promises	112 779 900 \$	109 569 000 \$
Subventions annulées	(2 340 100)	(2 611 100)
Subventions payées	(110 163 200)	(89 704 500)
	276 600	17 253 400
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	142 589 400	125 336 000
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	142 866 000 \$	142 589 400 \$

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos le 31 mars :

2018	3 226 100 \$
2019	72 630 500
2020	44 435 400
2021	19 510 700
2022	2 569 100
Par la suite	494 200
	142 866 000 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et à la prestation de services à la communauté. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 64 % pour l'octroi de subventions (66 % en 2016) et 4 % pour les services à la communauté (3 % en 2016).

Les services de soutien de 2 131 187 \$ (2 056 137 \$ en 2016) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 4 243 373 \$ (4 320 783 \$ en 2016) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 262 836 \$ (173 758 \$ en 2016) au titre des services à la communauté.

6. Services à la communauté

Les services à la communauté, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance, comme des convocations, le partage de connaissances, le renforcement des capacités et une aide technique aux organismes communautaires.

7. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2018	1 397 300 \$
2019	1 352 000
2020	1 359 800
2021	1 394 500
2022	720 100
	6 223 700 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation des locaux loués.

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

9. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2016.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de marché par rapport à 2016.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2017, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 1 230 000 \$.

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Il n'y a eu aucune variation du risque de taux d'intérêt par rapport à 2016.

FONDS DE REBOISEMENT



**RBC Investor &
Treasury Services**

Le 19 juin 2017

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers du Fonds de reboisement (le « Fonds ») ci-joints relèvent de la responsabilité du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (le « Ministère ») et de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, laquelle agit à titre de fiduciaire du Ministère. En vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, la situation financière et les résultats du Fonds sont inclus dans les états financiers, qui sont préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Certains des montants contenus dans les états financiers sont fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de faire en sorte que les états financiers soient présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs.

La direction maintient, avec l'aide du fiduciaire, un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que les actifs du Fonds sont correctement comptabilisés et adéquatement protégés.

Les états financiers ont été audités par KPMG s.r.l./s ENCR.L, auditeurs externes indépendants nommés par le comité du Fonds, dont le rapport suit.

Peter Henry, forestier professionnel inscrit
Chef, Section des guides de gestion forestière
et de la sylviculture

Michael Keel
Directeur, Service à la clientèle
Service à la clientèle et Solutions America*

*Représentant de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, fiduciaire du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, Fonds de reboisement.



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Tél. 416-777-8500
Télé. 416-777-8818

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario
et au fiduciaire du Fonds de reboisement

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de reboisement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de reboisement au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG A.K.A. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 19 juin 2017
Toronto, Canada

FONDS DE REBOISEMENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2017, avec information comparative de 2016

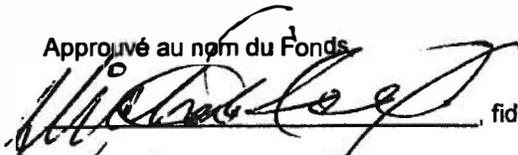
	2017	2016
Actifs		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 722 958 \$	961 127 \$
Revenu de placement à recevoir	604 605	814 619
Recouvrements de TVH à recevoir	367 148	478 339
	<u>3 694 711</u>	<u>2 254 085</u>
Placements à la juste valeur (notes 4 et 5)	124 051 433	122 664 427
	<u>127 746 144 \$</u>	<u>124 918 512 \$</u>

Passifs et actif net

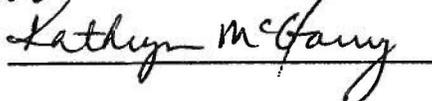
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	144 422 \$	177 473 \$
Retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement	301 151	280 024
Montant à verser au Fonds de réserve forestier (note 8)	590 504	278 457
	<u>1 036 077</u>	<u>735 954</u>
Actif net		
Règlement du Fonds	1	1
Actif net disponible pour les décaissements au titre des projets	130 356 891	126 017 801
Pertes de réévaluation cumulées	(3 646 825)	(1 835 244)
	<u>126 710 067</u>	<u>124 182 558</u>
	<u>127 746 144 \$</u>	<u>124 918 512 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Fonds


fiduciaire

Michael Keel
Manager, Client Service
RBC Investor Services Trust


ministre des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario

FONDS DE REBOISEMENT

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2017, avec information comparative de 2016

	2017	2016
Revenu de placement		
Revenus d'intérêts (note 7)	3 097 252 \$	3 420 682 \$
Gain net réalisé sur les placements	737 930	1 094 214
	<u>3 835 182</u>	<u>4 514 896</u>
Charges		
Honoraires	423 672	204 590
Honoraires du fiduciaire et frais de gestion des placements (note 8)	277 121	313 480
Honoraires d'audit	78 544	80 496
Frais de gestion du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario	70 313	70 313
	<u>849 650</u>	<u>668 879</u>
Excédent du revenu de placement sur les charges	2 985 532	3 846 017
Opérations de financement du capital à l'égard du reboisement		
Frais de reboisement	53 668 281	47 168 503
Décaissements à l'égard du reboisement	(52 314 723)	(55 130 147)
Excédent (déficit) net du financement du capital à l'égard du reboisement	<u>1 353 558</u>	<u>(7 961 644)</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	4 339 090	(4 115 627)
Actif net disponible pour les décaissements au titre des projets, à l'ouverture de l'exercice	126 017 801	130 133 428
Actif net disponible pour les décaissements au titre des projets, à la clôture de l'exercice	<u>130 356 891 \$</u>	<u>126 017 801 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2017, avec information comparative de 2016

	2017	2016
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s, à l'ouverture de l'exercice	(1 835 244) \$	1 019 309 \$
Variation des pertes non réalisées attribuables aux placements	(1 073 651)	(1 760 339)
Montants reclassés à l'état des résultats		
Gains réalisés sur des placements, montant net	(737 930)	(1 094 214)
Pertes de réévaluation, montant net	(1 811 581)	(2 854 553)
Pertes de réévaluation cumulées, à la clôture de l'exercice	(3 646 825) \$	(1 835 244) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec information comparative de 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent du revenu de placement sur les charges	2 985 532 \$	3 846 017 \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Gain réalisé sur la vente de placements, montant net	(737 930)	(1 094 214)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Diminution du revenu de placement à recevoir	210 014	144 706
Diminution (augmentation) des recouvrements de TVH à recevoir	111 191	(148 953)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(33 051)	(126 333)
Augmentation de la retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement	21 127	61 077
Augmentation du montant à verser au Fonds de réserve forestier	312 047	104 830
	<u>2 868 930</u>	<u>2 787 130</u>
Activités portant sur le capital		
Rentrées de capital – frais de reboisement	53 668 281	47 168 503
Sorties de capital – décaissements au titre des projets	(52 314 723)	(55 130 147)
	<u>1 353 558</u>	<u>(7 961 644)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(133 090 482)	(119 333 910)
Produit de la vente de placements – montant net	130 629 825	124 672 809
	<u>(2 460 657)</u>	<u>5 338 899</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 761 831	164 385
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	961 127	796 742
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de l'exercice</u>	<u>2 722 958 \$</u>	<u>961 127 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Entité présentant l'information financière

En vertu de la *Loi sur le bois de la Couronne*, L.R.O. 1990, le Fonds de reboisement (le « Fonds ») a été constitué conformément à une entente datée du 4 octobre 1994 aux fins de gestion du financement des dépenses en sylviculture engagées après le 31 mars 1994 qui concernent le territoire où le bois de la Couronne a été coupé ainsi que les autres modalités, telles qu'elles sont précisées par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (le « Ministère »). À cette date, le montant de 1 \$ au titre du règlement du Fonds a été versé par la Couronne à Fiducie RBC Services aux Investisseurs (le « fiduciaire »). Le 17 octobre 1997, l'entente a été modifiée par la première entente modificative visant à rendre la convention du Fonds conforme à la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*, L.O. 1994 (la « LDFC »). L'entente a également été modifiée par la deuxième entente modificative le 25 mars 1999, avec effet le 31 janvier 1998, par la troisième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2000, par la quatrième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2001, par la cinquième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2003, par la sixième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2009 et l'entente intermédiaire modifiant la sixième entente modificative, avec effet le 1^{er} avril 2009. Le Fonds est domicilié au Canada et son siège social se trouve au 155, rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3L3. Le fiduciaire est Fiducie RBC Services aux Investisseurs.

Les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, sont tenus de payer des frais de reboisement et reçoivent une facture mensuelle de la Couronne pour ces frais. Le montant de cette facture est fonction du volume de bois et des essences récoltés. Les frais de reboisement doivent être versés au fiduciaire qui, par la suite, porte le paiement au crédit de l'unité de gestion forestière visée du Fonds (note 9).

Tout au long de l'exercice, les gestionnaires des forêts présentent des demandes de remboursement des coûts pour le travail de sylviculture admissible ayant été effectué. Les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, peuvent demander que les dépenses engagées pour mettre en œuvre le travail de sylviculture admissible leur soient remboursées ou que le fiduciaire rembourse directement les entrepreneurs sylvicoles pour le travail qui a été réalisé. Le fiduciaire n'a ni la responsabilité ni l'obligation d'évaluer l'admissibilité des coûts dont le remboursement est demandé puisque cela relève du Ministère.

Le Fonds a été constitué par le Ministère afin d'établir un mécanisme de financement indépendant de la trésorerie de la province pour financer des activités forestières particulières, comme il est défini dans la LDFC.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

2. Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »).

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont établis en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds. Toutes les informations financières sont présentées en dollars canadiens et ont été arrondies au dollar près.

b) Recours à des estimations et au jugement

L'établissement d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

c) Présentation selon l'ordre des liquidités

Le Fonds présente son état de la situation financière généralement selon l'ordre des liquidités. Le recouvrement ou le règlement des actifs et passifs à court terme est prévu dans les 12 mois suivant la date de clôture et le recouvrement ou le règlement des actifs et passifs à long terme est prévu plus de 12 mois suivant la date de clôture.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états, sauf indication contraire :

a) Intérêts

Les revenus d'intérêts, y compris les revenus d'intérêts tirés des actifs financiers non dérivés à la juste valeur, sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif selon la comptabilité d'exercice. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable de l'actif ou du passif financier.

b) Gain réalisé découlant des instruments financiers à la juste valeur

Le gain réalisé découlant des instruments financiers à la juste valeur comprend toutes les variations de la juste valeur réalisées, mais exclut les produits d'intérêts et de dividendes.

c) Honoraires et autres charges

Les honoraires et les autres charges sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont exigibles.

d) Opérations portant sur le capital

Les fonds reçus pour les dépenses de reboisement et de sylviculture sont déposés dans le Fonds et sont considérés comme des rentrées de capital lorsqu'ils sont reçus par le fiduciaire. Les remboursements sont considérés comme des sorties de capital lorsqu'elles sont réclamées auprès du fiduciaire, conformément aux directives du Ministère.

e) Impôt sur le revenu, taxe de vente harmonisée (« TVH ») et taxe sur les produits et services (« TPS »)

Le Fonds est considéré comme un actif de la Couronne et, à ce titre, le fiduciaire, sur recommandation du Ministère, a jugé que le revenu gagné dans le cadre du Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

En vertu d'une interprétation de la *Loi sur la taxe d'accise*, les remboursements effectués par le Fonds aux titulaires de permis d'aménagement forestier représentent la contrepartie des services de sylviculture imposables offerts aux fins de la TPS et de la TVH. À ce titre, les réclamations facturées par les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, sont assujetties à la TPS et à la TVH et le Fonds, par l'entremise du Ministère, demande donc le recouvrement d'un remboursement admissible. En conséquence, la TPS et la TVH sont payées par le Fonds, lequel effectue la comptabilisation d'une compensation nette pour les recouvrements de TPS et de TVH.

f) Actifs et passifs financiers

i) Actifs financiers

Le Fonds comptabilise initialement les prêts et créances et les dépôts à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs désignés comme étant à la juste valeur) sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Fonds décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par le Fonds sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si, et seulement si, le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

Le Fonds détient les actifs financiers non dérivés suivants : Placements à la juste valeur et prêts et créances.

a) Placements à la juste valeur

Les placements sont désignés comme étant à la juste valeur si le Fonds les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à l'énoncé des politiques et des objectifs concernant les placements du Fonds. Au moment de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) à mesure qu'ils sont engagés. Les réévaluations ultérieures des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées à l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, lesquelles sont ensuite comptabilisées à l'état des résultats. Le portefeuille d'obligations du Fonds comprend ses actifs financiers à la juste valeur. Le Fonds a déterminé que tous les placements seraient évalués à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués à la juste valeur.

Les gains réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats, alors que les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances sont constitués des produits financiers à recevoir ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

c) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et tous les dépôts à vue dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

3. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Fonds décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou arrivées à expiration.

Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Actifs et passifs financiers

Le tableau qui suit présente les catégories d'actifs financiers et de passifs financiers détenus par le Fonds à la date de clôture :

	2017	2016
Actifs		
Actifs désignés comme étant à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale		
Placements :		
Bons du Trésor du Canada	1 522 994 \$	1 148 477 \$
Bons du Trésor de provinces	8 308 181	8 359 754
Billets à escompte de sociétés échéant à moins de un an	7 637 713	8 346 662
Obligations du Canada	32 394 377	28 986 395
Obligations de provinces	22 706 444	24 252 859
Obligations de sociétés et billets échéant à plus de un an	47 617 548	47 741 009
Fonds communs du marché monétaire	3 864 176	3 829 271
	<u>124 051 433</u>	<u>122 664 427</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 722 958	961 127
Revenu de placement à recevoir	604 605	814 619
Recouvrements de TVH à recevoir	367 148	478 339
	<u>3 694 711</u>	<u>2 254 085</u>
Total des actifs	127 746 144 \$	124 918 512 \$
Passifs		
Autres passifs		
Créditeurs et charges à payer	144 422 \$	177 473 \$
Retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement	301 151	280 024
Montant à verser au Fonds de réserve forestier	590 504	278 457
Total des passifs, compte non tenu de l'actif net disponible aux décaissements au titre des projets	1 036 077 \$	735 954 \$

Les passifs financiers évalués au coût amorti qui sont présentés ci-dessus correspondent au montant à verser au Fonds de réserve forestier, aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'à la retenue sur les décaissements à l'égard du reboisement.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Estimation de la juste valeur

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière du Fonds sont classés par catégorie selon le niveau d'importance des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. Les niveaux hiérarchiques, définis dans le chapitre *Instruments financiers* (« SP 3450 »), et liés directement au degré de subjectivité associé aux données d'évaluation de la juste valeur de ces actifs, sont les suivants :

- Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques;
- Niveau 2 – des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 – des données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

L'évaluation des actifs investis du Fonds selon la hiérarchie établie dans le chapitre SP 3450 au 31 mars se présente comme suit :

2017	Niveau 1	Niveau 2	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	– \$	17 468 888 \$	17 468 888 \$
Obligations	–	102 718 369	102 718 369
Fonds communs du marché monétaire	3 864 176	–	3 864 176
	3 864 176 \$	120 187 257 \$	124 051 433 \$

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Estimation de la juste valeur (suite)

2016	Niveau 1	Niveau 2	Total
Bons du Trésor du Canada et autres			
billets à escompte	– \$	17 854 893 \$	17 854 893 \$
Obligations	–	100 980 263	100 980 263
Fonds communs du marché monétaire	3 829 271	–	3 829 271
	3 829 271 \$	118 835 156 \$	122 664 427 \$

Au cours de l'exercice à l'étude, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux et à chaque date de clôture ou au cours de chaque exercice, le Fonds ne détenait aucun placement classé au niveau 3.

Les placements sont activement gérés conformément à l'énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements du Fonds daté d'octobre 2013, qui comprend les lignes directrices à l'égard du rendement prévu, de la composition des actifs, des titres approuvés, des contraintes et des stratégies de placement.

6. Instruments financiers et risques connexes

En raison des placements qu'il détient, le Fonds s'expose à des risques financiers. En matière de gestion des risques, le Fonds a établi des lignes directrices concernant les placements, comme il est précisé dans l'énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements, et il veille à assurer la conformité à ces lignes directrices. Le Fonds gère les effets possibles de ces risques financiers sur sa performance en faisant appel à des conseillers en placement qu'il encadre. Ces conseillers assurent le suivi périodique des avoirs du Fonds, suivent de près l'évolution du marché et veillent à diversifier les portefeuilles de placements en se conformant aux lignes directrices concernant les placements.

L'exposition aux risques financiers, les objectifs, les politiques et les procédés en place pour gérer et évaluer les risques n'ont pas changé.

Les placements admissibles comprennent les placements faits dans des entités canadiennes, comme les titres de participation, les obligations, les débetures, les billets ou d'autres titres de créance d'organismes gouvernementaux ou de sociétés ouvertes, les certificats de placement garanti, les rentes, la trésorerie et les titres du marché monétaire. Selon une agence de notation du marché public des obligations, les placements à revenu fixe du Fonds ont obtenu la note « A » ou une note supérieure.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

6. Instruments financiers et risques connexes (suite)

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou qu'une contrepartie soit incapable ou refuse de s'acquitter de ses obligations envers le Fonds. Le risque de crédit est généralement plus élevé lorsqu'il s'agit d'instruments financiers non négociés en bourse, puisque la contrepartie de ces instruments n'est pas soutenue par une chambre de compensation. Les placements à revenu fixe du Fonds sont constitués principalement d'instruments émis par des entités canadiennes et proviennent des gouvernements fédéral et provinciaux, de sociétés ainsi que d'autres émetteurs. Toutes les transactions qui portent sur des titres inscrits à la cote d'une bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers agréés. En 2017 et en 2016, il n'y a pas eu de concentration importante du risque de crédit dans les portefeuilles. L'exposition maximale au risque de crédit, qui provient des placements, des revenus de placement à recevoir et des autres débiteurs, était de 125 023 186 \$ au 31 mars 2017 (123 957 385 \$ en 2016).

Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille de placements des obligations en fonction de leur note de solvabilité :

Note de solvabilité	2017	2016
AAA	37 %	39 %
AA	28 %	17 %
A	34 %	44 %
BBB	1 %	–
	100 %	100 %

Le tableau ci-dessous présente la répartition du portefeuille de placements du marché monétaire en fonction des notes de solvabilité qui leur étaient attribuées au 31 mars :

Note de solvabilité	2017	2016
R-1 (élevé)	39 %	44 %
R-1 (moyen)	61 %	37 %
R-1 (faible)	–	19 %
	100 %	100 %

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

6. Instruments financiers et risques connexes (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des facteurs du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Les placements du Fonds sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées par le biais du résultat net; toutes les variations des conditions du marché entraîneront directement une augmentation ou une diminution de l'actif net. Le risque de marché est géré par le Fonds par l'intermédiaire de la mise en place d'un portefeuille diversifié d'instruments négociés sur divers marchés et dans différents secteurs, le portefeuille étant géré par un tiers administrateur.

Les placements du Fonds dans des titres à revenu fixe sont sensibles aux variations des taux d'intérêt. Généralement, lorsque les taux d'intérêt montent, le prix d'une obligation à taux fixe baisse, et vice-versa. L'ampleur de la baisse sera généralement plus importante pour les titres d'emprunt à long terme que pour les titres d'emprunt à court terme. Au 31 mars 2017, une augmentation hypothétique immédiate de 100 points de base, ou de 1 %, des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes, diminuerait la valeur de l'actif net d'environ 4 869 439 \$ (4 799 591 \$ en 2016).

Le Fonds investit également dans des fonds communs dont le rendement est comparé à l'indice de référence, soit l'indice des bons du Trésor de 91 jours DEX. Au 31 mars 2017, une diminution hypothétique immédiate de 10 % de cet indice entraînerait une perte d'environ 386 418 \$ (382 927 \$ en 2016) sur les placements du Fonds.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Fonds soit incapable de s'acquitter de ses obligations à leur échéance en raison d'une incapacité à liquider des actifs.

Le portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds est négocié sur un marché actif et peut facilement être vendu et les placements du fonds commun du Fonds peuvent être facilement rachetés de la société de placement à capital variable. Même si l'évolution du marché peut rendre des placements illiquides, la diversité des portefeuilles du Fonds devrait garantir la disponibilité des liquidités pour les paiements futurs. La durée des placements est présentée ci-après.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

6. Instruments financiers et risques connexes (suite)

Les tableaux qui suivent résument la juste valeur des placements selon l'échéance :

2017	Moins de un an	Un à trois ans	Trois à dix ans	Plus de dix ans	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	17 468 888 \$	– \$	– \$	– \$	17 468 888 \$
Obligations	–	8 852 975	90 701 300	3 164 094	102 718 369
Fonds communs du marché monétaire	3 864 176	–	–	–	3 864 176
	21 333 064 \$	8 852 975 \$	90 701 300 \$	3 164 904 \$	124 051 433 \$

2016	Moins de un an	Un à trois ans	Trois à dix ans	Plus de dix ans	Total
Bons du Trésor du Canada et autres billets à escompte	17 854 893 \$	– \$	– \$	– \$	17 854 893 \$
Obligations	–	17 368 872	81 101 220	2 510 171	100 980 263
Fonds communs du marché monétaire	3 829 271	–	–	–	3 829 271
	21 684 164 \$	17 368 872 \$	81 101 220 \$	2 510 171 \$	122 664 427 \$

Les placements dont l'échéance est de plus de dix ans sont constitués des obligations remboursables par anticipation. Leur première date de rachat survient dans un délai de 3 à 10 ans.

Les placements présentés ci-dessus ont un rendement effectif allant de 0,4 % à 8,2 % (0,4 % à 7,9 % en 2016). Les intérêts gagnés sont cumulés quotidiennement.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des placements est présentée à la note 5. La juste valeur des autres instruments financiers du Fonds, soit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le revenu de placement à recevoir, les recouvrements de la taxe de vente harmonisée à recevoir, le montant à verser au Fonds de réserve forestier, la retenue sur les charges ainsi que les créateurs et charges à payer, se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Revenus d'intérêts

	2017	2016
Revenus d'intérêts provenant des actifs financiers à la juste valeur	2 968 214 \$	3 307 940 \$
Revenus d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	129 038	112 742
	3 097 252 \$	3 420 682 \$

8. Information relative aux parties liées

Les honoraires du fiduciaire sont évalués selon la valeur comptable moyenne combinée du Fonds et du Fonds de réserve forestier, la charge finale étant répartie proportionnellement entre les fonds en fonction de leur valeur comptable moyenne. Le fiduciaire impute des honoraires de 0,05 % sur la première tranche de 50 millions de dollars de la valeur comptable moyenne, de 0,04 % sur la tranche suivante de 50 millions de dollars de la valeur comptable moyenne, et de 0,02 % sur la valeur comptable moyenne qui est en excédent de 100 millions de dollars. Le barème des honoraires comprend aussi des frais de 1 200 \$ imputés pour chaque compte d'unité de gestion du Fonds. Au total, les honoraires versés au fiduciaire se sont chiffrés à 158 517 \$ (159 895 \$ en 2016). Des frais additionnels sont imputés pour l'administration de fonds et la déclaration d'information pour les comptes d'unité de gestion et la fiducie globale, les frais de transaction et les autres charges.

Les frais de gestion représentent les frais fixes engagés par le Fonds pour les activités de gestion des créances réalisées par le Ministère. Le total des frais de gestion payés au Ministère s'est établi à 70 313 \$ (70 313 \$ en 2016).

Au 31 mars 2017, 590 504 \$ (278 457 \$ en 2016) étaient dus au Fonds de réserve forestier.

FONDS DE REBOISEMENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

9. Gestion du capital

L'actif net du Fonds constitue son capital.

Le Fonds comporte un compte en fiducie global (« compte global »), des comptes d'unité de gestion et des sous-comptes, le cas échéant, pour chaque unité de gestion forestière. Toutes les charges reçues et tous les décaissements réalisés du Fonds sont imputés aux comptes des unités de gestion forestière spécifiques. Chaque solde de compte des unités de gestion forestière est exprimé en parts de la fiducie globale afin de refléter sa quote-part dans les actifs du Fonds. Ces parts ont une valeur égale et ne comportent pas de caractéristique de priorité ou de préférence.

Les fonds reçus sont effectivement détenus dans le compte d'unité de gestion jusqu'à la date d'évaluation du Fonds, soit le dernier jour ouvrable du mois. À cette date, les fonds sont transférés au compte global en échange de parts. Les décaissements de chaque compte d'unité de gestion sont financés au moyen du rachat de parts de la fiducie globale selon l'évaluation la plus récente.

La valeur de chaque part du Fonds est déterminée mensuellement en fonction de son actif net. La valeur d'une part est déterminée par le quotient de la valeur globale de l'actif net de la fiducie globale et du nombre total de parts en circulation avant l'émission et le rachat des parts.

L'objectif principal du Fonds est de maintenir une certaine valeur de l'actif net afin de respecter le mandat établi par la LDFC. Le Fonds est géré par le fiduciaire et les fonds sont remboursés aux gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis, pour les dépenses de sylviculture admissibles sous la supervision du ministère.

Le Fonds respecte son objectif principal en se conformant à des politiques de placement précises mentionnées dans son énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements, lequel est revu au besoin, au moment opportun. Le Fonds gère l'actif net en faisant appel à des gestionnaires de placements chevronnés à qui il incombe d'investir les fonds disponibles conformément à l'énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements approuvé. Une augmentation de l'actif net est le résultat direct des produits financiers générés par les placements détenus par le Fonds et de l'excédent des encaissements sur les décaissements effectués par le Fonds.

Les frais de reboisement imputables au Fonds sont établis par les politiques du Fonds, y compris le financement des charges imputées au titre du volume de la récolte de bois de la Couronne qui sont payées par les gestionnaires des forêts, y compris les titulaires de permis. Le Fonds doit présenter ses états financiers annuels à l'assemblée législative.



Rapport de la direction

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité; ces derniers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables suivies par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans la section Présentation des principales méthodes comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comporte l'utilisation d'estimations qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les états financiers ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 22 mars 2017.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une séparation des tâches adéquates.

Les présents états financiers ont été examinés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'auditeurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport des auditeurs qui suit fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bruce Campbell", with a horizontal line underneath.

Bruce Campbell
Président et chef de la direction
Toronto, Canada
22 mars 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Kimberly Marshall", with a horizontal line underneath.

Kimberly Marshall
Vice-présidente, Services intégrés,
et directrice des finances
Toronto, Canada
22 mars 2017

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SIERE, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, les états des résultats et du déficit accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 22 mars 2017
Waterloo, Canada

État de la situation financière

Au (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	\$	(retraité - note 3) \$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 005	14 715
Débiteurs	31 103	33 199
Actifs réglementés (note 3)	65 064	88 202
Placements à long terme (note 4)	40 355	37 318
Actifs des comptes du marché (note 3)	1 636 201	1 443 121
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	1 805 728	1 616 555
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	38 963	48 868
Intérêts courus sur la dette	315	315
Remises aux intervenants du marché (note 6)	12 551	9 595
Dette (note 7)	90 000	90 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées (note 8)	34 620	36 062
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite (note 8)	90 251	84 501
Passifs des comptes du marché (note 3)	1 636 201	1 443 121
TOTAL DES PASSIFS	1 902 901	1 712 462
DETTE NETTE	(97 173)	(95 907)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles nettes (note 9)	105 047	103 716
Charges payées d'avance	6 614	6 197
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	111 661	109 913
SURPLUS ACCUMULÉ		
Surplus accumulé de l'exploitation (note 6)	6 582	6 348
Gains de réévaluation cumulés	7 906	7 658
SURPLUS ACCUMULÉ	14 488	14 006

Au nom du conseil,



Tim O'Neill
Président
Toronto, Canada



Carole Workman
Administratrice
Toronto, Canada

État des résultats et du surplus accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	(retraité - note3) \$
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIÈRE			
Produits liés aux réseaux	177 219	185 531	186 187
Autres produits (note 10)	1 000	2 531	5 377
Produits d'intérêts et revenu de placement	-	2 157	1 430
Produits tirés des principales activités	178 219	190 219	192 994
Rémunération et avantages sociaux	(106 361)	(105 570)	(104 994)
Services professionnels et services-conseils	(20 118)	(16 844)	(21 461)
Exploitation et administration	(33 502)	(34 336)	(35 005)
Charges liées aux activités d'exploitation principales	(159 981)	(156 750)	(161 460)
Amortissement	(17 500)	(19 577)	(17 933)
Intérêts	(738)	(1 341)	(1 610)
Charges liées aux principales activités	(178 219)	(177 668)	(181 003)
Surplus annuel lié aux activités principales avant les remises	-	12 551	11 991
Remises aux intervenants du marché	-	(12 551)	(9 595)
Surplus annuel lié aux activités principales	-	-	2 396
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	4 341	3 889	6 021
Rémunération et avantages sociaux	(2 981)	(2 180)	(3 094)
Services professionnels et services-conseils	(1 515)	(770)	(1 351)
Exploitation et administration	(150)	(705)	(114)
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(4 646)	(3 655)	(4 559)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements de paiements sur le marché	(305)	234	1 462
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	32 244	27 426	26 185
Rémunération et avantages sociaux	(3 567)	(2 661)	(2 607)
Services professionnels et services-conseils	(18 763)	(14 659)	(14 902)
Exploitation et administration	(2 364)	(5 705)	(4 200)
Charges d'exploitation liées aux compteurs intelligents	(24 694)	(23 025)	(21 709)
Amortissement	(4 491)	(3 861)	(3 524)
Intérêts	(3 059)	(540)	(952)
Charges liées aux compteurs intelligents	(32 244)	(27 426)	(26 185)
Surplus annuel lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	-	-	-
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(305)	234	3 858
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE			
	6 348	6 348	2 490
SURPLUS ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE			
	6 043	6 582	6 348

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	Réel	Réel
	\$	(retraité - note 3) \$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	7 658	6 362
GAINS NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change - autres	477	515
Placements de portefeuille (note 4)	286	1 372
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES RÉSULTATS :		
Change - autres	(515)	(591)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	248	1 296
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	7 906	7 658

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel (retraité - note 3)
	\$	\$	\$
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(305)	234	3 858
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(30 706)	(24 769)	(25 624)
Amortissement des immobilisations corporelles	21 991	23 438	21 457
Variation des charges payées d'avance	-	(417)	(27)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(8 715)	(1 748)	(4 194)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION POUR LA PÉRIODE	-	248	1 296
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(9 020)	(1 266)	960
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(95 907)	(95 907)	(96 867)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(104 927)	(97 173)	(95 907)

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
		(retraité - note 3)
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Variation du surplus accumulé		
Surplus annuel	234	3 858
	234	3 858
Variations des éléments hors trésorerie		
Amortissement	23 438	21 457
Charge de retraite	11 610	11 970
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	8 127	6 901
	43 175	40 328
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Variation des créditeurs et charges à payer	(7 495)	(775)
Variation des débiteurs	2 096	(10 145)
Variation des remises aux intervenants du marché	2 956	9 595
Variation des actifs réglemés	23 138	23 942
Variation des charges payées d'avance	(417)	(27)
	20 278	22 590
Autres :		
Cotisations à la caisse de retraite	(13 052)	(12 851)
Paiement d'avantages sociaux futurs	(2 377)	(2 314)
	(15 429)	(15 165)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	48 258	51 611
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 769)	(25 624)
Variation des créditeurs et charges à payer	(2 410)	(1 569)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(27 179)	(27 193)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(2 751)	(1 967)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(2 751)	(1 967)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de titres d'emprunt	-	(39 000)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-	(39 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	18 328	(16 549)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	14 715	31 340
Pertes de change non réalisées pour la période	(38)	(76)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	33 005	14 715

Notes afférentes aux états financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

a) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) est un organisme à but non lucratif, non assujéti à l'impôt sur le revenu, qui a été établie en vertu de la Partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. L'ancienne Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) ont été fusionnées selon les dispositions légales applicables et, depuis le 1^{er} janvier 2015, elles continuent leurs activités à titre de Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Conformément aux dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO). La fusion a été effectuée en vertu du *Projet de loi 14, Loi de 2014 ouvrant des perspectives et assurant notre avenir (mesures budgétaires)*, qui a reçu la sanction royale le 24 juillet 2014. L'annexe 7 du projet de loi a modifié la *Loi de 1998 sur l'électricité* en fusionnant les deux anciennes sociétés et en prorogeant leurs activités en tant que Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. La disposition transitoire qui a trait aux questions générales prévoit notamment que l'ancienne SIERE et que l'OEO cessent d'exister en tant qu'entités distinctes de la SIERE fusionnée, que la totalité de leurs droits, biens et actifs passent à la SIERE fusionnée et que la totalité des dettes, obligations financières et engagements impayés dont ils étaient responsables deviennent la responsabilité de la SIERE. L'annexe 7 du *Projet de loi 14* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les objets de la SIERE, tel qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et dans le règlement intitulé « Ontario Regulation 288/14 », sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et les fonctions qui lui sont attribués selon cette loi, les règlements, les directives, les règles du marché et son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords qui lui donnent le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- participer à l'établissement par tout organisme de normalisation de normes et de critères de fiabilité pour le réseau d'électricité intégré;
- établir et appliquer des critères et des normes relativement à la fiabilité du réseau d'électricité intégré;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIERE avec les activités de ces autorités;
- exploiter les marchés administrés par la SIERE de manière à promouvoir les objets de cette loi;
- exercer des activités dans le cadre des contrats d'approvisionnement d'électricité, de capacité d'électricité et de conservation des ressources;
- exercer des activités selon les règlements, les paiements aux termes d'un contrat conclu selon cette loi et les paiements obtenus en vertu de cette loi ou de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*;
- exercer des activités dans le but d'assurer un approvisionnement adéquat, fiable et sécuritaire de l'électricité et des ressources en Ontario;
- prévoir sur des périodes à court terme, à moyen terme et à long terme la demande d'électricité et la capacité et fiabilité des ressources d'électricité en Ontario;
- planifier de façon indépendante la production, la gestion de la demande, l'économie d'énergie et le transport de l'électricité;
- exercer des activités afin de permettre la diversification des sources d'approvisionnement d'électricité en faisant la promotion de l'utilisation de sources d'énergie et de technologies plus propres notamment, des sources d'énergie alternatives et des sources d'énergie renouvelables;
- exercer des activités pour atteindre les objectifs globaux du réseau quant à la quantité d'électricité produite à partir de différentes sources d'énergie;
- exercer des activités pour faciliter la gestion de la charge;
- exercer des activités qui promeuvent la conservation de l'énergie et l'efficacité d'utilisation de l'électricité;
- aider le conseil d'administration en veillant à la stabilité des tarifs pour certains types de consommateurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins à court terme, à moyen terme et à long terme d'électricité en Ontario et sur la capacité et la fiabilité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et rendre public ces renseignements;
- exercer toute autre activité prescrite par les règlements.

b) La SIERE a été désignée, le 28 mars 2007, Entité responsable des compteurs intelligents (ERCI) par le règlement intitulé « Ontario Regulation 393/07 » en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Le règlement est entré en vigueur le 26 juillet 2007.

Les objectifs de l'Entité responsable des compteurs intelligents, tels qu'ils figurent dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- planifier et mettre en œuvre et, de façon continue, superviser, administrer et livrer tout élément de l'initiative des compteurs intelligents selon les exigences des règlements en application de cette loi ou d'une autre loi ou d'une directive donnée en vertu des articles 28.3 ou 28.4 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif d'exercer ces activités;
- recueillir, gérer, faciliter la cueillette et la gestion des données et renseignements et stocker les données et les renseignements relatifs à la mesure de la consommation d'électricité ou l'utilisation de l'électricité des consommateurs en Ontario, y compris les données recueillies auprès des distributeurs et, si elle y est autorisée, avoir le pouvoir exclusif de recueillir, de gérer et de stocker ces données;
- créer et exploiter une ou plusieurs bases de données, en tant que propriétaire ou preneur à bail, en vue de faciliter la cueillette, la gestion, le stockage et l'extraction des données des compteurs intelligents;
- aux termes des conditions appropriées et sous réserve des conditions de son permis relatives à la protection de la vie privée, fournir et promouvoir l'accès non discriminatoire des distributeurs, des détaillants et d'autres personnes à ce qui suit :
 - i. les renseignements et les données susmentionnés, et
 - ii. le système de télécommunication qui permet à l'Entité responsable des compteurs intelligents de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, y compris l'accès à son matériel, ses systèmes et sa technologie de télécommunication, et au matériel, aux systèmes et aux technologies connexes;
- exploiter, en tant que propriétaire ou preneur à bail, soit directement soit indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales, si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale, du matériel, des systèmes et des technologies, notamment du matériel, des systèmes et des technologies de télécommunication, qui lui permettent de transférer les données relatives à la consommation d'électricité ou à son utilisation vers ses bases de données ou en provenance de celles-ci, ainsi que du matériel, des systèmes et des technologies connexes;
- exercer les activités d'acquisition concurrentielle nécessaires pour réaliser ses objectifs ou exercer ses activités commerciales;
- obtenir au besoin, pour le compte des distributeurs, en tant que mandataire ou dans une autre capacité, des compteurs, du matériel, des systèmes et des technologies de mesure et du matériel, des systèmes et des technologies connexes, soit directement ou indirectement, y compris par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales si l'Entité responsable des compteurs intelligents est une personne morale;
- recouvrer, par des tarifs justes et raisonnables, les frais et obtenir un rendement approprié lié à l'exercice de ses activités qui sont approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario; et
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

c) La SIERE est tenue de soumettre à l'examen de la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'elle se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'après l'approbation donnée ou réputée donnée du plan d'activités de la SIERE par le ministre de l'Énergie (le « ministre »).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, conformément aux normes comptables du secteur public canadien, et elles reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE (y compris les exportations prévues) et de la production intégrée. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Pour 2015, les produits liés aux réseaux de la SIERE alors nouvellement fusionnée étaient composés des tarifs combinés selon le calcul pour les entités respectives avant la fusion. Plus précisément, l'ancien tarif de base de la SIERE était calculé en fonction de l'électricité retirée du réseau contrôlé par la SIERE (y compris les exportations prévues et la production intégrée), alors que le tarif de base de l'ancien OEO tenait seulement compte des consommateurs d'électricité en Ontario. La CEO a approuvé la poursuite de l'utilisation de ce calcul des tarifs combinés pour 2016 dans une ordonnance intérimaire publiée le 22 décembre 2015.

Les présents états financiers ne comprennent pas les produits et les charges liés aux opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la SIERE.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour le revenu de placement sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, ainsi que les droits de demande. Ces produits sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts et le revenu de placement représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements découlant de la résolution de différends à propos des règlements.

c) Instruments financiers

La SIERE inscrit la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le portefeuille de placement et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est inscrite en tant que surplus accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présentée dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme hautement cotés et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE inscrit les débiteurs, les créditeurs et la dette au coût amorti.

d) Actifs et passifs réglementés

À titre d'entité dont les tarifs sont réglementés, la SIERE, dans les circonstances s'y prêtant, établit les actifs ou passifs réglementés et reporte par le fait même l'incidence sur l'état des résultats de certaines charges ou certains produits car il est probable qu'ils soient recouverts ou remboursés aux intervenants du marché au moyen de facturations futures. La SIERE a appliqué les directives du Topic 980 des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis, intitulé *Regulated Operations*, dans sa méthode comptable.

e) Comptes du marché - actifs et passifs

La SIERE comptabilise les actifs et les passifs des comptes du marché, ainsi que les montants dus aux intervenants du marché et de ceux-ci au nom des marchés administrés par la SIERE dans son état de la situation financière. Les marchés administrés par la SIERE constituent un système équilibré et, à ce titre, la position nette des comptes du marché sera réglée à un solde de néant conformément aux règles du marché.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation. La SIERE inscrit à l'actif l'intérêt applicable comme partie du coût des immobilisations corporelles.

g) Immobilisations en cours de construction

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'immobilisation en cours de construction est jugée prête à être utilisée.

h) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile	Durée de vie utile
	moyenne estimative 2016	moyenne estimative 2015
Installations	37	37
Systèmes du marché et applications	De 4 à 12	De 4 à 12
Infrastructure et autres actifs	De 4 à 10	De 4 à 7
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10	10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés aux résultats.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. La dernière révision a été finalisée au cours de l'exercice 2016.

i) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des avantages de retraite, une assurance vie, une assurance maladie et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs s'appuie sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs des régimes. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de la période. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

La durée moyenne estimée du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite est de 15 ans (15 ans en 2015) et celle des employés couverts par d'autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,2 ans (14,7 ans en 2015).

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE accumule ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore comptabilisés dans l'état de la situation financière sont inscrits dans le déficit accumulé en tant que gains et pertes de réévaluation et sont illustrés dans l'état de la situation financière et l'état des gains et des pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont inscrits dans l'état des résultats.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent la valeur comptable des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent les valeurs comptables des immobilisations corporelles, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les avantages de retraite. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, la SIERE a changé de norme comptable à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs assujettis à la réglementation des tarifs. Cette modification a été apportée pour mieux rendre compte de la substance économique de certains types de charges qui pourraient ne pas être directement recouvrées aux termes du modèle normal fondé sur les besoins de revenus. Cette modification a été appliquée rétroactivement et s'est traduite par une hausse des montants non comptabilisés antérieurement au titre des actifs réglementaires et par une diminution des montants comptabilisés antérieurement au titre du déficit accumulé.

La SIERE comptabilise deux actifs réglementés, soit 1) les charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées et 2) les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts.

Les charges liées aux compteurs intelligents découlent du rôle joué par la SIERE à titre d'entité responsable des compteurs intelligents. Ainsi, la SIERE finance ses charges liées aux compteurs intelligents et ses dépenses d'investissement dans le système de gestion et de stockage des données des compteurs au moyen de charges imputées à ses utilisateurs de compteurs intelligents en Ontario. La CEO approuve les charges imputées par l'entité responsable des compteurs intelligents, qui ont pour objet de couvrir les coûts de développement et d'exploitation du système de gestion et de stockage des données des compteurs.

Les éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts découlent de l'adoption, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011, des normes comptables du secteur public (les « normes du CCSP ») du Canada par la SIERE. L'adoption des normes du CCSP a été comptabilisée de façon rétroactive, avec retraitement des états financiers des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*. Les changements correspondants aux prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite se sont traduits par des pertes actuarielles et des coûts des services passés non comptabilisés antérieurement de 80 617 000 \$ à la date de transition.

Les actifs réglementés sont constitués de ce qui suit:

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Charges liées aux compteurs intelligents non recouvrées	21 623	40 849
Éléments de la transition aux normes comptables du secteur public non recouverts	43 441	47 353
Solde de clôture	65 064	88 202

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2016, la SIERE a changé de méthode comptable pour la comptabilisation des actifs et des passifs des comptes du marché à l'état de la situation financière. Cette modification a été apportée pour mieux rendre compte des actifs et passifs, ainsi que des montants dus aux intervenants du marché et par ceux-ci détenus par la SIERE au nom des marchés administrés par la SIERE à la clôture de l'exercice. Cette modification a été appliquée de façon rétroactive et s'est traduite par une hausse des montants non comptabilisés antérieurement au titre des actifs et des passifs des comptes du marché. Il n'y a eu aucune incidence sur le déficit accumulé ni sur les charges étant donné que la SIERE n'est pas partie à ces transactions en raison des règles du marché.

Les éléments des comptes du marché vont comme suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Trésorerie soumise à des restrictions quant aux activités du marché	244 755	271 574
Montants à revoir des intervenants du marché	1 391 260	1 171 389
Intérêts à recevoir	186	158
Ligne de crédit renouvelable	(150 501)	(12 739)
TVH à recevoir	25 531	20 247
Montants dus aux intervenants du marché	(1 392 643)	(1 380 086)
Autres passifs	(118 588)	(70 543)
Solde de clôture	-	-

Chiffres comparatifs

Le tableau suivant présente un rapprochement détaillé de l'état de la situation financière de la SIERE au 31 décembre 2015 :

Au (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015
	(Présenté)	(Ajustements)	(Retraité)
	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 715	-	14 715
Débiteurs	33 199	-	33 199
Placements à long terme	37 318	-	37 318
Actifs réglementés	-	88 202	88 202
Actifs des comptes du marché	-	1 443 121	1 443 121
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	85 232	1 531 323	1 616 555
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	48 868	-	48 868
Intérêts courus sur la dette	315	-	315
Remises aux intervenants du marché	9 595	-	9 595
Dette	90 000	-	90 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées	36 062	-	36 062
Charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite	84 501	-	84 501
Passifs des comptes du marché	-	1 443 121	1 443 121
TOTAL DES PASSIFS	269 341	1 443 121	1 712 462
DETTE NETTE	(184 109)	88 202	(95 907)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles nettes	103 716	-	103 716
Charges payées d'avance	6 197	-	6 197
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	109 913	-	109 913
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ			
Surplus (déficit) accumulé de l'exploitation	(81 854)	88 202	6 348
Gains de réévaluation cumulés	7 658	-	7 658
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	(74 196)	88 202	14 006

Le tableau suivant présente un rapprochement détaillé de l'état des résultats de la SIERE pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Pour l'exercice clos le (en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015
	(Présenté) \$	(Ajustements) \$	(Retraité) \$
PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA SIERE			
Produits liés aux réseaux	190 099	(3 912)	186 187
Autres produits	5 377	-	5 377
Produits d'intérêts et revenu de placement	1 430	-	1 430
Produits tirés des principales activités	196 906	(3 912)	192 994
Rémunération et avantages sociaux	(104 994)	-	(104 994)
Services professionnels et services-conseils	(21 461)	-	(21 461)
Exploitation et administration	(35 005)	-	(35 005)
Charges liées aux activités d'exploitation principales	(161 460)	-	(161 460)
Amortissement	(17 933)	-	(17 933)
Intérêt	(1 610)	-	(1 610)
Charges liées aux principales activités	(181 003)	-	(181 003)
Surplus annuel lié aux activités principales avant les remises	15 903	(3 912)	11 991
Remises aux intervenants du marché	(9 595)	-	(9 595)
Surplus annuel lié aux activités principales	6 308	(3 912)	2 396
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ			
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	6 021	-	6 021
Rémunération et avantages sociaux	(3 094)	-	(3 094)
Services professionnels et services-conseils	(1 351)	-	(1 351)
Exploitation et administration	(114)	-	(114)
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(4 559)	-	(4 559)
Surplus (déficit) annuel lié aux sanctions et ajustements de paiements sur le marché	1 462	-	1 462
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS			
Frais liés aux compteurs intelligents	46 215	(20 030)	26 185
Rémunération et avantages sociaux	(2 607)	-	(2 607)
Services professionnels et services-conseils	(14 902)	-	(14 902)
Exploitation et administration	(4 200)	-	(4 200)
Charges d'exploitation liées aux compteurs intelligents	(21 709)	-	(21 709)
Amortissement	(3 524)	-	(3 524)
Intérêt	(952)	-	(952)
Charges liées aux compteurs intelligents	(26 185)	-	(26 185)
Surplus annuel lié à l'entité responsable des compteurs intelligents	20 030	(20 030)	-
SURPLUS ANNUEL	27 800	(23 942)	3 858
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	(109 654)	112 144	2 490
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	(81 854)	88 202	6 348

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché et s'élevèrent à 39 972 000 \$ (37 019 000 \$ en 2015). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 62,3 % dans des titres de participation et 37,7 % dans des titres d'emprunt (56,0 % et 44,0 %, respectivement, en 2015).

Portefeuille équilibré de fonds en gestion commune

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	37 019	33 758
Achat de placements, montant net	2 667	1 889
Variation de la juste valeur	286	1 372
Solde de clôture	39 972	37 019

En plus du portefeuille équilibré de fonds en gestion commune, la SIERE détient un dépôt à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada d'un montant de 383 000 \$ (299 000 \$ en 2015) lié à la fiducie de convention de retraite (note 7).

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Concernant les activités	35 630	43 125
Concernant les immobilisations corporelles	3 333	5 743
Solde de clôture	38 963	48 868

6. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ ET SURPLUS ACCUMULÉ

En 2016, la SIERE a comptabilisé un montant de 12 551 000 \$ en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux (9 595 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, les remises à payer aux intervenants du marché étaient de 22 146 000 \$, la tranche de 9 595 000 \$ de l'exercice 2015 ayant été remise en janvier 2017.

Le solde du compte de report réglementaire autorisé de la SIERE était habituellement maintenu à un maximum de 10,0 millions de dollars. Le solde du compte de report réglementaire autorisé pour 2016 de 10,0 millions de dollars a été approuvé par la CEO le 1^{er} décembre 2016.

Avant 2014, les gains et les pertes non réalisés provenant du portefeuille de placements et des variations de change étaient inclus dans le solde du compte de report réglementaire (totalisant à ce jour 4 144 000 \$). Au 1^{er} janvier 2014, seuls les gains et les pertes réalisés sont inclus dans ce solde.

Au 31 décembre, les éléments du surplus accumulé s'établissaient comme suit :

Surplus accumulé

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	10 000	10 000
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés b)	726	492
Gains de réévaluation	3 762	3 514
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	14 488	14 006

a) Compte de report réglementaire

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Surplus accumulé - ouverture de l'exercice	10 000	7 604
Produits (avant remises aux intervenants du marché)	190 219	192 994
Remises aux intervenants du marché	(12 551)	(9 595)
Charges liées aux principales activités	(177 668)	(181 003)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	10 000	10 000

b) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
	\$	\$
Surplus (déficit) accumulé - ouverture de l'exercice	492	(970)
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	3 889	6 021
Charges liées à la sensibilisation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(3 655)	(4 559)
Surplus accumulé - clôture de l'exercice	726	492

7. DETTE

Effet à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

En avril 2014, la SIERE a conclu un effet à payer de trois ans avec la SFIEO. L'effet à payer est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 2,046 % par année et est remboursable en entier le 30 avril 2017. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en avril et en octobre de chaque année. Au 31 décembre 2016, l'effet à payer à la SFIEO était de 90,0 millions de dollars (90,0 millions de dollars le 31 décembre 2015).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge d'intérêts sur l'effet à payer a été de 1 841 000 \$ (1 841 000 \$ en 2015).

Facilité de crédit

La SIERE détient une entente de facilité de crédit non garantie avec la SFIEO, ce qui mettra à la disposition de la SIERE une somme allant jusqu'à 95,0 millions de dollars. Les avances sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province de l'Ontario pour un terme de 30 jours plus 0,50 % par année, et des prélèvements, des remboursements et des paiements d'intérêt sont exigibles chaque mois. La facilité de crédit expire le 30 avril 2017. Au 31 décembre 2016, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit (néant au 31 décembre 2015).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit a été de néant (279 000 \$ en 2015).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné aux membres du personnel.

Au 31 décembre 2016, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 30 466 000 \$ (28 408 000 \$ en 2015) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

8. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des avantages de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite de la SIERE est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIERE offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime à prestations déterminées non agréé, indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Sommaire des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

(en milliers de dollars canadiens)	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	507 724	482 994	91 014	83 455
Juste valeur des actifs des régimes	523 756	475 714	-	-
Situation de capitalisation à la date d'évaluation	16 032	(7 280)	(91 014)	(83 455)
Cotisation de l'employeur/autres versements de prestations après la date d'évaluation	2 416	427	588	582
(Gain actuariel non comptabilisé) perte actuarielle non comptabilisée	(53 068)	(29 209)	175	(1 628)
Passif au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	(34 620)	(36 062)	(90 251)	(84 501)

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2016	2015
Titres de participation canadiens	20,2 %	19,9 %
Titres de participation étrangers	39,9 %	41,8 %
Titres de créance canadiens	39,8 %	39,0 %
Équivalents de trésorerie	0,4 %	0,6 %
Contrats de change à terme	(0,3)%	(1,3)%
	100,0 %	100,0 %

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	5,75 %	6,00 %	5,75 %	6,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,75 %	3,50 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,00 %	2,25 %	2,00 %	2,25 %

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 8,00 % pour 2016, diminuant pour atteindre finalement 4,50 % par année en 2030. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 4,00 % par année.

Le sommaire du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes est le suivant :

(en milliers de dollars canadiens)	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	11 117	10 547	3 107	2 857
Intérêts débiteurs	29 292	28 143	5 120	4 797
Rendement prévu des actifs du régime	(27 626)	(26 053)	-	-
Amortissement de la perte actuarielle nette	(1 173)	(667)	(100)	(753)
Coût des avantages	11 610	11 970	8 127	6 901

(en milliers de dollars canadiens)	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur/autres versements de prestations	13 052	12 851	2 377	2 314
Cotisations des participants au régime	5 811	5 162	-	-
Prestations versées	23 317	21 155	2 377	2 314

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2014 et la prochaine évaluation aura prise d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer le coût des avantages pour l'exercice sont déterminées à l'ouverture de l'exercice et sont les suivantes :

	2016 Avantages de retraite	2015 Avantages de retraite	2016 Autres avantages	2015 Autres avantages
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	6,00 %	6,15 %	6,00 %	6,15 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	3,75 %	3,75 %	3,75 %
Taux d'indexation	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes comprennent ce qui suit :

Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2015	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Installations	52 281	3 692	-	55 973
Systèmes du marché et applications	278 458	28 535	-	306 993
Infrastructure et autres actifs	60 180	3 175	-	63 355
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	35 900	1 011	-	36 911
Coût total	426 819	36 413	-	463 232

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2015	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 décembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Installations	(22 604)	(1 697)	-	(24 301)
Systèmes du marché et applications	(251 210)	(12 336)	-	(263 546)
Infrastructure et autres actifs	(47 228)	(5 544)	-	(52 772)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(25 329)	(3 861)	-	(29 190)
Amortissement cumulé total	(346 371)	(23 438)	-	(369 809)

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2016
	\$	\$
Installations	29 677	31 672
Systèmes du marché et applications	27 248	43 447
Infrastructure et autres actifs	12 952	10 583
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	10 571	7 721
Total de la valeur comptable nette	80 448	93 423
Immobilisations en cours de construction	23 268	11 624
Immobilisations corporelles nettes	103 716	105 047

En 2016, il n'y a eu aucun ajustement des estimations formulées par la direction sur la durée de vie utile restante des immobilisations (diminution de 653 000 \$ en 2015).

L'intérêt inscrit à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2016 a été de 260 000 \$ (263 000 \$ en 2015).

10. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché dans des placements à court terme hautement cotés tout au long du cycle de règlement. La SIERE est habilitée à recevoir les intérêts des placements et les gains des placements, déduction faite des pertes de placement, réalisés sur des fonds transitant par les comptes de règlement du marché en temps réel. La SIERE n'a pas droit au capital en ce qui concerne des placements effectués sur le marché en temps réel.

La SIERE a comptabilisé un revenu de placement gagné dans les comptes de règlement du marché de 2 508 000 \$ en 2016 (3 212 000 \$ en 2015).

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté, car elle est l'entité exerçant le contrôle sur la SIERE. La SFIEO, la CEO, Hydro One et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont des apparentés de la SIERE, par l'entremise du contrôle commun de la province de l'Ontario. Les opérations entre ces parties et la SIERE étaient les suivantes :

La SIERE détient un effet à payer à la SFIEO et une entente de facilité de crédit non garantie avec celle-ci (note 7). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2016 pour l'effet à payer ont été de 1 841 000 \$ (1 841 000 \$ en 2015) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de néant (328 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à la SFIEO de 315 000 \$ (315 000 \$ en 2015).

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 1 747 000 \$ en 2016 (1 671 000 \$ en 2015).

La SIERE a évalué des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One en 2016. La SIERE a facturé Hydro One 610 000 \$ en 2016 (310 000 \$ en 2015).

La SIERE commande des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés possédés par la SIERE auprès de Hydro One. De plus, la SIERE a payé Hydro One pour le retrait de la tour hertzienne du poste de Clarkson. En 2016, la SIERE a engagé des coûts de 188 000 \$ (525 000 \$ en 2015) pour ces services. Au 31 décembre 2016, la SIERE avait un solde net à payer à Hydro One de 4 000 \$ (149 000 \$ en 2015).

La SIERE a évalué et approuvé des raccordements pour OPG, a administré les services de télécommunication aux intervenants du marché pour les raccorder aux systèmes du marché en temps réel et a donné des cours de formation concernant le marché. En 2016, OPG a reçu une facture de 124 000 \$ (137 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la SIERE avait un solde net à recevoir d'OPG de 5 000 \$ (4 000 \$ en 2015).

12. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques du marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque du marché

Le risque du marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques du marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques du marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. De temps à autre, la SIERE peut utiliser des contrats d'achat à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2016, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur.

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses titres assimilables à de la trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 0,6 million de dollars au 31 décembre 2016 (0,6 million de dollars en 2015).

iii) Risque lié aux actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2016 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 7,5 millions de dollars (6,8 millions de dollars en 2015). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des prix cotés (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux titres assimilables à de la trésorerie et aux débiteurs, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des débiteurs ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2016 et la quasi-totalité du solde a été recouvrée dans les 30 jours suivant le 31 décembre 2016. Le fonds d'obligations canadiennes à long terme en gestion commune se composait essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les placements à court terme, les placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de trois jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

13. ENGAGEMENTS**Engagements en matière d'exploitation**

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les quatre prochains exercices sont les suivantes :

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	\$
2017	5 489
2018	5 004
2019	3 919
2020	3 195

14. ÉVENTUALITÉS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2016.

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAQ) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 19 juin 2017 inclusivement.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario pour le compte de l'IRAQ. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,



Christine Primeau
Directeur de recherche



Gary Burlakoff, CPA CMA
Contrôleur



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, de l'état des résultats et la fluctuation des soldes de fonds, de l'état des gains (pertes) résultant de la réévaluation et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, auxquels s'ajoute un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a pour responsabilité d'établir et de présenter fidèlement les états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public ainsi qu'aux mesures de contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers exempts de graves inexactitudes que celles-ci résultent d'une fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de sa vérification. Nous avons vérifié les états financiers selon les normes en la matière généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions à des règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

La vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants au sujet des montants et des renseignements fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de l'évaluation qu'il fait des risques que les états financiers comportent des inexactitudes majeures, que celles-ci émanent d'une fraude ou d'erreurs. Quand il évalue ces risques, le vérificateur prend en considération les mesures de contrôle interne adoptées par l'entité pour établir et présenter fidèlement ses états financiers cela afin d'élaborer des méthodes de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but de une évaluation du caractère approprié des méthodes comptables employées et du caractère raisonnable des estimations comptables formulées par la direction. S'y ajoute une appréciation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis dans le cadre de notre vérification sont adéquats et suffisants pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice qui a pris fin à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes applicables au secteur public.



Guelph (Ontario)
Le 19 juin 2017

Comptables professionnels agréés
Experts comptables autorisés

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017

	2017 (annexe 1)	2016
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	3 740 844 \$	0 \$
Placements	37 124 309	32 421 349
Comptes débiteurs	269 672	251 583
Dépôts pour l'achat de fonds de terre	0	250 000
Encaisse et les placements affectés pour l'achat de terres	<u>0</u>	<u>13 018 125</u>
	41 134 825	45 941 057
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONSTRUCTION		
	3 389 048	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)		
	<u>84 698 918</u>	<u>79 874 364</u>
	<u>129 222 791</u> \$	<u>125 815 421</u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	1 471 415 \$	1 622 680 \$
Retenues	427 842	602 853
Dépenses non engagées	2 769 930	3 447 638
Revenu différé	<u>339 471</u>	<u>380 736</u>
	5 008 658	6 053 907
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)		
	72 286 239	62 676 471
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 7)		
	<u>22 022 133</u>	<u>28 226 201</u>
	<u>99 317 030</u>	<u>96 956 579</u>
ACTIF NETS		
SOLDE DES FONDS		
	16 683 246	14 852 366
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION		
	15 232	(30 807)
APPORTS DE BIENS (notes 4 et 5)		
	<u>13 207 283</u>	<u>14 037 283</u>
	<u>29 905 761</u>	<u>28 858 842</u>
	<u>129 222 791</u> \$	<u>125 815 421</u> \$

Voir les notes afférentes

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	2017 (annexe 2)	2016
REVENUS		
Recherche		
Subventions provinciales (note 9)	1 850 000 \$	1 850 000 \$
Subventions fédérales	0	2 000 000
Autres subventions	378 000	378 000
Propriété intellectuelle (note 8)	<u>1 521 773</u>	<u>1 451 748</u>
	<u>3 749 773</u>	<u>5 679 748</u>
Biens		
Subventions provinciales – dép. en capital secondaire (note 9)	4 260 952	5 100 000
Apports de capital reconnu - MAAARO (note 10)	0	7 000 000
Revenu locatif – province	836 868	837 463
Revenu locatif – secteur privé	1 306 250	754 223
Subventions provinciales – financement fonctionnement de l'année précédente (note 11)	0	2 150 000
Dépréciation de capital différés (notes 4, 6 et 7)	6 000 403	0
Subventions provinciales – paiement en remplacement d'impôts (note 9)	750 000	750 000
Paiement en remplacement d'impôts	206 852	212 326
Amortissement des apports de capital différés	<u>3 046 549</u>	<u>2 961 695</u>
	<u>16 407 874</u>	<u>19 765 707</u>
Autres		
Revenus de placements	<u>408 541</u>	<u>441 171</u>
	<u>20 566 188</u>	<u>25 886 626</u>
DÉPENSES		
Recherche		
Projet ou programmes de recherche	2 522 338	2 584 521
Propriété intellectuelle (note 8)	<u>956 074</u>	<u>940 361</u>
	<u>3 478 412</u>	<u>3 524 882</u>
Biens		
Paiement en remplacement d'impôts	965 206	972 355
Dépenses en capital secondaire (note 11)	4 684 373	8 216 828
Paiement de transfert de l'Université de Guelph (note 10)	0	7 000 000
Opérations et entretien	942 529	805 878
Perte sur cession d'immobilisations	327 253	12 985
Dépréciation de immobilisations corporelles (note 5)	6 000 403	0
Amortissements des immobilisations corporelles	<u>3 046 549</u>	<u>2 961 695</u>
	<u>15 966 313</u>	<u>19 969 741</u>
	<u>19 444 725</u>	<u>23 494 623</u>
REVENU NET pour l'exercice	1 121 463	2 392 003
MONTANT NET TRANSFÉRÉS DES DÉPENSES NON ENGAGÉES DE (POUR)	<u>709 417</u>	<u>(127 407)</u>
	1 830 880	2 264 596
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	28 858 842	26 625 053
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	46 039	(30 807)
DÉPRÉCIATION DE LA TERRE CONTRIBUÉES (note 5)	<u>(830 000)</u>	<u>0</u>
SOLDES DES FONDS, à la fin de l'exercice	<u>29 905 761</u> \$	<u>28 858 842</u> \$

Voir les notes afférentes

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	2017	2016
(PERTES) GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, au début de l'exercice	<u>(30 807) \$</u>	<u>0 \$</u>
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements à court terme	117 784	(31 086)
Montants réaffectés aux opérations : (Pertes) gains réalisés attribuables aux placements à court terme	<u>(71 745)</u>	<u>279</u>
Gains (pertes) nets résultant de la réévaluation pour l'exercice	<u>46 039</u>	<u>(30 807)</u>
GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION, à fin de l'exercice	<u><u>15 232</u> \$</u>	<u><u>(30 807)</u> \$</u>

Voir les notes afférentes

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'année	1 121 463 \$	2 392 003 \$
Les postes n'exigeant pas de décaissement		
Amortissements des immobilisations corporelles	3 046 549	2 961 695
Dépréciation de immobilisations corporelles	6 000 403	0
Dépréciation de la terre contribuées	(830 000)	0
Excédent projet transférée aux dépenses non engagées	31 709	5 988
Apports de capital reportés	(6 204 068)	(1 955 442)
Les immobilisations corporelles en cours	0	(1 350 000)
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	327 253	12 985
Gains (pertes) réévaluation cumulés	46 039	(30 807)
	<u>3 539 348</u>	<u>2 036 422</u>
Changements en fonds de roulement non-encaisse		
Comptes débiteurs	(18 090)	(76 893)
Placements	(4 702 960)	(2 845 777)
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	(151 265)	6 976
Apports de fonds de capital différés	9 609 768	3 353 747
Dépôts de fonds de terre	250 000	(250 000)
Retenues	(175 011)	(38 626)
Revenu différé	(41 265)	97 645
	<u>8 310 525</u>	<u>2 283 494</u>
ENCAISSE FOURNIE PAR (UTILISÉE DANS) LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Ajouts aux immobilisations corporelles	(14 198 758)	0
Immobilisations corporelles en cours	(3 389 048)	0
	<u>(17 587 806)</u>	<u>0</u>
NET (DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE	(9 277 281)	2 283 494
ENCAISSE NETTE, au début de l'exercice	<u>13 018 125</u>	<u>10 734 631</u>
ENCAISSE NETTE, à la fin de l'exercice	<u>3 740 844 \$</u>	<u>13 018 125 \$</u>
La trésorerie comprend:		
Encaisse	3 740 844 \$	0 \$
Encaisse affectés pour l'achat de terres	0	13 018 125
	<u>3 740 844 \$</u>	<u>13 018 125 \$</u>

Voir les notes afférentes

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). L'IRAO est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, est exonérée de l'impôt sur le revenu. Il a été créé par la Loi sur l'IRAO avec des responsabilités spécifiques sur la coordination et la direction des programmes de recherche agricole de l'Ontario. Ces programmes portent sur un large éventail de produits et de disciplines, couvrant tous les aspects du système agroalimentaire.

Le financement des programmes soutenus par l'IRAO est disponible à partir de diverses sources. Le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et des Affaires rurales, est la principale source de financement. Le gouvernement de l'Ontario fournit également un financement pour les programmes de recherche ouverts. En vertu de la Loi sur l'IRAO, l'IRAO peut accepter des subventions et des dons pour la recherche. D'autres fonds proviennent généralement de sources commerciales (telles que l'agro-industrie, les offices de commercialisation, et des associations de producteurs) et peuvent être soit désignés pour des projets spécifiques ou non désigné. En outre, l'IRAO réinvestit les redevances gagnées de la recherche financée par le ministère.

Toutes les recettes sont détenus en fiducie par le directeur de la recherche et sont attribués selon les termes de fonds.

Les fonds d'affectation spéciale de recherche actuels gérés par le secrétariat à l'IRAO sont les suivantes:

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Programme de nouvelles orientations (New Directions)
- Programme de recherche sur la sécurité alimentaire (sécurité alimentaire)
- Infrastructure

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public du Canada pour le gouvernement sans but lucratif, y compris la série 4200 des normes, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public («CCSP pour les OSBL Gouvernement») et inclure les éléments suivants Les principales conventions comptables:

(a) MÉTHODE DU REPORT

L'IRAO utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés comme un revenu du fonds concerne durant l'exercice ou les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme un revenu du fonds le moment devraient l'être, si l'on peut évaluer le montant à recevoir de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Valorisation des instruments financiers

L'organisation évalue d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf pour les opérations avec lien de certaine dépendance.

L'organisation évalue ensuite l'ensemble de ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, sauf pour les investissements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de gains (pertes) de réévaluation.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les comptes débiteurs et l'encaisse et les placements affectés pour l'achat de terres.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, les retenues à payer les dépenses non réclamés, les contributions en capital financées, reportés et apports en capital reportés.

Actifs financiers de l'organisation à la juste valeur comprennent les investissements.

Détérioration

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont testés pour dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Si une dépréciation, la valeur comptable des actifs financiers évalués au coût après amortissement est réduite à la plus grande des flux futurs de trésoreries actualisées attendus ou les produits qui pourraient être réalisés par la vente de l'actif financier. Le montant de la dépréciation est comptabilisée dans le compte des revenus et dépenses. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par l'ajustement de la provision pour créances douteuses, à condition qu'il ne dépasse pas le montant qui aurait été à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des recettes et des dépenses.

Les coûts de transaction

L'organisation reconnaît ses coûts de transaction dans les dépenses de la période encourue. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont réglés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'origine, l'émission ou l'hypothèse.

(c) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(d) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amortis selon les taux annuels suivants et méthode:

Bâtiments et éléments constitutants

– 25 à 40 ans – méthode d'allocation uniforme

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(e) PERTS DE VALEUR ACTIFS A LONG TERME

Actifs à long terme sont un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Le montant de la perte de valeur est déterminé comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

(f) APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés sont comptabilisés au cours de la même période que la dépréciation correspondante et amortis au même rythme que les immeubles auxquels ils se rapportent.

(g) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret, la correspondance ministérielle ou le protocole d'entente pertinent.

(h) UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux normes du CCSP pour les OSBL gouvernement exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et charges de l'exercice. Les principaux domaines nécessitant l'utilisation d'estimations et d'hypothèses de la direction portent sur l'évaluation des comptes créditeurs et charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs et des comptes de régularisation de certains instruments financiers de l'Institut approche la juste valeur en raison de la maturité à court terme desdits instruments.

SP 3450, Instruments financiers - L'Institut est tenu de divulguer les apports à leur juste valeur, notamment de reclasser ces derniers dans une hiérarchie qui divise les apports en fonction de leur juste valeur. Les trois niveaux de juste valeur sont les suivants:

Niveau 1	Cours du marché non corrigés d'éléments de l'actif ou du passif identique
Niveau 2	Autres données d'entrée observables directement ou indirectement pour l'élément de l'actif ou du passif
Niveau 3	Données non observables ne reposant pas sur le marché

Les instruments financiers de l'Institut étaient tous classés de niveau 1 au 31 mars 2017 et 2016.

Aucun instrument n'a changé de niveau au cours des exercices ayant pris fin les 31 mars 2017 et 2016.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(b) Risques

(i) Risque de marché

Risque de prix de marché est le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des prix du marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Comme tous les instruments financiers de l'IRAO sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées dans le compte de pertes de réévaluation, tous les changements des conditions du marché auront une incidence directe l'augmentation (diminution) des pertes de réévaluation cumulés. Marché risque de prix est gérée par le gestionnaire de placements grâce à la construction d'un portefeuille diversifié de titres négociés sur divers.

Une augmentation (diminution) de 1% de la valeur des investissements serait augmentation (diminution) de la valeur de l'actif et la variation des gains non réalisés sur les investissements de 371 243 \$ (2016 – 324 213 \$). Le prix des investissements est affecté par des changements dans les valeurs du marché, les taux de change et des taux d'intérêt une incidence sur les instruments financiers sous-jacents détenus dans les investissements individuels gérés par le gestionnaire d'investissement.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences néfastes des changements de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et du résultat de l'Institut. Changements de taux d'intérêt ont un impact indirect sur les actifs de placement à l'IRAO. IRAO utilise la diversification des placements pour gérer ce risque.

(iii) Risque de liquidité

Cette expression désigne le risque qu'une entité éprouve du réel à respecter les obligations associées à ses responsabilités financières.

On estime que la totalité des valeurs à revenu fixe de l'IRAO sont aisément réalisables, car elles peuvent être converties rapidement en espèces à un montant qui approche leur juste valeur, de manière à répondre aux besoins de liquidités.

(iv) Risque de monnaie étrangère

Ce risque survient quand la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient à cause de la fluctuation du taux de change. L'Institut n'est pas exposé à un risque important de cette nature.

(v) Risque de crédit

Par là on entend le risque qu'un client ou une contrepartie ne puisse ou ne veuille pas respecter un engagement pris avec l'IRAO. L'IRAO n'est pas exposé à un risque important de cette nature.

4. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens de 13 207 283 \$ (2016 – 14 037 283 \$) sont comptabilisés dans le fonds sur l'infrastructure et représentent le coût des terres que le gouvernement de l'Ontario a cédées à L'IRAIO. Durant l'année, la juste valeur du terre à Alfred a été ajustée par une dépréciation de 830 000 \$.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2017	Net 2016
Fonds de terre				
Chemin de fer Simcoe	9 793 \$	0 \$	9 793 \$	9 793 \$
Collèges	2 262 104	0	2 262 104	3 092 104
Stations de recherche	<u>24 642 184</u>	<u>0</u>	<u>24 642 184</u>	<u>10 967 029</u>
	<u>26 914 081</u>	<u>0</u>	<u>26 914 081</u>	<u>14 068 926</u>
Bâtiments				
Collèges	31 754 526	10 891 913	20 862 613	26 124 202
Stations de recherche	<u>46 009 412</u>	<u>9 087 188</u>	<u>36 922 224</u>	<u>39 681 236</u>
	<u>77 763 938</u>	<u>19 979 101</u>	<u>57 784 837</u>	<u>65 805 438</u>
	<u>104 678 019 \$</u>	<u>19 979 101 \$</u>	<u>84 698 918 \$</u>	<u>79 874 364 \$</u>

Le 6 mars 2007, les titres pour les immobilisations corporelles (fonds de terre et bâtiments) d'une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO inclura ces immobilisations (et autres éléments d'actif et de passif) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Durant l'année une dépréciation de terre et des immeubles a été comptabilisée, ce qui a entraîné une perte sur immobilisations corporelles de 830 000 \$ sur le terrain et de 5 170 403 \$ sur les bâtiments pour un total de 6 000 403 \$.

6. APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de fonds de capital différés associés à des projets d'immobilisation correspondent aux subventions et aux autres fonds affectés obtenus par l'IRAO pour ses projets de construction.

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	62 676 471 \$	59 322 724 \$
Moins, amortissement pour l'exercice	(1 121 328)	(1 006 253)
Moins, dépréciation de capital différés	(891 556)	0
Moins, fonds reconnaissait	0	(9 150 000)
Plus apports aux fins d'immobilisation	<u>11 622 652</u>	<u>13 510 000</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>72 286 239 \$</u>	<u>62 676 471 \$</u>

Les sources de financement sont les suivantes:

	2017	2016
Gouvernement fédéral	1 207 500	1 242 500
Gouvernement provincial	62 764 098	53 657 716
Industrie	<u>8 314 641</u>	<u>7 776 255</u>
	<u>72 286 239 \$</u>	<u>62 676 471 \$</u>

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

7. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la part non amortie de la valeur comptable nette des bâtiments que le gouvernement de l'Ontario a cédés à l'IRAO en 2007. L'amortissement des apports de capital apparaît comme un revenu dans l'état des résultats. Les variations à ce titre sont les suivantes:

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	28 226 201 \$	30 181 643 \$
Moins apports de capital différés	(4 278 847)	0
Plus ajustements d'amortissement de l'exercice précédent	2 480	0
Moins, amortissement pour l'année	<u>(1 927 701)</u>	<u>(1 955 442)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>22 022 133 \$</u>	<u>28 226 201 \$</u>

8. FONDS DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Redevances des semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2017	Total 2016
Revenus					
Propriété intellectuelle	1 207 176 \$	314 597 \$	0 \$	1 521 773 \$	1 451 748 \$
Revenu de Placements	<u>82 800</u>	<u>95 302</u>	<u>0</u>	<u>178 102</u>	<u>118 331</u>
	1 289 976	409 899	0	1 699 875	1 570 079
Dépenses	<u>932 209</u>	<u>23 865</u>	<u>0</u>	<u>956 074</u>	<u>940 361</u>
Excédent net annuel	357 767	386 034	0	743 801	629 718
Solde du fonds, début de l'exercice	2 012 615	2 330 070	0	4 342 685	3 722 452
Gains (pertes) résultant de la réévaluation	<u>17 893</u>	<u>20 715</u>	<u>0</u>	<u>38 608</u>	<u>(9 485)</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>2 388 275 \$</u>	<u>2 736 819 \$</u>	<u>0 \$</u>	<u>5 125 094 \$</u>	<u>4 342 685 \$</u>

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Les subventions qui suivent viennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, et des ministères qui lui ont succédé :

	2017	2016
Programme des nouvelles orientations de recherche	1 350 000 \$	1 350 000 \$
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>
	1 850 000	1 850 000
Dépenses en capital secondaire	4 260 952	5 100 000
Elora Livestock Environmental and Energy Complex	10 510 000	10 010 000
Paiement en remplacement d'impôts	<u>750 000</u>	<u>750 000</u>
	<u>17 370 952 \$</u>	<u>17 710 000 \$</u>

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL (suite)

Les subventions que voici sont des transferts en capital du gouvernement provincial partiellement capitalisés sous forme d'apports de capital différés et en partie identifiés comme des revenu

	2017	2016
Dépenses en capital secondaire:		
Fonds reçus	4 650 000 \$	5 100 000 \$
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	<u>(389 048)</u>	<u>0</u>
Revenu net	<u>4 260 952</u> \$	<u>5 100 000</u> \$
Elora Livestock Environmental and Energy Complex:		
Fonds reçus	10 510 000 \$	10 500 000 \$
Capitalisé- Apport de fonds de capital différés	<u>(10 510 000)</u>	<u>(10 500 000)</u>
Revenu net	<u>0</u> \$	<u>0</u> \$

10. PAIEMENT DE TRANSFERT À L'UNIVERSITÉ DE GUELPH

Durant l'année précédente, l'IRAIO a conclu un accord de financement avec l'Université de Guelph. Selon l'accord, l'IRAIO fournira des fonds maximale de 12 000 000 \$ seront combinés avec la contribution de l'industrie jusqu'à 3 000 000 \$ pour la construction d'une nouvelle Centre de Recherche de Turfgrass sur le site de l'Arboretum de l'Université de Guelph. Les fonds de l'IRAIO seront financés avec des apports de fonds de capital différés qu'auparavant reçurent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Au 31 Mars 2016, deux jalons de financement ont été atteints et l'IRAIO avait fourni l'Université avec 7 000 000 \$ de fonds. Si le projet ne bougerait pas, les fonds seraient remboursés à l'IRAIO.

11. FINANCEMENT FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Durant l'année précédente, l'IRAIO reclassa 2 150 000 \$ des dépenses qui étaient comptabilisées auparavant comme des immobilisations corporelles en construction. L'IRAIO a reçu ces fonds du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Il a été déterminé que ces dépenses ne doivent pas être portés à l'actif et en conséquent sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement dans l'exercice en cours

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Annexe 1 - Etat de la situation financière
au 31 mars 2017

	IRA0	Infrastructure	Nouvelles orientations	Innocuité des aliments	Éliminations	Total au 31 mars 2017 (page 4)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	3 740 844					3 740 844
Placements	37 124 309					37 124 309
Dus par l'IRA0		27 221 392	6 651 661	1 135 339	(35 008 392)	0
Comptes débiteurs	213 833	51 945	3 333	561		269 672
	41 078 986	27 273 337	6 654 994	1 135 900	(35 008 392)	41 134 825
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONSTRUCTION		3 389 048				3 389 048
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)		84 698 918				84 698 918
	41 078 986	115 361 303	6 654 994	1 135 900	(35 008 392)	129 222 791
PASSIF						
PACIF À COURT TERME						
Dus à d'autres fonds de recherche	35 008 392				(35 008 392)	0
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	945 500		443 529	82 386		1 471 415
Retenues			277 993	149 849		427 842
Dépenses non engagées			2 095 079	674 851		2 769 930
Revenu différé		59 471	280 000			339 471
	35 953 892	59 471	3 096 601	907 086	(35 008 392)	5 008 658
APPORTS DE FONDS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 6)						
APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS (note 7)						
		72 286 239				72 286 239
		22 022 133				22 022 133
	35 953 892	94 367 843	3 096 601	907 086	(35 008 392)	99 317 030
	5 095 972	7 797 408	3 560 731	229 135		16 683 246
SOLDE DES FONDS GAINS (PERTES) RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION						
	29 122	(11 231)	(2 338)	(321)		15 232
		13 207 283				13 207 283
APPORTS DE BIENS (notes 4 et 5)						
	5 125 094	20 993 460	3 558 393	228 814		29 905 761
	41 078 986	115 361 303	6 654 994	1 135 900	(35 008 392)	129 222 791

Voir les notes afférentes

Institut de recherche agricole de l'Ontario
Fonds de recherche en fiducie
Annexe 2 - ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	IRAQ (note 8) \$	Infrastructure \$	Nouvelles orientations \$	Innocuité des aliments \$	Total au 31 mars 2017 (page 5) \$
REVENUS					
Recherche					
Subventions provinciales (note 9)			1 350 000	500 000	1 850 000
Autres subventions			378 000		378 000
Propriété intellectuelle (note 8)	1 521 773				1 521 773
	1 521 773	0	1 728 000	500 000	3 749 773
Biens					
Subventions – provinciales – dépenses en capital secondaire (note 9)		4 260 952			4 260 952
Revenu locatif – provinciales		836 868			836 868
Revenu locatif – secteur privé		1 306 250			1 306 250
Dépréciation de capital différé (notes 4, 6 et 7)		6 000 403			6 000 403
Subventions provinciales – paiement en remplacement de taxes (note 9)		750 000			750 000
Paiement en remplacement de taxes		206 852			206 852
Amortissement des apports de capital différés		3 046 549			3 046 549
	0	16 407 874	0	0	16 407 874
Autres					
Revenus de placements	178 102	149 356	69 886	11 197	408 541
	1 699 875	16 557 230	1 797 886	511 197	20 566 188
DÉPENSES					
Recherche					
Programmes et projets de recherche	956 074		1 984 757	537 581	2 522 338
Propriété intellectuelle (note 8)	956 074	0	1 984 757	537 581	956 074
	0	15 966 313	0	0	15 966 313
Biens					
Paiement en remplacement de taxes		965 206			965 206
Dépenses en capital secondaire (note 11)		4 684 373			4 684 373
Opérations et entretien		942 529			942 529
Perte sur cession d'immobilisations		327 253			327 253
Dépréciation de immobilisations corporelles (note 5)		6 000 403			6 000 403
Amortissements des immobilisations corporelles		3 046 549			3 046 549
	0	15 966 313	0	0	15 966 313
	956 074	15 966 313	1 984 757	537 581	19 444 725
REVENUS NETS (DÉPENSES)	743 801	590 917	(186 871)	(26 384)	1 121 463
MONTANT NET TRANSFÉRÉ DES DÉPENSES NON ENGAGÉES (POUR DE	743 801	590 917	731 309	(21 892)	709 417
			544 438	(48 276)	1 830 880
SOLDES DES FONDS, début de l'exercice	4 342 685	21 228 052	3 011 438	276 667	28 858 842
GAINS RÉSULTANT DE LA RÉÉVALUATION	38 608	4 491	2 517	423	46 039
DÉPRÉCIATION DE LA TERRE CONTRIBUÉES (note 5)		(830 000)			(830 000)
SOLDES DES FONDS, fin de l'exercice	5 125 094	20 993 460	3 558 393	228 814	29 905 761

Voir les notes afférentes

METROLINX

Le 29 juin 2017

Responsabilité de la direction quant aux informations financières

La direction de Metrolinx et le conseil d'administration sont conjointement responsables des états financiers et de toute autre information présentée dans lesdits états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsqu'il est approprié de le faire, certains montants des états financiers sont fondés sur les meilleurs jugements ou les meilleures estimations de la direction.

La direction a créé et maintient des processus de contrôle du management et des finances, des systèmes d'information et des pratiques de management, visant à offrir une garantie raisonnable de fiabilité des renseignements financiers produits. Des audits internes ont été menés afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de management; des rapports ont été présentés au comité d'audit du conseil.

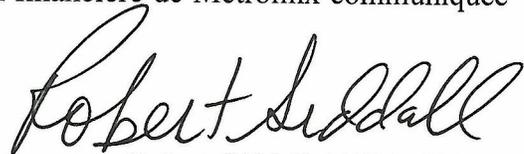
Le conseil d'administration de Metrolinx, par le truchement du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de contrôle interne et d'information financière. Ce comité révisé les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

Les états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers, le vérificateur externe nommé par Metrolinx. La responsabilité du vérificateur externe est d'émettre un avis fondé sur son audit. L'audit est mené conformément aux normes de vérifications canadiennes généralement reconnues. Le rapport du vérificateur décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017, il incombait au conseil d'administration de Metrolinx, par l'entremise du comité d'audit, de veiller à ce que la direction se soit acquittée de ses responsabilités en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et PricewaterhouseCoopers afin de s'assurer que chaque groupe s'est acquitté de ses responsabilités respectives. Le comité révisé les états financiers avant de faire une recommandation d'approbation au conseil d'administration. PricewaterhouseCoopers avait un accès direct et complet au comité d'audit, avec et sans la présence de la direction, pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de Metrolinx communiquée et à l'efficacité du système de contrôles internes.



John Jensen
President and Chief Executive Officer



Robert Siddall, FCPA, CA
Chief Financial Officer



Le 29 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Metrolinx

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Metrolinx, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
T: +1 416 863 1133, F: +1 416 365 8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Metrolinx au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités de fonctionnement, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Metrolinx

État de la situation financière

Au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017 \$	2016 \$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	469 851	459 347
Trésorerie soumise à restrictions (note 6)	-	14 004
Créances (note 8)	72 354	78 168
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario	368 985	-
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	35 297	57 386
Pièces de rechange et fournitures	11 851	11 916
Charges payées d'avance	14 305	16 319
	<u>972 643</u>	<u>637 140</u>
Créances – à long terme (note 8)	74 787	74 787
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme (note 11)	1 164 757	944 550
Immobilisations (note 7)	16 108 846	13 910 393
Acomptes sur terrains (note 9)	145 079	111 153
Avances sur projets d'investissement (note 9)	221 216	183 073
Bail à long terme (note 10)	27 226	27 553
	<u>18 714 554</u>	<u>15 888 649</u>
Passif		
À court terme		
Dettes et charges à payer	964 641	595 519
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO (note 5)	44 965	34 645
Avance reçue de la Province de l'Ontario (note 6)	-	14 004
Montant à payer à la Province de l'Ontario	-	29 932
	<u>1 009 606</u>	<u>674 100</u>
Dettes à long terme (note 11)	1 164 757	944 550
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	13 885 963	11 854 540
Passif au titre des prestations de retraite supplémentaires (note 14)	63 530	61 433
Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs (note 15)	129 519	117 457
	<u>16 253 375</u>	<u>13 652 080</u>
Actif net		
Actifs nets investis en immobilisations (note 16)	2 589 178	2 350 079
Actifs nets investis dans le bail à long terme	27 226	27 553
Actifs nets grevés d'une affectation interne (note 17)	26 332	26 332
Insuffisance de l'actif net	(181 557)	(167 395)
	<u>2 461 179</u>	<u>2 236 569</u>
	<u>18 714 554</u>	<u>15 888 649</u>
Dépendance économique (note 2)		
Engagements (note 18)		
Éventualités (note 19)		

Approuvé par le conseil d'administration,


 _____, administrateur


 _____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017 \$	2016 \$
Produits		
Produits de fonctionnement	567 592	521 311
Apport de la Province de l'Ontario	262 834	233 829
Revenus de placement	4 449	3 487
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	520 871	453 057
	<u>1 355 746</u>	<u>1 211 684</u>
Charges		
Fournitures et services	88 746	81 468
Entretien du matériel	99 944	90 847
Installations et voies	129 897	107 519
Salaires et charges sociales	282 963	273 342
Exploitation des trains et des autobus	248 185	222 918
Amortissement des immobilisations	521 815	456 685
Amortissement de l'actif au titre du bail à long terme	327	327
Perte à la cession d'immobilisations	376	72
	<u>1 372 253</u>	<u>1 233 178</u>
Excédent des charges sur les produits	<u>(16 507)</u>	<u>(21 494)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

					2017	2016
	Investis en immobi- lisations \$ (note 16)	Investis dans le bail à long terme \$	Actifs nets grevés d'une affectation interne \$ (note 17)	Insuffi- sance \$	Total \$	Total \$
Solde à l'ouverture	2 350 079	27 553	26 332	(167 395)	2 236 569	2 074 610
Excédent des charges sur les produits	-	-	-	(16 507)	(16 507)	(21 494)
Amortissement (déduction faite de l'amortissement porté aux produits)	(1 800)	(327)	-	2 127	-	-
Actifs fournis par la Province de l'Ontario [note 20 b)]	10	-	-	-	10	13 575
Acquisitions de terrains, déduction faite des acomptes	107 911	-	-	-	107 911	70 607
Cession de terrains	(218)	-	-	218	-	-
Acomptes sur terrains	133 196	-	-	-	133 196	99 271
Solde à la clôture	2 589 178	27 226	26 332	(181 557)	2 461 179	2 236 569

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017 \$	2016 \$
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits	(16 507)	(21 494)
Amortissement des immobilisations et du bail à long terme	522 142	457 012
Perte (profit) à la cession d'immobilisations	376	72
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(520 871)	(453 057)
Avantages sociaux futurs, déduction faite des paiements	14 159	16 737
	<u>(701)</u>	<u>(730)</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	5 814	1 201
Pièces de rechange et fournitures	65	(3 581)
Charges payées d'avance	2 014	2 273
Dettes et charges à payer	(226 360)	(887 981)
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	10 320	5 621
	<u>(208 848)</u>	<u>(883 197)</u>
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(1 637 308)	(729 729)
Produit de la cession d'immobilisations	700	730
Acomptes sur terrains (note 16)	(133 196)	(99 271)
Avances sur projets d'investissement (note 16)	(221 216)	(183 073)
	<u>(1 991 020)</u>	<u>(1 011 343)</u>
Activités de financement		
Subventions reçues pour l'acquisition de terrains	241 107	169 878
Apports de capital	1 955 261	1 846 902
	<u>2 196 368</u>	<u>2 016 780</u>
Variation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	(3 500)	122 240
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à l'ouverture	473 351	351 111
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à la clôture	469 851	473 351
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Activités d'investissement sans effet de trésorerie		
Variation des dettes et charges à payer à l'égard des immobilisations	595 482	867 196
Variation de l'avance de la Province de l'Ontario (note 6)	(14 004)	(32 663)
Variation de la dette à long terme au titre des immobilisations et de l'apport à recevoir de la Province	220 207	896 182
Actifs apportés par la Province de l'Ontario [(note 20 b)]	10	13 575
Activités de financement sans effet de trésorerie		
Apports de capital à recevoir ou à payer	(376 827)	140 242

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

1 Nature des activités

Metrolinx est une agence d'État relevant du ministère des Transports de l'Ontario (le « MTO »), constitué sans capital-actions et exonéré d'impôts sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Metrolinx a été créée en vertu des articles de la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du grand Toronto*, promulguée le 24 août 2006. Le 14 mai 2009, le projet de loi 163 a été promulgué, modifiant la *Loi de 2006 sur la Régie des transports du grand Toronto*, qui a été renommée *Loi de 2006 sur Metrolinx*. Le mandat de Metrolinx consiste à diriger la coordination, la planification, le financement et le développement d'un réseau de transport multimodal intégré pour la région du Grand Toronto et de Hamilton (la « RGTH »). Grâce à la démarche régionale qu'elle a adoptée, Metrolinx amène la Province de l'Ontario (la « Province »), les municipalités et les organismes de transport locaux à trouver des solutions de transport à long terme qui soient viables sur le plan économique et durables sur le plan environnemental.

GO Transit est une unité commerciale de Metrolinx qui exploite un réseau interrégional de transport en commun composé de couloirs d'autobus et de couloirs ferroviaires intégrés. Le réseau d'autobus et de trains dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto et de Hamilton, dont les villes de Toronto et de Hamilton. GO Transit dessert également les régions de Halton, de Peel, de York, de Durham, les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, les villes de Barrie, de Guelph, de Kitchener et de Niagara Falls et la municipalité de Bradford-West Gwillimbury. L'Union Pearson (« UP ») Express est responsable de la prestation d'un service ferroviaire express exclusif de haute qualité reliant les plus grandes plaques tournantes du transport au Canada, à savoir la gare Union, au centre-ville de Toronto, et l'Aéroport international Toronto-Pearson. L'UP Express a commencé ses activités le 6 juin 2015.

PRESTO est une unité commerciale qui exploite le système tarifaire PRESTO, une carte tarifaire électronique qui permet aux usagers de passer sans difficulté d'un réseau de transport en commun à un autre. La carte tarifaire PRESTO est maintenant disponible dans l'ensemble du réseau de la TTC, y compris les stations de métro, les voitures de tramway et les autobus.

2 Dépendance économique

Metrolinx tire actuellement ses produits principalement de la prestation de services de transport par GO Transit, l'UP Express et de la carte PRESTO.

Metrolinx touche en outre des subventions publiques :

- des trois paliers de gouvernement, en soutien aux investissements qu'elle réalise dans ses infrastructures devant servir à la prestation de services de transport actuels et futurs;
- de la Province de l'Ontario, sous forme de subvention de fonctionnement annuelle, en guise de soutien supplémentaire à la prestation de services de transport.

Metrolinx est tributaire du versement des subventions ci-dessus pour la prestation continue, le développement de ses services et l'acquittement de ses obligations.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

3 Sommaire des principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public pour les organismes du secteur public, y compris ceux sans but lucratif, recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers de Metrolinx qui, de façon générale, lui procurent le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier d'une autre partie, ou l'obligent à payer de la trésorerie ou tout autre actif financier à une autre partie.

Tous les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière de Metrolinx sont évalués comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	coût amorti
Trésorerie soumise à restrictions	coût amorti
Créances	coût amorti
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario	coût amorti
Apports à recevoir du gouvernement du Canada	coût amorti
Apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme	coût amorti
Dettes et charges à payer	coût amorti
Portefeuilles électroniques de la carte PRESTO	coût amorti
Avance de la Province de l'Ontario	coût amorti
Montant à payer à la Province de l'Ontario	coût amorti
Dette à long terme	coût amorti

Les coûts de transaction liés aux actifs évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances, des apports à recevoir de la Province de l'Ontario, des apports à recevoir du gouvernement du Canada, des dettes et charges à payer, du montant à payer à la Province de l'Ontario et des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, sauf indication contraire, selon les cours du marché que Metrolinx peut consulter pour des instruments financiers assortis de risques, de durées et de dates d'échéance analogues.

La juste valeur représente le montant qui serait échangé entre des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, et la meilleure indication de ce montant est le prix coté sur un marché, le cas échéant. Les justes valeurs de Metrolinx sont estimées par la direction, laquelle se fonde en général sur la conjoncture du marché existant à un moment donné. De par leur nature, les estimations sont subjectives et elles impliquent des incertitudes et l'exercice d'une bonne part de jugement.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

Metrolinx conclut des contrats visant du carburant diesel afin de gérer les risques liés au prix du carburant diesel. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif, et sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes latents sur la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation.

Metrolinx ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation, et des contrôles sont en place pour détecter et empêcher ces activités. Au 31 mars 2017, Metrolinx n'avait conclu aucun nouveau contrat dérivé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires déduction faite des découverts, et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois au moment de leur acquisition.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont comptabilisées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût d'une immobilisation inclut tous les coûts directement liés à son acquisition, à sa construction, à sa mise en valeur ou à son amélioration. Les salaires et les charges sociales des membres du personnel qui participent directement à l'acquisition, à la mise en valeur ou à la construction d'une immobilisation sont incorporés au coût de l'immobilisation.

Metrolinx a adopté une approche fondée sur l'ensemble de l'immobilisation pour la capitalisation et l'amortissement de ses bâtiments et de son matériel roulant (trains et autobus). Selon cette approche, toutes les composantes structurelles d'une immobilisation (éclairage, ascenseurs, climatisation, etc.) sont amorties sur la durée de vie utile calculée pour l'ensemble de l'immobilisation.

Si la mise en valeur ou la construction d'une immobilisation est abandonnée ou reportée à une date indéterminée, les coûts déjà inscrits à l'actif sont passés en charges, à moins que l'immobilisation puisse servir à d'autres fins ou que le recouvrement des coûts auprès d'un tiers puisse être raisonnablement estimé et que le recouvrement soit probable aux termes des ententes à cet égard.

Les immobilisations résultant d'un contrat lié au modèle de diversification des modes de financement (« DMF ») pour la conception, la construction, le financement et l'entretien comportent une composante représentant les coûts en capital liés à la conception et à la construction qui seront payés lorsque la construction des immobilisations sera presque achevée, et le reste des coûts sera payé sur la durée de vie utile, avec comptabilisation d'un apport correspondant à recevoir de la Province de l'Ontario. Les paiements de service annuel et les paiements sur le cycle de vie sont versés annuellement sur la durée du contrat.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

Amortissement

Metrolinx calcule l'amortissement des diverses catégories d'actifs sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Bâtiments, dont les abribus et les loges de changeurs	5 à 20 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	20 à 25 ans
Améliorations aux installations d'emprise ferroviaire	20 ans
Travaux de voie et installations	20 ans
Autobus, dont les autobus à impériale	10 ans
Aires de stationnement	20 ans
Matériel et logiciels informatiques	5 à 10 ans
Sauts-de-mouton	50 ans
Autres, dont le mobilier et le matériel	3 à 12 ans

Les travaux en cours comprennent les frais directement liés à la construction et à la mise en valeur. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant la mise en service des actifs.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le paiement par anticipation dans le cadre du contrat de location de la gare Union. Le montant est amorti selon le mode linéaire sur 100 ans, soit la durée du contrat de location majorée d'une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

Metrolinx verse des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). La charge d'une période correspond aux cotisations devant être versées pour cette période.

Metrolinx verse des prestations de retraite supplémentaires calculées selon la méthode de répartition des prestations, laquelle rend compte des prestations prévues pour les services rendus jusqu'alors. Les ajustements découlant de modifications apportées au régime d'avantages sociaux, de gains et pertes de réévaluation et de révisions d'hypothèses sont amortis en résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Metrolinx propose également d'autres avantages sociaux futurs calculés selon la méthode de répartition des prestations, laquelle rend compte des prestations prévues pour les services rendus jusqu'alors. Les ajustements découlant de modifications apportées au régime d'avantages sociaux, de gains et pertes de réévaluation et de révisions d'hypothèses sont amortis en résultat sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

Produits tirés des services de transport en commun

Les produits sont comptabilisés lorsque le service de transport est rendu.

Apports

Metrolinx suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés, y compris les subventions de fonctionnement, sont comptabilisés dans les produits de la période à laquelle ils se rapportent.

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent aux fonds reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés sont comptabilisés dans les produits sur la période d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne constituent une source de financement réservée pour les obligations prévues et destinée à procurer une certaine marge de manœuvre pour faire face aux éventualités. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration et sont présentées à l'état de la situation financière à titre d'actifs nets.

Passif au titre des sites contaminés

Metrolinx évalue tous les terrains qu'elle détient en vue de déterminer si des biens fonciers ne servant pas à la prestation de services de transport en commun et de services connexes sont contaminés, selon la définition de contamination donnée par les normes et exigences réglementaires. Un passif découle de la présence de contaminations, s'il y a lieu, mais également des perturbations qu'elles occasionnent alors ou qu'elles pourraient occasionner ultérieurement pour les biens fonciers en cause. La totalité des terrains ont été répertoriés et évalués en application de la norme. Aucun passif n'a été déclaré à cet égard pour l'exercice écoulé.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que des produits et des charges indiqués pour la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments qui font l'objet d'estimations importantes sont l'amortissement des immobilisations, certains passifs à payer, et les passifs au titre des prestations de retraite supplémentaires et d'autres avantages sociaux futurs.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

Futures prises de position comptables

Le CCSP a publié les nouveaux chapitres du Manuel ci-après qui s'appliqueront à Metrolinx dans la mesure où il n'y a pas de normes spécifiques à ces égards dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Les chapitres SP 2200 *Information relative aux apparentés*, SP 3420 *Opérations interentités*, SP 3210 *Actifs*, SP 3320 *Actifs éventuels* et SP 3380 *Droits contractuels* entrent tous en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2017. Leur adoption anticipée est autorisée. Le chapitre SP 3430 *Opérations de restructuration* entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2018. Son adoption anticipée est autorisée.

La direction évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes.

4 Instruments financiers et gestion du risque

Les actifs et passifs financiers de Metrolinx sont exposés aux risques suivants :

Risque de crédit

Metrolinx est exposée à un risque de crédit en raison de ses créances. La direction est d'avis que le risque est en l'occurrence négligeable étant donné que la plupart des créances sont à recevoir des gouvernements des paliers fédéral, provincial et municipal et des organismes sur lesquels ils exercent un contrôle.

Risque de taux d'intérêt

Metrolinx n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important lié à ses passifs à long terme, car ceux-ci sont principalement contractés auprès d'entités apparentées et qu'ils ne portent pas intérêt.

Autre risque de prix

Metrolinx consomme du carburant diesel et subit donc l'effet des fluctuations des cours du pétrole brut, qui pourraient avoir une incidence importante sur les coûts de prestation de services de transport. Ce risque peut être atténué, à l'occasion, par des contrats d'achat à terme de carburant diesel servant à fixer les frais d'exploitation futurs engagés par Metrolinx relativement à son utilisation de carburant diesel.

5 Soldes de portefeuilles électroniques de la carte PRESTO

Les soldes des portefeuilles électroniques de la carte PRESTO, d'un total 44 964 \$ (34 645 \$ en 2016), ont été inclus sous le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie. Les soldes des portefeuilles électroniques étant détenus au nom des titulaires de carte de transport, un passif est comptabilisé à l'état de la situation financière.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

6 Fonds détenus pour la Province de l'Ontario

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, l'ancienne Régie des transports du Grand Toronto (« GO Transit ») a reçu de la Province une subvention d'un montant de 46 667 \$ au titre de la participation de la TTC au projet GTA Farecard. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la TTC a commencé à satisfaire aux exigences nécessaires à l'obtention de ces fonds. Au 31 mars 2017, le solde restant de 14 004 \$ de la participation (32 662 \$ en 2016) avait été utilisé.

7 Immobilisations

			2017	2016
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Terrains	2 189 960	-	2 189 960	2 105 810
Bâtiments	1 373 067	439 393	933 674	832 464
Améliorations locatives	98 243	35 287	62 956	59 603
Locomotives et autre matériel roulant ferroviaire	2 179 094	717 042	1 462 052	1 285 293
Améliorations aux installations d'emprise ferroviaire	1 332 326	659 954	672 372	610 020
Sauts-de-mouton, voies et installations	3 195 587	552 136	2 643 451	2 528 100
Travaux en cours	6 121 592	-	6 121 592	4 954 488
Autobus	398 801	200 962	197 839	172 030
Aires de stationnement	758 585	248 549	510 036	475 185
Matériel et logiciels informatiques	1 199 807	434 263	765 544	589 647
Autres	691 294	141 924	549 370	297 753
	19 538 356	3 429 510	16 108 846	13 910 393

Les travaux en cours portent sur les éléments suivants :

	2017 \$	2016 \$
Expansion du couloir ferroviaire	436 892	472 780
Gare Union	341 615	334 347
Parc ferroviaire	518 406	445 821
Système PRESTO	63 737	126 091
Transport léger sur rail et Service rapide par bus	3 466 400	2 608 742
Divers	1 294 542	966 707
	6 121 592	4 954 488

Les travaux en cours ont trait à des projets qui devraient être mis en service dans un horizon de un à six ans.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

8 Créances

Les créances se ventilent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
TVH recouvrable	49 728	43 634
Coûts recouvrables liés à PRESTO	-	4 147
Autres créances	22 626	30 387
	<hr/>	<hr/>
	72 354	78 168
Coûts de projets irrécupérables à recouvrer de la Ville de Toronto – à long terme	74 787	74 787
	<hr/>	<hr/>
	147 141	152 955
	<hr/>	<hr/>

Les créances comprennent un montant de 74 787 \$ (74 787 \$ en 2016) lié à la conception du couloir de transport léger sur rail (« TLR ») Scarborough de la Ville de Toronto engagé par Metrolinx au 31 mars 2016 et ne comprennent pas les coûts liés à une quelconque modification ou résiliation de contrats avec des tiers fournisseurs. Le 8 octobre 2013, le conseil de ville de Toronto a voté en faveur du remplacement du projet de TLR en cours de construction, en vertu de l'entente-cadre, par le métro de Scarborough. La Ville de Toronto a convenu de défrayer Metrolinx des dépenses engagées à l'égard du TLR Scarborough, y compris tous les coûts éventuels liés au contrat de fourniture de véhicules du TLR. En conséquence, les coûts engagés à ce jour ont été reclassés des travaux en cours aux créances ne portant pas intérêt.

9 Avances sur projets d'investissement

Metrolinx a conclu avec la York Region Rapid Transit Corporation (le « YRRTC »), la Municipalité régionale de York (la « Région de York »), la Ville de Toronto et la TTC des protocoles d'entente décrivant les projets, les prévisions de coûts et les responsabilités des parties prenantes. Les protocoles d'entente définissent également les frais admissibles et les droits de propriété des projets visés par les ententes. Le 14 avril 2011, une entente-cadre a été conclue avec la YRRTC et la Région de York, couvrant les frais admissibles qui ont été et qui seront engagés dans la construction de la voie pour service rapide par bus (« SRB »). Le protocole d'entente avec la Ville de Toronto et la TTC a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2012 ou jusqu'à la date à laquelle Metrolinx, la TTC et la Ville auront conclu des ententes juridiques définitives, selon la première de ces dates. Le 28 novembre 2012, une entente-cadre a été signée avec la TTC et la Ville de Toronto portant sur les coûts de la construction des couloirs de TLR Eglinton, Scarborough, Finch West et Sheppard East. L'entente-cadre couvre également la gouvernance du projet et les coûts liés au DMF du centre de maintenance ferroviaire de l'Est.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

Dans le cadre de ces ententes, des avances ont été versées à la Région de York et à la TTC en vue de leur fournir un fonds de roulement pour le versement d'acomptes sur terrains totalisant 144 029 \$ (109 646 \$ en 2016) et pour le paiement des coûts liés à d'autres projets totalisant 221 216 \$ (183 073 \$ en 2016) visant le financement des projets de développement entrepris par la Région de York et la TTC au nom de Metrolinx. Les acomptes sur terrains susmentionnés concernent l'obtention future de servitudes perpétuelles requises pour l'exploitation de la voie de SRB de la Région de York. Les avances sur projets d'investissement doivent être détenues dans un compte distinct, et tout intérêt cumulé, imputé au projet.

Au 31 mars 2017, Metrolinx avait dépensé environ 4 440 449 \$ (3 321 244 \$ en 2016) relativement à ces projets, y compris les montants ci-après qui ont été avancés en prévision de coûts devant être engagés jusqu'au 30 juin 2017 et les acomptes liés aux servitudes perpétuelles futures.

	2017 \$	2016 \$
Région de York	354 263	281 731
TTC	10 982	10 988
	<hr/>	<hr/>
Autres acomptes sur terrains	365 245	292 719
	1 050	1 507
	<hr/>	<hr/>
	366 295	294 226
	<hr/>	<hr/>

10 Bail à long terme

	2017		2016
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Tenure à bail, gare Union	32 704	5 478	27 226
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	32 704	5 478	27 553

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

11 Dette à long terme et apports à recevoir de la Province de l'Ontario – à long terme

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, Metrolinx et Infrastructure Ontario ont conclu un contrat de DMF avec Crosslinx Transit Solutions visant la conception, la construction, le financement et l'entretien de sa ligne de TLR Eglinton Crosstown. Ce contrat de DMF a une durée de 30 ans et une valeur globale de 9 103 676 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, Metrolinx et Infrastructure Ontario avaient conclu avec Plenary Infrastructure un autre contrat de DMF, d'une durée de 30 ans et d'une valeur globale de 921 794 \$, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien du centre de maintenance ferroviaire de l'Est.

Les coûts engagés au 31 mars relativement à ces contrats sont comptabilisés dans les travaux en cours et sont indiqués ci-après.

			<u>2017</u>	<u>2016</u>
	TLR Eglinton Crosstown \$	Centre de maintenance ferroviaire de l'Est \$	Montant net \$	Montant net \$
Coûts engagés	1 402 666	420 826	1 823 492	944 550
Montants payés ou à payer à moins de un an	(406 239)	(252 496)	(658 735)	-
Montants à payer à long terme	<u>996 427</u>	<u>168 330</u>	<u>1 164 757</u>	<u>944 550</u>

Un apport correspondant à recevoir de la Province pour les coûts engagés jusqu'à ce jour est comptabilisé dans les apports reportés afférents aux immobilisations.

12 Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations pour l'exercice se présentent comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Solde à l'ouverture	11 854 540	9 734 686
Apports reçus ou à recevoir au cours de la période pour l'acquisition d'immobilisations		
Province de l'Ontario	2 518 187	2 528 462
Municipalités	7 662	9 886
Gouvernement du Canada	26 445	34 563
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(520 871)	(453 057)
Solde à la clôture	<u>13 885 963</u>	<u>11 854 540</u>

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

Metrolinx reçoit insuffisamment de financement municipal pour ce qui est de son programme d'investissement. La Province a fourni un crédit-relais de 81 549 \$ au cours de l'exercice écoulé (141 097 \$ en 2016), dont le cumul s'établit à 1 196 033 \$ (1 114 484 \$ en 2016). La Province cherchera à combler cette insuffisance de financement avec ses partenaires municipaux.

13 Cotisations de retraite

Metrolinx offre des prestations de retraite à la quasi-totalité de ses salariés permanents par l'entremise du régime OMERS. La charge au titre des cotisations de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2017 est de 28 425 \$ (25 857 \$ en 2016).

14 Passif au titre des prestations de retraite supplémentaires

Compte tenu du rapatriement de l'ex-réseau GO Transit dans le giron de la Province en 2002, les salariés syndiqués et non syndiqués ont demandé à cette dernière de corriger le déficit de prestations à verser aux salariés de GO Transit. En 1999, lorsque GO Transit avait été transféré de la Province à la Commission des services du grand Toronto, les régimes provinciaux avaient été gelés et un nouveau régime, constitué dans le cadre du régime OMERS. Il avait été alors convenu que GO Transit serait responsable de l'obligation au titre des prestations définies et, en conséquence, GO Transit a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1^{er} avril 2013. Cette évaluation ayant été actualisée en date du 1^{er} avril 2016, les résultats n'avaient pas été rendus publics au moment de l'établissement des présents états financiers. Aussi les éléments des états financiers devant découler de cette évaluation ont-ils été déterminés conformément au chapitre SP 3250 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. La charge de retraite comptabilisée pour l'exercice écoulé est de 4 098 \$ (6 891 \$ en 2016).

Le coût des prestations de retraite supplémentaires est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies a été établi en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs.

Les données concernant les prestations de retraite supplémentaires de Metrolinx se détaillent comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Obligation au titre des prestations définies	68 873	67 247
Juste valeur de l'actif du régime	(2 562)	(2 126)
Situation de capitalisation – déficit du régime	66 311	65 121
Perte actuarielle nette non amortie	(2 781)	(3 688)
Passif au titre des prestations définies	63 530	61 433

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

L'obligation au titre des prestations définies se ventile comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	67 247	74 608
Coût des services rendus au cours de la période	1 104	1 870
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 095	2 192
Prestations versées	(1 572)	(1 776)
Écart actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	-	(9 647)
	<hr/>	<hr/>
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	68 874	67 247

La charge de retraite se détaille comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	1 104	1 870
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 095	2 192
Rendement réel de l'actif du régime	(8)	(4)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif du régime	8	4
Amortissement de la perte actuarielle	899	2 829
	<hr/>	<hr/>
	4 098	6 891

L'actif du régime, par catégorie, se ventile comme suit :

	2017	2016
	%	%
Trésorerie investie	10	2
Trésorerie déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada	90	98
	<hr/>	<hr/>
	100	100

Le tableau ci-après présente d'autres informations concernant le régime d'avantages sociaux de Metrolinx.

	2017	2016
	\$	\$
Cotisations patronales	2 000	2 200
Prestations	1 572	1 776

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de l'obligation au titre des prestations complémentaires de retraite de Metrolinx sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'actualisation	3,1 %	3,1 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
Taux annuel d'inflation	2 %	2 %
Durée de service résiduelle moyenne prévue	5 ans	6 ans

15 Passif au titre d'autres avantages sociaux futurs

Metrolinx offre un régime d'assurance vie et soins de santé postérieur à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») et des prestations de cessation d'emploi pour les retraités. Le régime n'est pas capitalisé et prévoit le versement de cotisations d'un montant négligeable de la part des salariés. La quasi-totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux prestations d'assurance vie et de soins santé. Un nombre limité de salariés est admissible à des prestations de cessation d'emploi.

La date d'évaluation de l'actif du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs a été effectuée au 31 mars 2017. L'évaluation a été réalisée conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les postes des états financiers se rapportant à l'évaluation ont été déterminés conformément au chapitre SP 3250 du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Les avantages complémentaires de retraite comptabilisée pour la période se chiffrent à 14 438 \$ (14 663 \$ en 2016).

Le coût des avantages complémentaires de retraite est établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services en fonction de l'âge de départ à la retraite des salariés et de projections du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation retenu pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies a été établi en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario. L'écart actuariel est amorti sur la durée de service résiduelle moyenne des salariés actifs. Le coût des services passés est porté en charges lorsqu'il est engagé.

Les données concernant les avantages complémentaires de retraite de Metrolinx se ventilent comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Obligation au titre des prestations définies	131 205	151 855
Juste valeur de l'actif du régime	-	-
Situation de capitalisation – déficit du régime	131 205	151 855
Perte actuarielle nette non amortie	(1 686)	(34 398)
Passif au titre des prestations définies	129 519	117 457

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

L'obligation au titre des prestations définies se ventile comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	151 855	149 894
Coût des services rendus au cours de la période	6 572	6 729
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	4 833	4 446
Prestations versées	(2 376)	(2 617)
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations définies	(29 679)	(6 597)
	<hr/>	<hr/>
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	131 205	151 855

La charge au titre des avantages complémentaires de retraite se ventile comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de la période	6 572	6 729
Charge d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	4 833	4 446
Amortissement de la perte actuarielle	3 033	3 488
	<hr/>	<hr/>
	14 438	14 663

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite de Metrolinx sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'actualisation des avantages complémentaires de retraite	3,2 %	3,1 %
Taux d'actualisation des obligations au titre de la CSPAAAT	2,6 %	2,6 %
Taux d'actualisation des prestations de cessation d'emploi à la retraite	2,2 %	2,4 %
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les avantages complémentaires de retraite	15 ans	15 ans
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les obligations de la CSPAAAT	10 ans	10 ans
Durée de service résiduelle moyenne prévue pour les prestations de cessation d'emploi à la retraite	5 ans	5 ans
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	3 %
Taux annuel d'inflation	2 %	2 %
Taux tendanciel initial moyen pondéré du coût des soins de santé	5,1 %	5,4 %
Taux tendanciel final moyen pondéré du coût des soins de santé	4 %	4,3 %
Augmentation des prestations pour soins dentaires	2,75 %	4 %

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

16 Actifs nets investis en immobilisations

	2017	2016
	\$	\$
Immobilisations	16 108 846	13 910 393
Acomptes sur terrains	145 079	111 153
Avances sur projets d'investissement	221 216	183 073
Moins les apports reportés afférents aux immobilisations servant à l'acquisition d'immobilisations	(13 885 963)	(11 854 540)
	<u>2 589 178</u>	<u>2 350 079</u>

17 Actifs nets grevés d'une affectation interne

Les actifs nets grevés d'une affectation interne s'établissent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
FDIFM	21 051	21 051
Obligation en matière d'emploi	889	889
Franchise autoassurée	2 013	2 013
Stabilisation	2 379	2 379
	<u>26 332</u>	<u>26 332</u>

Le fonds de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (« FDIFM ») a été constitué pour soutenir le financement d'investissements importants.

La réserve pour obligation en matière d'emploi a été constituée pour soutenir le financement général des obligations liées à l'emploi de Metrolinx.

La réserve pour franchise autoassurée a été constituée pour soutenir le financement de toute demande relative à la partie du programme d'assurance de Metrolinx qui demeure autoassurée.

La réserve de stabilisation a été constituée pour soutenir le financement des variations des budgets de fonctionnement et d'investissement de Metrolinx d'un exercice à l'autre.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

18 Engagements

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-exploitation pour les cinq prochaines années et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2018	35 358
2019	35 980
2020	34 025
2021	33 778
2022	33 552
Par la suite	<u>237 646</u>
	<u>410 339</u>

Metrolinx a également engagé un montant d'environ 11 000 000 \$ dans divers projets d'investissement en immobilisations et acquisitions.

La prestation d'une grande part des services de Metrolinx est assurée par des parties externes. Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Chemin de fer Canadien Pacifique (le « CP »), Bombardier Inc., PNR Rail Works Inc. (« PNR »), Toronto Terminals Railway Ltd. (« TTR »), ainsi que par un certain nombre d'ententes de service de moindre importance. Metrolinx a conclu les ententes importantes ci-après, pour un montant annuel d'environ 265 000 \$:

- convention d'exploitation cadre avec le CN prenant fin le 31 mai 2017;
- convention de navette avec le CP prenant fin le 31 décembre 2019;
- contrat d'entretien du matériel avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023;
- contrat visant les équipes de train avec Bombardier prenant fin le 31 mai 2023;
- contrat d'entretien de routine des voies et de la signalisation avec PNR prenant fin le 30 juin 2019;
- entente de service de gestion du couloir ferroviaire avec TTR prenant fin le 30 juin 2019.

Les paiements de service annuel résiduels relatifs au contrat de DMF avec Crosslinx Transit Solutions (note 11) totalisent 8 752 512 \$. Les paiements de service annuel relatifs au contrat de DMF avec Plenary Infrastructure (note 11) totaliseront 921 794 \$ lorsque le projet sera presque achevé, ce qui est prévu pour l'exercice qui sera clos le 31 mars 2018.

Au 31 mars 2017, Metrolinx avait des lettres de crédit totalisant 28 \$ (28 \$ en 2016).

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

19 Éventualités

Diverses poursuites ont été intentées contre Metrolinx pour des incidents survenus dans le cours normal des activités. La direction a étudié ces réclamations et provisionné les montants indiqués dans les circonstances. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.

20 Opérations et soldes entre apparentés

Au cours de l'exercice, Metrolinx a conclu les opérations suivantes avec des apparentés :

- a) Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de l'Ontario, Infrastructure Ontario, Ontario Northland et le Toronto District School Board ont facturé à Metrolinx des montants respectifs de 793 \$ (706 \$ en 2016), 10 627 \$ (11 654 \$ en 2016), 257 \$ (1 921 \$ en 2016) et 1 008 \$ (131 \$ en 2016) au cours de l'exercice en contrepartie de services qu'ils lui ont fournis. Au 31 mars 2017, les dettes et charges à payer et la dette à long terme comprenaient des montants de 2 762 \$ (5 152 \$ en 2016) à payer à Infrastructure Ontario.
- b) Au cours de l'exercice, Metrolinx s'est procuré quatre parcelles de terrain auprès du ministère des Transports de l'Ontario pour un montant de néant. Le transfert a été traité à titre d'apport de la Province équivalant à la juste valeur de l'actif d'une valeur de 10 \$ (13 575 \$ en 2016).

Les opérations dont il est fait mention à la note 20 a) sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant de la contrepartie convenue par les parties. Les apports aux immobilisations de la Province de l'Ontario sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les soldes exigibles de la Province de l'Ontario ou à verser à cette dernière sont présentés séparément à l'état de la situation financière. Ces montants ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

21 Garanties

Dans le cours normal des activités, Metrolinx conclut des ententes qui répondent à la définition de garantie.

- a) Dans le cours normal des activités, Metrolinx a conclu des conventions qui prévoient l'indemnisation de tiers, comme des contrats d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission avec des conseillers et des consultants, des ententes de sous-traitance, des contrats de location, des conventions sur les technologies de l'information et des ententes de service. Ces conventions d'indemnisation pourraient obliger Metrolinx à dédommager ses contreparties pour les pertes subies par suite du non-respect de déclarations faites ou de manquement à des règlements ou par suite de poursuites judiciaires ou de sanctions légales dont elles pourraient faire l'objet en conséquence d'une opération donnée. Les conditions de ces garanties ne sont pas expressément définies, et il n'est pas possible d'estimer de façon raisonnable le montant maximal du remboursement auquel elles pourraient donner lieu.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

- b) Une indemnisation est prévue pour tous les administrateurs et dirigeants de Metrolinx, à l'égard notamment de tous les coûts entraînés par le règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnées par leur association avec Metrolinx, sous certaines réserves. Metrolinx a souscrit une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants, afin d'atténuer le coût d'éventuelles poursuites ou actions en justice à leur encontre. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais elle se limite à la période au cours de laquelle la partie indemnisée a agi à titre de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant de Metrolinx. Le montant maximal qu'il pourrait être nécessaire de payer à cet égard ne peut être estimé de façon raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche Metrolinx d'estimer de façon raisonnable le risque maximal encouru, en raison de la difficulté que pose l'évaluation des obligations liées à des événements futurs incertains, et de la couverture illimitée offerte aux contreparties.

Par le passé, Metrolinx n'a effectué aucun paiement d'importance aux termes de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires, et n'a donc provisionné aucun montant à leur égard.

22 Événement postérieur à la date de clôture

Metrolinx a conclu divers contrats avec Bombardier Inc. (« Bombardier »), notamment des contrats de réparation et d'entretien de voitures de trains, d'achat de voitures de trains à deux étages GO et d'exploitation quotidienne de trains GO et UP Express. Le 13 juin 2010, Metrolinx et Bombardier ont conclu un contrat visant la conception, la production et la fourniture de 182 véhicules légers sur rail pour les projets de TLR de Toronto, dont 76 véhicules légers sur rail pour le TLR Eglinton Crosstown et 23 autres pour le TLR Finch West. La valeur du contrat s'élève à environ 871 000 \$. Metrolinx s'est engagée publiquement à ce que les projets de TLR Eglinton Crosstown et de Finch West entrent respectivement en service en septembre 2021 et en décembre 2021.

Metrolinx prévoyait la livraison de véhicules pilotes en avril et en mai 2015. À ce jour, Bombardier n'a pas respecté les exigences contractuelles à l'égard des véhicules pilotes qui devaient être livrés. À maintes reprises, Metrolinx a informé Bombardier que ses véhicules pilotes n'étaient pas conformes aux spécifications convenues. Par ailleurs, Metrolinx maintient une présence constante dans les installations de Bombardier avec qui elle échange régulièrement pour savoir quand les véhicules seront prêts pour la livraison.

En juillet 2016, Metrolinx a déposé un avis de manquement et, en novembre 2016, un avis d'intention de résilier le contrat pour un motif valable. Cependant, le 19 avril 2017, un tribunal ontarien a statué que Metrolinx devait appliquer le processus de règlement des différends selon la définition qui en est donnée dans le contrat avant d'envisager de résilier le contrat. Le processus de règlement des différends devrait prendre de 8 à 12 mois.

Le 3 mai 2017, Metrolinx a conclu une entente avec Alstom pour qu'elle agisse à titre de fournisseur remplaçant de véhicules légers sur rail. Les services d'Alstom ont été retenus pour la construction de 17 véhicules pour le projet de TLR Finch West et, s'il y a lieu, de 44 véhicules pour celui d'Eglinton Crosstown. Si des véhicules d'Alstom ne sont pas nécessaires pour le TLR Eglinton Crosstown, ils seront réaffectés au projet de TLR Hurontario.

Metrolinx

Notes annexes

31 mars 2017

(en milliers de dollars)

Lorsque le processus de règlement des différends sera terminé, Metrolinx redéfinira ses obligations aux termes de son contrat avec Bombardier. Au 31 mars 2017, Metrolinx n'avait pas réduit la valeur de ses travaux en cours liés aux véhicules légers sur rail de Bombardier, puisque la direction n'était pas en mesure d'établir si les véhicules de Bombardier visés par le contrat litigieux seraient bel et bien livrés et s'ils seraient un jour mis en service dans la Région.



ARTS ET CULTURES DU MONDE
BIODIVERSITÉ
CANADA
CULTURE CONTEMPORAINE
CULTURES ANCIENNES
FOSSILES ET ÉVOLUTION
MODE ET TEXTILES
TERRE ET ESPACE

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2017 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 22 juin 2017.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,



Dave Tymchuk
Vice-Président des Finances



Nick Bobrow
Directeur adjoint des Opérations
et Chef des Finances



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100, New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Tél. 905-265-5900
Télééc. 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux fiduciaires du Musée royal de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée royal de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 22 juin 2017
Vaughan, Canada

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Actif		
Actif à court terme		
Placements (note 2)	177 \$	170 \$
Autres débiteurs	2 041	2 067
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 470	1 045
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 3)	1 325	185
	<u>5 013</u>	<u>3 467</u>
Actif au titre du régime de retraite (note 4)	13 503	11 602
Immobilisations (note 5)	211 832	219 751
	<u>230 348 \$</u>	<u>234 820 \$</u>

Passif et déficit net

Passif à court terme		
Dette bancaire [note 6 a)]	678 \$	1 658 \$
Créiteurs et charges à payer	6 851	7 282
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme [note 6 b)]	—	446
Apports reportés (note 7)	3 491	3 355
Produits reportés	3 697	3 180
	<u>14 717</u>	<u>15 921</u>
Dette à long terme [note 6 b)]	26 000	29 699
Apports en capital reportés (note 8)	190 202	190 902
Charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite (note 4)	9 531	9 100
	<u>240 450</u>	<u>245 622</u>
Déficit net		
Fonds d'exploitation	(11 958)	(12 527)
Fonds grevé d'affectations	1 856	1 725
	<u>(10 102)</u>	<u>(10 802)</u>
Engagements (note 10)		
	<u>230 348 \$</u>	<u>234 820 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil

 _____, fiduciaire

 _____, fiduciaire

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

				2017	2016
	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'affectations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Produits					
Subventions					
Province de l'Ontario	27 868 \$	– \$	– \$	27 868 \$	27 398 \$
Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 3)	3 443	3 733	–	7 176	7 648
Autres	377	41	–	418	90
	31 688	3 774	–	35 462	35 136
Revenus autogénérés					
Droits d'entrée	12 916	–	–	12 916	9 254
Amortissement des apports en capital reportés	–	–	11 523	11 523	11 694
Événement et concession	8 410	1	–	8 411	8 350
Droits d'adhésion	3 016	–	–	3 016	2 572
Programmes et éducation	2 286	27	–	2 313	2 572
Autres	864	763	–	1 627	942
Dons	124	1 005	–	1 129	1 670
	27 616	1 796	11 523	40 935	37 054
	59 304	5 570	11 523	76 397	72 190
Charges					
Salaires et avantages sociaux	33 537	402	–	33 939	31 181
Amortissement des immobilisations	583	–	11 523	12 106	12 373
Matériel et coût des ventes	4 276	367	–	4 643	4 171
Frais d'administration généraux	3 328	676	–	4 004	4 019
Services publics	3 711	–	–	3 711	3 305
Commercialisation et promotion	3 689	–	–	3 689	3 405
Objets et spécimens	–	3 276	–	3 276	2 733
Réparations, entretien et aménagement d'expositions	2 886	28	–	2 914	2 482
Téléphonie, équipement et technologie de l'information	2 099	119	–	2 218	1 982
Location et baux	1 860	–	–	1 860	2 068
Fret et transport	1 228	–	–	1 228	843
Intérêts et autres charges bancaires [note 6 b)]	787	2	–	789	920
Divers	507	204	–	711	744
Recherche et formation	244	365	–	609	491
	58 735	5 439	11 523	75 697	70 717
Excédent des produits par rapport aux charges					
	569 \$	131 \$	– \$	700 \$	1 473 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État de l'évolution du déficit net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

			2017	2016
	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'affectations	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	(12 527)\$	1 725 \$	(10 802)\$	(12 275)\$
Excédent des produits par rapport aux charges	569	131	700	1 473
Solde à la clôture de l'exercice	(11 958)\$	1 856 \$	(10 102)\$	(10 802)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	700 \$	1 473 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	12 106	12 373
Amortissement des apports en capital reportés	(11 523)	(11 694)
Variation de l'actif du régime de retraite	(2 293)	(1 070)
Variation des charges à payer liées aux avantages autres que les prestations de retraite	431	533
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation		
Autres débiteurs	26	(422)
Frais d'exposition reportés et autres actifs	(33)	(1 003)
Montants à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(1 140)	531
Créditeurs et charges à payer	(431)	893
Apports reportés	136	421
Produits reportés	517	536
	(1 504)	2 571
Activités d'investissement en immobilisations		
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	10 823	5 301
Acquisitions d'immobilisations	(4 187)	(5 185)
	6 636	116
Activités de financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(4 145)	(3 200)
Variation de la dette bancaire	(980)	382
	(5 125)	(2 818)
Activités d'investissement		
Variation des placements	(7)	131
Augmentation de la trésorerie, soit la trésorerie à la clôture de l'exercice	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province de l'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

Le plan d'affaires pluriannuel ainsi que les prévisions et les projections actuelles du Musée présentés au ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport démontrent que le niveau de la facilité courante devrait être suffisant pour assurer le bon fonctionnement du Musée. Le conseil des fiduciaires et la direction continueront de suivre les progrès réalisés afin d'assurer la gestion efficace des risques pour l'organisme.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, qui comprennent les normes comptables 4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

a) Comptabilité par fonds

Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été classés en fonction des fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Les comptes du fonds d'exploitation servent aux programmes généraux, aux activités de financement et à l'administration du Musée. Le fonds d'exploitation présente les ressources disponibles pour répondre aux besoins immédiats.

ii) Fonds grevé d'affectations

Le fonds grevé d'affectations est constitué de fonds desquels les ressources peuvent être utilisées pour un besoin précis indiqué par les donateurs ou les bailleurs de fonds.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

iii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les produits et les charges liés aux bâtiments, aux améliorations apportées aux bâtiments, aux galeries et au projet Renaissance ROM (« projet ROM ») du Musée.

b) Constatation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions et les revenus autogénérés. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de sommes à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations externes sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'affectations externes pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les droits d'adhésion sont reportés et constatés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens, livrés.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont présentés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. La direction comptabilise tous les placements à leur juste valeur puisque leur gestion et leur évaluation se font sur cette base. La dette à long terme est comptabilisée au coût.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'elles sont significatives, les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont virées à l'état des résultats qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : des données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés sur des marchés inactifs pour des actifs ou des passifs similaires ou des données de marché pour pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- niveau 3 : des données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif à l'état de la situation financière ou une obligation contractuelle future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Au 31 mars 2017, le Musée n'avait aucun instrument dérivé.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges dans l'exercice au cours duquel les expositions auxquelles ils se rapportent ont lieu.

e) Coûts reportés liés à l'adhésion

Les coûts des biens et services liés à l'adhésion sont reportés de sorte que leur comptabilisation concorde avec celle des droits d'adhésion [note 1 b)].

f) Avantages sociaux futurs

Le Musée offre des régimes de retraite et d'autres avantages futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent un régime de retraite agréé à prestations déterminées et un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées qui sont fonction d'une formule qui tient compte du salaire et des années de service, un régime de retraite complémentaire à cotisation déterminée qui est fonction de la portion du salaire qui n'est pas admissible aux termes du régime agréé, ainsi que des prestations postérieures à l'emploi pour soins de santé et soins dentaires. Les régimes de retraite complémentaires et les autres avantages futurs ne sont pas capitalisés et les prestations sont versées directement par le Musée.

Le 1^{er} janvier 2016, le régime de retraite agréé à prestations déterminées du Musée a été fusionné avec le Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime des CAAT »), lequel est un régime conjoint dont le financement est assuré par les cotisations des membres et des employeurs participants et par les revenus de placement. Le rapport annuel du Régime des CAAT comprend de l'information sur la politique de capitalisation et sur la situation financière globale du régime. Les obligations liées aux salariés actuels et aux anciens salariés du Musée représentent 1,2 % du total des obligations du Régime des CAAT.

La participation du Musée au Régime des CAAT est comptabilisée à titre de régime de retraite à prestations déterminées. La fusion a été approuvée à la fin de 2016 et les actifs ont été transférés le 19 décembre 2016. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, le Musée a passé en charges le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice n'eût été le projet de fusion étant donné que la fusion n'avait pas encore été approuvée. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, le Musée a comptabilisé à nouveau sa participation au Régime des CAAT à titre de régime de retraite à prestations déterminées et a passé en charges sa portion du coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice relativement à ce régime, comme si la fusion avait pris effet à l'ouverture de l'exercice, au 31 mars 2016. Certaines données comparatives ont été

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

retraitées ou reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée pour l'exercice considéré.

Le Musée comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite, les congés rémunérés et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels).

La plus récente évaluation actuarielle du Régime des CAAT a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2017. La plus récente évaluation actuarielle des ententes de prestations de retraite supplémentaires a été effectuée en date du 31 mars 2016. La plus récente évaluation actuarielle des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite à des fins comptables a été effectuée en date du 31 mars 2015. Les évaluations actuarielles ont lieu au moins tous les trois ans.

Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels d'un exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à partir du début de l'exercice suivant. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 1^{er} avril 2016 est de 9 ans pour ce qui est du régime agréé et de 2 ans pour ce qui est du régime complémentaire. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime d'avantages autres que les prestations de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 1^{er} avril 2016 est de 12 ans.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans la période au cours de laquelle les modifications des régimes ont lieu.

Les droits aux congés rémunérés, comme les congés parentaux, les jours de congé de maladie qui s'accumulent et les congés sabbatiques qui permettent à des titulaires d'être absents du travail sans restriction en reconnaissance de services rendus antérieurement, sont comptabilisés à mesure qu'ils s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les salariés rendent des services au Musée.

g) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet ROM, y compris les intérêts capitalisés. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

h) Conversion des devises

Les conversions de devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change latents sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'ils sont significatifs.

Dans l'exercice de règlement, les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et les soldes latents sont virés de l'état des gains et pertes de réévaluation.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Objets et spécimens

La valeur des objets et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les objets et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les objets et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

j) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés que si leur juste valeur à la date de l'apport peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités du Musée. Les apports reçus sous forme de fournitures et de services de 980 \$ (1 518 \$ en 2016) ont été comptabilisés à titre de produits et de charges.

k) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, ainsi que les actifs et obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2. Placements

	Niveau	Juste valeur	
		2017	2016
Fonds d'obligations	2	153 \$	146 \$
Titres privilégiés	1	24	24
		177 \$	170 \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation des plus récents exercices clos le 31 mars s'établissent comme suit :

	2017	2016
Fonds d'administration	1 233 \$	(1 092) \$
Fonds affectés disponibles actuellement	15 756	11 657
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations externes	32 153	28 906
Grevés d'affectations internes	12 607	11 774
	61 749 \$	51 245 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la Fondation a octroyé 12 800 \$ (10 630 \$ en 2016) au Musée. De cette somme, une tranche de 5 663 \$ (3 152 \$ en 2016) a été comptabilisée comme une augmentation des apports en capital reportés dans le cadre du projet ROM (note 8), et une tranche de 3 207 \$ (3 148 \$ en 2016) a été constatée à titre d'apports reportés à des fins autres que le projet ROM (note 7).

Les montants à recevoir de la Fondation ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Avantages sociaux

La charge découlant des régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée pour la période considérée se présente comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2017	2016	2017	2016
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice considéré	1 136 \$	1 325 \$	399 \$	437 \$
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	5 648	5 191	272	242
Taux de rendement prévu des actifs des régimes évalués à la valeur marchande	(6 106)	(5 743)	–	–
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	670	309	(83)	7
Charge au titre des avantages	1 348 \$	1 082 \$	588 \$	686 \$

Les informations relatives aux régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2017	2016	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées	107 400 \$	97 816 \$	8 621 \$	8 273 \$
Valeur de marché des actifs du régime	116 692	105 560	–	–
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	9 292	7 744	(8 621)	(8 273)
(Gain actuariel net non amorti) perte actuarielle nette non amortie	4 211	3 858	(910)	(827)
Situation financière, actif (passif)	13 503 \$	11 602 \$	(9 531) \$	(9 100) \$

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Avantages sociaux (suite)

À l'état de la situation financière, l'actif au titre du régime de retraite comprend un passif de 1 451 \$ (1 218 \$ en 2016) découlant d'ententes de prestations de retraite supplémentaires.

La valeur de marché des actifs du régime est de 117 035 \$ (108 584 \$ en 2016).

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge découlant des régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2017	2016	2017	2016
Taux d'actualisation	5,56 %	5,70 %	3,40 %	2,80 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	5,60 %	5,75 %	–	–
Taux de croissance de la rémunération	2,00 %	2,00 %	–	–
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %	–	–

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2017	2016	2017	2016
Taux d'actualisation	5,56 %	5,46 %	3,50 %	3,40 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	2,00 %	–	–
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %	–	–

Aux fins de l'évaluation des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite au 31 mars 2017, on a posé l'hypothèse selon laquelle la croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires serait initialement de 5,54 % en 2017, et ralentirait pour atteindre un taux de croissance annuel de 4,50 % après 2028.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Avantages sociaux (suite)

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2017	2016	2017	2016
Cotisations salariales	2 100 \$	1 782 \$	– \$	– \$
Cotisations patronales	3 248	2 545	157	153
Prestations versées	4 430	5 174	157	153
Perte (gain) au cours de l'exercice considéré découlant de l'obligation au titre des prestations constituées	5 131	2 069	(166)	(1 081)
Rendement réel des actifs évalués à la valeur marchande	10 214	(3 322)	–	–

Les cotisations de 2016 et de 2017 tiennent compte des cotisations versées au régime de retraite agréé à prestations déterminées du Musée jusqu'au 31 décembre 2015 et des cotisations versées au Régime des CAAT par la suite.

La date d'évaluation des régimes de retraite était le 31 mars 2017.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Immobilisations

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	931 \$	– \$	931 \$	931 \$
Bâtiments	46 113	38 196	7 917	9 073
Galeries	44 551	26 580	17 971	18 690
Amélioration des bâtiments	37 788	23 334	14 454	13 403
Projet ROM				
Bâtiments	204 516	55 397	149 119	154 767
Galeries	36 144	18 904	17 240	19 087
Mobilier et matériel	9 079	4 879	4 200	3 800
	379 122 \$	167 290 \$	211 832 \$	219 751 \$

Au 31 mars 2017, le coût total des immobilisations comprenait les immobilisations en cours de construction. Ces dernières ne sont pas en fonction et elles n'ont pas encore été amorties. Le coût de ces immobilisations s'élève à 9 193 \$ (4 472 \$ en 2016).

6. Facilités de crédit

a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :

- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base (2,7 % en 2017; 2,6 % en 2016). Au 31 mars 2017, le solde de cette facilité était de 678 \$ (1 658 \$ en 2016).
- ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Aux 31 mars 2017 et 2016, le Musée n'avait aucune lettre de crédit en cours.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

6. Facilités de crédit (suite)

- b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. Au cours de l'exercice considéré, le Musée a acquitté le solde de la tranche à taux fixe de l'emprunt.

La tranche à taux variable, d'un montant de 26 000 \$, porte intérêt au coût de financement de un an de la province d'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 2,19 % pour 2016-2017 et à 2,27 % pour 2017-2018. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde.

Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté tous les paiements provenant de la Fondation au financement du projet ROM.

Le poste « Intérêts et autres charges bancaires » figurant à l'état des résultats comprend des intérêts de 674 \$ (839 \$ en 2016) sur la dette à long terme.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation (note 3) qui comportent des restrictions et qui sont reportées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

8. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports en capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les variations du solde des apports en capital reportés se présentent comme suit :

	2017	2016
Solde à l'ouverture de l'exercice	190 902 \$	197 295 \$
Amortissement des apports en capital reportés	(11 523)	(11 694)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations (note 3)	10 823	5 301
Solde à la clôture de l'exercice	190 202 \$	190 902 \$

9. Risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux autres débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur cote de solvabilité élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2016.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 6. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2016.

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

9. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de marché par rapport à 2016.

i) Risque de change

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en monnaie étrangère et de la volatilité de ces taux de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme à taux d'intérêt variable. Le Musée atténue le risque de taux d'intérêt en concluant à l'occasion des instruments financiers dérivés ou en détenant surtout des titres d'emprunt émis par les institutions financières.

10. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

2018	208 \$
2019	208
2020	175
2021	10

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2017

11. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.

Office de la qualité et
de la responsabilité
en éducation



2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2017 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables observées par l'OQRE sont décrites dans le résumé des principales méthodes comptables incluses dans la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 8 juin 2017.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçus pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et de la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG LLP, un cabinet d'auditeurs externes indépendant désigné par le conseil d'administration de l'OQRE. La responsabilité des auditeurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Rapport des auditeurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

Le directeur général intérimaire,

Richard Jones

Le directeur des affaires internes et
des relations publiques,

Tony Saini

Toronto, Canada
Le 8 juin 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 8 juin 2017
Vaughan, Canada

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la situation financière

Au 31 mars 2017, avec les informations correspondantes de 2016

	2017	2016
Actifs financiers		
Trésorerie	1 057 123 \$	2 533 389 \$
Fonds affecté par le Conseil [note 2 b)]	6 602 318	6 062 272
Débiteurs (note 3)	645 151	658 445
	<u>8 304 592</u>	<u>9 254 106</u>
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	2 160 863	2 420 695
Actifs financiers nets	6 143 729	6 833 411
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 4)	1 010 291	1 299 480
Immobilisations corporelles (note 5)	671 878	2 688 445
	<u>1 682 169</u>	<u>3 987 925</u>
Excédent accumulé (note 2)	<u>7 825 898 \$</u>	<u>10 821 336 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,



Président du conseil



Directeur général intérimaire

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2017, avec les informations correspondantes de 2016

	2017 Budget (note 10)	2017 Réal	2016 Réal
Revenus			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base	36 019 531 \$	31 443 684 \$	31 797 210 \$
Autres revenus	–	593 090	537 532
	36 019 531	32 036 774	32 334 742
Charges			
Services et frais de location	20 645 129	18 638 971	17 125 105
Salaires	12 372 009	11 998 134	12 098 864
Transport et communication	2 158 841	1 830 026	1 961 348
Fournitures et matériel	843 552	2 565 081	905 081
	36 019 531	35 032 212	32 090 398
Excédent (déficit) de l'exercice	–	(2 995 438)	244 344
Excédent accumulé, au début de l'exercice	10 821 336	10 821 336	10 576 992
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	10 821 336 \$	7 825 898 \$	10 821 336 \$
L'excédent accumulé comprend :			
Affectation externe		1 223 580 \$	4 759 064 \$
Affectation interne [note 2 b)]		6 602 318	6 062 272
		7 825 898 \$	10 821 336 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2017, avec les informations correspondantes de 2016

	2017 Budget (note 10)	2017 Réel	2016 Réel
Excédent (déficit) de l'exercice	– \$	(2 995 438) \$	244 344 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(192 668)	(31 971)
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles (note 5)	573 920	2 209 235	638 816
	573 920	2 016 567	606 845
Acquisition de charges payées d'avance	–	(1 010 291)	(1 299 480)
Utilisation de charges payées d'avance	–	1 299 480	1 004 486
	–	289 189	(294 994)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	573 920	(689 682)	556 195
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	6 833 411	6 833 411	6 277 216
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	7 407 331 \$	6 143 729 \$	6 833 411 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec les informations correspondantes de 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent (déficit) de l'exercice	(2 995 438) \$	244 344 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles (note 5)	2 209 235	638 816
	(786 203)	883 160
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	13 294	639 372
Créditeurs et charges à payer	(259 832)	818 230
Charges payées d'avance	289 189	(294 994)
	(743 552)	2 045 768
Investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(192 668)	(31 971)
Investissement		
Variations du fonds affecté par le Conseil	(540 046)	(490 476)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(1 476 266)	1 523 321
Trésorerie au début de l'exercice	2 533 389	1 010 068
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 057 123 \$	2 533 389 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* de juin 1996. Son objectif consiste à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'examens fondés sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun auprès du public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système d'éducation.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, tel qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada ») et, si pertinentes, aux recommandations du Conseil des normes comptables de CPA Canada, reflètent les méthodes comptables détaillées ci-dessous.

a) Constatation des revenus

L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires préétablis. L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les paiements de transfert sont constatés dans les états financiers de l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque le transfert donne naissance à un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	3 à 10 années
Mobilier et agencements	5 années

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations corporelles (suite)

L'Office examine la valeur comptable des immobilisations corporelles lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable ou lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'offre de biens et de prestation de services de l'Office. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office constate une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

c) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur la valeur comptable des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Excédent accumulé

a) Excédent accumulé grevé d'une affectation externe

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les charges réelles engagées pendant l'exercice pourraient différer des montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les charges réelles engagées fait l'objet d'un suivi distinct à titre d'excédent accumulé grevé d'une affectation externe.

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne

Un fonds affecté a été établi par le conseil d'administration (le « Conseil ») à la suite d'une résolution prise par ce dernier en vue d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable des programmes d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant de la Banque Royale du Canada. L'Office a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE* de juin 1996, la Directive concernant les organismes et les nominations et la *Loi sur l'administration financière*.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

2. Excédent accumulé (suite)

b) L'excédent accumulé grevé d'une affectation interne (suite)

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	6 062 272 \$	5 571 796 \$
Affectation d'autres revenus	507 323	444 819
Revenus d'intérêts gagnés sur le fonds	84 106	90 752
Coûts reliés aux services d'administration produisant des honoraires (note 8)	(51 383)	(45 095)
Solde à la fin de l'exercice	6 602 318 \$	6 062 272 \$

Au cours de l'exercice précédent, le conseil d'administration a approuvé une motion visant à affecter l'excédent accumulé grevé d'une affectation interne à la stratégie informatique approuvée par le conseil.

3. Débiteurs

Un paiement de transfert au montant de 297 446 \$ (211 988 \$ en 2016) à recevoir du ministère de l'Éducation est inclus dans les débiteurs.

4. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont payées en trésorerie et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées. À la fin de l'exercice, le solde s'établissait comme suit :

	2017	2016
Charges payées d'avance	351 841 \$	481 200 \$
Charges payées d'avance – détachements	658 450	818 280
	1 010 291 \$	1 299 480 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Immobilisations corporelles

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	3 258 540 \$	2 674 486 \$	584 054 \$	2 614 808 \$
Mobilier et agencements	387 489	299 665	87 824	73 637
	3 646 029 \$	2 974 151 \$	671 878 \$	2 688 445 \$

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté pour l'exercice à l'étude est de 577 066 \$ (638 816 \$ en 2016). Par suite d'un changement permanent du potentiel de service d'une immobilisation corporelle, l'Office a comptabilisé un ajustement lié à la dépréciation de 1 632 169 \$ (néant en 2016).

6. Engagements au titre de la location

L'Office loue des locaux en vertu de certains contrats de location-exploitation qui arriveront à échéance jusqu'au 31 décembre 2020. Selon les conditions de ces contrats de location, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel préétabli en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les charges d'exploitation et d'entretien. Les versements annuels minimaux futurs sont répartis ainsi :

2018	1 147 435 \$
2019	359 280
2020	329 340
	1 836 055 \$

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont la trésorerie, le fonds affecté par le Conseil, les débiteurs et les créiteurs et charges à payer. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêt, de crédit ou de change provenant de ces instruments financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

8. Attribution des charges

Les charges différentielles d'administration sont attribuées aux revenus tirés des services d'administration produisant des honoraires. Les charges sont attribuées au prorata du nombre de tests individuels d'élèves administrés.

9. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. L'Office prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2016.

10. Budget

Les informations budgétaires ont été tirées du budget approuvé par le Conseil le 25 août 2016.



PO Box 200, Station Q
Toronto Ontario Canada M4T 2T1

416.484.2600
tvo.org

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les présents états financiers de l'office de la télécommunication éducative de l'Ontario ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public et sous la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations touchant la période comptable en cours ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable en se fondant sur les renseignements disponibles au 22 juin 2017.

La direction entretient un système de contrôles internes conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière digne de foi est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation des pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue de manière indépendante à intervalles réguliers l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil examine et approuve les états financiers. Le Comité de vérification du Conseil se réunit périodiquement avec la direction, le vérificateur interne et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario en vue de discuter de l'audit, du contrôle interne, de la méthode comptable et de sujets touchant l'information financière.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entités du secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, présenté à la page suivante, donne un aperçu des travaux d'audit et de l'opinion de la vérificatrice générale.

Au nom de la direction :

Présidente-directrice générale,

Lisa de Wilde



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et à la ministre de l'Éducation

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2017

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2G2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca



État de la situation financière

Au 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Actif		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	13 542	12 964
Placements à court terme (note 3)	8 796	6 260
Créances (note 3)	1 051	1 286
Charges payées d'avance	1 123	1 374
Stocks	150	148
	24 662	22 032
Droits de diffusion et coûts de production (note 7)	20 653	21 221
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 5)	5 112	5 329
Immobilisations nettes (note 6)	13 983	12 428
Total de l'actif	64 410	61 010
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	9 443	8 416
Produits reportés (note 8)	4 981	2 624
	14 424	11 040
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	8 857	9 099
Avantages sociaux futurs (note 4)	20 973	20 380
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 6)	196	188
	30 026	29 667
Actif net		
Investi dans les droits de diffusion et coûts de production	20 653	21 221
Investi en immobilisations	9 870	8 414
Grevé d'une affectation interne (note 13)	354	1 726
Non affecté	(10 917)	(11 058)
	19 960	20 303
Total du passif et de l'actif net	64 410	61 010

Engagements et éventualités (notes 15 et 17)
Voir les notes complémentaires.

Au nom du Conseil d'administration :

Le président,

Un administrateur,



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)	2017	2016
Produits		
Subventions de fonctionnement du gouvernement (note 10)	40 045	39 772
Centre d'études indépendantes (note 16)	12 531	12 907
Produits divers gagnés (note 12)	8 720	7 139
Legs (note 13)	144	444
Financement de projets par le gouvernement et le secteur privé (note 11)	1 741	968
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	740	801
	63 921	62 031
Charges		
Contenu et programmation	18 686	18 786
Services de soutien technique et à la production	17 042	15 704
Centre d'études indépendantes (note 16)	12 512	11 366
Frais de gestion et généraux	6 740	7 244
Avantages sociaux futurs (note 4)	3 493	3 040
Coût des produits divers gagnés (note 12)	3 165	2 853
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation (note 6)	2 626	2 504
	64 264	61 497
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(343)	534

Voir les notes complémentaires.



État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

2017

	Investi dans les droits de diffusion et coûts de production	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	21 221	8 414	1 726	(11 058)	20 303
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(7 251)	(1 893)	-	8 801	(343)
Investi en immobilisations au cours de l'exercice	6 683	3 349	-	(10 032)	-
Virements interfonds (note 13)	-	-	(1 372)	1 372	-
Solde de clôture	20 653	9 870	354	(10 917)	19 960

(en milliers de dollars)

2016

	Investi dans les droits de diffusion et coûts de production	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation interne	Non affecté	Total
Solde d'ouverture	21 061	6 872	1 916	(10 080)	19 769
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(7 379)	(1 873)	-	9 786	534
Investi en immobilisations au cours de l'exercice	7 539	3 415	-	(10 954)	-
Virements interfonds (note 13)	-	-	(190)	190	-
Solde de clôture	21 221	8 414	1 726	(11 058)	20 303

Voir les notes complémentaires.



État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)	2017	2016
Activités d'exploitation		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(343)	534
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 618	2,496
Charge de désactualisation (note 6)	8	8
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(740)	(801)
Amortissement des droits de diffusion et coûts de production	7 251	7 380
Charge pour avantages sociaux futurs	3 059	2 634
Perte sur cession d'immobilisations	10	170
Variations nettes du fonds de roulement hors trésorerie		
Créances	235	124
Stocks	(2)	-
Charges payées d'avance	251	(331)
Produits reportés	2 357	(948)
Créditeurs et charges à payer	1 027	(2 001)
Cotisations aux régimes d'avantages des employés	(2 466)	(2 727)
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	13 265	6 538
Opérations en capital		
Acquisition de droits de diffusion	(6 683)	(7 539)
Rentrées d'immobilisations	(4 183)	(4 050)
Produit provenant de la cession d'immobilisations	-	23
Sorties de fonds liées aux opérations en capital	(10 866)	(11 566)
Opérations d'investissement et de financement		
Augmentation des placements à court terme	(2 536)	(1 042)
Apports reportés afférents aux immobilisations de l'exercice considéré	715	556
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement et de financement	(1 821)	(486)
Augmentation (diminution) nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	579	(5 514)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	12 964	18 478
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13 542	12 964

Voir les notes complémentaires.



Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2017

1. POUVOIR ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'« Office ») est une société de la Couronne de la province de l'Ontario qui a été créée en juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Conformément à cette loi, l'Office a pour principal objectif de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer ou d'exposer des émissions et des documents relevant des domaines de la télédiffusion et de la télécommunication éducatives ou d'exercer toute autre activité s'y rapportant. L'Office est détentrice d'une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») pour diffuser des émissions de télévision éducatives en langue anglaise. La licence de radiodiffusion doit être renouvelée par le CRTC et la licence actuelle est en vigueur du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2022.

L'Office est une œuvre de bienfaisance enregistrée qui est autorisée à délivrer des reçus de dons aux fins de l'impôt sur le revenu. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'Office est exonéré de l'impôt sur les bénéfices.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires au net des découverts. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements à court terme de première qualité en dollars canadiens venant à échéance en deçà de 90 jours.

c) Stocks destinés à la consommation

Les stocks destinés à la consommation, qui consistent en fournitures d'entretien et en bandes vidéo, sont évalués au coût, qui est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, déduction faite d'une provision pour dépréciation.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes, à compter de l'exercice suivant l'achat :

Immobilisations	Période d'amortissement
Immeuble	30 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Matériel technique interne	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier et agencements de bureau	15 ans
Émetteurs	17 ans
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Véhicules	5 ans



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Immobilisations (suite)

L'Office examine la valeur comptable de ses immobilisations chaque année. Quand une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme, l'Office comptabilisera une charge (dépréciation) équivalant à l'excédent de sa valeur nette comptable nette sur sa valeur résiduelle.

Les travaux en cours ne sont pas amortis avant que les immobilisations achevées soient mises en service.

e) Comptabilisation des produits

1. L'Office applique la méthode du report pour la comptabilisation des subventions et des contributions, selon laquelle les subventions, les contributions et les legs affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions, les contributions et les legs non affectés sont comptabilisés en produits au moment où le montant est reçu ou à recevoir, s'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.
2. Les produits provenant de subventions et de contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis au cours de la même période d'utilisation que celle des immobilisations connexes.
3. Les produits tirés des licences accordées au matériel d'émissions sont comptabilisés à la livraison du matériel.
4. Les dons de particuliers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les apports de commanditaires privés sont comptabilisés en tranches égales sur la période où le programme de commandites est présenté par l'Office.
5. Les produits provenant de commandites sont comptabilisés lorsqu'elles sont diffusées à la télévision ou sur le Web.
6. Les frais de scolarité pour les cours offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) et les frais d'inscription pour les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont comptabilisés en produits au moment de l'inscription.

f) Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées et les frais connexes, au net de l'actif des régimes. Les méthodes comptables suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite selon la méthode de la répartition au prorata des services et les meilleures estimations de la direction.
2. Le coût des services passés et tout actif ou toute obligation transitoire sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.
3. Les écarts actuariels sont comptabilisés et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes.
4. Le rendement prévu des actifs des régimes de retraite est fondé sur la juste valeur de ces actifs.

g) Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

- Les frais au titre des émissions d'actualité et de promotion du réseau produites par l'Office sont passés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.
- Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, d'achat à l'avance ou d'acquisition sont comptabilisées selon leur coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :
 - Acquisition de la licence d'une émission : durée du contrat
 - Émission produite par l'Office : quatre ans

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Office sont comptabilisés de la manière suivante :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, y compris les placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations, sont évalués au coût après amortissement.
- Les créances sont comptabilisées au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût.

i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Un passif est comptabilisé pour les obligations légales, contractuelles ou juridiques, associées à la mise hors service d'immobilisations quand ces obligations proviennent de l'acquisition, la construction, le développement ou le fonctionnement normal de l'immobilisation. Les obligations sont évaluées initialement à leur juste valeur à l'aide d'une méthode d'actualisation et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'actif connexe. Au cours des exercices ultérieurs, le passif est rajusté pour la désactualisation et toute modification du montant ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti selon la même méthode que l'immobilisation visée et la désactualisation est incluse dans la détermination des résultats d'exploitation. L'Office comptabilise un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs.

j) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction procède à des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif présentés, la divulgation des éventualités à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations importantes comprennent les obligations au titre des avantages sociaux futurs et la durée prévue d'utilisation des immobilisations et des droits de diffusion. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les impôts fonciers, les services de nettoyage, l'électricité, le soutien logiciel et d'autres charges payées d'avance, et elles sont passées en charges au cours de la période durant laquelle l'Office envisage d'en profiter.

l) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie de l'Office consistent en des placements à court terme de première qualité en dollars canadiens. Ces placements viennent à échéance en deçà de 365 jours et ont affiché un rendement de 1,0 % (2016 – 1,2 %). Le montant des équivalents est de 13 486 000 \$ (2016 – 13 474 000 \$).

Placements à court terme

Les placements à court terme de l'Office consistent en des placements à court terme de première qualité en dollars canadiens qui ont une date d'échéance supérieure à 90 jours. Tous les placements achetés ont une durée maximale d'un an.

tvo L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Créances

(en milliers de dollars)	2017	2016
Produits gagnés du CEI, dons, ventes et licences, location de tours et frais d'entretien des émetteurs	581	745
Remboursement de la TVH	436	541
Divers	34	-
	1 051	1 286

Marge de crédit d'exploitation

Dans le cadre de ses arrangements financiers, l'Office a négocié une marge de crédit renouvelable à vue avec la CIBC. Le montant maximal de crédit disponible selon la facilité est de 1 million de dollars (2016 – 1 million). La marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel de la banque. Au 31 mars 2017, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité (2016 – aucun).

Informations sur les risques

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'Office ne puisse pas respecter ses obligations de trésorerie au moment où elles deviennent exigibles. L'Office gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement et prépare un budget et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations. L'Office n'est pas exposé à un risque de liquidité important.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à son obligation et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. L'Office est exposé à un risque de crédit lié à ses créances. Étant donné le montant des créances et l'expérience concernant les paiements antérieurs, l'Office n'est pas exposé à un risque de crédit important.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. En raison de la courte durée des instruments financiers de l'Office, leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur et, par conséquent, l'Office n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de fluctuations des cours de change. L'Office a un compte de banque en dollars américains. Son solde n'a jamais été trop important, à quelque moment que ce soit au cours de l'exercice, pour exposer l'Office à un risque de change important.

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi incluent les éléments suivants :

a) Régimes de retraite agréés

- Régime de retraite principal – La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime qui comporte trois éléments – un élément non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service; un élément contributif à cotisations déterminées; et un élément non contributif à cotisations déterminées.



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

a) Régimes de retraite agréés (suite)

- Régime de retraite de la haute direction – Les dirigeants participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et années de service.

b) Régime de retraite complémentaire

- Certains employés cotisent à ce régime de retraite non agréé et non contributif qui finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale.

Les avantages sociaux futurs à payer aux employés dans le cadre des régimes à prestations déterminées sont rajustés en fonction de l'inflation, soit l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

Régime d'avantages postérieurs à l'emploi

- L'Office offre des avantages postérieurs à l'emploi, sur une base de frais partagés, pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite à prestations déterminées agréés est en date du 1^{er} janvier 2014. La prochaine évaluation aux fins de capitalisation sera effectuée en date du 1^{er} janvier 2017 et utilisée pour l'exercice 2018.

Les informations concernant les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux de l'Office sont présentées dans les tableaux suivants.

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
(en milliers de dollars)								
Déficit du régime au 1^{er} janvier								
Obligation au titre des prestations constituées	99 892	97 600	1 551	1 358	12 541	12 558	113 984	111 516
Juste valeur des actifs du régime	(99 862)	(95 018)	-	-	-	-	(99 862)	(95 018)
	30	2 582	1 551	1 358	12 541	12 558	14 122	16 498
Solde des écarts actuariels non amortis au 1 ^{er} janvier	4 897	2 522	331	335	2 235	1 714	7 463	4 571
Cotisations du 1 ^{er} janvier au 31 mars	(558)	(558)	-	-	(54)	(131)	(612)	(689)
Passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars	4 369	4 546	1 882	1 693	14 722	14 141	20 973	20 380



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
(en milliers de dollars)								
Charges de l'exercice								
Régime à prestations déterminées								
Coût des services (part de l'employeur)	2 126	2 083	193	203	501	406	2 820	2 692
Amortissement des écarts actuariels	(277)	(506)	(41)	(30)	(170)	(91)	(488)	(627)
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	5 593	5 482	55	49	463	455	6 111	5 986
Rendement prévu des actifs du régime	(5 384)	(5 417)	-	-	-	-	(5 384)	(5 417)
Frais engagés pour la modification du régime	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la charge des régimes à prestations déterminées	2 058	1 642	207	222	794	770	3 059	2 634
Charge des régimes à cotisations déterminées	434	406	-	-	-	-	434	406
Total des charges	2 492	2 048	207	222	794	770	3 493	3 040
Cotisations versées aux régimes								
Cotisations aux régimes de retraite – Office	2 674	2 589	18	10	291	-	2 983	2 599
Cotisations aux régimes de retraite – employés	1 018	960	-	-	-	-	1 018	960
Paiements effectués par tous les régimes au 1^{er} janvier :								
Prestations de retraite versées	4 782	4 681	-	-	-	-	4 782	4 681
Prestations de cessation d'emploi versées	2 656	3 020	-	-	-	-	2 656	3 020

Les principales hypothèses retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations et des charges de retraite sont les suivantes :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Taux d'actualisation pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	5,75 % à 6,00 %	5,75 % à 6,00 %	3,70 %	3,40 %	3,70 %	3,40 %
Taux d'actualisation pour déterminer le coût des avantages	5,75 % à 6,00 %	5,75 % à 6,00 %	3,70 %	3,40 %	3,70 %	3,60 %
Rendement des placements prévu	5,75 % à 6,00 %	5,75 % à 6,00 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Indexation des rentes	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %	S.O.	S.O.
Taux d'augmentation des salaires	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	S.O.	S.O.
	année 1, 2,50 % par la suite	année 1, 2,50 % par la suite	année 1, 2,50 % par la suite	année 1, 2,50 % par la suite		
Hausse des coûts des soins de santé	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Hausse des coûts des médicaments	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	6,95 %	7,30 %
Hausse des coûts des soins dentaires	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	4,50 %	4,50 %
Durée moyenne du reste de la carrière (ans)	11	11	11	11	12	13

Le taux de la hausse hypothétique des coûts des médicaments devrait reculer à 4,5 % d'ici 2023.



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

À la date d'évaluation du 1^{er} janvier, les actifs du régime à prestations déterminées étaient composés de :

Catégorie d'actif	Pourcentage de la juste valeur totale des actifs du régime	
	2017	2016
Titres de capitaux propres	55 %	53 %
Titres de créance	39 %	41 %
Fonds de placements immobiliers	6 %	6 %

Le taux de rendement réel des actifs des régimes de retraite a été de 8,05 % en 2017 (2016 – 3,1 %).

5. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE FONDS DE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent les changements technologiques et puissent être entretenues ou remplacées au besoin, le Fonds pour le renouvellement des immobilisations a été établi en 1984. Jusqu'à l'exercice 2008-2009, l'Office a mis de côté jusqu'à 2 % des fonds reçus à titre d'apport au Fonds pour le renouvellement des immobilisations. Les fonds disponibles sont investis dans des dépôts à court terme échéant en deçà de 365 jours et leur rendement moyen a été de 1,2 % au cours de l'exercice (2016 – 1,2 %). Les variations du solde du fonds sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Solde d'ouverture	5 329	5 268
Achat d'immobilisations	(273)	-
Intérêts gagnés	56	61
	5 112	5 329

6. IMMOBILISATIONS ET OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Immobilisations

Les immobilisations sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2017			2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Terrains	186	-	186	186	-	186
Immeubles	2 268	2 197	71	2 268	2 183	85
Émetteurs	7 421	5 064	2 357	7 405	4 850	2 555
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Émetteurs	557	463	94	557	455	102
Matériel de vérification des émetteurs	2 061	1 766	295	2 068	1 642	426
Matériel technique interne	21 703	19 900	1 803	23 107	20 888	2 219
Améliorations locatives	9 299	8 706	593	9 248	8 545	703
Matériel informatique	6 677	5 075	1 602	6 203	4 701	1 502
Mobilier et agencements de bureau	2 065	1 460	605	2 062	1 339	723
Matériel de bureau	905	899	6	975	949	26
Véhicules	317	223	94	298	225	73
Logiciels	5 623	2 403	3 220	4 556	1 870	2 686
Travaux en cours – logiciels	3 057	-	3 057	1 142	-	1 142
Total	62 139	48 156	13 983	60 075	47 647	12 428



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

6. IMMOBILISATIONS ET OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Immobilisations (suite)

La charge d'amortissement de l'exercice s'est élevée à 2 618 469 \$ (2016 - 2 496 184 \$) et est incluse dans l'amortissement des immobilisations et charge de désactualisation dans l'état des résultats.

Les travaux en cours représentent la construction de sites Web et le développement de jeux qui n'ont pas encore été lancés.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'Office a comptabilisé un passif pour le déclassement futur de ses installations d'émetteurs et d'émetteurs-relais de faible puissance qui était exigé en vertu de leurs baux respectifs. Dans la détermination de la juste valeur de ses obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations, l'Office a actualisé la valeur des flux de trésorerie correspondants selon des taux sans risque ajustés en fonction de la qualité de crédit. Le montant total non actualisé des obligations futures estimatives est de 316 000 \$ (2016 - 316 000 \$).

(en milliers de dollars)	2017	2016
Solde d'ouverture	188	180
Charge de désactualisation	8	8
Solde de clôture	196	188

7. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et coûts de production se composent des éléments suivants :

	2017			2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Droits de diffusion et productions réalisées	65 318	47 843	17 475	59 549	40 593	18 956
Productions en cours	3 178	-	3 178	2 265	-	2 265
	68 496	47 843	20 653	61 814	40 593	21 221

La charge d'amortissement de l'exercice s'est élevée à 7 250 625 \$ (2016 - 7 379 844 \$) et est comprise dans la charge de contenu et programmation.

8. PRODUITS REPORTÉS

(en milliers de dollars)	2017	2016
CEI – Subvention du ministère de l'Éducation et financement de projet par le gouvernement provincial (note 16)	2 637	1 944
Financement pour la conversion des cours du CEI – reporté (note 11)	1 056	-
Financement du projet lié à la LAPHO	(40)	157
Legs (note 13)	88	232
Don à être utilisé pour des centres locaux (note 13)	861	-
Location et entretien des tours de transmission	168	169
Produits de commandites	163	63
Divers	48	59
	4 981	2 624

Les charges liées aux produits reportés ci-dessus, sauf pour le legs, ont été incluses dans le budget de l'exercice 2018.



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports reçus pour l'achat d'immobilisations et sont comptabilisés en produits (amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations) dans l'état des résultats quand les immobilisations en question sont amorties. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2017		
	Apports afférents aux immobilisations non amortis	Fonds non dépensés	Total
Apports reportés afférents aux immobilisations à l'ouverture			
Fonds pour la préservation du capital	3 769	5 330	9 099
Mises à niveau de la régie centrale Ingest	273	(273)	-
Amélioration de l'éclairage du studio Agenda	46	-	46
Infrastructure Web	210	-	210
Intérêts gagnés	187	-	187
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations passé en résultat	-	55	55
Apports reportés afférents aux immobilisations à la clôture	(740)	-	(740)
	3 745	5 112	8 857

(en milliers de dollars)	2016		
	Apports afférents aux immobilisations non amortis	Fonds non dépensés	Total
Apports reportés afférents aux immobilisations à l'ouverture	4 014	5 269	9 283
Immobilisations financées par une subvention du ministère de l'Éducation :			
Subvention d'investissement spéciale non récurrente	282	-	282
Financement de projets reporté de l'exercice précédent	274	-	274
Intérêts gagnés	-	61	61
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations passé en résultat	(801)	-	(801)
Apports reportés afférents aux immobilisations à la clôture	3 769	5 330	9 099

10. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

(en milliers de dollars)	2017	2016
Ministère de l'Éducation de l'Ontario		
Subvention de base	38 445	38 446
Subvention pour la préservation du capital	1 600	1 326
	40 045	39 772

tvo L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

11. FINANCEMENT DE PROJETS PAR LE GOUVERNEMENT ET LE SECTEUR PRIVÉ

(en milliers de dollars)	2017	2016
Financement de projets par le gouvernement		
Ministère de l'Éducation		
Financement lié à la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>	597	727
Subvention d'investissement spéciale non récurrente		
Subvention pour dépenses en immobilisations	443	282
Subvention pour dépenses en immobilisations – reportée (note 9)	(443)	(282)
Financement pour des cours préparatoires spéciaux	-	240
Financement pour la conversion des cours du CEI	2 199	-
Financement pour la conversion des cours du CEI – reporté (note 8)	(1 056)	-
	1 740	967
Financement de projets par le secteur privé		
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	1	1
Financement reporté à l'exercice suivant (note 8)	-	-
	1	1
Total du financement de projets par le gouvernement et le secteur privé	1 741	968

12. PRODUITS DIVERS GAGNÉS ET COÛT

(en milliers de dollars)	2017			2016		
	Produits	Coût	Produits nets	Produits	Coût	Produits nets
Dons de particuliers et de sociétés	5 705	3 165	2 540	5 018	2 853	2 165
Location de tours et entretien d'émetteurs	1 028	-	1 028	1 018	-	1 018
Produit net du règlement de l'assurance (note 19)	1 075	-	1 075	-	-	-
Produit d'intérêts	302	-	302	337	-	337
Ventes d'émissions et attributions des droits	272	-	272	394	-	394
Programme de remboursement d'impôt foncier pour les organismes caritatifs	245	-	245	239	-	239
Cession d'actifs	-	-	-	22	-	22
Divers	93	-	93	111	-	111
	8 720	3 165	5 555	7 139	2 853	4 286

13. DONS TRANSFORMATEURS

a) Legs

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, l'Office a été informé qu'il était bénéficiaire de la succession d'un téléspectateur de TVO. Au cours de l'exercice 2016, l'Office a reçu le dernier paiement de 37 000 \$ (2015 – 127 000 \$; 2014 – 2 428 000 \$) de la succession pour un legs total de 2 592 000 \$. Le donateur a stipulé dans son testament que 25 % du legs, ou 648 000 \$ (2016 – 10 000 \$; 2015 – 32 000 \$; 2014 – 606 000 \$) soit affecté à l'émission *The Agenda*. Cette partie affectée du legs est incluse dans les produits reportés dans l'état de la situation financière. Les produits seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs lorsque des dépenses seront engagées pour de nouveaux projets associés à *The Agenda*.



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

13. DONS TRANSFORMATEURS (suite)

a) Legs (suite)

L'Office a grevé d'une affectation interne le solde de 75 % du legs, ou 1 944 000 \$ (2016 – 27 000 \$; 2015 – 95 000 \$; 2014 – 1 822 000 \$) pour de nouveaux projets ou l'amélioration de produits ou de services existants approuvés par le Conseil d'administration. Au cours de l'exercice, l'Office a utilisé 1 516 000 \$ (144 000 \$ de la partie affectée et 1 372 000 \$ de la partie grevée d'une affectation interne) pour financer de nouveaux projets.

Le produit de legs de 144 000 \$ comptabilisé dans l'état des résultats représente le total de la portion affectée utilisée au cours de l'exercice plus les apports grevés d'une affectation interne reçus au cours de l'exercice.

Le total des produits du legs reçus au cours des exercices 2016 et 2017 a été comptabilisé comme suit :

(en milliers de dollars)	2017			2016		
	Affecté	Grevé d'une affectation interne	Total	Affecté	Grevé d'une affectation interne	Total
Solde du legs à l'ouverture	232	1 726	1 958	639	1 916	2 555
Apports reçus ou à recevoir	-	-	-	10	27	37
Utilisation du legs	(144)	(1 372)	(1 516)	(417)	(217)	(634)
Solde du legs à la fermeture	88	354	442	232	1 726	1 958

b) Don à être utilisé pour des centres locaux

En décembre 2016, l'Office a reçu un don de 2 000 000 \$ à être utilisé pour l'établissement et le fonctionnement de 4 centres locaux journalistiques (« centres locaux ») dans la province pour fournir du journalisme en profondeur portant sur les affaires publiques dans les régions de l'Ontario. Le don consiste en un engagement de 1 500 000 \$ plus un don jumelé supplémentaire jusqu'à 500 000 \$ si l'Office recueille 300 000 \$ pour ce projet d'ici juin 2018. Le produit sera constaté dans les exercices à venir lorsque les dépenses sont engagées pour l'établissement et le fonctionnement des centres locaux. Il n'y a eu aucune dépense et, par conséquent, aucun produit n'a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 mars 2017. Au 31 mars 2017, un montant total de 850 000 \$ au titre du don a été reçu et 11 000 \$ ont été recueillis par l'Office. Ces montants ont été inclus dans les produits reportés.

14. CHARGES

a) Charges réparties

L'Office répartit certaines charges générales entre des activités principales selon la méthode suivante :

Frais liés à l'immeuble – selon la surface de plancher occupée par l'activité
Frais postaux, d'expédition et d'imprimerie – selon l'utilisation

Les charges générales totales attribuées aux principaux groupes fonctionnels sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Affaires publiques et documentaires	1 531	1 767
Services de soutien technique et à la production	1 605	1 531
Centre d'études indépendantes	876	574
Frais de gestion et généraux	567	605
Coût des produits divers gagnés	68	154
	4 647	4 631



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

14. CHARGES (suite)

b) Charges par type

L'état des résultats présente les charges par activité. Les charges par type au cours de l'exercice sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Salaires et traitements	32 145	30 944
Licences et charges diverses	7 823	6 653
Publicité	2 460	2 638
Autres services	1 156	3 128
Avantages sociaux	6 316	5 351
Installations	4 757	4 645
Avantages sociaux futurs	3 493	3 040
Transport et communications	2 069	1 965
Fournitures et matériel	424	629
Amortissement des immobilisations et charge de désactualisation	2 545	2 504
	63 188	61 497

15. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-exploitation pour des installations émettrices, des bureaux, des entrepôts et du matériel. Les paiements de location futurs sont les suivants :

Exercice clôturant le 31 mars (en milliers de dollars)	Bureaux du siège social	Autres	Total
2018	1 381	700	2 081
2019	1 415	321	1 736
2020	1 416	309	1 725
2021	1 393	223	1 616
2022	1 386	68	1 454
2023 et au-delà	7 878	-	7 878
	14 869	1 621	16 490

Le bail du siège social prend fin le 31 août 2027.

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Le CEI fournit une gamme étendue de cours d'éducation à distance, en anglais et en français, qui permet aux adultes d'obtenir des crédits qui mènent au diplôme d'études secondaires, de parfaire leurs connaissances de base ou bien d'étudier pour leur développement personnel. Il offre également un soutien aux enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes réguliers de jour de niveau élémentaire. Les tests GED (tests d'évaluation en éducation générale) sont également disponibles par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités comprend une subvention du ministère de l'Éducation et des produits gagnés par le CEI. La partie de la subvention affectée à des projets précis est reportée jusqu'à ce que les charges connexes aient été engagées.



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES (suite)

(en milliers de dollars)	2017	2016
Sources de financement des activités		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI	6 420	6 421
Projet Aide pour les devoirs	4 000	4 000
Financement reporté de l'exercice précédent (note 8)	1 944	1 752
Financement reporté à un exercice ultérieur (note 8)	(2 637)	(1 944)
Subvention et financement de projets du CEI comptabilisés	9 727	10 229
Produits gagnés par le CEI	2 804	2 678
Total de la subvention, du financement de projets et des produits gagnés par le CEI	12 531	12 907
Charges de l'exercice		
Salaires et avantages sociaux	9 363	9 393
Transport et communications	370	272
Services	465	597
Charges générales réparties (note 14)	876	574
Licences	232	238
Fournitures, matériel et charges diverses	63	292
Frais de conversion des cours du CEI	1 143	-
Total des charges du CEI	12 512	11 366
Apport du CEI aux coûts indirects	19	1 541

Les charges directes liées au financement reporté à un exercice ultérieur figurent au budget de l'exercice de 2018.

17. ÉVENTUALITÉS

Une éventualité représente réclamation juridique possible qui a été déposée par ou contre l'Office, dont l'issue ultime ne peut être prévue avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que l'issue des réclamations contre l'Office entraîne des répercussions négatives importantes sur ses résultats et n'estime pas qu'une provision pour perte soit nécessaire en ce moment. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes pour des réclamations déposées par ou contre l'Office. On comptabilisera tout règlement au moment où il aura lieu.

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

L'Office est une société de la Couronne de la province de l'Ontario et est, par conséquent, apparenté aux autres organismes sur lesquels la province exerce un contrôle ou une influence notable. Plus particulièrement, l'Office a perçu des produits des conseils scolaires de l'Ontario pour des frais de cours et des ventes de matériel didactique du Centre d'études indépendantes (CEI). Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties apparentées.

Les produits provenant de parties apparentées, autres que les subventions, sont les suivants pour l'exercice :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Conseils scolaires	682	743
	682	743



L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017

19. PRODUIT NET DU RÈGLEMENT DE L'ASSURANCE

Le 27 août 2014, l'Office a subi des dommages à ses installations de production et à une partie du matériel qui y était situé, par suite d'une inondation. L'Office a réglé une réclamation avec sa compagnie d'assurance pour les dommages aux installations au cours de l'exercice. Le montant reçu au cours de l'exercice antérieur était de 796 000 \$.

(en milliers de dollars)

Produit de disposition – règlement de l'assurance pour les dommages par suite d'une inondation	1 741
Moins les frais juridiques	(666)
Produit net de disposition	1 075

20. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer au mode de présentation des états financiers adopté au cours de l'exercice considéré.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO (OTÉLFO)

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a préparé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'OTÉLFO au 31 mars 2017, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

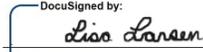
Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'OTÉLFO sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'OTÉLFO s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017 ont été audités par Marciel Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'OTÉLFO. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers.

DocuSigned by:

CC2F72CA5D9A4F8... Glenn O'Farrell
Président et chef de la direction

DocuSigned by:

62FA2A26FD56464... Lisa Larsen, CPA, CA
Directrice principale des services financiers, juridiques et administratifs

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Marcil Lavallée

OTTAWA

400-1420 place Blair Place
Ottawa ON K1J 9L8

T 613 745-8387
F 613 745-9584

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

BHD / IAPA

Nos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners

Marcil-Lavallee.ca

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 16 juin 2017

Marcil Lavallée

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	6 301 711 \$	8 100 698 \$
Débiteurs (note 4)	2 458 310	2 707 384
Frais payés d'avance	1 049 600	1 063 080
	9 809 621	11 871 162
ENCAISSE AFFECTÉE (note 5)	3 486 866	3 853 117
DROITS DE DIFFUSION (note 6)	15 508 462	17 941 907
PROGRAMMATION MAISON (note 7)	19 557 126	20 241 936
ACTIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	2 232 286	1 326 200
IMMOBILISATIONS (note 9)	8 535 918	9 179 376
	49 320 658	52 542 536
	59 130 279 \$	64 413 698 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 MARS 2017

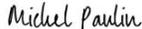
	2017	2016
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 10)	5 280 554 \$	7 325 272 \$
Apports reportés (note 11)	1 178 978	2 142 482
	6 459 532	9 467 754
PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	2 214 700	2 011 500
APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION (note 12)	16 007 540	18 118 630
APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON (note 13)	19 557 126	20 241 936
APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS (note 14)	9 833 192	10 183 651
	47 612 558	50 555 717
	54 072 090	60 023 471
ACTIF NET		
Affectations internes (note 5)		
- Fonds TFO	1 519 008	1 519 008
- Fonds de pension	-	323 400
Non affecté	3 539 181	2 547 819
	5 058 189	4 390 227
	59 130 279 \$	64 413 698 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Présidente du Conseil

DocuSigned by:



Président du Comité de finances et vérification

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
PRODUITS		
Apports		
- Subventions de fonctionnement (note 15)	16 805 450 \$	14 887 026 \$
- Financement de projets spéciaux (note 16)	1 058 698	688 091
- Corporatifs et gouvernementaux (note 17)	3 251 838	3 274 337
Autres produits (note 18)	3 107 333	3 699 154
Amortissement des apports reportés		
- Droits de diffusion (note 12)	6 578 952	6 900 055
- Programmation maison (note 13)	10 147 202	8 776 155
- Immobilisations (note 14)	2 809 779	2 656 653
	43 759 252	40 881 471
CHARGES		
Programmation et émissions	9 849 393	10 456 090
Production et technologie	5 816 382	4 898 444
Administration	7 908 988	6 638 570
Radiation d'immobilisations	409 101	-
Amortissement des droits de diffusion	6 578 952	6 900 055
Amortissement de la programmation maison	10 147 202	8 776 155
Amortissement des immobilisations	2 809 779	2 656 653
Avantages sociaux futurs	274 379	454 764
	43 794 176	40 780 731
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT		
GAINS ACTUARIELS NETS SUR LES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	(34 924)	100 740
Gains actuariels nets – Régimes d'avantages sociaux futurs	702 886	10 400
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	667 962 \$	111 140 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Affectations internes (note 5)			2017 Total	2016 Total
	Fonds TFO	Fonds de pension	Non affecté		
SOLDE AU DÉBUT	1 519 008 \$	323 400 \$	2 547 819 \$	4 390 227 \$	4 279 087 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	667 962	667 962	111 140
Affectation - fonds de pension	-	(323 400)	323 400	-	-
SOLDE À LA FIN	1 519 008 \$	- \$	3 539 181 \$	5 058 189 \$	4 390 227 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	667 962 \$	111 140 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des droits de diffusion	6 578 952	6 900 055
Amortissement de la programmation maison	10 147 202	8 776 155
Amortissement des immobilisations	2 809 779	2 656 653
Gains actuariels nets – Régime d'avantages sociaux	(702 886)	(10 400)
Amortissement des apports reportés – droits de diffusion	(6 578 952)	(6 900 055)
Transfert – apports reportés droits de diffusion	(204 850)	(2 224 719)
Amortissement des apports reportés – programmation maison	(10 147 202)	(8 776 155)
Amortissement des apports reportés – immobilisations	(2 809 779)	(2 656 653)
Transfert – apports reportés immobilisations	(4 275)	(986 432)
Perte sur radiation d'immobilisations	409 101	-
	165 052	(3 110 411)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	(2 745 668)	(1 357 131)
Subventions – droits de diffusion	4 672 712	9 334 061
Subventions – programmation maison	9 462 392	10 271 708
Subventions – immobilisations	2 463 595	2 865 977
	14 018 083	18 004 204
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN ACTIFS INCORPORELS		
Acquisition de droits de diffusion	(4 145 507)	(8 130 728)
Acquisition de programmation maison	(9 462 392)	(10 271 708)
Acquisition nette d'immobilisations	(2 591 488)	(2 861 662)
Produit de disposition des immobilisations	16 066	-
	(16 183 321)	(21 264 098)
ACTIVITÉ NETTE DE PLACEMENT		
Variation nette de l'encaisse affectée	366 251	2 593 112
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 798 987)	(666 782)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 100 698	8 767 480
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 301 711 \$	8 100 698 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017**

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (l'Office) est une société d'État créée le 1 avril 2007 selon un décret. L'Office est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'Office sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NC-OSBLSP). L'Office a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les méthodes comptables utilisées par l'Office sont décrites ci-dessous :

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les NC-OSBLSP requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations. Les principales estimations utilisées portent sur la durée de vie utile des immobilisations, des droits de diffusion et des coûts de programmation maison capitalisés. Les estimations comprennent également les clés de répartition utilisées afin de capitaliser la quote-part de la main-d'œuvre et des autres charges à titre de coûts de programmation maison. Les estimations comprennent également l'actif et le passif liés aux avantages sociaux futurs.

Certains des éléments pour lesquels des estimations importantes ont été effectuées sont l'actif et le passif au titre des prestations déterminées pour le régime de retraite à prestations constituées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Pour estimer ces montants, la direction doit formuler des hypothèses qu'elle considère raisonnables, notamment à l'égard des taux d'inflation, d'actualisation et de mortalité. Elle prend aussi en considération les augmentations de salaires à venir et l'âge de retraite des employés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats et la situation financière de l'Office. La charge liée aux prestations de retraite du personnel pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices à venir.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Apport à recevoir**

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits*Apports*

L'Office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à l'acquisition d'immobilisations, de droits de diffusion ou d'émissions de télévision produites à l'interne pour des exercices futurs (programmation maison) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats selon la même méthode d'amortissement et la même période que les actifs connexes.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à des charges particulières pour des exercices futurs (programmation maison ou autres) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats au cours de la période où les charges connexes sont engagées.

Abonnements

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Constatation des produits (suite)***Apports reçus sous forme de fournitures et de services*

L'Office comptabilise les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services, lorsque leur juste valeur peut être raisonnablement établie et que ces fournitures et/ou services sont utilisés dans le cadre des opérations courantes et que ceux-ci auraient été autrement acquis. Les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services sont comptabilisés à la juste valeur des fournitures et/ou services reçus. Lorsque la juste valeur des fournitures et/ou services reçus ne peut être raisonnablement établie, les apports sont comptabilisés à la juste valeur des fournitures et/ou services cédés.

Instruments financiers*Évaluation des instruments financiers*

L'Office évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs et de l'encaisse affectée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers (suite)***Coûts de transaction*

L'Office comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les montants représentant l'encaisse non affectée et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production

La programmation maison, les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Programmation maison

La programmation maison comprend les émissions de télévision produites à l'interne. La programmation réalisée et en cours de production, laquelle démontre une valeur future réalisable par le biais des moyens de communication télévisuels et Web-interactifs de TFO, est comptabilisée au coût, sur une base individuelle, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision et des nouveaux médias à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les productions sous contrat de coproduction, de préachat et d'acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES**31 MARS 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Immobilisations**

Les immobilisations sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilité (tablettes et téléphones intelligents)	2 ans
Machines de bureau	3 ans
Infrastructure de bureau	4 ans
Équipement informatique de production	5 ans
Équipement de production	7 ans
Ameublement et mobilier	10 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail

Dépréciation des immobilisations, des droits de diffusion et de la programmation maison

Quand une immobilisation, un droit de diffusion ou un élément de programmation maison cesse de contribuer à la capacité de l'Office de fournir des services, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de cet actif, s'il y a lieu, est constaté à l'état des résultats.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Avantages sociaux futurs**

L'Office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'Office a adopté les méthodes suivantes :

- l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains actuariels (pertes actuarielles) de chaque exercice sont comptabilisés sur une base systématique et sont amortis sur la période moyenne estimative de services futurs des participants actifs ayant droit à des prestations du régime, soit 13 ans. La période moyenne estimative de services futurs des participants actifs des autres régimes complémentaires est de 17 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement est comptabilisé dans l'exercice en cours.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2017	2016
Débiteurs	249 074 \$	(191 877) \$
Frais payés d'avance	13 480	11 597
Créditeurs et frais courus	(2 044 718)	2 498 791
Apports reportés	(963 504)	(3 675 642)
	(2 745 668) \$	(1 357 131) \$

4. DÉBITEURS

	2017	2016
Ministère de l'Éducation	43 631 \$	36 207 \$
Gouvernements et organismes gouvernementaux	594 332	646 965
Abonnements (câblodistributeurs et abonnements éducatifs)	200 049	396 591
Taxes à la consommation	886 714	1 271 498
Autres	733 584	356 123
	2 458 310 \$	2 707 384 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

5. ENCAISSE AFFECTÉE

	2017	2016
Réserves		
- Renouvellement des immobilisations ^(a)	1 000 000 \$	1 000 000 \$
- Fonds de pension ^(b)	-	863 400
- Fonds TFO ^(c)	1 519 008	1 519 008
- Droits de diffusion ^(d)	400 000	-
- Transition	55 011	87 734
- LAPHO ^(e)	116 495	201 977
Engagements		
- Droits de diffusion	99 078	176 723
- Immobilisations	297 274	4 275
	3 486 866 \$	3 853 117 \$

^(a) Une portion des apports reçus annuellement peut être attribuée au renouvellement des immobilisations techniques de l'Office pour assurer le suivi et les mises à jour reliées aux changements technologiques.

^(b) Au cours de l'exercice, la totalité des sommes affectées au Fonds de pension ont été transférées au régime de retraite de TFO, à titre de contributions additionnelles.

^(c) Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la Fondation TVOntario et reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.

^(d) Au cours de l'exercice 2016-2017, une somme de 400 000 \$ a été affectée spécifiquement à l'acquisition de droits de diffusion pour contenu cinéma et de contenu éducatif enfance.

^(e) Sur une base annuelle, une portion du budget de fonctionnement est octroyée spécifiquement pour répondre aux exigences de la Loi 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées en Ontario (LAPHO). Le solde de 116 495 \$ est constaté à titre d'apport reporté et ajouté à la réserve. Le montant sera utilisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

6. DROITS DE DIFFUSION

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	31 711 653 \$	19 948 549 \$	11 763 104 \$
Droits de diffusion radiés au cours de l'exercice	(8 164 321)	(8 164 321)	-
	23 547 332	11 784 228	11 763 104
Productions en cours	3 745 358	-	3 745 358
	27 292 690 \$	11 784 228 \$	15 508 462 \$
	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Droits de diffusion et productions complétées	64 677 995 \$	49 713 269 \$	14 964 726 \$
Droits de diffusion radiés au cours de l'exercice	(36 343 672)	(36 343 672)	-
	28 334 323	13 369 597	14 964 726
Productions en cours	2 977 181	-	2 977 181
	31 311 504 \$	13 369 597 \$	17 941 907 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

7. PROGRAMMATION MAISON

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	48 588 672 \$	29 031 546 \$	19 557 126 \$
Programmations maison complètement amorties et radiées au cours de l'exercice	(7 395 596)	(7 395 596)	-
	41 193 076 \$	21 635 950 \$	19 557 126 \$
	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Programmation maison	43 456 880 \$	23 214 944 \$	20 241 936 \$
Programmations maison complètement amorties et radiées au cours de l'exercice	(4 330 600)	(4 330 600)	-
	39 126 280 \$	18 884 344 \$	20 241 936 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017**

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite**

L'Office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participent la plupart des employés de l'Office comporte deux volets. Le premier volet est à prestations déterminées entièrement financé par l'Office en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est à cotisations déterminées et les cotisations sont versées par l'Office et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes non capitalisés et des cotisations aux régimes à cotisations déterminées, totalisent 860 205 \$ (2016 : 834 430 \$). De plus, l'Office a effectué une contribution exceptionnelle de 863 400 \$ au régime de retraite capitalisé.

Régimes à prestations déterminées

L'Office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour fins comptables au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée par Mercer en date du 31 mars 2017 et est une extrapolation des données et de l'évaluation complète datée du 31 mars 2014.

La prochaine évaluation actuarielle complète, en date du 31 mars 2017, est actuellement en cours de préparation. Le rapport final d'évaluation actuarielle n'était pas disponible à la date d'approbation des états financiers.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs et des montants inscrits dans les états financiers

	2017		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	12 364 300 \$	1 780 400 \$	14 144 700 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(15 897 000)	-	(15 897 000)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(3 532 700)	1 780 400	(1 752 300)
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	1 300 414	434 300	1 734 714
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(2 232 286) \$	2 214 700 \$	(17 586) \$

	2016		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	11 991 600 \$	2 066 100 \$	14 057 700 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(13 604 500)	-	(13 604 500)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(1 612 900)	2 066 100	453 200
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	286 700	(54 600)	232 100
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(1 326 200) \$	2 011 500 \$	685 300 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2017	2016
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	60	60
Titres de créances	40	40
Autres	-	-
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2017	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	547 400 \$	227 400 \$
Prestations versées, remboursements et transferts	810 300 \$	24 200 \$

	2016	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	351 300 \$	246 900 \$
Prestations versées, remboursements et transferts	315 700 \$	17 500 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La composition des coûts des avantages sociaux futurs constatés se détaillent comme suit :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2017	2016	2017	2016
Coûts des avantages au titre des services courants	667 000 \$	631 000 \$	151 600 \$	166 000 \$
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	(30 200)	(131 900)	7 600	20 600
Intérêts au titre des avantages de retraite	691 100	638 500	68 200	60 300
Rendement prévu de l'actif du régime	(780 500)	(786 300)	-	-
	547 400 \$	351 300 \$	227 400 \$	246 900 \$

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2017	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,75	3,10
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,50 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	5,70	3,20
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,70	-
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,50 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses (suite)

	2016	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,70	3,20
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,50 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	5,70	2,80
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,70	-
Taux de croissance de la rémunération		
Employés non-syndiqués	1,50 jusqu'en 2019	-
Employés non-syndiqués	2,50 2020 et après	-
Employés syndiqués	2,50 par an	-

Pour les autres régimes, les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2017	2016
	%	%
Taux de croissance du coût des soins de santé	5,46	5,46
Médicaments sur ordonnance :		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	6,5	6,5
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,5	4,5
Année où le taux devrait se stabiliser	2030	2030
Frais d'hospitalisation, soins de la vue, soins dentaires et autres soins médicaux	Entre 0 et 5,00	Entre 0 et 5,00

Régime à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 244 957 \$ (2016 : 226 900 \$).

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

9. IMMOBILISATIONS

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilité	89 025 \$	44 148 \$	44 877 \$
Machines de bureau	523 529	170 584	352 945
Infrastructure de bureau	558 022	205 643	352 379
Équipement de production	13 468 839	10 849 740	2 619 099
Équipement informatique de production	11 301 493	8 637 794	2 663 699
Ameublement et équipement	1 773 743	851 495	922 248
Améliorations locatives	6 271 579	4 690 908	1 580 671
	33 986 230 \$	25 450 312 \$	8 535 918 \$

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilité	63 256 \$	10 243 \$	53 013 \$
Machines de bureau	488 870	4 579	484 291
Infrastructure de bureau	558 022	105 630	452 392
Équipement de production	12 333 868	10 302 172	2 031 696
Équipement informatique de production	10 735 275	7 573 448	3 161 827
Ameublement et équipement	2 040 691	677 030	1 363 661
Améliorations locatives	5 726 954	4 094 458	1 632 496
	31 946 936 \$	22 767 560 \$	9 179 376 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 000 957 \$	6 361 116 \$
Salaires et avantages sociaux courus	987 817	782 090
Sommes à remettre à l'État	291 780	182 066
	5 280 554 \$	7 325 272 \$

11. APPORTS REPORTÉS

	2017		
	MÉO	Autres	Total
<i>Charges reportées</i>			
Solde au début	2 043 593 \$	37 492 \$	2 081 085 \$
Plus : montant reçu	396 495	101 916	498 411
Moins : montant constaté à titre de produit	(1 833 021)	(49 406)	(1 882 427)
Solde à la fin	607 067	90 002	697 069
<i>Projets spéciaux</i>			
Solde au début	54 750	6 647	61 397
Plus : montant reçu	789 387	401 117	1 190 504
Moins : montant constaté à titre de produit	(763 345)	(6 647)	(769 992)
Solde à la fin	80 792	401 117	481 909
Total	687 859 \$	491 119 \$	1 178 978 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

11. APPORTS REPORTÉS (suite)

	2016		Total
	MÉO	Autres	
<i>Charges reportées</i>			
Solde au début	5 655 970 \$	76 023 \$	5 731 993 \$
Plus : montant reçu	1 507 300	46 490	1 553 790
Moins : montant constaté à titre de produit	(5 119 677)	(85 021)	(5 204 698)
Solde à la fin	2 043 593	37 492	2 081 085
<i>Projets spéciaux</i>			
Solde au début	72 132	14 000	86 132
Plus : montant reçu	276 357	320 000	596 357
Moins : montant constaté à titre de produit	(293 739)	(327 353)	(621 092)
Solde à la fin	54 750	6 647	61 397
Total	2 098 343 \$	44 139 \$	2 142 482 \$

12. APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION

	2017	2016
Solde au début	18 118 630 \$	17 909 342 \$
Plus :		
Montant reçu cette année – ministère de l'Éducation	3 694 426	8 331 561
Montant reçu année antérieure – ministère de l'Éducation	-	1 002 000
Montant reçu – autres fonds	978 286	500
Moins :		
Transfert	(204 850)	(2 224 718)
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(6 578 952)	(6 900 055)
Solde à la fin	16 007 540 \$	18 118 630 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

13. APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON

	2017	2016
Solde au début	20 241 936 \$	18 746 383 \$
Plus :		
Montant reçu – ministère de l'Éducation	8 678 754	9 541 708
Montant reçu – Fonds des médias du Canada	783 638	730 000
Moins :		
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(10 147 202)	(8 776 155)
Solde à la fin	19 557 126 \$	20 241 936 \$

14. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS

	2017	2016
Solde au début	10 183 651 \$	10 960 759 \$
Plus :		
Montants ajoutés aux apports reportés – ministère de l'Éducation	2 463 595	2 865 977
Moins :		
Transfert	(4 275)	(986 432)
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(2 809 779)	(2 656 653)
Solde à la fin	9 833 192 \$	10 183 651 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

15. APPORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2017	2016
<i>Reçu dans l'année en cours</i>		
Subvention de base	15 235 943 \$	11 640 739 \$
Subvention de base – LAPHO	657 300	657 300
Subvention de capital	2 475 000	1 867 000
Subvention – droits de diffusion	3 517 703	6 132 953
Subvention – programmation maison	8 678 754	9 541 708
<i>Reçu dans une année antérieure</i>		
Capital	4 275	986 432
Droits de diffusion	176 723	2 189 763
LAPHO	201 977	788 845
Projets dédiés	1 091 045	2 873 509
<i>Transfert aux apports reportés</i>		
Droits de diffusion	(3 694 426)	(8 331 561)
Programmation maison	(8 678 754)	(9 541 708)
Immobilisations	(2 463 595)	(2 865 977)
Projets dédiés	(280 000)	(850 000)
Projets dédiés – LAPHO	(116 495)	(201 977)
	16 805 450 \$	14 887 026 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

16. APPORTS – FINANCEMENT DE PROJETS SPÉCIAUX

	2017		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	1 078 093 \$	- \$	1 078 093 \$
Financement constaté	54 750	6 647	61 397
Moins : apports reportés	(80 792)	-	(80 792)
	1 052 051 \$	6 647 \$	1 058 698 \$

	2016		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	343 357 \$	320 000 \$	663 357 \$
Financement constaté	293 739	327 353	621 092
Moins : apports reportés	(276 358)	(320 000)	(596 358)
	360 738 \$	327 353 \$	688 091 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

17. APPORTS – CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2017	2016
<i>Ministère de l'Éducation</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	2 605 000 \$	2 605 000 \$
<i>Fonds des médias du Canada</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	1 605 099	1 305 756
Moins : apports reportés de l'exercice – programmation maison	(783 638)	(730 000)
Moins : apports reportés de l'exercice – autres	(401 117)	-
<i>Autres organismes de l'Ontario</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	982 632	1 255
Financement des années antérieures constaté	34	32 723
Moins : apports reportés de l'exercice – droits de diffusion	(978 078)	-
<i>Autres provinces</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	137 589	54 295
Financement des années antérieures constaté	4 120	5 308
Moins : apports reportés de l'exercice	-	-
<i>Corporatif</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	78 197	-
Financement des années antérieures constaté	2 208	500
Moins : apports reportés à l'exercice suivant	(208)	(500)
	3 251 838 \$	3 274 337 \$

18. AUTRES PRODUITS

	2017	2016
Abonnements de distribution du signal	2 069 093 \$	2 521 551 \$
Publicité, dons et autres	447 361	599 135
Sous-location	89 009	99 157
Intérêts	88 670	184 049
Dons reçus sous forme de services	413 200	295 262
	3 107 333 \$	3 699 154 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017**

19. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'Office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires professionnels ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS**Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers**

L'Office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé et les principales politiques de gestion des risques financiers qu'elle applique sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que l'Office subirait si un client ou une partie à un instrument financier manquait à ses obligations. Ce type de risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'Office, incluant notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

L'Office est exposé à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. Le risque de crédit auquel elle fait face est jugé faible en raison de la nature des débiteurs, qui proviennent principalement de gouvernements.

L'Office est exposé à un risque de concentration, puisque sa trésorerie et équivalents de trésorerie et son encaisse affectée sont détenus auprès d'une seule institution financière. Il gère son risque de crédit en faisant affaire avec une banque réputée.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017**

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)*Risque de change*

L'Office est exposé au risque de change en raison de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2017, la trésorerie et équivalents de trésorerie libellée en dollars américains totalise 113 997 \$ USD (151 623 \$ CAD) (2016 : 53 934 \$ USD (70 044 \$ CAD)).

L'Office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé et est d'avis que le risque de change auquel ses instruments financiers sont exposés est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Office ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

Au 31 mars 2017, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'encaisse affectée de l'Office s'élève à 9 788 577 \$ (2016 : 11 953 815 \$). Toutes les obligations financières de l'Office, qui totalisent 5 280 554 \$ (2016 : 7 325 272 \$), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant le 31 août 2027, à verser une somme totale de 8 229 800 \$ pour la location d'espaces de bureau. Les loyers minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 730 400 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018, à 755 400 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019, à 753 820 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020, à 777 300 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021 et à 777 300 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant en 2018-2019, à verser une somme mensuelle de 22 480 \$ pour des services de communication. Les paiements minimaux exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 397 460 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et à 185 235 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017**

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)

Au 31 mars 2017, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion pour un montant total de 5 124 670 \$ dont 4 410 000 \$ sera payé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 et 714 670 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Au 31 mars 2017, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition d'immobilisations d'un montant total de 297 274 \$ au cours de l'exercice 2017-2018.

L'Office s'est également engagé en vertu d'autres contrats pour un montant total de 155 300 \$, dont 108 712 \$ sera versé au cours de l'exercice 2017-2018.

22. ÉVENTUALITÉS

La nature de ses activités fait en sorte que l'Office peut faire l'objet de poursuites à tout moment. Concernant les plaintes reçues en date du 31 mars 2017, la direction est d'avis que l'Office dispose de mécanismes de défense suffisants et d'une protection d'assurance adéquate. Même si certaines des allégations à l'encontre de l'Office étaient fondées, la direction estime que cela n'aura aucune incidence importante sur sa situation financière. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé aux états financiers.

Le financement reçu des ministères gouvernementaux peut faire l'objet d'un remboursement suite à une vérification si le financement reçu est jugé excédentaire en fonction des ententes de financement convenues entre les parties. Au 31 mars 2017, la direction n'a pas été informée d'un quelconque remboursement éventuel.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 16 juin 2017.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général



Ken Kandecpan
Directeur général des finances et de la
gestion du risque



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

**À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2017

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de la situation financière
Au 31 mars 2017

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
ACTIF FINANCIER		
Espèces	21 664 \$	18 400 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	3 555	3 088
Montant dû par la province de l'Ontario	1 743	1 919
	26 962	23 407
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	1 743	1 919
Somme payable à la province de l'Ontario	1 422	1 346
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 504	1 551
	4 669	4 816
Actif financier net	22 293	18 591
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	1 196	1 201
Charges payées d'avance	308	350
	1 504	1 551
Excédent accumulé	23 797 \$	20 142 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Scott Thompson
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017 Budget	2017 Chiffres réels	2016 Chiffres réels
PRODUITS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	21 326 \$	18 280 \$	18 268 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	4 861	4 841	4 753
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	881	831	782
Produit d'intérêts (note 5)	3 003	3 655	3 364
	30 071	27 607	27 167
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	21 250	19 257	19 098
Frais administratifs et généraux	4 937	3 864	3 923
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	881	831	782
	27 068	23 952	23 803
Excédent annuel	3 003	3 655	3 364
Excédent accumulé au début de l'exercice	20 142	20 142	16 778
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	23 145 \$	23 797 \$	20 142 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de l'évolution de l'actif net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017 Budget	2017 Chiffres réels	2016 Chiffres réels
Excédent annuel	3 003 \$	3 655 \$	3 364 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(865)	(826)	(722)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	881	831	782
Charges payées d'avance	—	42	22
Fluctuation de l'actif financier net	3 019	3 702	3 446
Actif financier net au début de l'exercice	18 591	18 591	15 145
Actif net à la fin de l'exercice	21 610 \$	22 293 \$	18 591 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

<i>(en milliers de dollars)</i>	2017	2016
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	3 655 \$	3 364 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	831	782
Augmentation du montant dû par les organismes et les apparentés	(467)	(247)
Diminution/(augmentation) du montant dû par la province	176	(122)
(Diminution)/augmentation des comptes créditeurs	(176)	122
Diminution des charges payées d'avance	42	22
Augmentation de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	76	5
Diminution du produit comptabilisé d'avance	(47)	(82)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	4 090	3 844
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(826)	(722)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(826)	(722)
Augmentation de l'encaisse	3 264	3 122
Encaisse au début de l'exercice	18 400	15 278
Encaisse à la fin de l'exercice	21 664 \$	18 400 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- (a) **Méthode de comptabilité** : Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.
- (b) **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

c) Incertitude relative à la mesure : la préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

d) Comptes créditeurs et frais à payer : les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

e) Produits et charges : l'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

f) Instruments financiers : les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Les comptes débiteurs, le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, la Somme payable à la province de l'Ontario et le Produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Exercice clos le 31 mars 2017			
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coûts				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2016	13 650 \$	1 833 \$	1 093 \$	16 576 \$
Acquisitions	768	25	33	826
Cessions	(392)	–	–	(392)
Solde de clôture au 31 mars 2017	14 026	1 858	1 126	17 010
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2016	12 702	1 608	1 065	15 375
Amortissement	638	182	11	831
Cessions	(392)	–	–	(392)
Solde de clôture au 31 mars 2017	12 948	1 790	1 076	15 814
Valeur comptable nette au 31 mars 2017	1 078 \$	68 \$	50 \$	1 196 \$

	Exercice clos le 31 mars 2016			
	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coûts				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2015	13 072 \$	1 833 \$	1 068 \$	15 973 \$
Acquisitions	697	–	25	722
Cessions	(119)	–	–	(119)
Solde de clôture au 31 mars 2016	13 650	1 833	1 093	16 576
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2015	12 227	1 428	1 057	14 712
Amortissement	594	180	8	782
Cessions	(119)	–	–	(119)
Solde de clôture au 31 mars 2016	12 702	1 608	1 065	15 375
Valeur comptable nette au 31 mars 2016	948 \$	225 \$	28 \$	1 201 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations Actifs	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 201 \$	350 \$	1 551 \$
Acquisitions	826	548	1 374
Amortissement	(831)	—	(831)
Charges de l'exercice en cours	—	(590)	(590)
Solde à la fin de l'exercice	1,196 \$	308 \$	1 504 \$

L'amortissement de 831 000 \$ représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 590 000 \$ représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 332,4 milliards de dollars au 31 mars 2017 (résultat réel de 2016 : 327,4 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans le *Budget annuel 2017*. L'OOF gère également des placements à la hauteur de 44,4 milliards de dollars (47,0 milliards de dollars en 2016), dont 19,9 milliards de dollars (18,6 milliards de dollars en 2016) en gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)*. La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2017 se chiffrait à 18,3 millions de dollars (18,3 millions de dollars en 2016).

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 16,9 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2044. L'OOF remet à la province les remboursements du principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2017, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,7 millions de dollars ont été comptabilisés (3,4 millions de dollars en 2016), dont 2,1 millions de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (1,7 million de dollars en 2016).

Au 31 mars 2017, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Les intérêts courus sur les prêts en cours figurant ci-dessous représentent 93,9 millions de dollars (93,6 millions de dollars en 2016), dont 92,7 millions de dollars (92,6 millions de dollars en 2016) seront versés à la province.

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Centre Centennial des sciences et de la technologie	– \$	500 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	320 653	221 450
Corporation de la Ville de Windsor	8 171	9 916
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	81 209	–
Commission des parcs du Niagara	4 553	4 876
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	33 769	34 085
Société du Centre des congrès d'Ottawa	48 016	45 872
Commission de transport Ontario Northland	2 564	2 950
Musée royal de l'Ontario	26 000	30 145
Conseils scolaires	5 473 075	5 611 958
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	5 501	10 611
Total	6 003 511 \$	5 972 364 \$

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le prêt accordé pour financer la construction associée au projet d'agents du changement est arrivé à échéance en mars 2017, et il a été entièrement remboursé.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 320,7 millions de dollars (221,5 millions de dollars en 2016) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 0,90 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2018 et 2042.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 8,2 millions de dollars (9,9 millions de dollars en 2016).

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) s'est vu offrir une facilité de crédit dotée d'un maximum de 975 millions de dollars dont l'objectif principal est le financement du compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Cette facilité de crédit a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2019. La SIERE avait retiré 81,2 millions de dollars de cette facilité de crédit au 31 mars 2017 à un taux d'intérêt de 0,83 pour cent. La facilité de crédit était censée arriver à échéance le 24 avril 2017.

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 4,6 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2016) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 33,8 millions de dollars (34,1 millions de dollars en 2016) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 0,98 et 2,32 pour cent et arrivent à échéance entre octobre 2017 et janvier 2018.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 2,6 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2016) de la CTON arrive à échéance entre 2020 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 5,22 pour cent.

La Société du Centre des congrès d'Ottawa, un organisme provincial de la Couronne régi aux termes de la *Loi sur la Société du Centre des congrès d'Ottawa de 1988*, a obtenu un prêt de 48,0 millions de dollars (45,9 millions de dollars en 2016) visant à fournir un emprunt pour financer une partie de la construction du Centre des congrès d'Ottawa. Il s'agit d'un prêt amorti sur 25 ans portant intérêt au taux de 4,67 pour cent et arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au CCO un report de remboursement de principal et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les intérêts continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans. L'encours comprend l'intérêt capitalisé d'un montant de 8,0 millions de dollars.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 26,0 millions de dollars (30,1 millions de dollars en 2016) à un taux variable qui se situe actuellement à 2,27 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2017, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 473,0 millions de dollars (5 611,9 millions de dollars en 2016). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,43 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2042. Le programme de prêts aux conseils scolaires a été graduellement remplacé par un modèle de facilité d'octroi de subventions d'investissement. Depuis le 1^{er} avril 2017, ce nouveau modèle de financement a intégralement éliminé le besoin que l'OOF octroie des prêts. Les conseils scolaires vont toutefois continuer à verser des paiements de principal et d'intérêts jusqu'à ce que tous les prêts en cours aient été remboursés.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. La province a accordé un prêt de 5,5 millions de dollars sur cinq ans (10,6 millions de dollars en 2016), portant intérêt au taux de 2,77 pour cent et venant à échéance en octobre 2017.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 1 904 millions de dollars au 31 mars 2017 (2 733 millions de dollars en 2016).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 20,4 milliards de dollars (24,3 milliards de dollars en 2016).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (SOII) selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 3,7 milliards de dollars au 31 mars 2017 (4,4 milliards de dollars en 2016), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2017, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2017	31 mars 2016
Coûts recouverts :		
SFIEO	3 765 \$	3 684 \$
SOII	740	750
Gestion des placements	336	319
Total	4 841 \$	4 753 \$
Encours :		
SFIEO	1 070 \$	1 041 \$
SOII	187	187
Gestion des placements	180	132
Écart de taux d'intérêt (note 5)	2 118	1 728
Total	3 555 \$	3 088 \$

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 5 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OFF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OFF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OFF. L'OFF n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS***a) Prestations de retraite***

L'OFF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OFF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et autres cadres prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016, sera basée sur le salaire en vigueur au 31 décembre 2015. L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et aux employés exemptés prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016 sera calculée en fonction du salaire en vigueur au 31 décembre 2016.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives, ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Au 31 mars 2017, le coût de ces indemnités de départ, octroyées en vertu de la législation aux employés membres de l'AEEGAPCO et du SEFPO, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et aux cadres, s'élevait à 3 918 000 \$ au 31 mars 2017 (4 076 000 dollars en 2016). De plus, la valeur des droits à congé payé inutilisés de l'ensemble des employés s'élevait à 757 000 dollars au 31 mars 2017 (624 000 \$ en 2016).

Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers. L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2017. Une estimation à la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement versées n'a pas été produite, puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue les locaux dans lesquels il est installé en vertu d'un contrat de location-exploitation qui arrivera à échéance le 30 juin 2017. Le contrat de location-exploitation a été prolongé de cinq ans, et les paiements minimaux à effectuer en vertu du contrat sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	<u>31 mars 2017</u>
2018	876
2019	893
2020	952
2021	972
2022	972
Total	4 665 \$

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, qui s'élève à 999 900 \$ (1 133 000 \$ en 2016).

Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 400 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des coopératives d'épargne et de crédit ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 232,7 millions de dollars. Le capital et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029. Au 31 mars 2017, la SOAD n'avait pas utilisé ces facilités de crédit.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 200 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2019. Au 31 mars 2017, la SOII n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités.

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 – Transactions avec les organismes publics.

Éventualités :

Au 31 mars 2017, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.